### **MERCREDI 22 OCTOBRE 2008**

#### PRÉSIDENCE DE M. MAREK SIWIEC

Vice-président

#### 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 00)

## 2. Modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments - Contrefaçon des médicaments (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- -le rapport de M<sup>me</sup> Françoise Grossetête, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/82/CE et la directive 2001/83/CE en ce qui concerne les modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments (COM(2008)0123 C6-0137/2008 2008/0045(COD)) (A6-0346/2008);
- le rapport de la Commission sur la contrefaçon de médicaments.

**Françoise Grossetête,** *rapporteure.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, vous me permettrez tout d'abord de féliciter chaleureusement le Conseil, la Commission, ainsi que mes collègues rapporteurs fictifs, pour leur coopération sur ce dossier des modifications concernant les autorisations de mise sur le marché des médicaments.

Les médicaments, quelle que soit la procédure appliquée pour leur autorisation de mise sur le marché, doivent pouvoir être soumis aux mêmes critères d'évaluation, d'approbation et de traitement administratif en cas de modification. Ces modifications, que l'on appelle les variations, concernent, par exemple, les méthodes de fabrication, l'introduction d'une nouvelle indication thérapeutique, la mise à jour des notices, ou encore des modifications administratives. Ces variations doivent obligatoirement être rapportées aux autorités compétentes par les titulaires d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.

Mais la gestion actuelle des variations s'avère de plus en plus inefficace. Elle n'est plus satisfaisante, ni pour les autorités, ni pour l'industrie pharmaceutique dans son ensemble. Il y a trop de bureaucratie, au détriment des patients, qui ont un accès retardé à de meilleurs médicaments.

L'industrie pharmaceutique consacre une part de plus en plus importante de son travail réglementaire à la gestion de ces variations. À titre d'exemple, pour une entreprise de taille moyenne produisant des médicaments génériques et ayant plus de 400 produits répertoriés, le nombre total des variations soumises dépasse les 4 000 par an. Pour une entreprise de grande taille, ce nombre peut atteindre 19 000. Les modifications des autorisations de mise sur le marché purement nationales suivent des dispositions spécifiques à chacun des États membres qui sont différentes des exigences réglementaires européennes.

Dans la mesure où 80 % de tous les médicaments, tant dans le secteur humain que vétérinaire, sont autorisés via la procédure nationale, cette révision a un impact considérable sur le marché pharmaceutique de l'Union européenne. Une même modification concernant des produits autorisés par procédure nationale dans différents États membres est donc traitée de façon différente en ce qui concerne le dossier à soumettre et la procédure d'évaluation.

Cette situation a donc des répercussions négatives, c'est-à-dire qu'elle entraîne une charge administrative supplémentaire et non justifiée pour les autorités compétentes et les entreprises pharmaceutiques, une difficulté pour prévoir la mise en œuvre des modifications, des différences importantes quant au délai d'introduction des modifications au niveau du résumé des caractéristiques du produit et de la notice, pour les personnels de santé et pour les patients, et a donc un impact sur le fonctionnement global du marché intérieur des produits pharmaceutiques. Enfin, elle est défavorable pour les patients, car l'introduction de certaines modifications améliorant l'efficacité d'un médicament peut être retardée ou, pire, ne pas voir le jour.

Mon rapport a donc pour objet principal de simplifier et d'harmoniser les règles concernant ces variations des autorisations de mise sur le marché des médicaments. Avec cette directive, la situation sera plus simple, plus claire et plus flexible pour tous les acteurs. Les règles concernant les variations seront les mêmes partout, quel que soit le type d'autorisation, qu'il s'agisse d'une autorisation nationale, de la reconnaissance mutuelle, de la reconnaissance centralisée du médicament.

La simplification de ces variations aura pour conséquence leur soumission aux mêmes critères d'autorisation, de gestion administrative et de surveillance des modifications introduites. Peu importe la procédure légale par laquelle ces médicaments auront été autorisés.

J'ai, par ailleurs, proposé, une amélioration supplémentaire au système lorsqu'une modification concerne plusieurs autorisations de mise sur le marché. Dans ce cas, il doit être possible de soumettre une demande unique couvrant l'ensemble de ces AMM.

Je sais, Monsieur le Président, que par la suite M. le commissaire doit nous parler de la contrefaçon des médicaments. Nous attendons beaucoup de sa déclaration parce qu'il est important que ce paquet dont fait partie la contrefaçon des médicaments puisse nous être proposé. Nous l'attendons depuis longtemps. La contrefaçon est une criminalité, qui concerne la santé publique. Il est important que M. le commissaire puisse nous dire où il en est car nous attendons ce texte-là avec impatience et, en tout cas, nous lui apportons tout notre soutien.

**Günter Verheugen,** *vice-président de la Commission.* – (*DE*) Monsieur le Président, chers députés, le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans le contexte d'une évolution importante pour le secteur de la santé.

Cette évolution concerne l'augmentation constante du nombre de personnes âgées dans nos sociétés, des personnes dont la santé est la première préoccupation. Nous devons le comprendre. Plus une société compte de personnes âgées - et ce nombre va continuer d'augmenter - plus les questions relatives à la santé, aux soins à apporter à ces personnes, aux thérapies et aux médicaments, deviennent importantes. Il devient également plus important de veiller à ce que ces personnes obtiennent les informations dont elles ont besoin non seulement pour connaître leur état de santé, mais aussi pour faire ce qu'il faut afin de rester en bonne santé. Tel est le contexte du débat d'aujourd'hui.

Le thème qui nous occupe aujourd'hui est le règlement relatif aux modifications. Je me réjouis que nous soyons parvenus à un compromis sur ce point. Ce règlement concerne toutes les modifications requises que ce soit pour des motifs économiques ou des raisons de santé publique - après l'autorisation d'un médicament. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire lorsqu'un médicament est modifié de quelque façon que ce soit - après son autorisation. Il va sans dire que cela nécessite une réglementation et un contrôle. Chers députés, votre décision d'aujourd'hui contribuera de façon significative à préserver la sécurité et l'efficacité futures des médicaments.

La législation existante a provoqué un certain nombre de problèmes que nous avons analysés. Par exemple, elle impose des charges financières et administratives considérables à toutes les parties concernées. Cela peut avoir pour conséquence que certaines modifications ne sont pas réalisées - et nous en connaissons des exemples - alors même qu'elles sont nécessaires dans l'intérêt des patients.

Il est arrivé, par exemple, que certains médicaments ne reçoivent pas les améliorations dont ils auraient eu besoin à un certain moment parce que la procédure d'autorisation liée à ces modifications aurait coûté trop cher. Il est donc important que la proposition adoptée aujourd'hui améliore la législation existante en termes de simplicité, de précision et de flexibilité. Cela permettra également à la solution choisie de respecter notre programme «mieux légiférer».

Je tiens à remercier chaleureusement M<sup>me</sup> Grossetête et tous ceux qui ont contribué à ce rapport pour leur travail sur ce dossier difficile. Je tiens également à remercier cette Assemblée pour le soutien massif que le Parlement européen m'a déjà apporté à de nombreuses reprises en matière de lutte contre la contrefaçon de

médicaments. Je comprends l'impatience de M<sup>me</sup> Grossetête de voir adopter cette proposition, je la partage d'ailleurs, mais dans ce cas comme dans d'autres, la qualité est plus importante que la rapidité. Je dirai quelques mots concernant le calendrier dans un instant. La pression exercée par le Parlement en matière de lutte contre la contrefaçon de médicaments est importante et utile. Ne pensez pas que je m'en offusque. Au contraire, je pense que vous renforcez ainsi mon propre travail.

Où en sont les choses? Nous sommes actuellement confrontés à une augmentation alarmante des contrefaçons de médicaments découvertes dans l'Union européenne elle-même. Auparavant, nous avions toujours pensé

que l'Europe était une zone de transit pour les produits illicites destinés à des pays tiers. Je me souviens que lorsque nous avons discuté de ce problème la première fois au Parlement, j'ai considéré qu'il ne s'agissait pas tellement d'un problème pour l'Europe, mais pour l'Afrique et pour d'autres parties moins développées du monde.

Cette situation a changé: aujourd'hui, il s'agit d'un problème qui nous concerne également. Le marché européen lui-même est de plus en plus la destination de médicaments contrefaits. Ceci constitue une grave menace pour la santé publique. Ce trafic risque de coûter de nombreuses vies et la Commission est bien décidée à agir.

La résolution importante adoptée par le Parlement le 12 juillet 2007 contient une affirmation importante sur laquelle je base mes propres réflexions, à savoir que «la contrefaçon des médicaments n'est pas une question de brevet en tant que telle». Il s'agit là d'un point essentiel. Nous ne discutons pas ici de droit de la propriété intellectuelle, ni de droit des brevets, mais bien de crimes. La contrefaçon de médicaments est un crime, que le médicament concerné soit ou non protégé par un brevet. Cet aspect n'a aucune pertinence à cet égard. La contrefaçon est la contrefaçon et, dans le cas de médicaments, elle doit toujours être considérée comme un comportement criminel.

Cette résolution du Parlement souligne également «qu'il faut prendre des mesures de lutte contre la contrefaçon sur les plans de la répression pénale [...] et de la réglementation des médicaments, en renforçant la capacité de réglementation des autorités nationales et non pas en relevant les niveaux de protection de la propriété intellectuelle». Dans son travail consacré à sa proposition sur la lutte contre la contrefaçon de médicaments, la Commission s'est inspirée de vos propres réflexions, chers députés.

Au cours des prochaines semaines, la Commission présentera un projet de législation destiné à renforcer le cadre juridique actuel. Le but est d'assurer dans les limites de ce qui est humainement possible, avec une probabilité proche de la certitude, qu'il ne soit plus possible de faire entrer des médicaments de contrefaçon dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution légale. Comme vous le savez, la Commission n'a pas encore discuté de cette proposition. Je ne l'ai même pas encore présentée à la Commission parce qu'un grand nombre de questions très difficiles doivent encore être clarifiées et que je voudrais tenir compte de l'issue du débat d'aujourd'hui, dans ma décision finale, concernant cette proposition. Je peux toutefois déjà vous en décrire les fondements, les éléments principaux.

Comme cela a déjà été mentionné, il faut en premier lieu renforcer la chaîne de distribution. Nous devons donc faire en sorte qu'il soit possible de vérifier l'authenticité de chaque emballage à tout moment de son trajet du producteur au consommateur, c'est-à-dire au patient. Il faut pour cela assurer la traçabilité du paquet et du médicament à tout moment entre le producteur et le patient. Vous devinez sans doute ce que cela implique. Il s'agit d'une exigence très ambitieuse qui imposera des contraintes techniques difficiles à tous les maillons de la chaîne de distribution, depuis le producteur jusqu'à la pharmacie, et qui nécessitera des investissements importants. Mais je suis heureux de pouvoir vous dire que toutes les parties concernées considèrent que cette mesure est juste et nécessaire, et que les solutions techniques permettant d'assurer la traçabilité des médicaments existent bel et bien.

Deuxièmement, les règles relatives aux produits qui passent par des importateurs doivent être absolument claires, et toutes les parties concernées doivent faire l'objet d'un contrôle plus strict. À cet égard, il est clair que le risque aux frontières est sans doute plus important que le risque au sein de l'Union européenne. Le risque est donc que des médicaments de contrefaçon soient importés en Europe depuis l'extérieur. Ce problème doit être combattu de préférence aux frontières extérieures. La proposition contiendra donc aussi les améliorations nécessaires de ce point de vue.

Enfin, un autre point important consiste à faire en sorte que les ingrédients actifs, c'est-à-dire les composants les plus importants d'un médicament, soient produits en vertu d'une législation imposant des normes de sécurité équivalentes à celles en vigueur dans l'Union européenne. Chers députés, pourquoi cela serait-il un problème? À vrai dire, j'ai été surpris de le découvrir. Le fait est que les ingrédients actifs, les composants les plus importants des médicaments, proviennent très souvent, et à vrai dire en règle générale, de pays non européens. Nous devons donc faire en sorte que les ingrédients actifs, où qu'ils aient été produits, respectent les mêmes normes de fabrication que celles que nous imposons en Europe. Il s'agit ici aussi d'une tâche ambitieuse et difficile.

Je crois cependant que dans notre monde globalisé, l'Europe a besoin d'une industrie pharmaceutique dynamique et compétitive pour pouvoir tirer profit des opportunités de la mondialisation. Nous devons également affronter les défis correspondants en matière de santé publique.

La proposition future de la Commission sera modérée, saine et équilibrée, mais elle fera également preuve de la clarté et de la détermination nécessaires. Notre société a droit à la protection la plus efficace possible contre les médicaments de contrefaçon. Lorsque nous serons en mesure de discuter de la proposition de la Commission, très prochainement donc, je vous demanderai de l'évaluer sur la base du critère suivant: faisons-nous tout ce que nous pouvons pour protéger efficacement les Européens contre les produits de contrefaçon?

Petya Stavreva, rapporteure pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural. – (BG) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le rapport dont nous débattons aujourd'hui concerne certaines questions très importantes relatives à l'harmonisation des conditions d'autorisation de commercialisation des médicaments. En tant que rapporteure pour avis de la commission de l'agriculture du Parlement européen, je voudrais exprimer mon soutien en faveur de la proposition de la Commission. À l'heure actuelle, une petite partie seulement des médicaments relève de la législation européenne. Les produits dont la commercialisation a été autorisée au niveau national ne tombent pas sous le coup de la législation européenne actuelle en matière de modifications, et sont donc régis par diverses lois nationales. Ce système est non seulement inefficace et coûteux, mais il entrave aussi le bon fonctionnement du marché intérieur.

La mise en œuvre de cette directive apporterait la base juridique nécessaire pour une harmonisation qui profiterait grandement aux consommateurs et au secteur. Elle permettrait un accès plus rapide aux médicaments les plus récents dans tous les États membres. L'absence de réglementations uniformisées fait que chaque pays applique ses propres règles nationales spécifiques. Cette situation est source de bureaucratie, d'obstacles divers et de difficultés pour le fonctionnement du marché intérieur, mais elle a également pour conséquence l'application de critères de sécurité différents. Nous devons accorder une attention particulière aux coûts que représente, pour les États membres, la mise en œuvre de cette législation. Je ne pense pas que les pays européens seront en mesure de modifier leur législation nationale dans les délais très cours prévus pour tenir compte des changements supplémentaires et cela entraînera des coûts importants.

Je félicite la rapporteure et je vous invite à voter en faveur du rapport de M<sup>me</sup> Grossetête.

**Cristina Gutiérrez-Cortines,** *au nom du Groupe PPE-DE.* – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais faire deux choses à ce sujet: tout d'abord féliciter la Commission et M<sup>me</sup> Grossetête, et ensuite parler de subsidiarité.

J'ai souvent critiqué l'Union européenne à cet égard, par exemple dans le contexte de la directive sur les services ou encore de l'attaque lancée actuellement contre les pharmacies au nom de la libéralisation. Dans ces exemples, la Commission européenne s'est ingérée dans des domaines qui relèvent en fait de la subsidiarité, sur des questions développées séparément par chaque société et dont ces sociétés sont satisfaites. En d'autres termes, l'ingérence de l'UE risque parfois de nuire à quelque chose qui fonctionne correctement, comme dans le cas des pharmacies.

Dans le cas présent toutefois, je pense que nous devons saluer ce rapport en gardant à l'esprit qu'il s'agit de la seule façon de contrôler la qualité et de garantir la santé. Pourquoi? La raison en est que, sans un point de contrôle unique pour tous les produits médicaux, trop de voies d'accès restent ouvertes et le système est nettement plus exposé à l'infiltration par des produits dangereux ou non autorisés. Ceci vaut également pour les ingrédients actifs, à propos desquels nous avons adopté l'année dernière une résolution déposée par M<sup>me</sup> Sartori et moi-même. Je vois que la Commission a tenu compte de cette résolution.

Je pense donc qu'il s'agit ici d'une bonne proposition, qui permettra de réduire considérablement la bureaucratie et de protéger la société. Je me réjouis également de l'importance accordée à l'information. Il est clair en effet que dans une société où les patients sont aussi mobiles, où ils peuvent facilement voyager en quête d'un traitement médical et où de nombreuses personnes âgées vivent dans un pays différent de leur pays d'origine, il est important que les médecins et tout le personnel de santé aient accès aux mêmes informations et se basent sur les mêmes critères dans leur travail.

**Dagmar Roth-Behrendt**, *au nom du Groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'adresse mes sincères remerciements à M<sup>me</sup> Grossetête pour le travail qu'elle a accompli sur ce rapport. Ce fut un plaisir de travailler avec elle, et elle a sans conteste atteint deux objectifs grâce au compromis auquel elle est parvenue. Tout d'abord, elle a simplifié une procédure et l'a rendue moins bureaucratique. Et deuxièmement, elle a répondu de façon souple aux besoins et aux exigences des petites entreprises dans les États membres utilisant uniquement des autorisations et des systèmes nationaux, et elle a ainsi aidé grandement ces entreprises.

Le rapport de M<sup>me</sup> Grossetête concerne également la sécurité des patients, et il s'agit là d'une autre question dont nous discutons aujourd'hui. Nous parlons en gros de la sécurité des personnes, de la sécurité des patients. Le commissaire Verheugen a souligné à juste titre que le vieillissement démographique augmente encore plus les besoins en soins de santé et les peurs face à la maladie. La peur progresse depuis longtemps dans notre société, et c'est à nous, dans les limites de nos compétences et de nos capacités, de la réduire au maximum ou de l'apaiser autant que possible.

De nombreuses mesures à prendre pour y parvenir relèvent de notre compétence et nous pouvons faire des recommandations à leur sujet. Parmi les nombreuses questions à aborder figurent sans aucun doute les informations aux patients et la sécurité des produits médicaux. Les patients ont le droit d'être pleinement informés de leur maladie. Et s'ils sont pleinement informés et capables de discuter d'égal à égal avec le personnel médical, il faut qu'ils aient le droit de bénéficier de médicaments sûrs et de méthodes de traitement sans dangers.

Ce n'est pas le cas dans l'UE à l'heure actuelle et nous avons conscience d'un danger croissant. Je ne suis pas du genre à dramatiser. Il m'arrive de me montrer un peu émotive, mais pas de dramatiser. Je suis également la dernière à vouloir attiser les craintes. Mais je tiens à mettre en garde contre la négligence ou l'ignorance d'un problème existant. La crise bancaire est un bon exemple actuel de ce qui se passe si nous ne résolvons pas les petits problèmes que nous sommes en mesure de résoudre, si nous attendons trop longtemps: nous nous retrouvons submergés par un raz-de-marée de problèmes insurmontables.

C'est pourquoi je remercie le commissaire Verheugen pour les propos qu'il a tenus ici aujourd'hui, et je l'invite à rester fidèle à ces paroles et à lutter contre les médicaments de contrefaçon. Il n'existe pas de solutions simples à ce problème, et ceux qui pensent que la sécurité des patients et des médicaments est un problème qui concerne uniquement le marché parallèle - je me tourne vers la tribune, mais il est sans doute un peu tôt pour les représentants du marché parallèle - font preuve d'une vision trop étriquée et insultent mon intelligence et celle de mes collègues députés.

Nous devons nous efforcer de protéger les patients. Il existe plusieurs façons d'y parvenir, par exemple en vérifiant que le conditionnement du médicament est intact. Que diriez-vous si vous achetiez dans votre pays un produit dont l'emballage est dans une langue que vous ne comprenez pas, avec juste une petite étiquette et de petites plaquettes de comprimés coupées en morceaux à l'intérieur? Feriez-vous confiance à ce produit? J'ai eu un emballage comme celui-là en main, contenant un médicament dont j'avais un besoin urgent, et je peux vous dire que je n'avais pas confiance. C'est quelque chose que nous devons interdire, et je suis sûre que les opérateurs du commerce parallèle - car ce sont eux qui pensent de toute évidence que nous souhaitons mettre leur existence en péril, ce qui n'est pas le cas - seront assez intelligents pour trouver une alternative. Ils concevront de nouveaux conditionnements ou ils arrêteront à tout le moins de couper les plaquettes de comprimés.

Comme l'a souligné le commissaire Verheugen, il existe des solutions techniques. L'industrie pharmaceutique est prête à mettre en place un système de traçabilité complète, avec un code-barres permettant de tracer chaque médicament. Il existe également un projet pilote. La Suisse et la Belgique ont prouvé que c'était possible. Nous avons le devoir de donner aux patients cette sécurité.

J'aimerais dire un dernier mot sur les ingrédients, car les médicaments de contrefaçon ne sont pas le seul problème. Comme vous le savez, il y a eu un gros scandale autour de l'héparine, un anticoagulant. L'utilisation de médicaments de contrefaçon peut entraîner la mort. C'est quelque chose d'extrêmement dangereux. Ces préparations contrefaites sont venues de Chine. Nous devons également veiller à ce que nos partenaires commerciaux extérieurs ne produisent pas de préparations ni d'ingrédients de contrefaçon, et nous devons protéger correctement nos marchés.

Pour y parvenir, deux choses sont nécessaires: nous devons protéger correctement nos frontières, nous avons besoin de systèmes de traçabilité et nous devons garantir la sécurité dans ces pays.

**Le Président.** – M. Donato Tommaso Veraldi a la parole au nom de l'Alliance des libéraux, mais on me dit qu'il n'est pas dans la salle. J'appelle donc... ah, vous voilà. Vous vous cachiez ailleurs.

**Marios Matsakis (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je ne suis pas M. Veraldi, je suis M. Matsakis. Je dois parler plus tard au nom du groupe ALDE, et je me demandais si, en l'absence de mon collègue M. Veraldi, je pourrais éventuellement prendre sa place.

**Le Président.** – Malheureusement non: nous devons respecter l'ordre des intervenants. Quand votre tour viendra, je vous donnerai la parole.

**Alessandro Foglietta**, *au nom du groupe UEN*.  $-(\Pi)$  Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais exprimer mon soutien à ce rapport, qui est tout à fait conforme à la recherche d'une meilleure réglementation que l'Europe symbolise depuis de nombreuses années. Ce nouveau système d'autorisation de mise sur le marché des médicaments simplifiera considérablement la procédure en cas de modifications mineures ou de nouvelles découvertes scientifiques et représentera un allègement significatif des contraintes techniques et administratives imposées aux entreprises.

Tout ceci est parfaitement en ligne avec les objectifs de la stratégie de Lisbonne que les institutions européennes ont lancée au début de ce millénaire. Cette stratégie identifie une meilleure réglementation comme l'un des piliers de la croissance économique et du développement de l'emploi en Europe. Il est incontestable que la compétitivité de nos entreprises souffre des contraintes législatives et bureaucratiques excessives imposées à l'industrie manufacturière et qui se sont accumulées au cours des dernières décennies. De même, chacun sait que l'impact de ces contraintes devient de plus en plus lourd et intenable pour les petites et moyennes entreprises qui forment l'épine dorsale du système national de production de nombreux États membres.

Plus concrètement, à ce moment précis, alors que la crise économique menace de suffoquer notre économie, nous ne pouvons pas nous permettre de désavantager encore plus nos entreprises par des coûts superflus et des retards administratifs. Nous devons considérer la simplification du cadre législatif comme un devoir et un engagement inviolable. Je me réjouis que le Conseil ait lui aussi accepté la demande du Parlement européen de protéger les petites et moyennes entreprises en excluant du champ d'application les autorisations de produits pharmaceutiques émises par les États membres jusqu'en 1998. Ceci évite à des petites et moyennes entreprises de devoir faire des efforts supplémentaires pour se conformer à la législation actuelle.

**Jiří Maštálka**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*CS*) Je tiens tout d'abord à remercier la rapporteure pour le travail si complet qu'elle a fourni dans ce rapport, et surtout pour ses efforts couronnés de succès, ou du moins potentiellement couronnés de succès, visant à négocier un compromis avec le Conseil et la Commission. Je souhaite également remercier la Commission pour ses efforts en vue d'une uniformisation des procédures administratives de certification des médicaments et pour le fait que ces efforts devraient permettre de renforcer la sécurité des patients.

Il est clairement essentiel d'uniformiser la législation au niveau européen en matière d'homologation des médicaments. Nous avons besoin d'un ensemble unifié de règles administratives pour tous les médicaments disponibles sur le marché intérieur afin d'éviter les impacts négatifs sur la santé humaine. Je salue donc chaleureusement l'objectif de cette proposition de faire en sorte que tous les médicaments sur le marché soient soumis aux mêmes critères, y compris ceux qui ont été approuvés uniquement au niveau national. Je voudrais me pencher plus en détail sur la question de l'homologation au niveau purement national. Bien que j'aie défendu des critères uniformes sans exceptions, je pense que le texte de l'amendement 36, qui permet de maintenir les réglementations nationales pour les médicaments homologués au niveau national et approuvés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998, ne devrait pas constituer un obstacle à une harmonisation au niveau européen. Cet amendement est bien pensé et fournit des garanties suffisantes, comme par exemple l'obligation d'informer la Commission de la décision de continuer à appliquer les réglementations nationales ou l'obligation de passer aux réglementations européennes dans les cas où un médicament a déjà été homologué dans un autre État membre.

En ce qui concerne l'utilisation d'une seule demande couvrant une ou plusieurs modifications identiques, je pense que cette approche représenterait un certain soulagement pour les grosses entreprises pharmaceutiques, ce qui est certainement une bonne chose. Je ne suis par contre pas tout à fait certain que l'effet positif de cette mesure sera de réduire la charge administrative dans les différents États membres. C'est un effet négatif que nous serons peut-être en mesure d'éliminer à l'avenir. Malgré les réserves mineures que j'ai exprimées ici, je pense que le texte produit à l'issue du débat représente un pas positif en matière d'homologation des médicaments. En tant que rapporteur fictif, et sachant à quel point il a été difficile de parvenir à ce compromis, je recommande aux collègues députés de mon groupe politique de l'approuver. Indépendamment de tout le reste, il y a aussi la raison pratique que si cette directive n'est pas adoptée en première lecture cette année, c'est la présidence tchèque qui devra trouver une solution à ces problèmes délicats. Nous devons donc saisir cette opportunité.

**Le Président.** – Je tiens à souligner que ce n'est pas le Président qui a fait preuve de générosité en accordant un temps de parole plus important, mais bien le groupe. Cela s'explique sans doute par le fait que les fêtes approchent.

**Kathy Sinnott,** *au nom du groupe IND/DEM.* – (EN) Monsieur le Président, il y a bien des choses que les gens veulent savoir à propos des médicaments avant de les prendre ou de les donner à leurs animaux: ils veulent savoir s'ils sont sûrs et efficaces, s'ils proviennent de sources éthiques, et comment ils interagissent avec d'autres médicaments. C'est sur ces points que doit se focaliser notre processus d'autorisation. D'un point de vue commercial, les entreprises veulent avoir l'assurance que leur investissement est sûr. La simplification ne doit pas signifier le laxisme, mais le respect des points essentiels.

À propos d'autorisation, je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le fait que l'acide hexafluorosilicique est ajouté à l'eau du robinet en Irlande alors qu'il n'a fait l'objet d'aucune autorisation. Les gouvernements irlandais successifs n'ont jamais essayé d'obtenir une autorisation et pourtant il s'agit de la substance médicamenteuse la plus utilisée en Irlande. Si nous voulons aborder sérieusement le problème des autorisations et corriger le processus d'autorisation pour le rendre plus efficace et plus sûr, nous devons mettre fin à cet abus flagrant du processus.

**Irena Belohorská (NI).** – (*SK*) Dans la plupart des États membres, il n'y a eu aucune harmonisation avec le droit communautaire en matière d'autorisation de mise sur le marché des produits pharmaceutiques. Différentes pratiques se sont donc développées dans ces États. L'objectif de cette proposition est que tous les produits pharmaceutiques, quelle que soit la procédure selon laquelle leur commercialisation a été autorisée, soient soumis aux mêmes critères d'évaluation dans le cadre du processus administratif d'approbation des modifications.

Je salue les initiatives de ce genre, qui cherchent à simplifier le cadre sans renoncer aux critères nécessaires pour protéger la santé des êtres humains et des animaux. L'harmonisation est nécessaire principalement en raison des risques pour la santé publique que provoque l'utilisation, par les États membres, de différents critères scientifiques pour l'évaluation des modifications apportées aux produits pharmaceutiques. Sans cette modification de la loi, cet état de fait représente une entrave à la libre circulation des produits pharmaceutiques au détriment des patients.

Les consultations relatives à la rédaction de l'amendement à la directive ont montré que de nombreux États membres étaient favorables à une harmonisation dans ce domaine. La charge administrative et les complications logistiques sont cependant un problème commun que nous devons résoudre. Nous devons donc souligner que l'amélioration du système, indépendamment du reste, profitera aux patients à long terme. En effet, elle permettra une meilleure utilisation des médicaments et des ressources utilisées par les autorités chargées de protéger la santé publique.

Malgré cela, je recommande la prudence au vu des coûts cachés que cela entraînera dans les États membres. Nous devons également veiller à définir un calendrier raisonnable de mise en pratique. Nous ne pouvons pas demander aux États membres de modifier leurs lois nationales pour respecter cette condition, mais nous devons les aider à faire en sorte que des délais de mise en pratique excessivement courts ne leur imposent pas de dépenses majeures.

**Eija-Riitta Korhola (PPE-DE).** – (*FI*) Monsieur le Président, je souhaite remercier ma collègue M<sup>me</sup> Grossetête pour son excellent rapport. Il est important de réformer la législation relative aux autorisations de mise sur le marché, car cette réforme permettra de réduire les contraintes administratives liées au traitement de ces autorisations. Dans le même temps, elle permettra de rediriger les ressources vers d'autres questions essentielles pour la sécurité des médicaments et pour la santé publique, ce qui est également dans l'intérêt des patients ayant besoin de médicaments. Après tout, le critère principal est finalement l'intérêt du patient.

Je suis favorable à un système dans lequel les mêmes règles s'appliquent au niveau national et aux autorisations accordées selon les processus européens. À l'heure actuelle, les règles relatives à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché sont harmonisées indépendamment du processus d'octroi qui leur est appliqué, mais tel n'est pas le cas en ce qui concerne la modification des autorisations de mise sur le marché. Par conséquent, différents États membres s'attendent à des règles partiellement différentes concernant des questions telles que la classification des demandes de modification et le processus d'évaluation de ces demandes. Il est important que l'industrie pharmaceutique puisse, encore à l'avenir, introduire une nouvelle demande complète d'autorisation de mise sur le marché pour un médicament déjà autorisé mais qui reçoit une autre appellation commerciale et une différente synthèse des caractéristiques produit. Cette possibilité est nécessaire dans les

cas où une demande d'autorisation de mise sur le marché est introduite pour une nouvelle utilisation d'un médicament. L'utilisation d'un autre nom est également plus claire pour le patient que l'utilisation d'une même dénomination pour des utilisations fort différentes. C'est pourquoi je soutiens les amendements 4 et 18 qui traitent de ces questions.

Étant donné que les entreprises pharmaceutiques vendent souvent leurs produits dans toute l'UE, il est important d'harmoniser les procédures administratives des différents pays. Toute autre approche entraînerait non seulement une charge administrative considérable pour le secteur, mais aussi des problèmes logistiques.

J'espère que le Parlement soutiendra le rapport de M<sup>me</sup> Grossetête lors du vote de demain et que les États membres se rangeront ensuite eux aussi à l'avis du Parlement afin que la réforme des lois relatives à l'autorisation de commercialisation puisse être terminée pour la fin de cette année.

**Daciana Octavia Sârbu (PSE).** – (RO) La création de critères harmonisés pour l'approbation et la gestion administrative de toutes les modifications apportées aux autorisations de mise sur le marché des médicaments profitera aux patients à long terme dans la mesure où ces patients auront accès à des produits plus sûrs et de meilleure qualité.

Sachant que 20 % seulement des médicaments à usage humain ou vétérinaire sont autorisés via des procédures communautaires, la révision de cette directive aura un impact considérable sur le marché pharmaceutique de l'Union européenne. Les variations du processus de production, les modifications de conditionnement ou les changements d'adresse du producteur doivent être contrôlés et simplifiés afin d'assurer une protection optimale de la santé publique. Nous devons créer un cadre législatif simple et flexible afin que tous les produits médicaux, quelle que soit la procédure utilisée pour autoriser leur commercialisation, fassent l'objet des mêmes critères d'évaluation et d'approbation.

Cette mesure permettra la libre circulation des médicaments au sein de l'Union en abandonnant les contrôles requis pour garantir la qualité des médicaments importés. Elle contribuera à l'achèvement du marché intérieur et à son bon fonctionnement. Ceci permettra aux consommateurs et à l'industrie pharmaceutique d'accéder plus rapidement aux médicaments les plus récents tout en créant un système uniformisé et en éliminant les disparités entre les systèmes nationaux.

**Marios Matsakis (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, j'espère que cela ne concerne pas la contrefaçon de médicaments. Aurai un peu plus de temps de parole avec cette attribution?

**Le Président.** – Vu l'absence d'autres représentants de votre groupe, je pense que vous allez pouvoir parler très longtemps! Je ne sais pas ce qu'il en est des autres inscrits sur la liste, mais en tout cas vous êtes bien sur la liste.

**Marios Matsakis (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, je ne parlerai pas très longtemps, mais il se peut que je dépasse légèrement le temps qui m'est imparti.

Je voudrais dire au Commissaire qu'il est indiscutable que le système actuel de gestion des conditions de mise sur le marché des médicaments n'est pas satisfaisant, et qu'il est souvent contraire aux intérêts de l'industrie pharmaceutique mais aussi, et surtout, des patients eux-mêmes. Il est donc essentiel de le réviser.

Dans cette perspective, la proposition de la Commission et le rapport de M<sup>me</sup> Grossetête sont généralement sains et équitables et méritent notre soutien. Je voudrais cependant exprimer mes réserves concernant les points suivants relatifs à l'extension des autorisations de mise sur le marché.

J'ai cru comprendre que la Commission et la rapporteure étaient d'accord pour permettre le changement du nom d'un médicament dans les cas où l'on découvre qu'il peut avoir une utilisation entièrement nouvelle. Si la proposition de la Commission est adoptée, l'aspirine, dont l'ingrédient actif est l'acide acétylsalicylique, pourrait être commercialisée sous de nombreux noms différents alors que son composant chimique actif est exactement le même, à savoir l'acide acétylsalicylique. C'est ainsi qu'un patient pourrait être amené à prendre trois comprimés, différents en apparence et portant des noms différents, pour traiter différentes pathologies, alors qu'en fait ces trois comprimés seraient exactement identiques du point de vue de leur composition chimique. C'est-à-dire qu'il prendrait en fait trois comprimés d'aspirine.

Il me semble que cela risque d'induire les patients et les médecins en erreur, et d'augmenter les risques de surdosage ou d'effets secondaires dangereux. Je demande donc à la Commission et à la rapporteure de reconsidérer ce point.

Puisqu'il me reste quelques secondes, je voudrais dire qu'en ce qui concerne la contrefaçon de médicaments, je suis tout à fait d'accord avec M. le Commissaire pour dire qu'il s'agit d'un crime qui met en danger la vie des patients. Mais je ne comprends pas pourquoi ce retard. Il me semble qu'il s'agit d'un problème simple. Ces médicaments, qui sont produits par des entreprises pharmaceutiques agréées, sont vendus sur prescription par des pharmaciens agréés. Si nous ne sommes pas capables d'analyser la situation en profondeur et de découvrir si certains de ces produits ont été fabriqués de façon illégale, je ne sais pas ce que l'UE peut faire. Il me semble que cela relève plutôt d'un travail policier que d'un travail législatif. Monsieur le Commissaire, nous devons creuser cette question le plus rapidement possible.

Hanne Dahl (IND/DEM). – (DA) Monsieur le Président, je voudrais prendre la liberté de donner une perspective générale et globale puisque jusqu'à présent, l'harmonisation au niveau européen des législations relatives aux produits pharmaceutiques a toujours eu pour effet de relâcher les règles appliquées au Danemark et de faire augmenter les ventes de médicaments. Cette nouvelle proposition relative aux autorisations de mise sur le marché des médicaments tend une main secourable à l'industrie pharmaceutique. De façon générale, il sera plus facile d'apporter de petites modifications aux médicaments et de les commercialiser sous le même nom, comme mentionné par l'orateur précédent, mais il sera également plus facile de changer le nom d'un produit s'il est destiné à traiter une pathologie différente. Il y a des raisons de craindre que ces changements ne sèment la confusion parmi les consommateurs tout en rendant la vie plus facile à l'industrie pharmaceutique. Nous devons également tenir compte du fait que la facilité d'autorisation des médicaments est, malheureusement, souvent directement liée à une augmentation du risque pour les consommateurs. Je ne dis pas que nous devons imposer des obstacles administratifs inutiles à l'industrie, mais nous ne devons pas non plus relâcher les règles pour permettre à l'industrie pharmaceutique de faire plus facilement des bénéfices alors que la santé d'êtres humains et d'animaux est en jeu. En faisant cela, nous attaquerons le problème à l'envers. Vue dans un contexte plus large, cette directive s'inscrit dans les efforts du secteur d'améliorer ses bénéfices par rapports aux Etats-Unis. Ne soyons pas naïfs. Nous ne devons pas nous laisser abuser par des déclarations prometteuses mais vides de sens à propos des patients et des consommateurs.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (CS) La directive proposée, qui simplifiera grandement la mise sur le marché européen de produits pharmaceutiques destinés à un usage humain et vétérinaire, est une excellente nouvelle pour les patients mais aussi pour l'industrie pharmaceutique européenne. Les progrès technologiques permettent une amélioration presque continue de médicaments déjà homologués. Mais parce qu'il s'agit de santé et de sécurité, toute modification doit passer par une procédure d'approbation. Si l'homologation au niveau strictement national est soumise aux mêmes exigences réglementaires que l'homologation selon les procédures européennes, les obligations légales en matière de modification de ces homologations n'ont par contre pas été uniformisées. Cette situation entraîne une charge administrative superflue sans aucune valeur ajoutée. Désormais, une seule déclaration suffira pour l'ensemble du marché intérieur.

Je salue donc chaleureusement la proposition de la Commission et je félicite la rapporteure pour son rapport, qui a amélioré cette proposition et l'a rendue plus précise. Grâce aux changements proposés, la charge administrative liée à la mise sur le marché de ces types de produits sera allégée. Les entreprises pharmaceutiques qui fonctionnent à un niveau supranational seront mieux à même de coopérer, et le résultat en sera un accès plus rapide aux médicaments les plus récents pour tous, et notamment pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'Europe se trouve toutefois confrontée à une évolution très dangereuse avec la prolifération des médicaments de contrefaçon. Ce problème ne concerne plus uniquement l'Afrique ou l'Asie. En Europe également, les consommateurs achètent souvent des médicaments via l'internet ou ailleurs que dans des pharmacies. C'est pourquoi il est si important d'imposer des normes strictes pour la mise sur le marché de médicaments. Ces normes permettront à la fois de remonter le parcours de chaque conditionnement jusqu'au producteur et de vérifier que les médicaments concernés sont bien homologués. Il faudra pour cela que tous les médicaments soient dotés d'un code-barres et qu'ils soient conditionnés de façon telle que même un profane, lorsque ces médicaments sont achetés ailleurs qu'en pharmacie, puisse faire la distinction entre un médicament sûr et une contrefaçon sur la base de l'emballage. Je pense que les États membres ont eu suffisamment de temps au cours de ces deux années pour se préparer à l'adoption de cette directive.

**Giovanna Corda (PSE).** – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je souhaite avant tout saluer le travail de M<sup>me</sup> Grossetête ainsi que celui de mes autres collègues qui ont travaillé sur ce rapport. Il s'agit d'un sujet très important car il concerne notre santé. Ce rapport constitue une avancée importante dans l'harmonisation du marché intérieur mais aussi dans le domaine de la protection des consommateurs, surtout pour nos aînés.

Comme l'a souligné notre commissaire, notre population est vieillissante - et nous nous en réjouissons, bien sûr! - mais c'est un des problèmes dont l'importance ira croissante. Avec l'application de cette directive, les indications figurant sur un médicament seront identiques d'un État membre à l'autre, ce qui constitue un gage de clarté et de transparence pour les utilisateurs européens, qu'ils soient patients, vétérinaires ou exploitants agricoles.

De même, avec la mise en œuvre d'une procédure unique de demande d'autorisation, ce rapport contribuera grandement à une simplification administrative et technique des procédures actuelles.

En effet, il ne sera plus nécessaire de faire vingt-sept demandes dans l'ensemble des États membres mais une demande unique auprès de l'Agence européenne des médicaments. Ce rapport marque un pas de plus vers notre construction européenne.

**Thomas Ulmer (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais féliciter M<sup>me</sup> Grossetête pour son projet de rapport relatif aux modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments.

Je dois faire deux brèves remarques sur ce qu'ont dit certains orateurs qui m'ont précédé. Je pense que les nouveaux produits pharmaceutiques représentent une opportunité de traiter et de guérir les problèmes de santé, et que le risque qu'ils représentent doit être évalué en conséquence. Par ailleurs, en République fédérale d'Allemagne par exemple, certains ingrédients actifs sont déjà commercialisés sous de nombreuses formes et sous de nombreuses appellations différentes sans augmentation des risques. Mais ce règlement porte avant tout sur la simplification des modifications, c'est-à-dire sur l'extension ou la modification partielle de la forme pharmaceutique d'un médicament. La pratique actuelle est extrêmement lourde et soumet les entreprises à une bureaucratie considérable et les autorités compétentes prennent des mesures relativement inefficaces. La modification proposée représente donc un cas rare de mesure gagnant-gagnant.

Ce rapport améliore significativement la sécurité et la fiabilité du marché intérieur. En outre, grâce au travail effectué en commission, de nombreux autres intérêts ont pu être pris en compte pour accélérer et simplifier encore la procédure. Une attention suffisante a ainsi été accordée à la question des autorisations nationales, ce qui permet d'éviter la duplication des efforts.

Les intérêts de l'Allemagne et des entreprises pharmaceutiques allemandes ont également été pris en compte. Ce projet a été aligné sur la proposition omnibus UE/2008/0032. L'extension des autorisations de mise sur le marché sous des noms différents a été expressément simplifiée. Il sera désormais plus facile de compléter ou d'élargir les caractéristiques d'un produit.

Je suis aussi satisfait et positif vis-à-vis du rapport de M<sup>me</sup> Grossetête ce matin que j'étais critique envers le rapport Jørgensen hier soir. Le rapport Grossetête va dans la bonne direction: il contribue à l'objectif de Lisbonne de devenir l'économie de la connaissance la plus efficace du monde. Je soutiens ce rapport.

**Le Président.** – Un mot d'excuse: il semble qu'il y ait une certaine confusion avec le Secrétariat, parce que ma liste est différente de celle qui est affichée. Tant que je préside cette séance, je suivrai ma propre liste. Si le Secrétariat prend ma place, il pourra suivre sa propre liste.

Par conséquent, M. Buşoi prendra la parole après M<sup>me</sup> Grabowska.

**Genowefa Grabowska (PSE).** – (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la rapporteure étant donné que d'un point de vue pratique, ce rapport apportera une sécurité accrue aux patients et aux citoyens de l'UE qui doivent prendre des médicaments. Il est juste d'éliminer la différence entre l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament et la procédure de modification de cette autorisation.

Je voudrais également faire référence aux paroles du commissaire Verheugen et exprimer ma joie d'apprendre que nous aurons bientôt de nouvelles réglementations communes pour lutter contre la contrefaçon et la commercialisation illicite de médicaments. Vous avez déclaré que vous faisiez tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher que des médicaments de contrefaçon ne pénètrent les réseaux de distribution légaux. Ma question est la suivante: que se passera-t-il en dehors des réseaux de distribution légaux? Les nouvelles réglementations couvrent-elles aussi ce problème, ou bien l'industrie pharmaceutique va-t-elle s'en tirer avec une réprimande? Ma dernière question est la suivante: prévoyez-vous d'inclure dans ces nouvelles réglementations une solution visant à fournir aux citoyens des informations pharmaceutiques plus complètes?

**Cristian Silviu Buşoi (ALDE).** – (RO) Je suis fermement convaincu que ce projet de directive représente un progrès important en termes d'accélération de l'accès aux médicaments. Je tiens à féliciter la Commission, le commissaire Verheugen et la rapporteure pour cette initiative. Étant donné que la libre circulation des marchandises est l'un des principes fondamentaux du marché intérieur, il me semble tout à fait naturel que ce principe s'applique également aux médicaments.

À l'heure actuelle, la complexité et la disparité des procédures administratives d'autorisation des modifications apportées à des médicaments déjà en vente empêchent le marché intérieur de fonctionner correctement. Cette situation affecte évidemment l'industrie pharmaceutique et les autorités, mais ce sont les patients qui sont les premiers touchés, parce que ces procédures complexes retardent le moment où ils peuvent bénéficier des améliorations apportées à ces médicaments. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec la proposition de la Commission d'harmoniser les procédures d'autorisation des modifications apportées aux médicaments, quelle que soit la procédure suivie pour l'autorisation initiale, dans la mesure où cette simplification permettra de simplifier l'ensemble du système et d'assurer une meilleure protection de la santé publique.

Je suis également favorable à l'idée avancée par la rapporteure, M<sup>me</sup> Grossetête, concernant la nécessité d'une procédure unique d'autorisation des modifications qui lui donnera une plus grande autorité. En ce qui concerne la dernière remarque relative à la proposition de la Commission de conserver le nom original du médicament en cas d'extension de l'autorisation, je suis favorable au maintien de l'appellation originale dans la mesure où le fait de modifier régulièrement le nom d'un médicament risque d'induire les patients en erreur. Ceux-ci doivent de toute façon consulter un médecin avant de recevoir un traitement, et leur médecin sera informé des nouvelles applications thérapeutiques du médicament.

**Amalia Sartori, (PPE-DE).** – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, je me réjouis de cette directive. Elle permettra de clarifier, de simplifier, d'assouplir et d'harmoniser réellement les règles relatives aux modifications. Madame Grossetête, je vous félicite.

Je me réjouis également d'entendre que la Commission, réagissant en partie à plusieurs résolutions adoptées par ce Parlement, dont une résolution déposée par moi-même, M<sup>me</sup> Grossetête, M<sup>me</sup> Gutiérrez-Cortines et M. Ulmer, prépare une directive destinée à lutter contre la contrefaçon. Cette directive obligera les producteurs et les importateurs de substances actives à obtenir un certificat de bonnes pratiques de fabrication, délivré par les autorités européennes à l'issue d'inspections obligatoires des sites de production. En introduisant la traçabilité des produits par pays, par entreprise et par site de fabrication, cette mesure découragera le réétiquetage et le reconditionnement de produits extracommunautaires.

**Miroslav Mikolášik (PPE-DE).** – (SK) Je salue le rapport de Françoise Grossetête, dont l'objectif est de simplifier et d'améliorer le système de conditions réglementaires applicables aux modifications des autorisations de mise sur le marché de médicaments. Le système original utilisé pour gérer ces modifications semble inefficace et insatisfaisant face aux nouvelles connaissances scientifiques et aux progrès technologiques. Le processus d'octroi des autorisations varie énormément d'un pays à l'autre de l'UE. Ces différences concernent les procédures d'analyse des médicaments, le temps nécessaire pour appliquer les changements ainsi que les exigences en matière de présentation de documents.

Je suis fermement convaincu que l'uniformisation de ces aspects contribuera grandement à protéger la santé publique. Un système plus efficace aura également un impact positif sur l'industrie pharmaceutique dans son ensemble. Je soutiens les améliorations proposées par la rapporteure. Je partage l'avis selon lequel tous les médicaments, quelle que soit la procédure selon laquelle leur commercialisation a été autorisée, doivent être soumis aux mêmes critères d'évaluation et d'approbation. Un nouveau système réglementaire amélioré apportera des avantages à tous les patients, aux organes chargés de l'homologation et aux entreprises pharmaceutiques.

**Dagmar Roth-Behrendt (PSE).** – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai deux autres questions à poser au commissaire Verheugen. Monsieur le Commissaire, êtes-vous d'accord pour dire que le fait d'avoir des conditionnements intacts et des codes-barres sur ces conditionnements ne constitue pas un obstacle à d'autres formes de commerce, et qu'au contraire, avec un peu d'intelligence, il est possible d'appliquer un code-barres à un autre produit ou d'insérer une notice d'information destinée aux patients lors d'un reconditionnement? Êtes-vous d'accord pour dire que nous pouvons attendre un peu d'intelligence et de flexibilité de tous ceux qui participent au commerce et à la distribution de médicaments au sein de l'Union européenne, comme nous l'attendons de tous les Européens?

J'ai une dernière question. Nous allons voir de plus en plus de problèmes liés aux ingrédients actifs qui arrivent dans l'Union européenne en provenance de pays tiers. Envisagez-vous la possibilité de créer des incitants permettant de produire à nouveau davantage d'ingrédients actifs dans l'UE, afin que les fabricants de médicaments achètent ces substances dans l'UE et non dans des pays où nous ne pouvons pas garantir leur sécurité?

**Jorgo Chatzimarkakis (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter M<sup>me</sup> Grossetête. Je souhaite également remercier M. le Commissaire pour son allocution, et notamment pour ce qu'il a dit à propos du piratage et de la contrefaçon.

Une augmentation de 300 % au cours de l'année dernière n'est pas rien et ce trafic met également en danger la santé des citoyens européens. Mais nous devons également penser aux origines du piratage, à ses sources. À cet égard, nous constatons que 80 % des produits de contrefaçon sont achetés sur l'internet, alors que 20 % font l'objet d'une véritable contrebande. Tel doit être notre point de départ.

Dans le cas de marchandises passées en fraude, nous devons mobiliser nos autorités douanières, nous devons utiliser de nouvelles technologies et nous devons réfléchir beaucoup plus en profondeur à la façon de garantir la sécurité, y compris en ce qui concerne les plaquettes de comprimés. Nous devons bien sûr aussi veiller à ce qu'il y ait des pharmaciens sûr sur l'internet et à faire savoir aux citoyens quels vendeurs sont fiables.

Je voudrais également attirer l'attention sur de nouveaux principes. Nous avons besoin d'une approche cohérente basée sur le principe «connaître son fournisseur, connaître son client».

**Dumitru Oprea (PPE-DE).** – (RO) Dans de nombreux pays européens, la procédure d'autorisation des médicaments est claire et bien réglementée du point de vue officiel. Je voudrais cependant attirer votre attention sur certaines procédures d'autorisation qui sont trop rapides, ce qui entraîne de nombreux décès dus à des surdosages de médicaments, à la médication *ad hoc* ou à des effets secondaires qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse antérieure suffisante.

Je pense que certains nouveaux médicaments et des médicaments améliorés présentant des propriétés miraculeuses sont mis sur le marché trop facilement et qu'ils en sont ensuite rapidement retirés. Qui est responsable de leur qualité et des effets secondaires qu'ils entraînent? Nous saluons cette initiative d'instaurer sur le marché une procédure d'harmonisation acceptée à l'unanimité en Europe. Toutefois, les nouveaux médicaments devraient être inclus dans le cadre d'une analyse effectuée par un comité d'experts internationaux.

**Donato Tommaso Veraldi (ALDE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour l'opportunité qui m'est donnée de discuter du travail excellent effectué par la rapporteure M<sup>me</sup> Grossetête et de cette proposition de directive visant à instaurer une réglementation communautaire applicable à tous les types d'autorisations de mise sur le marché de médicaments.

Il s'agit d'une directive positive dont nous saluons les objectifs, qui sont de protéger la santé publique et de réduire la bureaucratie. La proposition de directive est de nature juridique, elle instaure des amendements simples à la base juridique qui sous-tend les règles relatives aux modifications, comme par exemple l'introduction d'une nouvelle application thérapeutique ou d'une nouvelle méthode d'administration, apportées à des médicaments à usage humain ou vétérinaire après leur mise sur le marché.

Une harmonisation en la matière est devenue nécessaire, voire cruciale, parce que sans un cadre juridique unique communautaire, les modifications relatives aux autorisations nationales continueront à faire l'objet de législations nationales qui varient d'un État membre à l'autre, comme c'est le cas jusqu'à présent.

**Emmanouil Angelakas (PPE-DE).** – (*EL*) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter la rapporteure et faire deux remarques en réponse à M. le Commissaire. Tout d'abord, en ce qui concerne le commerce de médicaments de contrefaçon, nous avons été surpris d'apprendre que certains d'entre eux sont fabriqués dans deux pays de l'UE puis commercialisés via un pays tiers, à savoir la Suisse. Monsieur le Commissaire, c'est un problème sur lequel vous devez vous pencher.

Ma deuxième remarque concerne l'industrie qui produit les matières premières nécessaires aux médicaments. Cette industrie, qui était peut-être florissante il y a 20 ans, connaît aujourd'hui une mort lente. Cela s'explique tout d'abord par les coûts élevés, et ensuite par la protection de l'innovation, sur laquelle nous sommes tous d'accord, mais qui a eu pour effet d'empêcher les entreprises européennes de fabriquer des matières premières destinées à des médicaments ultérieurs à l'entrée en vigueur des règles de protection de l'innovation. Par

conséquent, les centres de recherche ont été délocalisés en Chine et en Inde. Il existe certaines politiques que vous pourriez appliquer pour les faire revenir dans l'Union européenne.

**Günter Verheugen,** Vice-président de la Commission. – (DE) Monsieur le Président, chers députés, ce débat a confirmé le large consensus qui nous unit à propos du règlement sur les modifications, et je n'en parlerai donc pas davantage. Nous devons maintenant le faire entrer en vigueur dans son état actuel et veiller à le faire aussi efficacement que possible. Au-delà de cela, je pense que les autres problèmes soulevés ici sont globalement plus importants.

Permettez-moi de faire quelques commentaires fondamentaux. Mon travail n'est bien sûr pas de vous expliquer les règles techniques, mais je peux vous dire pourquoi nous faisons certaines choses et pourquoi nous ne faisons pas certaines choses.

Il existe au sein de nos sociétés un conflit entre les besoins de la bureaucratie des soins de santé et ceux des patients. C'est tout à fait clair. Les propositions sur lesquelles nous allons nous pencher à l'avenir se trouvent au centre de ce conflit. Les bureaucraties des soins de santé des États membres ne souhaitent pas des patients mieux informés. Les patients bien informés demandent plus de travail, plus d'efforts. Ceux qui devraient être là pour eux sont obligés de leur donner des informations, de répondre à des questions telles que: pourquoi me fait-on prendre tel médicament, pourquoi ne me donne-t-on pas tel médicament? Pourquoi faudrait-il que je suive ce traitement et pas cet autre traitement? En tant qu'êtres humains, ils ont le droit de le savoir.

L'un de mes principes fondamentaux est le suivant. Dans une société démocratique, on ne peut pas accepter que ceux qui souhaitent fournir des informations doivent se justifier alors que ceux qui ne souhaitent pas en fournir ne doivent pas se justifier. C'est aux bureaucrates des systèmes de soins de santé des États membres d'expliquer pourquoi ils ne souhaitent pas voir des patients informés. Je n'ai pas à expliquer pourquoi je préfère voir des patients informés.

Pour être tout à fait clair: il y aura un débat passionné et animé sur cette question et j'espère que la Commission et moi-même pourrons compter sur le soutien du Parlement dans ce débat. Il s'agit après tout d'une question fondamentale qui concerne non seulement la santé publique, mais aussi la politique sociale, Il s'agit de savoir ce que la liberté des citoyens en matière de soins de santé signifie à nos yeux.

En ce qui concerne le deuxième problème, celui de la contrefaçon, je suis d'accord avec tous ceux qui ont dit qu'il s'agissait d'une activité criminelle. La contrefaçon dans la chaîne de distribution illégale est du ressort de la police. Ce qui est illégal est illégal, nous ne pouvons pas faire beaucoup plus. Je pense cependant que les propositions que nous pouvons faire permettront à long terme de rendre virtuellement impossible l'entrée de médicaments contrefaits dans la chaîne de distribution légale. Voilà ce que nous pouvons faire.

M<sup>me</sup> Roth-Behrendt a tout à fait raison. Selon moi, il est réellement impertinent de supposer que notre objectif est en fait d'entraver certaines formes de distribution des produits pharmaceutiques pour des raisons de concurrence. Cela ne m'intéresse pas le moins du monde. Le commerce parallèle est légal au sein de l'Union européenne. La Cour de justice européenne l'a confirmé sans équivoque. Je ne souhaite pas le moins du monde gêner le commerce parallèle, mais je pense que toutes les parties impliquées dans la distribution de médicaments doivent être soumises aux mêmes exigences strictes en matière de sécurité. Je ne comprends pas pourquoi quelqu'un devrait être exonéré des exigences de sécurité juste parce qu'il achète à bas pris dans un État membre, un médicament vendu plus cher dans un autre État membre, le ramène dans le pays où il est plus cher et l'y revend à un bon prix. C'est quelque chose que je ne comprends pas.

Ceux parmi vous qui connaissent le droit relatif aux denrées alimentaires se sont sans doute déjà demandés, comme je l'ai fait, pourquoi il était généralement interdit en Europe d'ouvrir un paquet de spaghettis sur le voyage du producteur au consommateur - et c'est effectivement strictement interdit - alors qu'il est permis d'ouvrir, sur le trajet entre le producteur et le consommateur, des médicaments susceptibles d'entraîner la mort s'ils ne sont pas pris correctement.

On peut se demander pourquoi cette disparité stupéfiante existe, pourquoi cette pratique est interdite pour les spaghettis, par exemple, alors qu'elle est autorisée dans le cas de médicaments d'une importance vitale. Je trouve cela difficile à comprendre.

Nous trouverons des solutions permettant à toutes les parties concernées de poursuivre leurs activités, précisément dans l'esprit des paroles de M<sup>me</sup> Roth-Behrendt: nous devons faire preuve d'un peu de créativité, utiliser nos cerveaux, réfléchir un peu, mais les exigences de sécurité s'appliquent de la même façon à tous: il ne peut pas y avoir d'exceptions!

Je pense avoir répondu à vos questions et vous avoir donné un avant-goût du débat animé à venir. Les propositions seront présentées dans quelques semaines, et tout ce que je peux dire à cet égard est que nous nous rencontrerons à nouveau au sein de cette Assemblée et que nous devrons discuter plus avant de cette question.

Françoise Grossetête, rapporteure. – Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier tous mes collègues qui sont intervenus et qui ont soutenu le rapport que je vous ai présenté. Je rappellerai à ceux qui, malheureusement, ne sont plus là mais ont exprimé quelques inquiétudes qu'il s'agit là, vraiment, d'une amélioration, d'une harmonisation, d'une simplification des procédures. Mais la simplification des procédures, cela ne veut pas dire qu'il y ait baisse de qualité, baisse des contrôles. Cela représente un coût moindre pour l'industrie et surtout pour les PME, et c'est fondamental. Un coût moindre et un gain de temps, c'est à dire, finalement, un accès plus rapide aux médicaments pour les patients européens. J'espère bien que nous arriverons d'ailleurs à un accord en première lecture. Tout a été fait pour qu'on arrive à conclure et je remercie encore, bien sûr, la Commission pour son aide et le Conseil.

Sur la contrefaçon, Monsieur le Commissaire, nous avons été très heureux d'entendre déjà les indications et les informations que vous avez pu nous donner sur ce que vous nous présenterez, je l'espère, dans les plus brefs délais parce que vous savez que nous attendons cela avec impatience. La contrefaçon - cela a été dit par mes collègues - il s'agit là de criminalité et on ne peut pas attendre quand il s'agit de criminalité. On sait que l'immense majorité des ventes de médicaments par Internet concerne des médicaments contrefaits qui sont donc dangereux pour la santé de nos concitoyens.

Alors, vous avez parlé du principe actif et du contrôle que nous devons exiger sur le principe actif, y compris lorsqu'il est fabriqué, lorsqu'il est produit dans des pays qui sont des pays tiers, lorsqu'il n'est pas produit dans l'Union européenne. Oui, c'est essentiel! Nous serons là pour vous aider parce qu'il va falloir travailler sur la traçabilité, sur les sanctions concernant les contrevenants, sur la sécurité de la chaîne de distribution. Il est important que le patient ait confiance à 100 % dans le médicament qu'on lui prescrit. Ce médicament ne doit pas pouvoir être ouvert, il ne doit pas pouvoir être reconditionné, il ne doit pas pouvoir être «repackagé».

Voilà ce que je voulais vous dire, au nom de tous mes collègues. Monsieur le Commissaire, sachez qu'en repartant d'ici, vous avez tout le soutien du Parlement et il faut absolument convaincre le collège des commissaires que nous ne devons plus perdre de temps pour enfin travailler sur cette contrefaçon des médicaments.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui, le 22 octobre 2008

#### Déclarations écrites (article 142)

**Rareş-Lucian Niculescu (PPE-DE),** par écrit. – (RO) L'UE a besoin de réglementations claires et strictes en ce qui concerne les conditions de mise sur le marché des médicaments et de tous les produits pharmaceutiques. Je voudrais illustrer cette nécessité en mentionnant un cas qui s'est produit récemment en Roumanie. En septembre, une femme est morte suite à une opération au cours de laquelle du fil chirurgical non stérilisé importé de Chine a été utilisé. D'autres patients ont souffert de complications qui ont mis leurs vies en danger.

La commission d'enquête du ministère roumain de la santé a reconnu sans le moindre doute que le fil chirurgical en question ne portait pas le sigle de qualité CE. La loi relative à l'évaluation de la conformité des produits indique que le ministère concerné est le principal fautif, mais des règles plus claires et une meilleure transparence auraient pu prévenir cette situation.

Marian Zlotea (PPE-DE), par écrit.—(RO) Bien que les médicaments originaires de la Communauté européenne soient confrontés tout au long de leur vie à des réglementations établies par les gouvernements nationaux et par la Communauté, les différences entre les réglementations de la Commission et celles des États membres ont un impact négatif sur la santé publique, sur l'administration et sur le fonctionnement du marché intérieur des produits pharmaceutiques de façon générale.

L'objectif de ce rapport est de veiller à ce que tous les médicaments commercialisés dans la Communauté, y compris ceux qui ont été autorisés au niveau national, soient soumis aux mêmes critères d'approbation administrative et de modification quelle que soit la procédure utilisée pour autoriser ces médicaments. Cette proposition simplifie les procédures administratives des États membres et facilite l'harmonisation des exigences d'évaluation et de contrôle pour tous les médicaments.

L'adoption de ce rapport permettra de protéger nettement plus de consommateurs qui bénéficieront directement d'une plus grande efficacité, d'une organisation consolidée ainsi que d'une clarté et d'une transparence accrues. Tel est le résultat de la mise en œuvre d'un système de réglementation simplifié, normalisé pour les autorisations de mise sur le marché de médicaments en Europe.

# 3. Protection des consommateurs en ce qui concerne certains aspects de l'utilisation des biens à temps partagé (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0195/2008) de Toine Manders, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil, relative à la protection des consommateurs en ce qui concerne certains aspects de l'utilisation des biens à temps partagé, des produits de vacances à long terme et des systèmes d'échange et de revente (COM(2007)0303 - C6-0159/2007 - 2007/0113(COD)).

**Toine Manders,** *rapporteur.* - (*NL*) Monsieur le Président, comme toujours, je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes concernées: M<sup>me</sup> la Commissaire Kuneva, les rapporteurs fictifs ainsi que les trois présidents du Conseil, parce que nous avons commencé à travailler sur ce rapport en 2007, sous la présidence portugaise. Celle-ci fut suivie par la présidence slovène, et nous sommes enfin parvenus à trouver un compromis avec l'aide de la présidence française. Il est regrettable que le secrétaire d'État Luc Chatel n'ait pas pu être parmi nous, parce qu'il est évidemment merveilleux de constater que nous sommes parvenus à un compromis et ce, en première lecture.

La directive sur le temps partagé de 1994 a provoqué une refonte complète du secteur. Le problème est que les États membres ont appliqué cette directive de différentes façons. Le résultat était un patchwork de législations et de normes qui étaient, volontairement ou non, différentes selon les endroits et qui semaient le doute dans l'esprit des consommateurs qui envisageaient d'acheter un bien à temps partagé à l'étranger.

Nous préparons aujourd'hui une nouvelle directive. Nous avons élargi quelque peu le champ d'application, parce que la directive de 1994 ne définissait pas suffisamment clairement certains produits, voire pas du tout, comme par exemple les vacances à long terme et les systèmes d'échange, pour n'en citer que quelques-uns. Je pense que nous avons apporté une amélioration indiscutable à cet égard et tant le secteur que les consommateurs ont accueilli le résultat avec enthousiasme. J'espère que nous en ferons de même en tant que responsables politiques. Nous avons collaboré étroitement avec nos collègues députés des différents groupes et nous sommes parvenus à un résultat attrayant.

Il y a par exemple l'interdiction des versements anticipés, qui avaient provoqué la frustration de nombreux consommateurs. Une fois cette avance payée, il était impossible d'obtenir le remboursement de ces 1 000 ou 1 500 euros payés d'avance.

La période de rétractation de quatorze jours me semble également très importante.

Il y aura également, et j'en suis personnellement très satisfait, une check-list, un formulaire d'information standard décrivant votre achat en détail et précisant que vous avez la possibilité de dissoudre le contrat dans les quatorze jours sans discussion.

Il existe également des codes de conduite volontaires pour le secteur ainsi que la marque de reconnaissance ou de qualité et également le fait que la Commission s'est engagée à contrôler cet aspect. Je m'en réjouis, et je pense que nous devons saluer la promesse de la Commission de contrôler l'application de ces codes de conduite. Je me réjouis particulièrement que la Commission ait promis de contrôler le respect de cette réglementation dans les États membres lors du trilogue.

Dans certains cas, le consommateur pourra plus facilement faire appel aux tribunaux nationaux. Je regrette par contre que la directive ne mentionne pas explicitement la juridiction, la définition des tribunaux compétents. Cela me semble regrettable, mais dans un compromis il faut parfois mettre de l'eau dans son vin. Je regrette également que le contrat soit maintenu après un an même si certaines informations cruciales n'ont pas été fournies.

Tout cela est le fruit d'un compromis. De façon générale, nous avons accompli des progrès considérables vis-à-vis du consommateur et du secteur, surtout en termes d'harmonisation maximale. Ceci permettra en tout cas de porter plus facilement certains dossiers devant les tribunaux de son propre État membre. Le secteur, quant à lui, pourra étendre beaucoup plus facilement ses activités à travers les frontières.

Je pense qu'il s'agit là d'un bon résultat, d'un résultat dont le Parlement, la Commission et le Conseil peuvent être fiers.

**Meglena Kuneva**, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le rapporteur M. Manders et les rapporteurs fictifs, en particulier M. Harbour et M<sup>me</sup> McCarthy, pour leur engagement et leur soutien politiques, mais aussi les équipes du secrétariat de la commission IMCO et de la DG SANCO pour leur étroite collaboration. J'espère que cela nous permettra de parvenir à une conclusion en première lecture. J'apprécie réellement vos énormes efforts et je me réjouis que nous soyons finalement parvenus à un accord. Je tiens également à remercier la présidence française pour les mêmes raisons.

Cette proposition permettrait d'améliorer considérablement la situation des consommateurs sur le marché des biens à temps partagé et des produits de vacances similaires. Il existe clairement un besoin urgent de réviser les règles existantes en matière de temps partagé. Les consommateurs pâtissent de l'achat de produits économiquement similaires aux biens à temps partagés mais qui ne tombent pas sous la définition de la directive actuelle. Je fais ici référence aux produits tels que les clubs de vacances à prix réduits, qui demandent souvent aux consommateurs de verser des sommes considérables d'avance, de 6 000 à 20 000 euros pour adhérer à un club, alors que ces versements leur donneront uniquement droit à des réductions sur des vacances futures. Je pense également à la revente et aux échanges de biens à temps partagé, qui ne sont actuellement pas réglementés.

Je suis profondément convaincue que nous devons travailler au site de base de données de réclamations. Les données relatives aux plaintes montrent que les consommateurs connaissent nettement plus de problèmes avec ces produits non réglementés, notamment avec les clubs de vacances à prix réduits, qu'avec les biens à temps partagé. Il y a donc une excellente raison d'appliquer des règles semblables à ces produits afin d'obtenir davantage d'équité sur le marché des vacances.

La proposition qui sera soumise au vote aujourd'hui comble les lacunes de la législation actuelle en élargissant la portée de la directive. Celle-ci couvrira désormais non seulement les biens à temps partagé, mais aussi les produits de vacances à long terme et les systèmes de revente et d'échange de biens à temps partagé.

Avec ces nouvelles règles, les professionnels qui commercialisent ces produits devront fournir au consommateur des informations précontractuelles complètes afin de lui permettre de prendre une décision bien informée.

Grâce aux amendements proposés par cette Assemblée, que je soutiens sans réserve, ces informations devront être fournies sur une feuille standardisée, ce qui permettra aux consommateurs de les assimiler plus facilement. Cette feuille d'informations standardisée rendra également la vie plus facile aux professionnels en particulier, puisqu'elle sera disponible dans toutes les langues de l'UE. Les consommateurs qui achètent ces produits bénéficieront également d'un droit de rétractation et d'une interdiction des avances, comme c'est déjà le cas pour les biens à temps partagé.

La directive indiquera également que cette rétractation peut être notifiée au professionnel par courrier, courriel, téléfax ou autre moyen similaire. Les consommateurs qui achètent des produits de vacances à long terme bénéficieront d'une protection supplémentaire. Il ne sera plus possible de payer l'ensemble du droit d'adhésion dès le départ, celui-ci sera réparti en versements annuels. Le consommateur aura également le droit de mettre fin au contrat avant chaque versement annuel.

Les règles entièrement harmonisées de cette directive seront avantageuses pour les consommateurs. À l'heure actuelle, le consommateur qui souhaite acheter un bien à temps partagé, alors qu'il se trouve dans un autre pays, le fait sur la base des règles en vigueur dans ce pays, lesquelles n'offrent peut-être pas le même niveau de protection que les règles de son propre pays. Avec la nouvelle directive entièrement normalisée, les consommateurs sauront que les mêmes règles de protection des consommateurs s'appliquent, qu'ils aient acheté leurs produits de vacances à temps partagé depuis leur propre pays ou pendant leurs vacances à l'étranger.

**Emanuel Jardim Fernandes,** rapporteur pour avis de la commission des transports et du tourisme. – (PT) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je me dois de remercier le rapporteur M. Manders, le rapporteur fictif M. Hasse Ferreira et tous les autres rapporteurs et collègues députés pour leur coopération, leur volonté de dialogue et leur volonté de parvenir à un consensus.

La directive sur le temps partagé sera étendue à de nouvelles activités et apportera une contribution positive au tourisme européen, aux opérateurs et aux consommateurs. En tant que groupe, les consommateurs sont les moins bien informés de leurs droits et obligations et les moins qualifiés pour mener des négociations. C'est pourquoi, au sein de la commission des transports et du tourisme, j'ai défendu un niveau élevé de protection des consommateurs, notamment en élargissant et en mettant à jour les définitions de base de cette directive, en renforçant les obligations relatives à l'utilisation des langues et en améliorant l'information contractuelle et le droit de rétractation afin de créer un marché clair et stable, sans coûts cachés pour les consommateurs.

Après le début de ce processus, une analyse horizontale du droit communautaire des consommateurs a été lancée. J'ai fait valoir qu'il ne fallait pas attendre cette analyse étant donné les graves problèmes auxquels sont confrontés les consommateurs qui tentent de faire valoir leurs droits, surtout au niveau international et étant donné les nouvelles activités couvertes par le temps partagé. Ces problèmes ne sont pas le résultat du droit communautaire harmonisé dans ce domaine, mais de l'absence d'un cadre juridique communautaire clair éventuellement complété par des cadres juridiques nationaux plus stricts récompensant les entreprises et les consommateurs honnêtes. C'est là l'un des objectifs fondamentaux de cette proposition de directive, que je vous invite tous à soutenir.

**Antonio López-Istúriz White,** rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques. – (ES) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, une fois de plus, je déplore que la Conférence des présidents n'ait pas permis une meilleure coopération entre la commission des affaires juridiques et la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs sur ce rapport.

Je pense que la commission des affaires juridiques ne souhaitait pas modifier la base juridique proposée par la Commission européenne, ni modifier l'instrument juridique. L'objectif principal était de protéger les consommateurs contre les abus commis par certains «clubs de vacances» sans entraver le développement d'entreprises légitimes et créatrices d'emplois telles que celles qui proposent des produits à temps partagé.

Je pense qu'il ne suffit pas d'appliquer aux clubs de vacances les protections spécifiques accordées en matière de produits à temps partagé. La nature juridique de ces deux systèmes étant intrinsèquement différente, nous devons aller plus loin.

Les biens à temps partagé impliquent un droit de propriété, alors que les clubs de vacances se basent uniquement sur un contrat de services. En fait, dans le cas des clubs de vacances, le consommateur verse une somme d'argent en échange d'un engagement à long terme à lui fournir des services touristiques.

Nous ne devons pas oublier que la plupart des plaintes des consommateurs concernent des abus commis par des clubs de vacances, et non les produits à temps partagé que chacun connaît. Comme l'a mentionné la commissaire Kuneva, l'objectif, que partage également la commission des affaires juridiques, est de réglementer des secteurs opaques et de fixer des règles permettant aux professionnels honnêtes de développer leurs entreprises au profit des consommateurs.

Je suis convaincu qu'avec ce rapport et les mesures qu'il propose, nous allons dans la bonne direction.

**Malcolm Harbour**, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*EN*) Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de pouvoir saluer, au nom du groupe et en tant que deuxième rapporteur fictif de mon groupe à avoir travaillé sur ce dossier, l'accord auquel nous sommes parvenus avec le Conseil aujourd'hui. Je remercie également le Conseil pour sa coopération.

Je tiens à souligner publiquement la dette que nous avons envers M<sup>me</sup> Luisa Rudi Ubeda, qui a été élue au parlement espagnol cet été mais qui avait en fait accompli la majeure partie du travail de rapport fictif sur cette directive. Concernant en particulier la remarque faite par le rapporteur de la commission des affaires juridiques, je tiens à souligner que la section spécifique consacrée aux clubs de vacances, que je considère comme le progrès le plus important accompli par cette directive vis-à-vis de ce type de produit, doit beaucoup à la ténacité de M<sup>me</sup> Rudi Ubeda qui a fait en sorte que cette question reste sur la table. Le Conseil et la Commission, en particulier, ont fait preuve d'une certaine réticence à cet égard, mais je suis ravi que nous ayons conclu un accord à ce sujet parce qu'il est d'une importance essentielle.

Mon rapporteur Toine Manders, qui a fait un excellent travail sur ce dossier et auquel je rends hommage ainsi qu'au reste de l'équipe qui a travaillé avec lui et M<sup>me</sup> Kuneva, ont abordé un certain nombre d'autres

points. Je souhaite simplement mettre en exergue deux autres questions qui me semblent très importantes et à propos desquelles nous nous sommes efforcés d'obtenir des améliorations significatives.

La première concerne la publicité. La clause relative à la publicité indique désormais clairement que toute activité promotionnelle relative à un bien à temps partagé ou à un club de vacances doit être clairement indiquée et identifiée comme telle. De même, les informations normalisées dont nous avons demandé la disponibilité doivent être disponibles à tout moment lors de tous les événements promotionnels afin d'éviter que des consommateurs soient induits en erreur par une visite, une offre ou un voyage attrayant. Les professionnels doivent également décrire de façon absolument claire ce dont ils parlent, et n'ont pas le droit de vendre leur produit comme un investissement.

Deuxièmement - et je m'adresse maintenant au Conseil, bien que le ministre ne soit pas ici - l'encouragement par les États membres de l'utilisation de codes de conduite et de mécanismes de résolution extrajudiciaire des conflits est absolument crucial.

D'une façon générale, il s'agit d'un progrès majeur en matière de protection des consommateurs. Je soutiens ce rapport sans réserve et je suis sûr qu'il recevra aujourd'hui l'aval d'une très large majorité de ce Parlement.

**Joel Hasse Ferreira**, *au nom du Groupe PSE*. – (*PT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après un an de travail parlementaire, la proposition de directive dont nous discutons aujourd'hui représente une amélioration significative par rapport au texte présenté en 2007. Cette nouvelle proposition renforce à plusieurs niveaux les droits des consommateurs européens, qu'il s'agisse de propriétaires actuels ou potentiels de biens à temps partagé ou de membres actuels ou potentiels de clubs de vacances.

Selon les circonstances, cette proposition prévoit donc trois délais différents pendant lesquels le consommateur a le droit de résilier unilatéralement ces contrats. Elle détermine également une série d'éléments essentiels qui doivent être inclus spécifiquement dans les contrats. Elle clarifie et explique également l'utilisation des langues, qui sera nettement plus favorable aux consommateurs, ainsi que les règles relatives à la publicité, qui méritaient une attention particulière. Il s'agit donc d'une bonne proposition de directive qui, à la suite de négociations déterminées et détaillées entre différents groupes parlementaires, est aujourd'hui présentée au Parlement après avoir déjà reçu l'aval de la Commission et du Conseil.

Monsieur le Président, je me dois de féliciter la présidence slovène pour les efforts qu'elle a déployés afin de résoudre et de surmonter un certain nombre de différences d'opinion à propos de ce texte. Nous devons également féliciter chaleureusement la présidence française, notamment son représentant permanent M. Léglise-Costa, pour le travail magnifique accompli lors de la dernière phase des négociations, mais aussi les représentants de la Commission pour la bonne volonté et les compétences techniques dont ils ont fait preuve aussi bien lors du trilogue que dans nos contacts bilatéraux.

Au sein du Parlement, le rédacteur pour avis de la commission des transports et du tourisme, Manuel Jardim Fernandes, mérite des félicitations particulières. C'est également le cas des membres de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, en particulier son rapporteur, les rapporteurs fictifs des groupes et les coordinateurs et, dernière mentionnée mais non des moindres, sa présidente Arlene McCarthy.

Avant de conclure, je souhaite remercier les associations de consommateurs, notamment les associations britanniques et l'association portugaise DECO, ainsi que l'association européenne des entreprises du secteur, pour les contributions utiles qu'elles m'ont apportées tout au long de ce processus. Cette directive sur les biens à temps partagé, les clubs de vacances et les cartes de vacances est excellente. Je vous invite donc à l'adopter.

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, notre «marché intérieur européen» est, et doit être de plus en plus, une Europe qui protège les consommateurs.

### PRÉSIDENCE DE MME ROTHE

Vice-présidente

**Heide Rühle,** *au nom du groupe des Verts*/ALE. – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je voudrais moi aussi remercier le rapporteur au nom du rapporteur fictif de mon groupe, qui ne peut malheureusement pas être ici aujourd'hui, pour sa coopération constructive. Je pense que la coopération dont a bénéficié M. Manders a été réellement constructive et qu'elle a donné des résultats solides dont nous pouvons être fiers.

Nous avons obtenu l'élargissement du champ d'application de la directive non seulement aux clubs de vacances, qui représentent un problème majeur, mais également aux navires de croisière, aux bateaux-maisons et aux caravanes. Cet élargissement est particulièrement important. Ce faisant, nous avons fermé de nombreuses échappatoires. De façon tout aussi importante, nous sommes parvenus à instaurer une plus grande transparence par le biais des informations précontractuelles, des fiches d'information et des informations normalisées déjà mentionnées par plusieurs des intervenants qui m'ont précédée.

Je tiens également à souligner, car cela me semble important, que nous avons introduit une extension à 14 jours du droit de rétractation en cas d'utilisation incorrecte d'informations. Le consommateur peut également bénéficier d'un délai étendu de trois mois, voire d'un an, en cas de négligence criminelle du devoir d'information. Ceci crée une plus grande transparence et une certitude juridique accrue qui profitent non seulement aux consommateurs mais également aux professionnels du secteur qui, naturellement, ont tout intérêt à se distinguer des acteurs peu recommandables.

Avec la collaboration des professionnels, des États membres et des associations de consommateurs, nous pouvons désormais rendre ce secteur respectable une bonne fois pour toutes. C'est pourquoi je suis convaincue que cette proposition recevra le soutien enthousiaste de notre groupe. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais ceci représente un pas en avant important.

**Leopold Józef Rutowicz,** *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, l'industrie du tourisme joue un rôle de plus en plus important dans les économies des pays européens. Cette industrie inclut les produits à temps partagé, les produits de vacances à long terme et les systèmes d'échange et de revente des biens à temps partagé, qui ont souvent porté préjudice aux consommateurs.

Cette directive corrige ce problème et crée les conditions nécessaires pour harmoniser ces services sur le marché européen en adoptant un paquet de règles fondamentales destinées à améliorer la transparence et à protéger les consommateurs en créant un contrat type uniforme, en imposant l'obligation de dresser le contrat dans la langue du consommateur, en améliorant la possibilité pour le consommateur de faire un choix réfléchi et en instaurant une période de réflexion durant laquelle le consommateur peut se rétracter sans avoir à se justifier. Cette directive et ses amendements créent des conditions propices au développement de ces services et au renforcement de la confiance des consommateurs vis-à-vis d'eux.

Monsieur Manders, je vous remercie pour votre excellent rapport. Le groupe de l'Union pour une Europe des Nations soutient cette directive.

Andreas Schwab (PPE-DE). – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous souhaitons nous aussi commencer par remercier le rapporteur, ainsi que le rapporteur fictif et le rapporteur du groupe du Parti populaire européen (Démocrates chrétiens) et des Démocrates européens au sein de la commission des affaires juridiques. Cette Assemblée a montré que lorsqu'un marché menace de tomber dans le chaos - comme c'était naturellement le cas dans le secteur du temps partagé - nous somme prêts à agir ensemble. Il faut répéter que le marché du temps partagé dans sa forme traditionnelle a été infiltré de plus en plus par des opérateurs peu recommandables - par exemple des promoteurs de clubs et de centres de vacances - éparpillés à travers l'Europe et qui ont effectivement omis d'informer les consommateurs de façon transparente des possibilités et inconvénients de ce genre d'investissement. La nouvelle réglementation apportera des avantages considérables à cet égard.

L'extension du délai de rétractation de 10 à 14 jours a été mentionnée. Je pense également que nous avons eu raison d'exclure du champ d'application les réservations pour plusieurs années dans des hôtels, car cette situation est clairement différente pour le consommateur d'un investissement annuel récurrent dans un club ou un centre de vacances.

On en a déjà beaucoup parlé, mais je tiens également à souligner que la règle obligeant à informer le consommateur dans sa propre langue maternelle ou dans la langue de son pays de résidence entraînera à terme la disparition d'une bonne partie des contrats douteux. Ceci contribuera de façon générale à donner au marché du temps partagé une base respectable et permettra aux consommateurs, qui souhaitent acheter des vacances dans ces infrastructures, de le faire en toute confiance.

La clause de révision, qui était absente de la précédente directive, donne à cette Assemblée la possibilité de vérifier au bout de trois ans si la voie que nous avons suggérée résout bel et bien les problèmes, ou s'il reste des problèmes sur lesquels nous devons intervenir.

Madame la Commissaire Kuneva, je vous remercie. Je pense qu'il s'agit d'une mesure très positive pour le marché intérieur.

**Evelyne Gebhardt (PSE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Je pense que nous avons fait du bon travail sur ce dossier, et pas seulement pour le marché intérieur, comme vient de l'indiquer M. Schwab, mais aussi pour les citoyens. Ces aspect est beaucoup plus important pour moi, parce que nous voulons que les citoyens fassent partie d'une Europe soudée, dans un sens positif, et je pense que nous venons d'y contribuer.

En tant que coordinatrice, je suis particulièrement reconnaissante envers notre rapporteur fictif M. Hasse Ferreira pour l'excellent travail qu'il a accompli avec le rapporteur et les autres rapporteurs fictifs.

Le groupe socialiste du Parlement européen aurait aussi préféré un élargissement plus important encore du champ d'application, cela va sans dire, mais il faut parfois faire des compromis. Je pense que nous sommes néanmoins parvenus à une excellente solution. La plus grande facilité de comparaison des offres, le droit de rétractation et les règles en matière de publicité créeront des conditions plus favorables pour les citoyens à l'avenir, pour qu'ils puissent à nouveau être rois sur un marché qui était jusqu'à présent une véritable jungle.

Cette croissance incontrôlée a mis dans une situation difficile de nombreuses personnes qui n'avaient sans doute pas fait suffisamment attention en organisant leurs vacances. Nous voulons éviter que ces situations se reproduisent à l'avenir, et je pense que ce compromis permettra d'y parvenir.

Charlotte Cederschiöld (PPE-DE). – (SV) Madame la Présidente, ce problème est malheureusement bien connu dans mon pays, la Suède. Les touristes détendus en vacances se laissent entraîner à acheter des parts dans des appartements qui ne les satisfont pas réellement quand ils rentrent chez eux, pour autant que leur achat représente réellement quelque chose quand ils y arrivent. La nouvelle directive sur les biens à temps partagé leur offrira une protection nettement meilleure si les mêmes règles s'appliquent dans toute l'UE en matière d'achat de biens à temps partagé. Pour permettre aux citoyens de profiter en toute sécurité des libertés du marché intérieur, il est nécessaire d'assurer une protection correcte des consommateurs. Les consommateurs doivent se sentir en position de force et de sécurité.

Il sera interdit aux professionnels de demander des acomptes pendant la période de réflexion, qui sera par ailleurs prolongée de 10 à 14 jours. Ainsi, les consommateurs n'auront pas à s'inquiéter des acomptes versés s'ils ne sont pas satisfaits ou s'ils souhaitent renoncer à leur achat au cours du délai de réflexion. Cette directive découragera probablement certaines sociétés peu sérieuses qui ne respectent pas les conditions en matière de marketing honnête et de contrats équitables. Je pense qu'à l'heure actuelle, de nombreuses personnes hésitent à acheter de tels services dans d'autres États membres précisément parce qu'elles ne sont pas sûres de bénéficier d'une protection suffisante en tant que consommateurs.

L'harmonisation et les autres mesures prévues par la directive permettront de renforcer cette protection des consommateurs. Ceci donnera probablement à davantage de personnes la confiance nécessaire pour utiliser des services de biens à temps partagé en dehors de leur propre État membre, et c'est quelque chose dont nous nous réjouissons bien sûr tous. En d'autres termes, il s'agit d'une excellente proposition qui bénéficie d'un large soutien. Les habitants des pays du Nord, amateurs de soleil, souhaitent remercier la Commission, les rapporteurs et les rapporteurs fictifs.

Arlene McCarthy (PSE). – (EN) Madame la Présidente, cette loi sur les biens à temps partagé se fait attendre depuis longtemps. La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a organisé sa première audience sur le sujet en 2001, révélant tous les problèmes dont souffre ce marché. Nous sommes bien sûr enchantés d'être parvenus aujourd'hui à un résultat concret pour les consommateurs. Nous élargissons le champ d'application de la loi pour couvrir les produits assimilés aux biens à temps partagé, et notamment les clubs de vacances à prix réduit, qui posent de nombreux problèmes. Nous couvrons désormais les systèmes de revente et d'échange, et nous donnons aux citoyens une meilleure protection et de meilleurs droits. De façon cruciale, je pense que les consommateurs bénéficieront des mêmes droits qu'ils achètent à Varna sur la mer Noire ou à Valence sur la Costa Blanca.

Selon cette loi, les consommateurs doivent recevoir les informations essentielles par le biais d'une fiche d'informations normalisée - y compris toutes les commissions et tous les frais. Si le professionnel omet de communiquer ces informations, la loi prolonge le délai de rétractation à trois mois. Le fait de ne pas informer le consommateur de son droit de rétractation prolonge jusqu'à un an le délai de rétractation. Il s'agit là d'excellents droits pour les consommateurs. Ils contribueront à responsabiliser les professionnels, à informer et à protéger les consommateurs et à chasser du marché les opérateurs douteux et les arnaqueurs.

Nous avons montré aujourd'hui que lorsque les consommateurs se plaignent, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs du Parlement leur répond et prend des mesures concrètes. Madame la Commissaire, je vous demande de garder un œil sur l'application de cette directive, comme vous le faites toujours. Nous devons utiliser le nouveau réseau international de contrôle pour faire face aux problèmes que les consommateurs continuent de rencontrer et pour réduire le nombre de plaintes, en matière de temps partagé, introduites auprès des centres européens des consommateurs dans les 27 États membres.

Marian Zlotea (PPE-DE). – (RO) Notre objectif est toujours d'adopter des législations plus avantageuses pour les consommateurs C'est pourquoi je tiens à exprimer mon soutien en faveur de cette directive qui crée un modèle et un cadre simplifiés pour les produits à temps partagé. Je pense que la proposition visant à accorder aux consommateurs une période de réflexion de 14 jours pour résilier un contrat et à interdire les acomptes durant cette période est la bienvenue. J'espère que les changements apportés contribueront au bon fonctionnement du marché intérieur en harmonisant la législation européenne à cet égard, et qu'ils renforceront donc la protection des consommateurs.

Nous devons faire en sorte qu'au moment de signer le contrat, les consommateurs soient pleinement informés et qu'ils aient reçu toutes les informations précontractuelles relatives aux coûts encourus et aux services dont ils bénéficieront. Nous devons encourager le développement des biens à temps partagé et des produits de vacances à long terme. Nous devons pour cela renforcer la confiance des consommateurs qui achètent des vacances à l'étranger, et encourager les entreprises qui vendent à l'étranger à profiter au maximum des avantages offerts par le marché unique.

J'invite également M<sup>me</sup> la Commissaire Kuneva à intervenir en matière de contrats de crédit. En effet, en raison du chaos financier actuel, la plupart des banques ont modifié les termes de ces contrats de ces crédits et continuent à duper les consommateurs. Je félicite le rapporteur pour ses efforts et j'espère que nous contribuerons à créer un marché qui profite aux consommateurs.

**Bernadette Vergnaud (PSE).** - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, nous allons voter le dépoussiérage nécessaire d'une directive vieille de quatorze ans, qui concerne des millions de personnes en Europe - professionnels du tourisme comme consommateurs de vacances à temps partagé ou en club.

Ce secteur pesant plus de deux milliards d'euros par an et employant 200 000 personnes est un vecteur important du marché intérieur, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, d'autant plus que les prévisions annoncent une croissance rapide de ce type de services. La logique économique, certes non négligeable, ne doit pas empêcher de protéger au mieux les nombreux utilisateurs de ces services, qui disposent souvent de budgets vacances moyens et qui ont besoin de protection et de plus de clarté juridique.

L'harmonisation des conditions de rétractation tout comme l'interdiction de pratiques commerciales déloyales telles que le versement d'acomptes durant le délai de réflexion et l'obligation de fournir un contrat précis, clair et lisible dans la langue choisie par l'acheteur constituent ainsi un progrès important dans la protection et la responsabilisation des consommateurs. Ce texte va enfin permettre de mettre un terme à des pratiques inadmissibles rendues possibles par les insuffisances de la directive actuelle et va redonner crédit à un secteur plombé par une image négative. On peut donc espérer, d'une part, un regain de dynamisme positif pour des prestataires de services débarrassés de concurrents malhonnêtes et, d'autre part, une confiance retrouvée chez des consommateurs rassurés.

Je tiens donc à féliciter le rapporteur, M. Manders, et les rapporteurs fictifs, notamment mon ami, Joel Hasse Ferreira, pour leur travail fructueux qui va aboutir, en première lecture, à un accord qui maintient les nombreuses avancées voulues par le Parlement mais refusées par le Conseil.

**Philip Bradbourn (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, depuis de nombreuses années déjà, je m'inquiète du fait que la législation actuelle relative aux biens à temps partagé ne tient pas compte d'une série de nouveaux produits commercialisés dans ce domaine. Je me réjouis donc des modifications apportées par cette proposition.

L'élargissement du champ d'application aux clubs de vacances et à d'autres produits similaires est un grand pas en avant la protection des consommateurs, qui étaient autrefois des cibles faciles pour les racoleurs sans scrupules. Cette directive montre clairement que l'UE prend des mesures pour contrôler la situation.

Je dois toutefois admettre ma déception de voir que le Parlement a dû renoncer à imposer une période de réflexion de 21 jours pour parvenir à un accord avec le Conseil. Mais les améliorations apportées ne sont pas pour autant sans effet sur la directive actuelle, et en fait, je me réjouis de l'interdiction de réclamer des

acomptes avant la fin du délai de réflexion. Ce compromis avec le Conseil a demandé des efforts considérables, et j'espère que ce rapport sera adopté aujourd'hui à une large majorité.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (*CS*) Je salue la révision de la directive sur le temps partagé, qui date de quinze ans déjà. Cette révision élargira la définition des produits de vacances à long terme, offrira un niveau plus élevé de protection aux consommateurs et permettra aux opérateurs honnêtes d'être compétitifs. En d'autres termes, cette directive empêche l'apparition de nouveaux produits dont le seul objectif est de contourner les règles. De par leur nature même, les biens à temps partagé sont des produits vendus au-delà des frontières nationales. Je me réjouis donc qu'en Europe, ce marché soit bientôt entièrement harmonisé et que le consommateur bénéficie des mêmes droits dans tous les pays. Ces droits incluent par exemple la période de rétractation de quatorze jours pendant laquelle il sera possible de renoncer au contrat sans avoir versé d'acompte, ou l'obligation imposée au professionnel de dresser le contrat dans la langue privilégiée par le consommateur. C'est une bonne nouvelle pour les consommateurs tchèques qui souhaitent aller en vacances. Je suis également favorable à l'idée d'instaurer un système d'enregistrement comme celui utilisé pour les agences de voyages, qui constituerait une source d'informations en cas de litiges et qui pourrait également inclure la création d'un fonds de garantie pour les consommateurs en cas de faillite d'une entreprise. Je félicite M<sup>me</sup> la Commissaire ainsi que les rapporteurs.

**Meglena Kuneva**, *membre de la Commission*. -(EN) Madame la Présidente, nous devons veiller à ce que tous les consommateurs européens bénéficient d'une protection adéquate contre les tactiques de vente agressives utilisées par des professionnels malhonnêtes sur le marché des biens à temps partagé et des produits de vacances.

La nature transfrontalière de la plupart des contrats à temps partagé rend d'autant plus indispensable une action au niveau de l'UE.

Nous devons également faire en sorte que les consommateurs aient une confiance suffisante dans le cadre réglementaire pour ne pas hésiter à acheter des biens à temps partagé à l'étranger à des professionnels légitimes. Un marché sain des biens à temps partagé et des produits de vacances similaires contribuera au développement de la croissance et de l'emploi dans l'UE.

Je suis fermement convaincu que le paquet de compromis sur lequel vous allez voter aujourd'hui contribuera largement à la réalisation de ces objectifs. Les amendements proposés par les groupes ALDE, PPE-DE et PSE, qui ont reçu l'aval du Conseil, me semblent également justes et raisonnables. Ce paquet est également conforme à la proposition originale de la Commission.

Je pense que ce paquet constitue la meilleure option dans l'intérêt des consommateurs comme des professionnels. Un vote en faveur de ce paquet est un vote en faveur de la confiance des consommateurs dans les produits de vacances, d'informations claires pour les consommateurs et d'une industrie du tourisme compétitive et responsable.

Je demande donc aux membres de cette Assemblée de soutenir aujourd'hui par leur vote un accord relatif aux biens à temps partagé et aux produits de vacances similaires qui apportera une véritable valeur ajoutée aux vacanciers dans toute l'Europe.

**Toine Manders,** *rapporteur.* – (*NL*) Madame la Présidente, si cette directive est adoptée cet après-midi, et bien qu'elle ne concerne qu'une petite partie du marché intérieur, elle représentera un pas en avant considérable pour le consommateur européen. Cette directive est après tout le précurseur de l'instrument horizontal en matière de protection des consommateurs.

En tant que rapporteur, j'ai proposé en premier lieu de définir certains aspects dans un règlement. Nous avons finalement abouti à une harmonisation maximale, et je pense que cette harmonisation maximale offrira une protection importante non seulement aux consommateurs, mais aussi aux entreprises de bonne foi actives dans ce secteur. Ceci donnera une impulsion considérable au tourisme, et le marché intérieur ne peut fonctionner correctement qu'avec la confiance des consommateurs.

Je me réjouis que cette harmonisation maximale donne les mêmes droits à tous les consommateurs européens. Je considère en effet que les consommateurs européens, quel que soit leur pays d'origine, doivent jouir des mêmes droits lorsqu'ils achètent des biens, des services ou quoi que ce soit d'autre sur le marché intérieur. Cette directive en apporte la garantie.

J'espère que les États membres contrôleront la mise en œuvre et le respect de cette directive de la même façon pour que le consommateur puisse garder cette confiance. Après tout un marché intérieur, et c'est pourquoi je crois en l'Europe, ne peut fonctionner correctement qu'avec la confiance des entreprises, des autorités et des consommateurs.

Si cette directive réussit, je la considèrerai comme un précurseur et comme la preuve que l'instrument horizontal de protection des consommateurs doit être pleinement harmonisé pour tous les achats par les consommateurs.

Je considère donc cela comme un pas en avant considérable. Nous avons en effet déjà amélioré de nombreux éléments du marché intérieur, mais pas la confiance des consommateurs. Je pense que cette directive constitue un pas important dans cette direction. Je voudrais remercier tous ceux qui y ont apporté une contribution positive.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui à 12 heures.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Małgorzata Handzlik (PPE-DE)**, par écrit. – (PL) Les biens à temps partagé sont une forme de produits de vacances. De nombreux consommateurs décident d'acheter ces services alors qu'ils sont sous le charme de l'endroit où ils passent leurs vacances. Malheureusement, certains commerçants sans scrupules exploitent cet enthousiasme et ne communiquent pas aux consommateurs toutes les informations nécessaires quant aux services proposés.

Les modifications introduites par cette directive renforcent la protection des consommateurs par rapport à ces pratiques. Les consommateurs bénéficieront notamment d'une période de réflexion de 14 jours pendant laquelle ils peuvent renoncer au contrat sans aucun préjudice, ce qui les aidera à bien réfléchir à leur décision. Les professionnels devront également fournir des informations plus détaillées aux acheteurs potentiels. Le consommateur aura droit à des informations complètes quel que soit le pays dans lequel il achète les services concernés. Plus important encore, ces informations devront être mises par écrit dans la langue maternelle du consommateur ou dans la langue de son pays d'origine. Si le consommateur n'est pas informé de son droit de rétractation de 14 jours, ce délai de rétractation est prolongé à un an et 14 jours.

Ces solutions sont très avantageuses pour les consommateurs, surtout à un moment où les voyages à l'étranger sont devenus si populaires et où les consommateurs, du fait de ces voyages, sont de plus en plus exposés aux pratiques déloyales de certains opérateurs.

**Zita Pleštinská (PPE-DE),** *par écrit.* – (*SK*) Le Parlement européen s'est toujours préoccupé des droits des consommateurs dans le domaine du tourisme. C'est pourquoi, dans ses résolutions relatives aux nouvelles perspectives et dans les nouveaux appels au développement d'un tourisme durable en Europe, il a reconnu la nécessité de réviser la directive n° 94/47/CE.

Les agences irresponsables contournent facilement cette directive. C'est pourquoi, afin d'assurer un niveau maximal de protection des consommateurs dans ce domaine, la commission IMCO a demandé l'adoption de règles harmonisées dans certains domaines clés. Ceci aidera les consommateurs à prendre de bonnes décisions, quel que soit leur pays d'origine ou celui où ils passent leurs vacances.

Le système du temps partagé permet de jouir pendant un temps limité de biens immobiliers ou autres en vertu d'un contrat de plus d'un an. Contre le versement d'une somme d'argent, ce contrat confère au consommateur le droit d'utiliser un ou plusieurs logements à plusieurs reprises. Les contrats devront contenir des check-lists conçues pour attirer l'attention des consommateurs et pour leur faire mieux comprendre leur droit à renoncer au contrat.

Je me réjouis de l'instauration d'un code d'éthique des entreprises de ce secteur, d'une marque de qualité, de campagnes transfrontalières et de formulaires normalisés. Un élément important est que la publicité doit informer les consommateurs et non les induire en erreur. Cette directive définit un cadre juridique pour les produits de vacances à long terme. Les consommateurs auront le temps de réfléchir à leur décision dans un environnement où personne ne les soumet à aucune pression. Je pense que cette directive permettra de résoudre les problèmes graves que les consommateurs ont connus en matière de produits de vacances à long terme.

**Salvador Domingo Sanz Palacio (PPE-DE),** *par écrit.* – (*ES*) Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir approuver ce rapport et je remercie le rapporteur M. Manders ainsi que mon collègue M. Harbour pour son excellent travail, de même que les rapporteurs fictifs. C'est un magnifique exemple de travail d'équipe. Ce paquet de mesures est le résultat d'efforts importants consentis par la Commission, mais aussi par le Parlement et le Conseil.

La délégation espagnole prône toujours la compréhension, la clarté et la certitude juridique qui, associées à une harmonisation complète, constituent la garantie d'une protection optimale des consommateurs.

Nous voulions des règles claires et une meilleure régulation du marché pour deux raisons: tout d'abord pour les professionnels, afin qu'ils puissent exercer leurs activités avec un degré élevé de qualité et de sécurité, et deuxièmement pour les consommateurs, afin qu'ils puissent aborder ce marché en toute confiance, qu'ils disposent des informations nécessaires avant de signer un contrat et afin que leurs droits soient protégés comme il convient.

Une réglementation de qualité stimule le marché et profite aussi bien aux consommateurs qu'aux entreprises. C'est ce que nous souhaitions, et c'est ce à quoi nous sommes parvenus avec cet accord.

(La séance, suspendue à 10 h 55 pour la remise du prix LUX, est reprise à 11 h 30.)

### PRÉSIDENCE DE M. VIDAL-QUADRAS

Vice-président

#### 4. Heure des votes

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle les votes.

(Pour les résultats et les détails du vote: voir procès-verbal)

\* \*

Gay Mitchell (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, j'interviens pour une motion de procédure en vertu de l'article 166 pour attirer l'attention du Président sur le non-respect du règlement du Parlement, plus spécifiquement en ce qui concerne l'heure des questions d'hier. J'ai l'impression que l'heure des questions est devenue une fête mobile, tout comme l'heure des votes au sein de ce Parlement. Les questions sont présentées dans un ordre destiné à accommoder la Commission et le Conseil, et non les députés. Puis certaines questions sont fusionnées et les questions supplémentaires sont traitées en groupe. Hier, nous n'avons pu traiter que 12 questions. Pour ceux d'entre nous qui ont rarement l'opportunité de parler, ceci rend la participation à la séance plénière presque impossible. Nous élisons un président, des vice-présidents et des chefs de groupes pour qu'ils veillent aux intérêts du Parlement et des députés. Tel n'est pas le cas. J'aimerais que cette pratique soit reconsidérée et que le rôle des députés en plénière - qui représentent les citoyens - soit défendu et non sacrifié aux désirs de tous les autres qui souhaitent intervenir au sein de ce Parlement. Le président doit défendre les droits des députés, et non les bafouer sans cesse. C'est cependant ce qui se passe dans cette séance plénière, et je m'y oppose vivement.

(Applaudissements)

**Le Président.** - Merci beaucoup, Monsieur Mitchell. La prochaine réunion du Bureau discutera comme il se doit de vos commentaires et de votre plainte.

**Bernd Posselt (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je tiens à prévenir M. Mitchell: depuis des années déjà, on me dit à chaque fois que ce problème sera abordé lors de la prochaine réunion du Bureau, mais rien ne change jamais.

(Applaudissements)

Le Président. – Monsieur Posselt, vos commentaires seront également communiqués au Bureau.

(Rires)

\* \*

## 4.1. Approbation de la nomination de Catherine Ashton en tant que membre de la Commission européenne (vote)

#### 4.2. Réunion du Conseil européen (15-16 octobre 2008) (vote)

- Avant le vote:

**Pervenche Berès (PSE),** présidente de la commission des affaires économiques et monétaires. — Monsieur le Président, je crois que dans la gestion de cette crise, ce Parlement a montré son sens des responsabilités et c'est dans cet esprit-là que la commission économique et monétaire s'est réunie lundi soir pour aborder la révision de la directive sur les fonds propres, dite «CRD», qui est présentée par la Commission comme étant l'un des piliers de sa réponse à la crise financière grave que connaît l'Union européenne.

Je veux informer cette Assemblée plénière que la Commission n'a pas jugé utile de participer aux travaux de la commission économique et monétaire lundi soir pour cet échange de vues.

- Avant le vote sur le paragraphe 6:

**Wolf Klinz (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous avez reçu ceci par écrit. Je suis favorable à l'ajout d'une déclaration formulée comme suit en anglais:

(EN) «Deplores the expected spillover effects to other sectors of the economy, therefore [...]»

− (DE) Cet ajout exprimerait clairement l'impact négatif de cette crise sur l'économie dans son ensemble.

(Le Parlement rejette l'amendement oral)

**Hartmut Nassauer (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je tiens simplement à souligner que nous votons sur un projet commun de résolution déposé par quatre groupes politiques, qui ont convenu de ne pas déposer d'amendements relatifs au texte commun. Les amendements oraux sont eux aussi des amendements, et le groupe de l'Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe a signé cette résolution commune. C'est pourquoi nous devons malheureusement nous opposer au dépôt de nouveaux amendements, y compris d'amendements oraux.

- Après le vote sur l'amendement 6:

**Avril Doyle (PPE-DE).** – (EN) Monsieur le Président, ne devions-nous pas voter sur le paragraphe 6? Je pose la question.

Le Président. - Non, il n'y pas eu de demande de vote séparé sur ce paragraphe.

- Avant le vote sur le paragraphe 9:

**Margarita Starkevičiūtė (ALDE).** – (*LT*) Je voulais simplement ajouter les mots qui sont à côté du paragraphe 9. Le texte aurait alors la forme suivante:

– (EN) «and their conformity with the Treaty provisions», afin de clarifier. Le texte serait libellé comme suit: «state aid rules to measures taken and their conformity with the Treaty provisions».

(Le Parlement rejette l'amendement oral)

- Avant le vote sur le paragraphe 29:

Ona Juknevičienė (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je pense que mes collègues du groupe PPE-DE prendront prochainement la parole, mais avant cela, je voudrais qu'ils se demandent s'il serait réellement contraire à leurs principes de soutenir mon amendement oral en ajoutant deux mots qui soulignent l'isolation de la région balte en matière d'énergie et sa dépendance absolue envers la Russie. Nous voudrions mettre en exergue et saluer l'initiative de la Commission, et surtout du Conseil, visant à mettre fin à l'isolation de la région balte dans le secteur de l'énergie. Ainsi donc, au paragraphe 29 qui mentionne l'Europe de l'Est, je voudrais mentionner la région balte. Je vous demande votre soutien.

(Applaudissements au centre et à gauche)

**Hartmut Nassauer (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je suggère à nos collègues députés du groupe de l'Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe de faire valoir leurs objections légitimes lors des négociations prévues à cet effet. Il est inacceptable de faire ce genre de propositions en plénière, à un moment où il n'est pas possible d'en discuter sérieusement. Cette pratique est antiparlementaire et il faut qu'elle cesse.

(Applaudissements)

(Le Parlement rejette l'amendement oral)

- Après le vote sur l'amendement 1:

**Hélène Goudin (IND/DEM).** – (SV) Monsieur le Président, il est impardonnable que nous n'ayons reçu ces amendements qu'à 10 heures ce matin, et ce uniquement en anglais, en letton et en finnois. Ce n'est pas ainsi que les choses doivent se passer.

Le Président. – Madame Goudin, nous prenons acte de votre plainte.

- Après le vote:

**Alexander Alvaro (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, je voulais simplement faire remarquer à l'Assemblée que nous avons voté sur une résolution relative à une réunion du Conseil européen, et qu'il est scandaleux qu'aucun représentant du Conseil ne soit présent pour entendre ce sur quoi nous avons travaillé et ce que nous avons à dire. Ce n'est pas ainsi que nous parviendrons à travailler ensemble.

(Applaudissements)

**David Martin (PSE).** – (*EN*) Monsieur le Président, il est vrai que le Conseil n'est pas représenté, mais j'invite le Parlement à souhaiter la bienvenue à notre nouvelle commissaire qui, dès sa confirmation, a pris la peine d'être présente pour le vote. Je souhaite la bienvenue à la M<sup>me</sup> la Baronne Ashton au sein de cette Assemblée.

(Applaudissements nourris)

**Le Président.** – Effectivement, Monsieur Martin. Vous avez tout à fait raison.

- 4.3. Travail intérimaire (A6-0373/2008, Harlem Désir) (vote)
- 4.4. Protection des enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication (A6-0404/2008, Roberta Angelilli) (vote)
- 4.5. Promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie (A6-0291/2008, Dan Jørgensen) (vote)
- 4.6. Modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments (A6-0346/2008, Françoise Grossetête) (vote)
- 4.7. Protection des consommateurs en ce qui concerne certains aspects de l'utilisation des biens à temps partagé (A6-0195/2008, Toine Manders) (vote)
- Avant le vote:

**Toine Manders**, *rapporteur*. – (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais remercier une fois de plus toutes les personnes concernées, y compris les rapporteurs fictifs des différentes commissions ainsi que M<sup>me</sup> la Commissaire.

J'espère que nous adopterons ce texte, parce qu'il représente un pas en avant considérable pour les droits des consommateurs en Europe et qu'il donnera un grand coup de fouet à l'industrie du tourisme en Europe. J'espère donc que mes collègues députés approuveront ce compromis et que nous ferons ce pas important vers l'optimisation du marché intérieur en première lecture.

Le Président. – Nous interrompons maintenant le vote pour faire place à la séance solennelle.

#### PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

#### 5. Séance solennelle - Représentation de l'ONU pour l'Alliance des civilisations

**Le Président.** – Monsieur Sampaio, Monsieur le haut-représentant pour l'Alliance des civilisations, Mesdames et Messieurs. J'ai le grand honneur et le plaisir d'accueillir M. Sampaio au sein du Parlement européen.

Vous avez visité le Parlement européen en 1988 en tant que président du Portugal. Depuis lors, l'Union européenne a progressé non seulement par le nombre de ses membres, mais aussi du point de vue de ses ambitions et de ses responsabilités.

Je me réjouis en particulier de votre présence parmi nous aujourd'hui en tant que haut-représentant pour l'Alliance des civilisations créée à l'initiative des Nations unies. En cette Année européenne du dialogue interculturel, votre visite revêt une importance particulière pour nous tous.

Par votre travail avec l'Alliance des civilisations des Nations unies, vous contribuez de façon importante à l'amélioration du respect et de la compréhension mutuels entre les nations. Je suis convaincu que votre enthousiasme et votre longue expérience bénéficieront aux nombreuses initiatives que votre organisation promeut dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des migrations. L'éducation est particulièrement importante pour le dialogue interculturel, tout comme le secteur des médias et du divertissement.

Le rapport définitif du Groupe de haut niveau relatif à l'Alliance des civilisations contient des propositions détaillées et utiles sur ces deux thèmes. Il demande par exemple le développement de nouveaux matériaux pédagogiques supplémentaires, comme des manuels scolaires mieux adaptés à la promotion de la compréhension mutuelle.

Après tout, le développement réussi du dialogue interculturel ne doit pas se limiter à des mesures visibles mais isolées telles que des symposiums, des déclarations communes ou des gestes symboliques. Dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel, l'Union européenne et le Parlement européen se sont efforcés d'aller au-delà d'une simple déclaration d'intentions et de contribuer à une meilleure compréhension entre différentes cultures par le biais d'initiatives spécifiques.

De nombreux personnages importants ont été invités à participer à nos séances plénières, et vous en faites partie.

Il est important aujourd'hui de ne pas limiter ce dialogue interculturel à 2008, mais de le continuer au cours des années à venir et au-delà.

Monsieur Sampaio, nous vous sommes reconnaissants d'avoir pu nous rendre visite aujourd'hui à ce Parlement qui représente 27 pays et près de 500 millions de citoyens. C'est avec grand plaisir que je vous invite maintenant à prendre la parole. Mesdames, Messieurs, je cède la parole à M. Sampaio.

**Jorge Sampaio**, Haut-représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations. — (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire-général, chers députés, Mesdames et Messieurs, j'aurais vraiment aimé prononcer ce premier discours dans ma langue maternelle, le portugais, mais vous comprendrez que dans ma fonction actuelle, je suis tenu d'utiliser une autre langue.

(EN) Vos Excellences, permettez-moi de remercier d'amblée M. Pöttering pour ses souhaits chaleureux de bienvenue. J'ajouterai également que c'est un honneur et un grand plaisir pour moi de m'adresser à cette auguste Assemblée au nom de Son Excellence le secrétaire-général des Nations unies et en ma qualité de haut-représentant pour l'Alliance des civilisations.

Le secrétaire-général avait été invité à s'adresser à cette séance parlementaire, mais il n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui. Il m'a demandé de transmettre le message suivant au Parlement européen à propos de l'Année européenne du dialogue interculturel, je cite:

«C'est avec grand plaisir que je salue tous les participants à cette séance importante du Parlement européen sur le dialogue interculturel.

Tout au long de son histoire, l'Europe a connu des conflits armés horribles souvent basés sur les préjugés et la haine. Mais ce continent a également été une terre fertile pour certaines des innovations, des créations artistiques et des avancées scientifiques les plus remarquables que le monde ait connues. L'énorme diversité de l'Europe et sa position géographique stratégique, au centre des routes de migration anciennes et nouvelles, en ont fait un lieu important d'interaction interculturelle et de dialogue entre les religions. Sa relation étroite avec ses voisins de l'autre côté de la Méditerranée fait de l'Europe un pont important entre les civilisations.

Comme de nombreuses autres régions du monde, l'Europe est confrontée à de nombreux défis dans sa promotion du dialogue interculturel. Les migrations, l'incertitude économique et les tensions politiques créent des tensions entre les différents groupes culturels, ethniques et religieux. Mais c'est précisément votre région, où des contacts constructifs à travers les siècles ont permis à l'humanité de faire des progrès considérables, qui présente des opportunités de réconciliation et de coopération.

La séance spéciale d'aujourd'hui est porteuse de grandes promesses. Je vous invite à tirer le maximum de cette opportunité et à mener des projets économiques communs, des programmes d'échanges d'étudiants et d'autres initiatives qui contribueront à améliorer la vie des citoyens et qui créeront un rempart contre l'intolérance, le fondamentalisme religieux et l'extrémisme.

Les Nations unies joueront leur rôle pour soutenir et compléter vos efforts, en Europe comme ailleurs.

L'Alliance des civilisations est l'un des principaux outils dont nous disposons pour ce travail. Son objectif est de lutter contre les divisions croissantes entre les sociétés en réaffirmant un paradigme de respect mutuel entre les peuples. Elle vise également à susciter des actions communes dans ce but. Parmi les initiatives majeures de l'Alliance, je citerai le Fonds de solidarité pour la jeunesse destiné à promouvoir le dialogue et le «Global Expert Finder», qui permet d'identifier des observateurs capables de faire la lumière sur des questions potentiellement délicates.

«Si c'était à refaire, je commencerais par la culture.» Ces paroles célèbres sont généralement attribuées à Jean Monnet, qui a travaillé sans relâche à l'unification de l'Europe. Elles restent tout à fait d'actualité.

La tolérance interculturelle, le dialogue, le respect et la compréhension doivent être les piliers du monde meilleur que nous nous efforçons de construire. Votre engagement déterminé envers cet objectif est encourageant.

Dans l'intérêt des personnes innombrables qui vivent entre les extrêmes et qui aspirent à la dignité et à la paix, nous devons travailler ensemble pour que le dialogue interculturel puisse porter ses fruits. Dans cet esprit, je vous souhaite toute la réussite possible dans vos débats.»

Ceci conclut le message de Son Excellence.

(Applaudissements)

En tant qu'ancien député, je sais que le Parlement est le foyer de la démocratie et qu'il le restera. Les députés ont le devoir parfois ingrat de garantir une vision durable de l'avenir au nom des personnes qu'ils représentent.

En ce qui concerne l'Europe, nous savons tous à quel point l'institution parlementaire s'est développée lentement et à quel point il est difficile de faire accepter un modèle démocratique européen spécifique.

Je ne peux que louer le travail déjà accompli et sa contribution à une Europe plus participative et pluraliste, à une Europe plus proche de ses citoyens et plus proche, finalement, de tous les citoyens. Tels sont les résultats de votre travail, et je tiens donc à saluer chaleureusement tous les membres de cette Assemblée, qui sont les représentants légitimes d'une communauté de nations dédiée à la réalisation d'un projet original et unique, dans lequel le siècle dernier a placé tant d'espoirs et qui devra répondre à tant d'attentes au cours de ce siècle.

Je suis ici aujourd'hui pour vous parler de l'Alliance des civilisations, un sujet qui, bien qu'il puisse sembler fort éloigné de votre vie quotidienne, prend en grande partie sa source ici. En fait, tout a commencé par une querelle académique entre les érudits qui prédisaient la fin de l'histoire et ceux qui annonçaient le choc des civilisations. Cette question est devenue un sujet social sensible, un défi pour la démocratie et une préoccupation centrale de la politique internationale dans le contexte de la mondialisation, de l'augmentation des migrations et des attentats du 11 septembre. Il s'agit, enfin, d'un thème que les Nations unies sont parvenues à mettre en tête de l'agenda mondial.

Mais quelle est cette question? Je veux parler de l'énorme diversité - ethnique, culturelle et religieuse - de nos sociétés et des difficultés croissantes que nous éprouvons à vivre ensemble. Je parle des fossés de tous types qui se creusent, de l'érosion de la cohésion sociale et des ruptures toujours plus graves entre les sociétés. Je parle également d'un malaise largement répandu qui s'est exprimé par des tensions accrues au sein des communautés et entre celles-ci, par une méfiance réciproque, par des perceptions et des visions du monde polarisées, par des conflits identitaires insolubles et, bien sûr, par la montée de l'extrémisme.

Je pense également aux religions manipulées comme des outils par tous et n'importe qui, et qui sont utilisées et exploitées pour accomplir différents objectifs. Je pense également à une certaine désorientation des pouvoirs politiques confrontés aux faiblesses d'une approche purement sécuritaire et/ou répressive, et à l'absence de politiques et d'instruments adaptés permettant une gestion correcte de la diversité culturelle.

Tout ceci souligne ce que je considère comme une évidence irréfutable: la diversité culturelle est devenue un problème politique majeur qui met en difficulté les démocraties modernes, le pluralisme, la citoyenneté, la cohésion sociale ainsi que la paix et la stabilité entre les nations.

Il s'agit d'une évidence limpide pour moi, et même si de graves problèmes tels que la crise financière et économique actuelle monopolisent l'attention, je pense que nous ne devons pas laisser les urgences immédiates nous empêcher de faire face aux problèmes profonds d'aujourd'hui et de prévenir les crises de demain.

Pour le dire en termes crus, qu'est-ce que cela veut dire pour nous, l'Union européenne, réduite à ses caractéristiques essentielles? Cela veut dire: comment intégrer les minorités, toutes les minorités, mais en particulier les musulmans d'Europe? Comment développer nos relations avec les pays de la Méditerranée? Où tracer les limites du projet européen? Comment améliorer la politique étrangère européenne afin de projeter dans le monde entier les valeurs qui nous paraissent essentielles?

Selon moi, il s'agit tout simplement de questions fondamentales relatives aux valeurs, aux croyances, aux attitudes et aux comportements. C'est une question de démocratie, de règle de droit, de droits de l'homme et de respect de la diversité culturelle. Mais c'est aussi une question de justice, de cohésion sociale, et de création de sociétés inclusives. Une question d'États, de sécularisation et de laïcité. Une question qui concerne la sphère publique, les actes privés et le renouveau religieux. C'est une question d'identité et de valeurs européennes. Voilà comment je vois les choses.

#### (Applaudissements)

Le temps me manque bien entendu, et je ne serai pas en mesure d'aborder toutes ces questions. Je vais donc me focaliser sur la question des minorités musulmanes en Europe.

Pourquoi observons-nous une anxiété croissante à propos de l'intégration des musulmans en Europe? Parce qu'il s'agit d'un problème démographique? Oui, évidemment! Parce qu'il s'agit d'un problème d'intégration? Sans aucun doute! Je pense que la présence de musulmans en Europe ne pose pas le problème de l'Islam face à l'Occident, mais plutôt un grave problème d'intégration.

Mais je pense qu'il y a encore autre chose: il y a un problème d'identité. Il est clair que l'arrivée d'immigrants dans n'importe quelle société a un impact sur le sentiment d'identité du pays d'accueil. Mais ce qui se passe ici, comme l'a dit quelqu'un d'autre, est qu'«une brèche est apparue dans la digue séparant l'Europe chrétienne de l'Orient musulman, et que cette brèche modifie la culture de l'Europe».

Comment se fait-il par exemple que les discussions relatives au préambule de la Constitution européenne aient provoqué à l'époque des débats aussi échauffés? Pourquoi la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne provoque-t-elle des débats aussi passionnés et belliqueux? Toutes ces questions sont liées et elles concernent toutes ce qu'il est convenu d'appeler les valeurs et l'identité européennes.

Pour se renforcer, l'identité européenne devrait englober les différentes loyautés individuelles et intégrer les héritages culturels.

#### (Applaudissements)

En tant que lieu où nous pouvons vivre ensemble sur un pied d'égalité, l'Europe a besoin d'une citoyenneté de plus en plus inclusive et d'une meilleure gouvernance des diversités culturelles.

Pour permettre l'intégration des musulmans en Europe et dans nos sociétés européennes, nous avons besoin de politiques nouvelles à tous les niveaux. Nous avons besoin de mesures européennes, mais aussi d'initiatives de la part des gouvernements nationaux et des autorités locales. Nous avons besoin d'une gouvernance

démocratique de la diversité culturelle. Nous avons besoin de perspectives et de politiques intégrées en matière d'éducation, de jeunesse et d'intégration des immigrants.

Pour pouvoir développer des politiques culturelles adéquates, nous devons établir des statistiques et des indicateurs culturels afin d'informer les décideurs et le processus décisionnel et de permettre le contrôle et l'évaluation de ces politiques. Nous devons développer la citoyenneté démocratique et la participation.

Nous avons besoin d'éducation en matière de droits de l'homme, de citoyenneté et de respect des autres, d'éducation à la compréhension et au dialogue interculturels, d'éducation à la compréhension des médias, d'éducation en matière de religions et de croyances et en matière de dialogue au sein des religions et entre les religions. Nous devons acquérir des compétences interculturelles et les enseigner à nos citoyens.

Nous devons créer des stratégies pour les villes et des politiques pour le dialogue interculturel. Nous avons besoin de politiques de la jeunesse basées sur l'égalité des chances. Nous devons impliquer la société civile au sens large, la jeunesse, les responsables religieux et les médias. Mais nous devons aussi élargir et développer le programme de dialogue interculturel dans le contexte des relations internationales et, évidemment, lui accorder la priorité.

Comment allons-nous faire pour vivre ensemble en ces temps de mondialisation, où les conflits locaux concernent le monde entier et alors que nos sociétés souffrent de ruptures culturelles et religieuses? Tel est le défi mondial auquel l'Alliance des civilisations est confrontée et auquel elle doit faire face de façon concrète.

La principale mission de l'Alliance est donc de transformer ce défi mondial en résultats «glocaux». Par «glocaux», je veux dire que ces résultats doivent être le fruit d'une approche globale mais qu'ils doivent être mis en œuvre au niveau local.

Cela signifie que l'Alliance compte sur l'Union européenne pour mettre en œuvre un programme de bonne gouvernance de la diversité culturelle dans la région européenne, c'est-à-dire non seulement dans l'Union européenne elle-même mais aussi les pays voisins, et en particulier les pays méditerranéens.

C'est pourquoi je suis si heureux que nous ayons défini un plan d'action pour la coopération entre l'Union européenne et l'Alliance des civilisations. Ce plan constituera une base solide pour la réalisation d'objectifs concrets et la mise en œuvre de projets pratiques.

À cet égard, permettez-moi de souligner à quel point il serait important et significatif de transformer cette Année européenne du dialogue interculturel en un cadre viable à long terme destiné à promouvoir la bonne gouvernance de la diversité interculturelle. Je félicite M. le Président pour les propos qu'il a tenus à ce sujet.

Je suis convaincu que cela permettrait de renforcer considérablement les stratégies nationales de dialogue interculturel comprenant des mesures et des programmes en matière d'éducation, de médias, de migration et de jeunesse que j'ai demandées aux pays de concevoir et de mettre en œuvre. C'est une suggestion que j'ai faite en avril dernier et sur laquelle j'aimerais attirer votre attention en vous demandant, chers députés, de lui apporter votre soutien.

L'Union pour la Méditerranée est un autre domaine dans lequel l'Alliance tient à collaborer afin de contribuer à améliorer et à gérer la diversité et le dialogue interculturels, y compris les relations entre les religions, au sein des sociétés et communautés européennes et musulmanes et entre celles-ci.

Je veux le dire sans ambages: les difficultés internationales actuelles et l'anxiété croissante que nous ressentons tous quant à la possibilité de vivre côte à côte dans le respect mutuel ont encouragé le développement de l'opinion erronée selon laquelle les différentes cultures sont condamnées à entrer en conflit dans un choc des civilisations.

Nous sommes confrontés à des polarisations accrues qui se développent dans le contexte de tensions croissantes au sujet de questions politiques et de la prolifération de stéréotypes culturels. Il va sans dire que les conflits politiques ne peuvent être résolus que par des négociations politiques. Il sera impossible de résoudre définitivement les tensions entre les sociétés musulmanes et occidentales, par exemple, tant que nous n'aurons pas supprimé certaines sources d'hostilité bien connues.

Mais il est tout aussi vrai que les accords de paix tiennent rarement sans le soutien déterminé des communautés concernées. De nombreux accords de paix ont échoué par le passé parce qu'il restait des suspicions et des hostilités profondes déchirant les peuples selon des critères culturels et religieux.

Maintenant, la situation est précisément que toutes les observations sont unanimes et montrent une rupture importante dans la façon dont les Occidentaux et les musulmans se perçoivent mutuellement. Les musulmans trouvent les Occidentaux condescendants et dominateurs, et les Occidentaux considèrent que les musulmans sont fanatiques et intolérants. En outre, la marginalisation et la discrimination socioéconomiques suscitent le mécontentement et l'intolérance et creusent l'écart entre les populations musulmanes et occidentales.

Ce fossé opposant deux blocs monolithiques qui n'ont jamais réellement existé, l'Islam et l'Occident, encourage les stéréotypes, la polarisation et l'extrémisme. Je tiens cependant à souligner que la grande majorité des peuples rejettent l'extrémisme dans toutes les sociétés et prônent le respect de la diversité culturelle et religieuse. Les problèmes de sécurité et la menace de la polarisation sociale touchent aussi bien les musulmans que les non-musulmans. Des millions de familles musulmanes craignent de voir leurs enfants tomber victimes de l'extrémisme religieux et politique.

Pour lutter contre ce problème, nous devons développer de nouvelles stratégies visant à gérer et à promouvoir le dialogue interreligieux dans le cadre d'une diversité culturelle basée sur les droits de l'homme. En d'autres termes, la création des conditions nécessaires à une paix durable nécessite des efforts différents destinés à provoquer un changement de perception au sein des communautés divisées. Telle est ma première conclusion.

Ma deuxième conclusion concerne la nécessité d'accorder la priorité politique au développement d'une gouvernance démocratique de la diversité culturelle.

Dans l'Union européenne, cela implique de créer une identité collective entre ses citoyens - indépendamment de leurs origines, de leur ethnicité, de leur langue, de leurs convictions philosophiques, de leurs affiliations politiques et religieuses - afin de leur permettre de partager des valeurs, des attitudes et des projets et de construire ensemble un avenir commun. C'est pourquoi la diversité culturelle doit aller de pair avec la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'égalité des chances pour tous, la solidarité économique et la cohésion sociale.

Ces questions ne seront pas résolues rapidement, malheureusement, et il faut donc prévoir des efforts à long terme. Nous serons d'ailleurs souvent tentés de renoncer, mais nous ne devons jamais nous résigner parce qu'après tout, des changements de circonstances mineurs peuvent provoquer des différences de comportement importantes. C'est exactement ce dont nous avons besoin pour générer la volonté de vivre ensemble dans le respect mutuel et dans l'appréciation de nos différences ethniques, linguistiques, culturelles et religieuses.

Il ne faut pas sous-estimer l'urgence de cette tâche. Je suis cependant convaincu que grâce à notre travail et à notre engagement, nous parviendrons à vivre ensemble dans des communautés intégrées. Merci beaucoup pour votre attention.

(L'Assemblée se lève et ovationne l'orateur)

**Le Président.** – Monsieur le Président Sampaio, au nom du Parlement européen, je vous remercie pour ce discours magnifique et je vous remercie pour votre engagement déterminé, en tant que haut-représentant de l'ONU, envers l'Alliance des civilisations et le dialogue interculturel.

Puisque vous avez mentionné l'Union pour la Méditerranée, je profite de cette opportunité pour vous informer que lors de sa séance plénière extraordinaire des 12 et 13 octobre derniers en Jordanie, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranée - qui inclut des représentants d'Israël, de Palestine, des pays arabes, du Parlement européen et des parlements nationaux de l'Union européenne - a adopté une déclaration relative au processus de paix au Moyen-Orient.

En novembre, plusieurs centaines de jeunes gens de tous les pays qui participent à la création de l'Union pour la Méditerranée se rencontreront ici, dans la salle du Parlement européen de Strasbourg, et participeront à un dialogue des civilisations, un dialogue des cultures. Nous partageons vos objectifs, Monsieur le Président, et nous espérons que votre engagement en faveur de l'Alliance des civilisations sera couronné de succès. Le Parlement européen vous soutient. Votre ambition est notre ambition.

Monsieur le Président Sampaio, je vous remercie pour votre visite au Parlement européen. Obrigado.

(Applaudissements)

### PRÉSIDENCE DE M. VIDAL-QUADRAS

Vice-président

#### 6. Heure des votes (suite)

**Le Président.** – Mesdames et Messieurs, après l'Alliance des civilisations, nous devons revenir sur terre et reprendre le vote.

## 6.1. Évaluation de l'accord PNR Australie/UE (A6-0403/2008, Sophia in 't Veld) (vote)

- Avant le vote sur le paragraphe 1(g):

**Sophia in 't Veld,** *rapporteure.* – (EN) Monsieur le Président, avec l'accord des rapporteurs fictifs des groupes PPE-DE, PSE et Verts/ALE, je voudrais proposer un amendement oral au paragraphe 1(g). Il se compose de deux petits changements.

Le premier changement consiste à remplacer les mots «ne répond donc pas» par «peut ne pas être conforme». La deuxième phrase serait donc libellée comme suit: «l'accord peut donc ne pas être conforme aux normes établies aussi bien par l'Union européenne qu'au niveau international en ce qui concerne la protection des données».

La deuxième modification concerne la dernière phrase, dans laquelle je voudrais remplacer le mot «est susceptible d'ouvrir» par «pourrait ouvrir». Cette phrase deviendrait donc: «considère que, de ce fait, l'accord pourrait ouvrir la voie à la contestation juridique».

**Le Président.** – Madame in 't Veld, j'ai une question. Ai-je raison de penser que si votre amendement oral est accepté, ceci remplacera le vote séparé? En d'autres termes, si votre amendement oral est accepté, nous pourrons voter sur ce paragraphe dans son ensemble, est-ce correct?

**Sophia in 't Veld,** *rapporteure.* – (*EN*) Oui, Monsieur le Président, du moins en ce qui me concerne. Le groupe PSE avait demandé un vote séparé parce qu'il n'était pas d'accord avec la partie centrale. Si mon amendement oral est adopté – et je me tourne vers la rapporteure fictive du groupe PSE, qui semble effectivement d'accord avec moi – alors le groupe PSE est d'accord avec ce paragraphe dans son ensemble, et nous pouvons donc voter sur ce paragraphe entier.

(Le Parlement accepte l'amendement oral)

## 6.2. Défis pour les conventions collectives dans l'UE (A6-0370/2008, Jan Andersson) (vote)

- Avant le vote:

**Jacek Protasiewicz,** *au nom du Groupe PPE-DE.* – (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais vous informer qu'à l'issue d'un débat qui s'est tenu hier durant la réunion du groupe PPE-DE, notre groupe souhaite retirer trois amendements: l'amendement 6 au paragraphe 9, l'amendement 8 au paragraphe 15 et l'amendement 10 au paragraphe 24. J'ai le plaisir de vous informer, au nom du groupe PPE-DE, que ces trois amendements sont retirés.

Après le vote:

**Emilio Menéndez del Valle (PSE).** – (ES) Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je me dois de faire cette remarque.

Au terme du discours correct et raisonnable prononcé par le haut-représentant de l'ONU sur le thème de l'Alliance des civilisations, vous avez repris la séance en prononçant les paroles suivantes - peut-être les avez-vous sous la main:

«Eh bien, après l'Alliance des civilisations, nous devons revenir sur terre».

Monsieur le Président je suis au regret de vous dire que ce commentaire n'était pas conforme à la courtoisie parlementaire et qu'il était inapproprié en votre qualité de Président.

**Le Président.** – Vous devez savoir que l'une des prérogatives du président - et mes collègues vice-présidents le font souvent - est de faire des commentaires innocents sur les événements qui se déroulent au sein du Parlement. Ces commentaires doivent être interprétés dans le contexte de leur contenu et de leur intention.

Je puis vous assurer, cher député, que mon intention était tout à fait honorable.

Toutefois, si vous-même ou tout autre député trouvez que ce commentaire innocent et bienveillant est dérangeant, je le retire.

### 6.3. Démocratie, droits de l'homme et nouvel accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Viêt Nam (vote)

- Avant le vote:

**Marco Cappato (ALDE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais faire une correction purement factuelle. Ce rapport mentionne l'Église bouddhique unifiée du Viêt Nam et précise qu'elle «fut la principale organisation bouddhiste dans le sud et le centre du Viêt Nam». Ceci fait en fait référence au fait que nous ne disposons plus d'informations libres et fiables, mais cette affirmation doit être corrigée comme suit: «qui est la principale organisation bouddhiste au Viêt Nam».

(Le Parlement accepte l'amendement oral)

#### 7. Explications de vote

#### **Explications de vote orales**

### – Proposition de décision: Approbation de la nomination de Catherine Ashton en tant que membre de la Commission européenne (B6-0575/2008)

**Toomas Savi (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, je me réjouis de la nomination de la M<sup>me</sup> la Baronne Ashton en tant que membre de la Commission. Comme je tiens à souligner, le fait même qu'elle ait obtenu une pairie à vie témoigne de l'excellent travail qu'elle a accompli pour le Royaume-Uni. Je suis fermement convaincu qu'elle sera une commissaire de valeur, comme un autre pair du royaume l'a été avant elle. En 1984, Lord Cockfield a été nommé commissaire au nom du Royaume-Uni par le gouvernement de Margaret Thatcher. Il a connu une carrière distinguée à Bruxelles et a contribué à jeter les bases du marché unique.

M<sup>me</sup> la Baronne Ashton s'assurerait une place dans l'histoire de l'Union européenne en aidant à relancer les négociations de Doha. Il s'agit là d'un défi considérable, mais la finalisation réussie de ces négociations permettrait d'aider considérablement les pays en développement.

#### - Proposition de résolution: Conseil européen (B6-0543/2008)

Jim Allister (NI). – (EN) Monsieur le Président, j'ai voté contre le projet de résolution commune à propos du sommet du Conseil européen en raison de sa duplicité vis-à-vis du référendum irlandais et de la façon déraisonnable dont il s'accroche aux objectifs économiquement néfastes en matière de changement climatique. Ce communiqué affirme hypocritement respecter le rejet de Lisbonne par les Irlandais avant d'insister, en utilisant le langage codé typique de ces documents, pour que les Irlandais rentrent dans le rang. Ce prétendu respect pour la décision démocratique des électeurs est une pure invention.

Nous sommes tous confrontés à une crise économique profonde, la pire dont la plupart d'entre nous puissions nous souvenir et l'UE trouve encore utile de s'inquiéter des objectifs climatiques. Nos industries et nos économies ne peuvent pas se permettre cette charge fiscale écologiste en perpétuelle augmentation. Tout ce que nous obtiendrons, c'est la délocalisation d'une partie plus importante encore de notre industrie manufacturière vers l'Extrême-Orient.

**Marian Harkin (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais mentionner l'amendement 3, par lequel nous reprochons à plusieurs commissaires européens d'avoir ignoré pendant longtemps les demandes exprimées par le Parlement de proposer des textes législatifs visant à permettre un meilleur contrôle des

marchés financiers. Telle est la réalité de la situation, mais je pense qu'il est important de faire remarquer que les États membres doivent eux aussi accepter leur part de responsabilité. Même si la Commission avait essayé d'agir, je pense qu'elle aurait rencontré une résistance considérable. Mais la Commission garde sa responsabilité, et s'il est vrai que nous avons une régulation basée sur des principes et non des règles, cette régulation doit malgré tout être rigoureuse. La méthode de régulation douce n'a pas fonctionné.

Je souhaite également mentionner le paragraphe 20, dans lequel le Parlement réaffirme son respect pour les résultats du référendum irlandais et des procédures de ratification menées dans les autres États membres. Au cours du débat relatif au référendum irlandais, certains ont prétendu encore et encore que le Parlement ne respecterait pas ces résultats. Indépendamment de toute autre chose, le Parlement n'a aucune compétence en la matière et il n'a pas le pouvoir d'agir dans un sens ni dans l'autre. Mais je me réjouis malgré tout de cette déclaration, contrairement à mon collègue M. Allister.

Enfin, au paragraphe 20, je pense qu'il est possible de répondre aux préoccupations des Irlandais avant les élections européennes, mais nous ne devons pas sous-estimer l'effort nécessaire. Ce paragraphe déclare également que le Parlement est disposé à fournir une assistance afin d'établir un consensus plus large et plus informé. Je pense que cette phrase devrait plutôt être formulée comme suit: «afin d'établir un consensus mieux informé».

**Daniel Hannan (NI).** – (*EN*) Monsieur le Président, dans la politique actuelle, l'expression la plus dangereuse est sans doute «il faut faire quelque chose». Les politiciens éprouvent une peur disproportionnée et irrationnelle de paraître inactifs, et la nature de ce «quelque chose» est secondaire, comme nous avons pu le constater au cours de la crise financière. Peu importe en quoi consiste ce «quelque chose» - 500 milliards de livres sterling en Grande-Bretagne, 500 milliards d'euros en Europe, 850 milliards de dollars aux États-Unis - ça va, c'est «quelque chose», allons-y. Et au diable les conséquences pratiques.

La vérité est qu'il est n'est pas possible de légiférer contre les récessions, tout comme il n'est pas possible de légiférer pour modifier la course du soleil ou de la lune. Nous assistons actuellement à une correction inévitable après des années de crédit facile provoquées par ces mêmes gouvernements qui ont maintenu pendant trop longtemps des taux d'intérêt trop bas. Cela a été une décision politique et non économique, et l'air dont on a gonflé ce ballon doit aujourd'hui s'en échapper. Le seul changement pratique qu'entraînent la nationalisation de nos banques et ces plans de sauvetage gigantesques est qu'au lieu de diminuer les impôts pour aider les citoyens à traverser cette période difficile, nous leur imposons une nouvelle charge considérable. Nos contribuables payeront le prix fort pour notre prétention.

**Eija-Riitta Korhola (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, en ce qui concerne l'amendement 9, auquel mon groupe s'est opposé, il était essentiel pour le groupe PPE-DE que le processus démocratique puisse s'achever sans prendre de raccourcis qui génèrent des déficits démocratiques, surtout à l'heure actuelle, où il est difficile de présenter sous un jour flatteur le processus démocratique en matière d'échanges de quotas d'émissions. Nous avons assisté à des manœuvres trompeuses, à des manipulations et, finalement, nous avons vu le rapporteur ignorer la volonté politique de son propre groupe.

Ceci est d'autant plus important vu l'impasse dans laquelle le Conseil est arrivé la semaine dernière. Le groupe PPE-DE a proposé une solution qui résout le problème du préjudice porté à l'industrie tout en atténuant les effets du changement climatique. C'est pourquoi l'industrie européenne et les syndicats soutiennent notre proposition de tests comparatifs en remplacement du système coûteux de mise aux enchères. Nous sommes tous unis dans la tentative de réduire les émissions nocives. Cela ne fait aucun doute.

La question est de savoir comment faire. La planète doit être notre première préoccupation, mais j'affirme que le déclin des principales économies respectueuses de l'environnement et la montée du chômage en Europe ne faciliteront pas la prise des mesures nécessaires pour enrayer le changement climatique.

**Peter Skinner (PSE).** – (*EN*) Monsieur le Président, la délégation du Parti travailliste au Parlement européen salue le contenu de cette résolution et motion commune relative au climat financier et à l'économie au sens large. Quant à savoir ce que nous pourrons faire ensuite, il est vrai que le Parlement a formulé une série d'exigences - qui constituent une sorte de liste de souhaits - ainsi que des propositions concrètes concernant ce qu'il y a lieu de faire. Nous sommes parfois allés plus loin que la Commission. À vrai dire, selon les circonstances, et sans doute pour des raisons nationales ou par intérêt politique, le Parlement a proposé de bons textes et en a dilué d'autres.

Mais ces demandes sont tout à fait pertinentes aujourd'hui et adaptées à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il faut plus que jamais renforcer les structures de contrôle mais au niveau mondial, et pas uniquement

au niveau européen. Nous devons regarder au-delà de l'Union européenne Pour ce faire, nous devons également penser à l'évolution de l'aide au développement dans le monde entier. Nous devons augmenter nos réserves en matière d'aide au développement, et non y renoncer, et j'espère que ce faisant, nous établirons le genre d'équilibre économique dont le monde a besoin. Nous avons le devoir d'attirer l'attention sur ces questions. Nous avons aussi le devoir d'en faire plus à ce sujet, et j'en dirai plus sur cette question par écrit.

**Ivo Strejček (PPE-DE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais résumer les raisons pour lesquelles j'ai voté contre cette résolution. Tout d'abord, renforcer le rôle de l'État n'est pas la bonne façon de sortir du marasme financier. Deuxièmement, nous n'apporterons pas de solution à cette crise en augmentant les contraintes réglementaires et en créant une nouvelle autorité de contrôle paneuropéenne sans clarifier ses compétences. Troisièmement, ayant été rejeté par les Irlandais, le traité de Lisbonne ne peut pas entrer en vigueur. C'est pourquoi le Conseil européen doit respecter le résultat du référendum irlandais. Quatrièmement, le Conseil européen refuse de revoir à la baisse ses propres objectifs irréalistes et extrêmement coûteux en matière de changement climatique. Ceci nuira en fin de compte au niveau de vie des citoyens ordinaires.

Gay Mitchell (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire qu'effectivement, le traité de Lisbonne ne peut pas entrer en vigueur tant qu'il n'aura pas été approuvé par les 27 États membres, mais cela ne signifie pas que l'Europe ne peut pas aller de l'avant, et je ne veux pas voir l'Europe avancer sans l'Irlande. En tant que responsable des élections pour Fine Gael lors de la campagne récente pour le référendum, je tiens à dire sans la moindre ambiguïté que la position irlandaise est, et doit être, que nous voulons être au centre de l'Europe. Nous ne voulons plus être une île cachée derrière une autre île, dominée par les intérêts de la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne a bien le droit d'avoir ses propres intérêts, et nous les respectons. Nos intérêts sont ailleurs, et je ne veux pas qu'un député britannique prenne la parole dans cette Assemblée au nom de mes administrés ou des intérêts de l'Irlande.

Je tiens à dire que les députés européens Fine Gael au sein du groupe PPE-DE soutiennent la teneur générale du rapport relatif à la réunion du Conseil européen, mais qu'ils n'acceptent pas l'idée selon laquelle le Parlement devrait estimer «qu'il est possible de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par les Irlandais afin de parvenir à une solution acceptable par tous avant les élections européennes». C'est aux Irlandais qu'il revient d'envisager cette question, à leur discrétion et selon leur calendrier. Voilà ce que nous devrions déclarer.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (*CS*) Je ne suis pas très satisfaite du contenu de notre résolution commune, ni du travail du président du Conseil M. Sarkozy. Malgré cela, je considère qu'il est important de parvenir à un accord ou du moins de convenir d'une approche commune. En effet, le pire message que nous puissions transmettre aux citoyens européens est que nous sommes incapables de nous mettre d'accord sur quoi que ce soit. Néanmoins, j'aimerais que nous fassions preuve d'un peu de sens commun. Il y a trois facteurs en jeu. Le premier est la crise économique, évidemment, le deuxième est la récession et le troisième concerne essentiellement l'influence de la mondialisation sur notre marché intérieur. J'en parle depuis de nombreux mois, et même depuis plusieurs années. Nous semblons incapables d'endiguer le flux des exigences toujours plus nombreuses imposées à l'industrie européenne, et nous ne sommes même pas capables de discuter de cette prolifération au niveau européen. Cette incompatibilité est un grave problème pour nous.

#### - Recommandation: Harlem Désir (A6-0373/2008)

**Hubert Pirker (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, comme nous le savons tous, le travail intérimaire connaît un essor considérable dans l'Union européenne. Il s'agit d'un côté d'une bonne chose dans la mesure où cette croissance crée de nombreux emplois, mais la grande disparité entre les règles nationales signifie qu'en règle générale, jusqu'à présent, ses effets ont été plutôt négatifs, surtout pour les travailleurs. L'essor du secteur provoque un effet de dumping sur les salaires et le remplacement des travailleurs locaux par des intérimaires. Il provoque finalement aussi une distorsion de la concurrence, surtout pour les petites et moyennes entreprises, et il bénéficie aux entreprises qui font travailler à bas prix un maximum de travailleurs intérimaires.

Notre objectif, au travers de ces directives, doit donc être de réguler le travail intérimaire pour l'Union européenne dans son ensemble, et notamment d'obliger les entreprises à traiter les travailleurs intérimaires de la même façon que leurs propres salariés en termes de conditions de travail et d'emploi. Ceci profiterait à l'Europe en tant que centre économique, et en particulier aux travailleurs, et empêcherait la distorsion de la concurrence entre les entreprises.

**Ewa Tomaszewska (UEN).** – (PL) Monsieur le Président, n'importe quel amendement apporté à cette directive, aussi pertinent soit-il, entraînerait un retard important du processus législatif et laisserait les

travailleurs intérimaires sans protection juridique pendant longtemps encore. Nous attendons cette directive depuis longtemps. Elle est aussi l'expression de l'accord auquel sont parvenus les partenaires sociaux. C'est pourquoi j'ai voté pour rejeter tout amendement.

#### - Rapport: Roberta Angelilli (A6-0404/2008)

**Neena Gill (PSE).** – (*EN*) Monsieur le Président, j'ai voté pour ce rapport parce que la sécurité des enfants lors de l'utilisation de l'internet est une réelle préoccupation pour moi. C'est également une question soulevée par bon nombre de mes administrés des Midlands de l'Ouest. Je sais que de nombreux parents et enseignants s'inquiètent de plus en plus du risque de voir les enfants accéder à un contenu inapproprié et potentiellement dangereux.

En devenant un médium mondial puissant, l'internet est également devenu plus dangereux pour les jeunes du monde entier. Des études récentes menées au Royaume-Uni montrent qu'un enfant sur 10 qui fréquente des forums de discussions a été contacté sur l'internet par des pédophiles. Tout en reconnaissant le fait que l'internet offre à nos enfants un monde de divertissement, d'opportunités et de connaissances, nous devons également mettre en place les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité sur l'internet. Je pense qu'il est de notre responsabilité de protéger les enfants des contenus nuisibles et de certaines personnes qui se font passer pour d'autres sur l'internet.

Le Parlement européen a un rôle essentiel à jouer pour réduire la disponibilité des contenus inappropriés et illégaux et pour sensibiliser l'opinion publique aux dangers qui se cachent en ligne. C'est pourquoi je salue ce rapport et les efforts de l'Europe pour protéger nos enfants. Les enfants doivent pouvoir profiter de toutes les opportunités qu'offre cette technologie sans craindre ceux qui pourraient leur faire du mal.

**Hubert Pirker (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, l'internet est une invention très positive en soi, mais il est de plus en plus utilisé par des criminels. Cette tendance a provoqué une croissance exponentielle du plus abominable de tous les crimes, le trafic de pédopornographie.

Quand on pense que le trafic de ce genre de contenu sur l'internet a augmenté de 16 % rien que l'année passée, et que plus de 20 000 enfants sont victimes d'abus chaque année pour alimenter ce trafic, pour produire ces images, on se fait facilement une idée de l'ampleur du problème. Nos objectifs doivent être les suivants: la tolérance zéro dans les cas d'abus sexuels sur les enfants, de lourdes peines pour les coupables et une protection maximale pour les enfants qui utilisent l'internet.

Je salue le paquet de mesures défendu par le Parlement européen. Ces mesures vont de la création de lignes d'appel d'urgence à l'installation de systèmes de blocage en passant par l'éducation, le renforcement policier et la traçabilité des mouvements financiers.

Ce rapport du Parlement européen est très important dans la mesure où il envoie un signal fort concernant la protection des membres les plus vulnérables de notre société, nos enfants.

**Zita Pleštinská (PPE-DE).** – (*SK*) L'internet constitue une aide précieuse mais il peut aussi présenter de graves dangers, en particulier pour les enfants. Les enfants maîtrisent nettement mieux l'informatique que leurs parents, et les adultes n'ont donc souvent pas conscience des nombreux pièges que les enfants rencontrent lorsqu'ils surfent pendant des heures sur l'internet. Je salue ce rapport et j'ai voté en sa faveur.

Je pense que le Programme pour un internet plus sûr contribuera à éliminer l'énorme fossé générationnel qui existe actuellement en termes de connaissance de l'internet. Nous avons besoin d'une campagne d'information destinée aux parents et aux enseignants. Je suis favorable à la création, dans les différents pays européens, de points de contact auxquels il sera possible de signaler les activités illégales relatives à la sécurité de l'internet.

En Finlande, Matti Juhani Saari a publié sur l'internet, y compris sur le site YouTube, des séquences vidéo sur lesquelles on le voyait tirer au pistolet sur un terrain de tir. Ce fou obsédé par les armes à feu a ensuite assassiné dix jeunes dans une école de la ville finlandaise de Kauhajoki. Mesdames et Messieurs, je pense que grâce à ce programme, nous pourrons réduire les risques et faire en sorte que les jeunes n'aient pas accès à de telles séquences sur l'internet.

**Jan Březina (PPE-DE).** – (CS) J'ai soutenu le rapport Angelilli parce que je pense qu'il contribuera à la lutte contre les abus sexuels d'enfants sur l'internet. Je voudrais que l'accent soit mis sur l'amélioration des outils mis à la disposition de la police. Plus spécifiquement, ceci implique la création d'une base de données européenne consacrée à la pédopornographie et à la communication des numéros de crise que les forces de

police peuvent appeler. Cet outil sera très utile pour les cas impliquant l'achat d'images par la communication entre pairs dans la mesure où il permettra de vérifier si une image donnée est déjà apparue sur l'internet et si des enquêtes ont déjà été menées à propos de cette image, évitant ainsi de répéter inutilement des efforts d'enquête. Une mesure efficace consisterait à suivre la trace des paiements effectués sur les sites web qui contiennent de la pédopornographie, tout en respectant pleinement les règles relatives à la protection de la vie privée et au secret bancaire.

L'expérience accumulée jusqu'à présent montre que la seule façon de garantir la sécurité des enfants sur l'internet est d'adopter une approche multiple impliquant les enfants, les familles, les écoles, tous les opérateurs de télécommunications, les fournisseurs d'accès à l'internet et les organes gouvernementaux. Il faut sensibiliser davantage l'opinion publique au problème et renforcer la prévention qui, d'un point de vue technique, faciliterait le signalement des abus et augmenterait la probabilité que ces abus fassent l'objet d'une enquête policière. Je suis fermement convaincu que le programme relatif à la sécurité sur l'internet peut y contribuer.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (*CS*) Permettez-moi d'ajouter quelques mots au débat de ce lundi concernant la protection des enfants lors de l'utilisation de l'internet et des autres technologies de communication. Je salue vivement ce rapport et je l'ai soutenu. Néanmoins, le programme que nous avons approuvé n'accorde pas une attention suffisante à l'uniformisation de la terminologie utilisée pour décrire les contenus dangereux. Les États membres divergent également dans leur opinion de ce qui est simplement interdit et de ce qui a déjà été criminalisé. Ceci gêne bien entendu la lutte contre la criminalité sur l'internet, qui ne respecte pas les frontières des États ni des continents. Pour le bien de nos enfants, nous devons accorder la priorité à l'harmonisation dans ce domaine, que nous le voulions ou non.

**Koenraad Dillen (NI).** - (*NL*) Monsieur le Président, j'ai voté avec enthousiasme pour ce rapport. Je me réjouis que l'Europe souhaite faire quelque chose pour protéger les enfants des nombreux dangers qui les guettent aujourd'hui sur l'internet. Les jeunes se familiarisent très tôt avec l'internet, mais ils sont bien sûr aussi exposés à ses dangers.

On estime que 9 enfants sur 10 entre 8 et 16 ans sont exposés à du matériel pornographique sur l'internet. Les marchands de pornographie en ligne montrent toujours plus d'audace. Outre le risque posé par les pédophiles et les marchands de pornographie sur l'internet, il y a aussi les casinos en ligne et leur marketing agressif. Les jeunes enfants, en particulier, n'ont pas toujours conscience des risques qu'ils encourent.

C'est donc aux parents, aux écoles et aux enseignants, mais aussi aux politiciens, qu'il revient de protéger les enfants contre ces dangers. Ils doivent à la fois contrôler et sensibiliser, en particulier les membres les plus jeunes de la société, parce qu'ils sont les plus impressionnables et les plus vulnérables.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). – (BG) Monsieur le Président, je vous remercie. J'ai voté pour ce rapport parce que je pense qu'il est d'une importance exceptionnelle. Il est difficile de résoudre avec un seul document les problèmes nombreux et variés que soulève l'utilisation des technologies de télécommunication par les enfants. Ce programme est cependant nécessaire pour des raisons d'organisation. Lorsque nous parlons de l'impact des nouvelles technologies, nous avons tendance à mentionner les avantages sociaux, éducatifs, culturels et autres et nous ne prenons conscience des effets négatifs que trop tard. Les mécanismes existants visant à restreindre les produits qui exercent une influence négative ont un rôle important à jouer pour minimiser les risques, mais nous devons utiliser parallèlement des programmes préventifs. Maintenant que nous possédons un programme européen commun, il faut que chaque État membre développe son propre programme national en la matière. Nous devons sensibiliser la société à ce problème et enseigner à nos enfants la façon d'utiliser intelligemment les TIC. Un autre problème sur lequel nous devons nous pencher est celui de l'«accoutumance informatique». Nous avons besoin d'efforts intégrés, et les gouvernements nationaux ont leur rôle à jouer ici aussi.

# - Rapport: Françoise Grossetête (A6-0346/2008)

**Milan Gal'a (PPE-DE).** – (*SK*) Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de m'avoir donné la parole et je voudrais également remercier M<sup>me</sup> Grossetête pour son rapport sur cette proposition de directive en ce qui concerne les modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments. J'ai voté pour ce rapport. Cette proposition de directive représente un progrès en matière d'harmonisation législative et de protection des consommateurs, elle permettra de réduire la bureaucratie, d'augmenter la flexibilité et apportera des avantages en matière de sécurité et d'information des patients. Elle simplifie également les opérations et réduit les coûts subis par les entreprises pharmaceutiques de taille moyenne.

J'apprécie la position claire adoptée par M. le Commissaire Verheugen concernant les médicaments de contrefaçon, les médicaments génériques de mauvaise qualité qui n'ont souvent pas plus d'effets qu'un placebo ainsi que les médicaments et vaccins illicites qui parviennent souvent jusqu'aux citoyens européens par l'intermédiaire du marché noir. Ces activités sont criminelles. Dans un avenir proche, la Commission proposera des mesures visant à renforcer les lois existantes dans ces domaines afin qu'aucun de ces médicaments ne puisse être distribué. Elle instaurera également des sanctions à l'encontre des personnes qui se livrent à ces activités. M. le Commissaire a également déclaré que les médicaments effectifs devaient être produits dans le respect des normes et des procédés de fabrication européens.

**Zuzana Roithová** (**PPE-DE**). – (*CS*) Je dois réagir au débat d'aujourd'hui, au cours duquel j'ai bien entendu affirmé mon soutien en faveur de ce rapport. Certains ont cependant demandé à ce que tous les médicaments contenant le même ingrédient actif portent la même marque afin de ne pas provoquer de confusion chez les patients et de prévenir les surdosages. Ceci peut paraître raisonnable aux profanes, mais les médicaments font l'objet d'innovations en permanence, et certains médicaments contenant certains ingrédients actifs identiques ou similaires peuvent contenir d'autres ingrédients différents. Il serait absurde de reprocher à la Commission de ne pas imposer de normalisation des marques. Cette approche est le signe d'une mauvaise compréhension du système, quels que soient les pouvoirs dont l'Union européenne dispose de façon générale.

### - Rapport: Toine Manders (A6-0195/2008)

Neena Gill (PSE). – (EN) Monsieur le Président, je me réjouis réellement que ce Parlement corrige enfin les lacunes de la directive sur les biens à temps partagé de 1994 afin que les consommateurs puissent compter sur une meilleure protection de leurs investissements. Cette modification permettra aussi, à long terme, de protéger jusqu'à 40 000 emplois européens. Je m'intéresse tout particulièrement à ce rapport parce qu'il concerne un sujet qui touche directement bon nombre de mes administrés. Le Royaume-Uni compte plus de propriétaires de biens à temps partagé que n'importe quel autre pays européen. Ils seront nombreux à apprécier les mesures prises par l'Europe pour les protéger des commerçants véreux. Le secteur britannique du temps partagé représente environ 157 millions d'euros par an, et cette directive contribuera largement à éliminer les agents peu scrupuleux qui provoquent des problèmes pour les consommateurs et qui jettent le discrédit sur les opérateurs légitimes. Ces nouvelles règles simplifiées garantiront une protection égale aux consommateurs de toute l'UE et créeront un terrain de jeu égal sur le marché des biens à temps partagé et d'autres produits de vacances très appréciés.

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (*CS*) Je suis ravie que malgré le spectre de la politique, un accord ait pu être atteint concernant l'harmonisation de la législation protégeant tous les Européens qui projettent de passer leurs vacances à l'étranger et qui souhaitent louer des logements à l'étranger sans risques. La révision de la directive sur les biens à temps partagé exclut l'agréation des prestataires de services peu fiables et réduit ainsi le risque que des consommateurs soient victimes de fraude, comme c'est encore trop souvent le cas à l'heure actuelle.

Les consommateurs bénéficieront également d'un délai de 14 jours pour renoncer aux contrats sans devoir verser d'acompte. Ils recevront même les contrats dans une langue qu'ils comprennent, ce qui est une bonne nouvelle pour les citoyens tchèques également.

**Gary Titley (PSE).** – (*EN*) Monsieur le Président, comme ma collègue et amie M<sup>me</sup> Gill, je me réjouis que nous fermions les échappatoires de cette directive.

Le temps partagé est un secteur important, mais il se prête aussi à des escroqueries de grande envergure. Je me suis par exemple penché sur le cas de cette société appelée «European Timeshare Owners Organisation», active en Espagne mais enregistrée comme par hasard à Gibraltar. Certains de mes administrés me disent que cette société les a approchés en proposant de revendre leurs biens à temps partagé. Après s'être rendues en Espagne à grands frais, ces personnes ont constaté que personne ne voulait racheter leurs temps partagés, mais que cette société voulait au contraire leur vendre d'autres biens à temps partagé.

J'ai essayé de joindre cette société pendant plusieurs semaines et j'y suis finalement parvenu cette semaine. Il faut dire que comme par miracle, personne ne répond aux numéros de téléphones renseignés - ni aux courriers non plus, apparemment.

J'espère que nous allons maintenant nous attaquer aux organisations telles que l'«European Timeshare Owners Organisation», parce qu'elles jettent le discrédit sur le temps partagé. À vrai dire, elles nuisent aussi à l'image de l'industrie du tourisme espagnole, dont je sais qu'elle vous tient énormément à cœur.

# - Rapport: Jan Andersson (A6-0370/2008)

**Zuzana Roithová (PPE-DE).** – (CS) Je n'ai pas pu voter en faveur du rapport Andersson. Je n'apprécie pas le fait que ceux qui ne sont pas satisfaits des décisions de la Cour de justice s'efforcent aujourd'hui, par le biais de ce rapport, de déforcer le verdict de la Cour dans l'affaire Laval en Suède. La libre circulation des services est l'un des avantages de l'Union européenne, et les États membres doivent en faire plus pour informer les salariés et les entrepreneurs des principes de la directive sur le détachement de travailleurs telle qu'elle existe actuellement. C'est ainsi que l'on lutte contre le travail illégal et le dumping sur le marché du travail européen, et non en contournant les juridictions. Dans les sociétés démocratiques, les droits doivent être défendus sans faiblir et non sapés.

**Marian Harkin (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, l'amendement 24 reconnaît que le dumping social est l'un des facteurs qui ont contribué au «non» irlandais. Je suis d'accord sur ce point et avec la demande adressée au Conseil de prendre des mesures pour garantir un salaire égal pour un travail égal. Cet amendement demande à tous les États membres de respecter les résultats du référendum irlandais. Cela va sans dire, outre le fait qu'il s'agit de toute façon d'un impératif légal pour tous les États membres.

Cependant, juxtaposée à tout cela, on trouve aussi une déclaration selon laquelle l'Europe doit se lancer dans une révision en profondeur des Traités existants afin d'ouvrir la voie à une Europe sociale. C'est vraiment écraser une mouche avec un gant de boxe! L'idée d'une «profonde révision des Traités existants» me donne l'impression que l'ont veut déchirer tous les anciens codes. Nous possédons déjà une législation fort positive en matière de lutte contre les discriminations et nous améliorons en permanence cette législation. Nous sommes parvenus à une position commune concernant la directive sur le travail intérimaire. Ce compromis renforcera les droits des travailleurs et montrera que le cœur social de l'Europe bat toujours.

L'amendement 16 invite les États membres à remettre en cause les décisions de la Cour de justice européenne. Ce n'est pas une façon d'agir. Nous devons analyser la directive sur le détachement des travailleurs et assurer sa transposition correcte dans tous les États membres. S'il est nécessaire de la modifier alors nous devrons le faire, mais une révision en profondeur des Traités n'est pas nécessaire.

Mairead McGuinness (PPE-DE). – (EN) Monsieur le Président, en ce qui concerne le vote, je tiens à préciser que les députés du Fine Gael, dont je fais partie, ont voté en faveur du rapport Andersson parce qu'il s'attaque aux problèmes importants soulevés par les décisions de la Cour de justice dans les affaires Viking, Laval et Rüffert et qu'il confirme le principe fondamental de l'égalité de traitement et de salaire pour un travail égal.

Ce rapport affirme très clairement que la législation n'est pas suffisante et que nous devons parvenir à un meilleur équilibre entre les droits des travailleurs et la libre prestation de services, mais la solution n'est pas la profonde révision des Traités existants de l'UE que réclame l'amendement 24. La solution consiste à améliorer la législation, et c'est pourquoi nous avons voté contre l'amendement 24 et contre l'amendement 16, qui est aussi inutile que contre-productif dans la mesure où il ne traite pas de l'impératif législatif.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport Andersson non seulement parce que ce texte concerne le droit du travail - qui relève de la compétence des États membres - mais aussi parce qu'il s'obstine encore et encore à faire référence à la Charte des droits fondamentaux et au traité de Lisbonne.

Il ne s'agit bien sûr pas du premier rapport à commettre ce crime, mais il témoigne d'un profond mépris pour les électeurs irlandais qui ont rejeté ce traité et, en fait, pour tous les électeurs européens qui n'ont pas eu la possibilité d'exprimer leur opinion du traité de Lisbonne par la voie démocratique.

On nous promet sans cesse que l'Europe va tenir compte de la volonté du peuple, que des mesures vont être prises pour combler ce déficit démocratique. Et à chaque fois, on voit bien au sein de ce Parlement que l'Europe ne tient pas ses promesses. L'Union européenne souffre d'un manque de crédibilité au moins aussi important que le problème du déficit démocratique.

**Ewa Tomaszewska (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, j'ai travaillé avec M. Andersson en tant que rapporteure fictive pour le groupe de l'Union pour une Europe des nations. J'ai pleinement conscience de l'importance des sujets abordés par ce rapport pour mon propre syndicat, Solidarité, tout comme pour d'autres syndicats et pour mon groupe politique, qui est sensible aux questions sociales. J'ai en main une lettre écrite à ce sujet par Janusz Śniadek, le chef du syndicat Solidarité.

Ce rapport attire l'attention sur la nécessité de respecter les droits des syndicats et l'importance du dialogue entre les partenaires sociaux, de respecter les résultats de ce dialogue, notamment les conventions collectives, et de respecter le principe «à travail égal, salaire égal». C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport même

si, comme l'ont déjà mentionné plusieurs de mes collègues, les références au traité de Lisbonne sont déplacées à ce stade.

**Katrin Saks (PSE).** – (ET) Je voudrais expliquer pourquoi je n'ai pas voté en faveur du rapport de M. Andersson.

Bien que cette version du rapport soit nettement plus équilibrée que sa version originale, je me suis abstenue, tout comme de nombreux députés de mon groupe représentant des pays d'Europe de l'Est. Nous soutenons évidemment le principe de l'égalité de traitement, mais nous craignons que ce slogan ne soit utilisé pour empêcher l'exercice de l'une des libertés fondamentales de l'Union européenne - la libre circulation des travailleurs. Cet aspect est particulièrement important pour l'Europe de l'Est: nos travailleurs souhaitent accéder au marché du travail d'Europe occidentale, ne fût-ce que temporairement, pour gagner plus. Mais je pense que cette liberté est importante également pour le développement économique de l'Union européenne dans son ensemble.

Je pense qu'au lieu de changer la réglementation au niveau de l'Union européenne, comme on l'a demandé, il faudrait accorder une plus grande attention à la mise en œuvre de cette directive et aux réglementations des États membres.

# Explications de vote écrites

# Proposition de décision: Approbation de la nomination de Catherine Ashton en tant que membre de la Commission européenne (B6-0575/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – J'ai voté la résolution législative approuvant, sous réserve d'amendements, la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement de 2003 en ce qui concerne la compétence et instituant des règles relatives à la loi applicable en matière matrimoniale et, ce, sur la base du rapport de ma collègue allemande Evelyne Gebhardt. Face à l'accroissement de la mobilité des citoyens au sein de l'Union européenne qui a entraîné une augmentation du nombre de couples «internationaux», c'est-à-dire de couples dans lesquels les conjoints sont de nationalités différentes ou résident dans des États membres différents ou dans un État membre dont au moins l'un des deux n'est pas ressortissant et en raison du taux de divorce élevé dans l'Union européenne, il devenait indispensable de légiférer sur la loi applicable et la compétence en matière matrimoniale qui concernent un nombre de plus en plus important de citoyens chaque année. Il faut sans cesse rappeler que les traités prévoient la mise en place progressive d'un espace commun de liberté, de sécurité et de justice les mesures visant à «favoriser la compatibilité des règles applicables dans les États membres en matière de conflits de lois et de compétence».

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) Je soutiens la nomination de Catherine Ashton en tant que nouvelle commissaire chargée du commerce. Je me réjouis que nous ayons finalement une femme nommée commissaire au commerce, et que nous ayons avec elle la première commissaire britannique. Je pense qu'elle sera une commissaire réceptive et ouverte qui saura travailler en étroite collaboration avec le Parlement.

# - Proposition de résolution: Conseil européen (B6-0543/2008)

**Colm Burke, Avril Doyle, Jim Higgins et Mairead McGuinness (PPE-DE),** par écrit. – (EN) Nous tenons à dire que les députés européens Fine Gael au sein du groupe PPE-DE soutiennent la teneur générale du rapport relatif à la réunion du Conseil européen, mais qu'ils n'acceptent pas l'idée selon laquelle le Parlement devrait estimer «qu'il est possible de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par les Irlandais afin de parvenir à une solution acceptable par tous avant les élections européennes». C'est aux Irlandais qu'il revient d'envisager cette question, à leur discrétion et selon leur calendrier.

Philip Bushill-Matthews (PPE-DE), par écrit. – (EN) Mes collègues conservateurs britanniques et moi-même soutenons les éléments de cette résolution relatifs à la coopération entre les pays à propos de la crise financière actuelle ainsi que l'expression de soutien envers les PME dans ce contexte. Nous sommes également favorables à ce que l'UE maintienne ses engagements en matière de changement climatique. Nous saluons le soutien ferme en faveur de la Géorgie exprimé par cette résolution à la suite de l'intervention récente de la Russie dans ce pays.

Cependant, parce que nous sommes fermement opposés au traité de Lisbonne, nous ne pouvons pas soutenir ce texte sur ce point. Nous sommes également contre une politique européenne commune en matière d'immigration.

C'est pour ces raisons que nous nous sommes abstenus lors du vote final.

Sylwester Chruszcz (NI), par écrit. – (PL) J'ai voté aujourd'hui contre la résolution relative à la réunion du Conseil de l'Europe à Bruxelles parce que je ne suis pas d'accord avec la position de la majorité des membres concernant au moins deux des questions abordées lors du sommet de l'UE. Selon moi, le processus de ratification du traité de Lisbonne a pris fin définitivement avec les résultats du référendum irlandais. Cela signifie que toute tentative de poursuivre le processus constitutionnel dans l'Union européenne est futile. Je ne suis pas non plus d'accord avec la position de la majorité en matière d'énergie et de changement climatique. Je tiens à faire remarquer que les solutions forcées constituent une menace pour les industries et les consommateurs dans de nombreux pays, y compris en Pologne.

**Avril Doyle (PPE-DE),** *par écrit.* – (EN) Tout comme tous mes collègues du parti irlandais auquel j'appartiens, le Fine Gael, je souhaite et j'ai voté pour une ratification claire, sans équivoque et aussi rapide que possible du traité de Lisbonne par le gouvernement irlandais. Il serait cependant suicidaire de considérer les électeurs irlandais comme des moutons. Il faut que de l'eau passe sous les ponts entre le résultat du vote du 12 juin et toute décision prise d'essayer une nouvelle fois la ratification.

Nous y arriverons plus rapidement, et avec de meilleures chances de réussite, sans donner l'impression de suivre les diktats des nos collègues concernant le calendrier de notre processus de ratification, à savoir «avant les élections européennes», comme l'exprime le paragraphe 20 contre lequel j'ai voté aujourd'hui.

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution commune sur les conclusions du Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008 parce que je suis d'accord avec la décision qu'il contient d'intervenir sur les marchés financiers. C'est compréhensible vu la nécessité urgente de répondre aux craintes des citoyens européens et de rendre au marché des liquidités et un certain degré de certitude, avec tous les avantages que cela implique pour les familles et les PME.

Mais nous ne devons pas oublier que cette résolution prône également l'adoption de mesures fondamentales visant à restructurer le système financier international, notamment en renforçant la coopération et la coordination entre les régulateurs au niveau de la Communauté et en dotant l'Union européenne d'un système de contrôle équitable et efficace. Il faut réguler davantage le marché financier, mais nous avons besoin avant tout d'une meilleure régulation. Cette résolution s'oriente dans cette direction.

**Patrick Gaubert (PPE-DE),** par écrit. – Je me réjouis du soutien apporté par le Parlement au pacte européen pour l'immigration et l'asile dans le cadre du vote de la résolution sur le Conseil européen des 15 et 16 octobre derniers pour laquelle j'ai voté.

Les députés ont salué cette initiative de la Présidence française de l'UE qui propose une approche cohérente et équilibrée en matière d'immigration et qui réaffirme le choix responsable de l'Union européenne de promouvoir une immigration légale et de lutter fermement contre l'immigration illégale.

Ce succès qui concerne le cadre d'action globale est consolidé par les efforts de la présidence française en vue d'aboutir à une adoption rapide des propositions de directives en cours de négociation, traduisant ainsi ces déclarations ambitieuses en actions concrètes. Il s'agit notamment de la directive sur la procédure unique et le socle commun des droits, de la directive dite «carte bleue» sur les conditions d'admission des ressortissants hautement qualifiés et de la directive sur les sanctions contre les employeurs qui embauchent des ressortissants illégaux.

Ce pacte s'inscrit pleinement dans la voie d'une véritable politique commune de l'immigration et de l'asile respectueuse des droits fondamentaux et de la dignité humaine, telle que défendue par le Parlement européen.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit.* – (*SV*) En ce qui concerne l'amendement 7 déposé par le groupe des Verts/ALE, nous tenons à souligner que, pour nous, les États membres doivent avoir la possibilité de choisir leur propre approche dans le travail de réforme des institutions de Bretton Woods.

Étant donné que les documents relatifs à la résolution de compromis et aux amendements à cette résolution nous sont parvenus en retard, nous nous sommes abstenus de participer au vote à partir du point 19 (mais aucun de ces votes n'a été organisé par appel nominal).

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL)**, *par écrit*. – (*PT*) Cette résolution des groupes PPE/PSE/ALDE/UEN révèle les limites et les objectifs réels des mesures adoptées jusqu'à présent par l'Union européenne.

Les causes réelles de la crise financière actuelle résident dans l'accumulation croissante et dans la concentration du capital, dans la financiarisation de l'économie, dans la spéculation et dans la liberté et la facilité de mouvement du capital. En essayant de les ignorer et de les réduire à un «manque de transparence» et à un

«contrôle défaillant» des marchés financiers, la majorité parlementaire s'efforce de réussir la quadrature du cercle. En d'autres termes, elle voudrait sauver le système d'une crise qui lui est inhérente en rétablissant (momentanément) la «confiance dans les marchés» et en injectant des fonds publics sans aucune garantie réelle, comme au Portugal où un véritable «chèque en blanc» vient d'être remis pour un montant équivalent à tous les fonds structurels que le pays peut utiliser dans le cadre financier communautaire actuel.

Mais toutes ces mesures que le Parlement apprécie tant ne servent qu'à éviter les mesures réellement fondamentales, comme la création dans chaque pays d'une banque publique forte et efficace chargée de répondre à ses besoins en développement, la fermeture des «paradis fiscaux», l'imposition de conditions aux mouvements de capitaux et la fin de la spéculation financière, la modification de la politique monétaire européenne et du pacte de stabilité, la fin de la privatisation et de la libéralisation de l'économie, etc.

Au lieu de cela, la majorité qui contrôle ce Parlement souhaite réaffirmer son programme néolibéral.

Ona Juknevičienė (ALDE), par écrit. – (EN) La résolution relative au Conseil européen des 15 et 16 octobre 2008 aborde plusieurs thèmes importants, comme l'impact de la crise financière mondiale sur la stratégie de sortie économique de la crise financière, l'amélioration des réglementations afin de renforcer le cadre réglementaire et de contrôle européen, l'énergie et le changement climatique ou encore la sécurité énergétique. Je pense toutefois que nous n'avons pas abordé suffisamment en profondeur les questions de sécurité énergétique au vu des derniers engagements pris par la Commission et des conclusions de la présidence française. La Commission européenne s'est engagée à élaborer le Plan d'interconnexion de la Baltique et à le présenter en décembre prochain aux ministres européens de l'énergie. Le Conseil considère comme une priorité de relier la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie au réseau électrique européen et de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz afin de diminuer notre dépendance envers le gaz russe. J'ai proposé d'intégrer ces suggestions à la résolution, mais elles ont été rejetées lors des négociations entre les groupes politiques et mon amendement oral a été rejeté lui aussi. Je pense que le Parlement européen a fait preuve d'un manque de solidarité envers les pays baltes, qui sont déjà parmi les îlots énergétiques les plus isolés de la Communauté et qui sont à la merci de la Russie en matière d'approvisionnement en gaz. Pour ces raisons, je me suis abstenue de voter sur la résolution commune.

**Andreas Mölzer (NI)**, *par écrit*. – (*DE*) L'UE a pris parti pour Priština dans le dossier du Kosovo, alors qu'elle insiste sur l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre du conflit dans le Caucase. Bruxelles doit préciser une bonne fois pour toutes si elle est pour ou contre le droit des peuples à l'autodétermination. Si l'UE souhaite réellement défendre les nobles idéaux qu'elle proclame sans cesse, elle doit arrêter de faire double jeu et, au lieu de toujours représenter les intérêts des seuls États-Unis, jouer un rôle neutre de médiation.

La crise financière, cependant, remet aussi en question la façon dont l'UE se perçoit elle-même. Après tout, au cours des dernières décennies, l'Union s'est révélée l'outil d'un libéralisme effréné. Elle se souciait bien moins du sort des citoyens que de l'application impitoyable des principes néolibéraux. Aujourd'hui il faut non seulement appliquer des normes minimales strictes dans toute l'UE en matière de supervision des marchés financiers, mais aussi réclamer une contribution financière à ceux qui tirent profit du système financier international. Ces contributions pourraient par exemple alimenter un fonds de sécurité destiné à soutenir les banques en temps de crise.

**Athanasios Pafilis (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) Alors que les gouvernements de centre droit et de centre gauche de ses États membres refusent de satisfaire la moindre revendication salariale ou autre de la part des travailleurs au motif que l'économie ne le supporterait pas, le Conseil européen finance de façon insultante les banques et les monopoles à hauteur de trillions d'euros. Et une fois de plus, ce sont les travailleurs qui devront supporter le coût de la crise.

L'accélération des restructurations capitalistes, le démantèlement des relations entre patrons et travailleurs, la destruction des systèmes de protection et d'assurance sociale, les salaires basés sur la productivité et le chômage sont au cœur de cette nouvelle tempête annoncée par les décisions prises au sommet européen. Cette attaque sauvage est parachevée par l'accord européen en matière d'immigration et d'asile, qui impose des obstacles inhumains aux immigrants dans l'Union européenne tout en permettant aux monopoles de répondre à leurs besoins de main d'œuvre à bon marché.

Dans le même temps, les décisions du Conseil masquent l'intérêt hypocrite de l'Union européenne par rapport au climat, étant donné que le coût de l'énergie dépendra désormais des aléas de la Bourse quels que soient les coûts de production. Ceci aura pour effet d'augmenter les profits des monopoles aux dépens de l'environnement.

Il n'existe pas de solution favorable au peuple dans le cadre de la compétitivité et de l'action déréglementée du capital, que l'UE et les gouvernements renforcent encore plus par des mesures destinées à verser des aides d'État aux monopoles tout en renforçant leur campagne antipopulaire pour sortir le système capitaliste de la crise.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (PT) Le Conseil européen des 15 et 16 octobre est notable pour sa réaction à la crise financière. Bien que d'autres problèmes méritent l'attention et pourraient faire l'objet de discussions, c'est forcément sur la crise financière que se concentre notre énergie. Face à l'émergence d'une crise financière dans laquelle la crise du crédit, au sens étymologique le plus strict du terme, a provoqué de nouveaux problèmes et de nouvelles menaces jour après jour, la réponse européenne est parvenue à rétablir la confiance nécessaire dans les marchés.

Quel que soit votre avis sur les origines de la crise et sur les meilleures réactions possibles, les faits confirment cette interprétation. Dans ce sens, nous devons saluer la réaction des institutions européennes. Lorsque l'on analyse la réaction européenne, on constate un fait marquant. Les réunions décisives pour rétablir la confiance des marchés ne sont pas prévues par les traités actuels ni par le traité de Lisbonne. Cela prouve qu'en tant qu'union d'États qu'elle est actuellement et qu'elle restera, je l'espère, à l'avenir, l'Europe a besoin de souplesse institutionnelle et, surtout, d'un leadership politique fort et décidé. Nous en avons bénéficié, et ce fait a clairement fait plus pour rapprocher les Européens de l'UE que n'importe quelle stratégie de relations publiques ou n'importe quel débat institutionnel.

**Catherine Stihler (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Le rejet de l'amendement 4 est une déception. La crise financière ne devrait pas nous obliger à abandonner nos obligations internationales pour faire face au changement climatique et lutter contre la pauvreté.

# - Recommandation: Harlem Désir (A6-0373/2008)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) Je salue le rapport de M. Harlem Désir du groupe socialiste au Parlement européen, qui a permis au Parlement d'adopter une directive qui protège les travailleurs intérimaires en confirmant leur droit à bénéficier de conditions identiques aux salariés de l'entreprise. Les États membres doivent maintenant adopter les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à cette directive dans les trois ans suivant sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Cette directive a également pour objectif de créer un cadre adéquat pour l'utilisation du travail intérimaire en vue de contribuer efficacement au développement de formes de travail flexibles, dont je pense qu'elles constituent une solution particulièrement importante en temps de crise.

**Richard Corbett (PSE)**, *par écrit.* – (*EN*) Je salue l'adoption de la directive sur le travail intérimaire, qui garantira enfin l'égalité de traitement au travail pour certains de nos travailleurs les plus vulnérables.

Nous attendons cette directive depuis longtemps. Voilà déjà six ans que la Commission a soumis les premières propositions de directive sur le travail intérimaire. Depuis lors, le nombre de travailleurs intérimaires dans le secteur public et le secteur privé a augmenté considérablement. Le travail intérimaire contribue au développement d'une économie moderne dynamique et souple, et il peut souvent servir de passerelle aux chômeurs de longue durée pour leur permettre de réintégrer le marché du travail. Mais les travailleurs intérimaires ne doivent pas être traités comme des travailleurs de second rang, et nous ne devons pas permettre aux agences de fausser le marché du travail en appliquant des salaires et des conditions de travail moins favorables que ceux dont bénéficient les autres travailleurs.

Je me réjouis donc que le Parlement, en acceptant l'accord de compromis auquel les ministres européens de l'emploi étaient parvenus lors du Conseil de juin, ait aujourd'hui permis l'adoption de cette directive. On estime que cette législation offrira une protection à 1,3 million de travailleurs britanniques, et elle constitue donc une excellente nouvelle pour eux. Cette directive démontre de façon retentissante que notre marché commun européen est un marché social capable de concilier la flexibilité du marché de l'emploi et la protection des droits des travailleurs.

**Proinsias De Rossa (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Je me réjouis que le Parlement ait voté aujourd'hui pour adopter la directive sur le travail intérimaire, qui consacre le principe du salaire égal pour un travail égal et qui protège ainsi le salaire et les conditions de travail tant des intérimaires que des salariés permanents.

Depuis de nombreuses années, les gouvernements britannique et irlandais bloquent les progrès en matière de protection à l'échelle européenne des travailleurs intérimaires. Ces travailleurs sont victimes de discriminations du point de vue de leurs conditions de travail et de leur droit à faire partie d'un syndicat. Le

vote d'aujourd'hui au sein du Parlement européen pour la phase finale d'une nouvelle directive constitue une victoire importante dans la lutte contre le nivellement par le bas. Il y a trop longtemps que nous laissons les agences de travail intérimaire pratiquer des salaires et des conditions de travail moins favorables que celles des salariés permanents, au détriment de tous les travailleurs.

Afin d'accélérer l'entrée en vigueur de cette législation, ce rapport adopte la position commune du Conseil sans amendements. À vrai dire, le Conseil avait renvoyé la proposition de directive au Parlement pour une deuxième lecture après avoir adopté les amendements proposés en première lecture par le Parlement. Le fait de déposer des amendements à ce stade du processus est un comportement irresponsable, digne de ceux qui préfèrent se livrer à une politique de parti destructrice que d'assurer à nos citoyens de meilleures conditions de vie et de travail.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) Nous comprenons que l'adoption de la position commune du Conseil relative au travail intérimaire et aux agences de travail intérimaire présente une certaine importance pour les travailleurs des pays européens dont la législation est fragile et où les abus les plus importants et les plus graves se produisent dans l'utilisation de ce type de travail.

Il est donc essentiel de garantir l'égalité de traitement, même en termes de salaire, des travailleurs détachés par des agences de travail intérimaire au sein de l'entreprise cliente. Il est également essentiel que cette égalité soit reconnue depuis le premier jour, et que toute exception à ce principe doive faire l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux par le biais de négociations collectives ou d'accords conclus par les partenaires sociaux au niveau national.

Il aurait cependant été préférable d'éviter ces exceptions, comme nous l'avons proposé. Il aurait aussi été utile de mieux clarifier la notion de travail intérimaire afin de limiter strictement son utilisation à des cas exceptionnels ou, en d'autres termes, aux périodes où la charge de travail est particulièrement élevée ou aux périodes pendant lesquelles un salarié permanent se trouve temporairement dans l'incapacité de travailler. Nous regrettons que la majorité parlementaire, y compris le groupe PSE, ait rejeté nos propositions.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** par écrit. – (SV) Bon nombre des amendements sur lesquels le Parlement européen prend position dans ce rapport sont louables. Ces amendements concernent toutefois des questions qui doivent êtres réglées au niveau national et non par les institutions de l'Union européenne. C'est pourquoi nous avons voté contre ces amendements.

**Małgorzata Handzlik (PPE-DE),** par écrit. – (PL) Après six années de négociations, le Parlement européen a enfin approuvé la directive sur le travail intérimaire. Il existe actuellement de grandes différences entre les législations des États membres en matière de travail intérimaire. Cependant, le travail intérimaire joue un rôle croissant dans tous les pays de l'Union européenne, et le marché du travaille se développe de façon dynamique. On estime qu'à travers l'Union européenne, quelque trois millions de personnes travaillent à titre intérimaire dans quelque 20 000 entreprises. C'est pourquoi nous avons besoin d'une définition plus précise de la portée de ce type d'emploi.

Ces réglementations sont particulièrement importantes pour les travailleurs eux-mêmes. Les travailleurs intérimaires auront maintenant la garantie que, lorsqu'ils travaillent pour un employeur, les conditions proposées par cet employeur sont identiques à celles que cet employeur accorderait aux travailleurs intérimaires qu'il emploie directement. De plus, ces conditions devront être appliquées dès la première journée de travail intérimaire.

En outre, la règlementation en matière de travail intérimaire profite également aux agences de travail intérimaire elles-mêmes. Le travail intérimaire permet également aux entreprises de gérer leur personnel de façon flexible, notamment en cas de fluctuation saisonnière où l'entreprise doit augmenter ses effectifs afin de répondre à la demande du marché.

**Ona Juknevičienė** (ALDE), par écrit. – (LT) À l'heure actuelle, il existe des différences importantes entre les textes législatifs nationaux qui régissent le travail intérimaire. La coordination trop vague des activités des agences de travail intérimaire crée des conditions propices à l'exploitation des travailleurs intérimaires. Dans mes rencontres avec des Lituaniens travaillant à l'étranger, ils m'ont raconté à plusieurs reprises qu'ils étaient moins payés, qu'ils n'étaient parfois pas payés du tout pour le travail effectué ou que les frais de transport ou de vie courante étaient déduits illégalement de leur salaire.

Les travailleurs intérimaires subissent également des conditions de travail plus difficiles et souvent insalubres. On leur demande souvent de travailler plus rapidement et de façon plus intensive que les autres travailleurs. Les travailleurs intérimaires sont également dépourvus de véritables garanties sociales. Le travail intérimaire est en plein essor dans tous les pays de l'Union européenne, bien que ce groupe de travailleurs varie considérablement d'un pays à l'autre. Je suis d'accord avec la position générale du Parlement européen et du Conseil. Je pense que cette directive contribuera à améliorer les conditions de travail de la plupart des personnes concernées et qu'elle leur apportera des garanties sociales. Les agences de travail intérimaire seront traitées comme des employeurs et devront faire en sorte que les salariés jouissent de tous les droits qui leurs reviennent.

Le droit général du travail sera appliqué aux travailleurs intérimaires. Ils devront recevoir le même salaire que les autres travailleurs et bénéficieront des mêmes conditions en matière de sécurité sociale. Grâce à l'initiative du Parlement, ces droits s'appliqueront dès le premier jour de travail. Je n'ai pas soutenu lors du vote les amendements déposés par le groupe GUE et dont l'objectif était de contraindre les États membres à interdire ou à limiter la proposition de certaines formes de travail par des agences intérimaires.

**David Martin (PSE)**, *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens la directive relative au travail intérimaire. En Grande-Bretagne, 1,3 million de travailleurs intérimaires bénéficieront désormais de droits équivalents à ceux de leurs collègues salariés permanents. Je suis tout à fait favorable à ce que les travailleurs intérimaires bénéficient des mêmes droits en matière de congés de maladie, de contributions à la pension, d'égalité de salaire et d'accès à la formation professionnelle.

**Catherine Stihler (PSE),** *par écrit.* – (EN) Je salue l'adoption de ce rapport en deuxième lecture. Les États membres doivent maintenant agir pour mettre en œuvre la protection accrue dont bénéficieront les travailleurs intérimaires.

**Andrzej Jan Szejna (PSE),** *par écrit.* – (*PL*) Les agences de travail intérimaire emploient environ trois millions de personnes dans l'Union européenne. Ils fournissent des services dont la valeur est estimée à 75 milliards d'euros.

Ce projet de directive sur les conditions d'emploi des travailleurs intérimaires a pour objectif d'assurer une protection minimale aux travailleurs intérimaires tout en soutenant le secteur du travail intérimaire. À l'heure où beaucoup attendent une Europe sociale, ce texte est justement un exemple de législation sociale.

La base principale de ce texte législatif est la non-discrimination à l'encontre des travailleurs intérimaires en termes de salaire, de droits sociaux, de droits des travailleurs et de législation applicable.

Il n'y aura plus non plus de discrimination en matière de temps de travail, d'heures supplémentaires, de vacances et de protection des femmes enceintes.

L'un des aspects les plus importants de cette directive est que les travailleurs intérimaires seront désormais protégés dès le premier jour. Toute dérogation à ce principe doit toujours faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux.

Il ne fait aucun doute qu'il existe actuellement des différences considérables dans les conditions de travail et la rémunération des travailleurs intérimaires. Ces différences doivent être supprimées le plus rapidement possible.

Pour les motifs exposés ci-dessus, j'ai voté en faveur d'une adoption aussi rapide que possible des réglementations destinées à protéger ces travailleurs.

**Georgios Toussas (GUE/NGL),** par écrit. - (EL) La directive adoptée par le Parlement européen au prétexte de préserver la prétendue «égalité des droits» des travailleurs permet à des agences esclavagistes, appelées de façon trompeuse «agences d'emploi intérimaire», d'ouvrir leurs portes et de commercer. Les États membres sont tenus d'interdire tout obstacle à leur création et à leurs activités et de protéger leur droit à une commission pour leurs «services», c'est-à-dire la rançon de leur commerce d'esclaves.

En réalité, elle exonère le véritable employeur de toute obligation envers les travailleurs qui sont considérés comme des salariés de la société esclavagiste fantôme, qui n'emploie ce personnel que sur le papier. Ainsi, les employeurs ne doivent plus respecter les obligations qui leur sont imposées par la législation sur le travail et les assurances (comme les contributions aux assurances) et ils sont exonérés de toute responsabilité, comme l'indemnisation pour les accidents au travail.

En fait, cette directive ne protège pas les droits des travailleurs/victimes des marchands d'esclaves; au contraire, ils sont privés de tous leurs droits.

La prétendue protection des droits des travailleurs s'avère être la protection des marchands d'esclaves, la légitimation de l'irresponsabilité du capital et l'exploitation sauvage de la classe ouvrière.

Pour satisfaire les besoins et protéger les droits des classes populaires d'aujourd'hui, il faudra absolument inverser la politique antipopulaire de l'UE et lancer une contre-attaque par les travailleurs. Cette contre-attaque définira les termes d'une alliance populaire qui permettra au peuple d'exercer le pouvoir qui lui revient.

Geoffrey Van Orden (PPE-DE), par écrit. – (EN) La directive européenne relative au travail intérimaire vient s'ajouter à la masse de textes législatifs européens et britanniques. Elle rendra ainsi la vie des employeurs et des entrepreneurs plus complexe, plus coûteuse, plus restrictive, moins souple et, de façon générale, plus difficile. À une époque de concurrence mondiale, il est encore plus important que le Royaume-Uni et les autres pays européens puissent conserver tous les avantages concurrentiels que possèdent leurs économies. La réglementation de l'emploi relève donc de la compétence des autorités nationales et non de l'UE. Cette directive a pour objectif de créer un cadre juridique commun à travers l'Europe régissant la rémunération et les conditions de travail des travailleurs intérimaires mis à disposition par des agences. Elle aurait un impact négatif important sur le marché britannique du travail, dont on estime qu'il emploie 1,4 millions de travailleurs intérimaires. Elle encouragera également les travailleurs immigrés susceptibles de bénéficier de cette directive. Au moment où nous entrons dans une période de récession économique, il est encore plus important d'offrir à nos propres concitoyens une flexibilité accrue en matière de travail et d'aider les petites entreprises au lieu de les écraser sous les contraintes.

#### - Rapport: Roberta Angelilli (A6-0404/2008)

John Attard-Montalto (PSE), par écrit. – (EN) Je voudrais exprimer mon soutien en faveur de la proposition de la Commission et du Conseil concernant l'utilisation de l'internet et des technologies de la communication. Les technologies en ligne comme les téléphones portables offrent de nombreuses possibilités, mais elles continuent à présenter un certain risque pour les enfants et un risque d'abus. Parmi les risques pour les enfants, on retiendra le risque d'être exposés à un contenu représentant des abus d'enfants, le risque d'être contactés par des personnes qui s'attireront leur amitié dans le but d'en abuser sexuellement (grooming) ou encore le risque d'être victimes de harcèlement en ligne.

L'émergence de nouvelles technologies et de nouveaux services a aggravé encore les difficultés dans ce domaine. Le nouveau programme proposé par la Commission en vue de mieux protéger les enfants des nouveaux risques auxquels ils sont exposés est donc d'une importance capitale, et je soutiens pleinement les actions et les mesures proposées.

J'ai bien conscience de la gravité et des dangers pour les enfants de l'exposition à du contenu ou des actes offensants, parce que ma propre fille, qui est à peine adolescente, en a été la cible. Les adolescents sont généralement curieux et pensent que parce qu'ils ont atteint la puberté, ils sont désormais adultes. Il s'agit d'un moment fort délicat de leur vie, et nous devons faire de notre mieux pour assurer une certaine forme de sécurité et de protection pour leur propre bien.

**Alessandro Battilocchio (PSE),** par écrit. -(IT) J'ai voté en faveur de la proposition de programme pour un Internet plus sûr de la Commission. À partir du 1er janvier prochain, ce programme disposera d'un financement de 55 millions d'euros sur cinq ans pour protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de la communication telles que les téléphones mobiles. Cet engagement soutiendra les activités de sensibilisation de l'opinion publique et la lutte contre le contenu illicite et les comportements nuisibles afin de promouvoir un environnement plus sûr. Je félicite la rapporteure  $M^{me}$  Angelilli pour le soin avec lequel elle a traité des sujets graves tels que la pédopornographie et la manipulation psychologique ou «grooming», ainsi que pour les différentes propositions visant à protéger les «jeunes navigateurs» des dangers qui les guettent.

Le fait est qu'avec la propagation des nouvelles technologies et l'essor de l'alphabétisme informatique, les enfants sont de plus en plus exposés aux dangers des contenus illégaux et des comportements nuisibles. C'est pourquoi nous avons le devoir de leur permettre d'accéder aux nouveaux médias en toute sécurité.

**Charlotte Cederschiöld (PPE-DE)**, *par écrit*. – (*SV*) Les initiatives et les mesures visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet sont extrêmement importantes et nécessaires. C'est pourquoi nous avons voté en faveur du rapport de M<sup>me</sup> Angelilli sur la création d'un programme communautaire pluriannuel visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication. Nous tenons cependant à souligner que certaines des mesures proposées dans ce rapport devraient de

préférence être lancées et financées par les États membres eux-mêmes. D'autres mesures, par exemple en matière de lutte contre la pédopornographie, devraient par contre faire l'objet d'une coopération entre les États membres étant donné la nature globale de ce problème.

Derek Roland Clark, Nigel Farage et John Whittaker (IND/DEM), par écrit. – (EN) Nous pensons nous aussi qu'il faut protéger les enfants des prédateurs sexuels, du harcèlement en ligne et des autres dangers qui les guettent sur l'internet. Nous avons cependant deux objections à ce texte législatif. Il y a tout d'abord le fait qu'il donne à l'UE un contrôle encore plus important sur l'internet, et nous pensons que l'Union européenne possède déjà un quasi-monopole sur les médias. Deuxièmement, nous pensons qu'une agence aussi opaque qu'Europol ne devrait être impliquée dans aucune forme d'action d'application de la loi. Nous pensons que la protection des enfants relève de la compétence des parlements nationaux et des forces de police nationales, qui sont mieux à même de concevoir des mesures adéquates de protection des enfants sur l'internet. Cette approche donnera à ces mesures la légitimité démocratique que seules les assemblées nationales peuvent conférer et l'efficacité opérationnelle que seul un travail de police au niveau national peut garantir.

**Carlos Coelho (PPE-DE),** par écrit. – (PT) Je salue la création d'un programme communautaire pluriannuel (2009-2013) destiné à sensibiliser l'opinion publique et à éduquer les enfants quant à une utilisation plus sûre de l'internet, notamment en ce qui concerne l'accès aux contenus illégaux, la manipulation psychologique et le harcèlement en ligne.

Selon les statistiques les plus récentes de l'eurobaromètre, près de 74 % des jeunes (entre 12 et 15 ans) utilisent l'internet pendant au moins trois heures par jour. La grande majorité de ces enfants a admis avoir déjà accédé accidentellement à des images pornographiques.

Il est essentiel d'adopter le plus rapidement possible toutes les mesures qui paraissent nécessaires pour protéger nos enfants des dangers croissants auxquels ils sont exposés sur le nombre croissant de sites qui présentent un contenu nuisible pour les enfants, et en particulier la pédopornographie.

Nous devons mettre un terme à l'augmentation constatée du nombre de cas d'abus d'enfants sur l'internet - 16 % l'année dernière - rendue plus grave encore par la tendance à impliquer des enfants toujours plus jeunes.

C'est pourquoi je suis favorable à la création de ce programme et à la mise en place de points de contact et de numéros d'appel d'urgence permettant de signaler ces types de contenu, ainsi qu'à l'élaboration d'un mécanisme commun de signalisation «enfants admis» des pages web.

**Petru Filip (PPE-DE),** par écrit. – (RO) Ce rapport sur la nécessité pour le Parlement européen et le Conseil de rédiger une décision en faveur de la création d'un programme communautaire destiné à protéger les enfants du torrent de sites web pornographiques et violents et d'autres technologies de la communication est plus que bienvenu, bien que les attentes envers ce programme soient exagérées.

A-t-il vraiment fallu attendre de voir des enfants tuer ou battre d'autres enfants pour prendre cette décision? Il y a quelques années encore, il aurait été difficile d'imaginer une telle réalité au sein de la société européenne. Tout ceci s'explique par le fait que la mondialisation, qui permet également la communication transfrontalière, a engendré une situation dans laquelle l'information, au lieu de servir la vérité, l'éducation et la beauté, est devenue un produit dont le seul objectif est de générer des profits à n'importe quel prix.

C'est pourquoi il faut absolument que le Conseil et la Commission prennent ce rapport au sérieux. Nous ne voulons pas en arriver à une situation dans laquelle nos propres enfants mènent la société future vers le crime, la violence et la pornographie. J'ai voté en faveur de ce rapport en espérant qu'il saura susciter la rédaction d'une directive empêchant l'accès des enfants aux informations inappropriées tout en respectant le droit des citoyens à l'information.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** *par écrit.* – (*SV*) Il existe aujourd'hui des centaines de logiciels simples, accessibles et peu coûteux qui permettent d'éviter que les enfants n'accèdent par erreur à des sites inappropriés sur l'internet. De plus, la plupart des navigateurs internet disposent de différentes fonctions de protection des enfants - des outils qui permettent facilement aux parents de contrôler les sites que leurs enfants peuvent visiter. La rapporteure ne fait absolument pas la clarté sur la façon dont elle propose d'allouer ces 55 millions d'euros appartenant aux contribuables européens à un programme européen de propagande dont nous pensons qu'il sera inutile, coûteux et inefficace.

**Małgorzata Handzlik (PPE-DE),** *parécrit.* – (*PL*) La diffusion des nouvelles technologies s'accompagne d'une capacité accrue à utiliser les ordinateurs et l'internet. Les enfants et les adolescents constituent l'un des principaux groupes d'utilisateurs d'internet. L'internet permet d'accéder à l'information, mais il cache aussi

de nombreux dangers. Les enfants et les jeunes constituent l'un des groupes les plus touchés. Des études ont montré que presque tous les enfants avaient été exposés à des images pornographiques. Le plus préoccupant est que des enfants toujours plus jeunes sont victimes de cette procédure.

Je pense que la lutte contre ce phénomène doit devenir une priorité. Il faut pour cela adopter une approche à plusieurs niveaux impliquant les parents, les écoles, les opérateurs de télécommunications, les fournisseurs d'accès à l'internet, les ONG et les organes d'autorégulation. Il faut en particulier sensibiliser l'opinion publique sur la façon d'éviter les pratiques nuisibles, il faut mettre en place des systèmes efficaces de signalement des abus et donner davantage de moyens à la police et aux services d'enquête. Je pense également qu'une campagne d'éducation de grande envergure permettrait de faire mieux prendre conscience aux enfants des risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies.

C'est pourquoi je me réjouis de voter en faveur d'un financement du programme pour un Internet plus sûr à hauteur de 55 millions d'euros sur la période 2009-2013, qui faisait partie de la proposition soumise au vote. Je pense que ces moyens financiers permettront au programme d'atteindre ses objectifs.

**Ona Juknevičienė** (ALDE), *par écrit.* – (*LT*) Avec le développement rapide des nouvelles technologies et de l'alphabétisme informatique, de plus en plus d'enfants et de jeunes utilisent l'internet. Sur l'internet, les mineurs sont régulièrement exposés à de la pédopornographie et à des sites web qui encouragent des comportements nuisibles, qui promeuvent la prostitution de mineurs, qui prônent des régimes menant à l'anorexie ou qui incitent au suicide. Selon les données d'Interpol, le nombre de nouvelles images de pédopornographie sur l'internet augmente chaque année. Nous devons résoudre le problème de la sécurité des enfants sur l'internet à tous les niveaux, y compris les enfants, leurs familles, les écoles et l'ensemble de la société. Nous devons informer les enfants des dangers auxquels ils sont confrontés et qui résultent de l'utilisation des nouvelles technologies. Nous devons apprendre aux enfants à détecter les abus, le harcèlement, la violence et d'autres risques, à distinguer leurs différentes formes et à s'en protéger. Le nouveau programme pour un internet plus sûr de la Commission propose d'allouer 55 millions d'euros à la lutte contre les comportements nuisibles aux enfants et aux jeunes sur l'internet. Il a pour objectif de créer un environnement internet plus sûr et de promouvoir la prévention de la criminalité. Il contient des projets pour la création d'une base de données commune et pour l'échange de bonnes pratiques au niveau international.

**Roger Knapman et Thomas Wise (NI),** *par écrit.* – (*EN*) L'exploitation des enfants via l'internet, les téléphones mobiles et d'autres technologies est répugnante et inacceptable, mais les mesures prises pour les protéger et pour punir ceux qui leur font du mal ou qui cherchent à leur faire du mal doivent être prises au niveau national et sur la base d'une coopération entre les gouvernements nationaux. Comme toujours, nous pensons que les actions au niveau européen ne constituent pas la bonne réponse.

**Eija-RiittaKorhola (PPE-DE),** *par écrit.* – (*FI)* J'ai voté en faveur du rapport de M<sup>me</sup> Angelilli parce que l'une des structures les plus fondamentales et durables de notre base de valeurs européennes est notre devoir de protéger les âmes innocentes, c'est-à-dire les enfants. Les droits et la protection des enfants sont au cœur des valeurs humaines. L'internet présente de nombreuses menaces contre lesquelles nous devons protéger les enfants plus efficacement qu'à l'heure actuelle. Les mesures au niveau communautaire se justifient dans ce domaine. Nous devons encore nous rappeler mutuellement la «meule de moulin» et le «fond de la mer».

Nous devons également avoir conscience de nos propres responsabilités en tant que parents. J'ai soutenu tous les amendements soulignant l'importance d'éduquer et d'informer les parents, les enseignants et toutes les autres personnes travaillant avec des enfants. Il est essentiel d'éclairer les parents de cette façon et donc de promouvoir l'utilisation de technologies de la communication responsables.

L'amendement 23, qui traite des problèmes liés à la manipulation psychologique et au harcèlement en ligne, est lui aussi important. Les propositions de l'amendement 26, qui recommandent d'introduire différents outils techniques et de renforcer les responsabilités des fournisseurs de services, se justifient tout à fait.

**Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI),** par écrit. – Selon *Internet Watch Foundation*, organisme anglais de lutte contre la détention, le recel et la diffusion d'images pédopornographiques, l'exploitation sexuelle d'enfants en ligne à des fins commerciales est un secteur en pleine expansion, à faible risque et très lucratif. L'achat de ces images sur l'internet est en effet un commerce infâme qui représente des milliards d'euros.

Nous ne pouvons qu'approuver la démarche de la Commission et de notre collègue de vouloir mettre un terme à ce genre d'activités, par la mise en place, notamment, d'un mécanisme de blocage des paiements effectués par carte de crédit ou paiement électronique lors de l'achat d'images pédopornographiques sur l'internet.

Malheureusement, il existe aujourd'hui une limite sérieuse d'ordre technique à tous les mécanismes de protection nationale et européenne en phase d'élaboration. En effet la majorité des serveurs commerciaux de ces images est située non pas en Europe, mais aux États-Unis, en Russie et en Asie. Ainsi, leurs contenus illicites peuvent être facilement téléchargés dans un pays et visionnés dans un autre. On comprend, dès lors, que les parades efficaces au développement de la cyberpédophilie, bien qu'étant nécessaires, soient difficiles.

**Kartika Tamara Liotard (GUE/NGL),** *par écrit.* – (EN) Nous soutenons le rapport visant à créer un environnement en ligne plus sûr pour les enfants. Il est de notre responsabilité de protéger nos enfants des sites dangereux contenant de la pédopornographie et de la violence. Cependant, ce rapport ne doit pas être utilisé comme prétexte à une harmonisation du droit pénal au sein de l'Union européenne. Nous avons avant tout besoin d'une meilleure coordination entre les systèmes juridiques nationaux.

**David Martin (PSE),** par écrit. – (EN) Je suis d'accord avec la nécessité de dégager un budget de 55 millions d'euros pour faire en sorte que les enfants, dont beaucoup passent au moins trois heures par jour sur l'internet, soient mieux protégés contre les contenus dangereux. Je suis également favorable à une meilleure information des parents et des personnes qui s'occupent enfants via des dossiers d'information sur les dangers de l'internet.

**Andreas Mölzer (NI),** par écrit. – (DE) L'internet n'est pas contrôlé, et pourtant les enfants et les jeunes ont rarement conscience des dangers qui les y guettent. Il est alarmant de penser que selon une étude britannique, trois enfants sur quatre sont déjà tombés sur des images pornographiques ou de violence sur internet. Nous devons protéger les jeunes contre cette menace, mais aussi contre les rackets coûteux sur l'internet tels que le harcèlement en ligne et la manipulation psychologique.

Ce dernier point est particulièrement important pour faire en sorte que l'anonymat sur l'internet cesse d'en faire un paradis pour les pédophiles criminels. Nous n'y parviendrons qu'en combinant différentes mesures, qui doivent également couvrir les cybercafés. Je pense que ce rapport fait un pas dans la bonne direction, même s'il ne va pas assez loin, et j'ai donc voté en sa faveur.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (PT) La sécurité des enfants par rapport aux systèmes de communication en ligne est fondamentale étant donné que, du fait de l'essor des nouvelles technologies et de la maîtrise croissante de l'informatique par les enfants, ceux-ci sont de plus en plus exposés aux risques liés aux contenus illicites et aux comportements nuisibles tels que le harcèlement, la pédopornographie, la manipulation psychologique en ligne en vue d'abus sexuels, le harcèlement en ligne et l'incitation à l'automutilation, à l'anorexie et au suicide.

Les mesures à prendre doivent impliquer les enfants, les familles et les écoles ainsi que toutes les autres parties prenantes. Un effort commun d'information et de prévention est nécessaire pour sensibiliser les enfants. Il va donc falloir mener une grande campagne d'alphabétisation informatique auprès des parents et des enseignants afin de combler le fossé générationnel. Nous devons promouvoir des mesures liées à l'information, au développement de nouveaux outils technologiques et à l'échange de bonnes pratiques.

Ces propositions sont tout aussi valables pour le Portugal, où le gouvernement met l'ordinateur «Magellan» à la disposition des enfants à partir de six ans. Je me demande si toutes les préoccupations exprimées dans ce rapport seront prises en compte dans les actions du gouvernement portugais.

**Frédérique Ries (ALDE),** par écrit. – L'internet fait partie intégrante du quotidien de nos enfants. Avec l'âge, la fréquence d'utilisation d'Internet augmente. Dès l'âge de 11 ans, les jeunes surfent quotidiennement et à 15 ans, c'est plusieurs fois par jour qu'ils se connectent et échangent sur la «toile».

Cependant, l'utilisation de ce formidable outil d'accès à la connaissance et de tremplin vers la société cognitive n'est pas sans risques.

De nombreux enfants sont ainsi involontairement confrontés à des images ou à des contenus préjudiciables pour eux (arnaques commerciales, harcèlement, pornographie, incitation au racisme et au suicide).

Ces abus sont notamment le fruit d'un manque de régulation et de coopération internationales adéquates.

Le programme européen pour un Internet plus sûr, doté de 55 millions d'euros, vise à sensibiliser non seulement les enfants mais aussi les parents et les enseignants aux dangers d'Internet. Il aspire également à favoriser le développement de systèmes de filtrage et à encourager la labellisation des sites internet jugés non dangereux pour les enfants.

J'ai donc, tout naturellement, apporté mon vote au rapport de la députée européenne italienne Roberta Angelilli, qui préconise l'utilisation d'Internet dans un environnement sécurisé, veillant à protéger au maximum l'intégrité physique et morale de nos enfants.

**Luca Romagnoli (NI),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, je soutiens le rapport de M<sup>me</sup> Angelilli sur la protection des enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication. Avec l'expansion massive des nouvelles technologies, qui deviennent progressivement plus accessibles, les enfants sont de plus en plus exposés aux risques liés aux contenus illégaux tels que le harcèlement sexuel et moral, la pédopornographie, l'incitation à l'anorexie, etc. Des mesures communes sont donc nécessaires pour prévenir et combattre ces abus. Je soutiens fermement ce rapport parce qu'il met en exergue un problème souvent sous-estimé par les institutions communautaires. Enfin, j'applaudis la proposition visant à mettre à la disposition de la police une base de données européenne d'images pédopornographiques avec un lien en temps réel vers les rapports des numéros d'urgence, l'objectif étant de donner à la police les meilleurs outils possibles pour combattre ces comportements anormaux.

### - Rapport: Dan Jørgensen (A6-0291/2008)

**Liam Aylward (UEN),** par écrit. – (EN) Cette directive propose de nouvelles mesures destinées à promouvoir une conduite à faible intensité de carbone. L'Irlande s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 18 %, ce qui représente un énorme défi. Nous devons concentrer cette diminution sur le secteur des transports et sensibiliser l'opinion publique.

Cette proposition européenne vise à développer une nouvelle méthodologie permettant de calculer les coûts liés à la consommation de carburant et aux émissions des véhicules, ce qui encouragera les citoyens à acheter des voitures qui utilisent l'énergie de façon efficace. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble du transport routier à l'exception des véhicules d'urgence, de secours et des véhicules militaires.

Nous soutenons l'adoption d'une approche intégrée impliquant les fabricants de véhicules, les fournisseurs de carburant, les réparateurs, les clients, les conducteurs et les autorités. Pour les citoyens irlandais, cette initiative visant à stimuler le marché des voitures plus économes en énergie à des prix concurrentiels représente un avantage économique et la possibilité de réduire leurs émissions. Ceci est profitable à tous les niveaux, tant en matière de coûts pour les personnes que de coûts encourus par les pays. La diminution de la consommation implique également une diminution des importations de carburant nécessaires. Elle encouragera le développement de véhicules économes en énergie dans le monde entier, et cela représente un progrès incontestable.

**Carlos Coelho (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) La commercialisation à grande échelle de technologies plus performantes se heurte souvent à l'obstacle des coûts initiaux élevés et donc à une demande insuffisante. Nous avons donc besoin de mesures au niveau communautaire afin d'encourager les investissements requis pour la fabrication de véhicules plus économes en énergie et donc moins polluants étant donné qu'à long terme, cette alternative présentera des coûts inférieurs.

Je suis d'accord avec l'objectif de cette directive, qui est de promouvoir la mise sur le marché de véhicules propres et économies ainsi de contribuer à l'efficacité énergétique dans les transports en réduisant la consommation, à la protection du climat en réduisant les émissions de  $CO_2$  et à l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant les émissions de substances polluantes.

Le Parlement européen doit montrer l'exemple en adoptant des critères de durabilité, notamment en matière de marchés publics.

Je soutiens le compromis atteint par ce rapport. Il est plus souple et moins bureaucratique que la proposition initiale présentée par la Commission et par le rapporteur. Mais je suis surtout d'accord avec ce compromis parce qu'il respecte le principe de subsidiarité et qu'il est moins contraignant pour les autorités locales.

**Konstantinos Droutsas (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*ET*) Du point de vue technique, la promotion de «véhicules de transport routier propres et économes en énergie» constitue une mesure écologique essentielle dans la mesure où les émissions produites par les véhicules traditionnels contribuent au changement climatique et à la pollution atmosphérique dans les centres urbains, avec de graves répercussions sur la santé publique.

Malgré les manifestations de travailleurs exigeant des mesures pour lutter contre ces problèmes graves, l'industrie automobile refuse, dans le cadre de la concurrence, de fabriquer des «véhicules propres» à moins

que leur rentabilité supérieure ne soit garantie au préalable. Elle réclame le financement public des coûts de recherche et de développement liés aux véhicules propres ainsi que de leurs bénéfices accrus.

C'est précisément ce que fait la directive proposée en exigeant d'inclure dans les critères d'attribution des marchés publics le coût opérationnel de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> et de substances polluantes tout au long du cycle de vie du véhicule. Il s'agit là d'une façon insultante d'utiliser les fonds publics pour subsidier la fabrication de véhicules plus propres par l'industrie automobile.

Les travailleurs luttent pour des sociétés de transport public qui répondent à leurs besoins en offrant des services de qualité et respectueux de l'environnement. Ils s'opposent à toute forme de réglementation conçue pour enrichir l'industrie automobile qui, avec son attitude irresponsable du point de vue social et environnemental, contribue au changement climatique, à la surconsommation de ressources énergétiques et à la pollution atmosphérique.

**Edite Estrela (PSE),** par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur du rapport de Dan Jørgensen sur la promotion des véhicules de transport routier propres et économes en énergie parce que j'ai le sentiment qu'il faut encourager l'industrie à investir dans le développement de véhicules à faible consommation d'énergie et à émissions réduites de gaz à effet de serre.

Les organismes publics doivent contribuer à stimuler ce marché et améliorer la contribution du secteur des transports aux politiques de l'Union européenne dans les domaines de l'environnement, du climat et de l'énergie en tenant compte de l'impact énergétique et environnemental lors de l'achat de véhicules de transport routier.

**Genowefa Grabowska (PSE),** *par écrit.* – (*PL*) L'achat de véhicules écologiques et économes pour le secteur public présente des avantages évidents. Ces véhicules constituent une nécessité pour nos villes et pour l'environnement. Nous devons aussi nous souvenir d'intégrer l'utilisation de véhicules «propres» à nos activités liées au paquet sur le changement climatique. En tant que membre de la commission de l'environnement, je soutiens donc la plupart des mesures proposées par le rapporteur (et notamment les mesures techniques et organisationnelles). Ces actions contribueront à la réalisation de notre objectif fondamental, qui est de diminuer la pollution en investissant dans des technologies écologiques présentant des émissions de CO<sub>2</sub> réduites. Les véhicules concernés incluent en particulier les véhicules de service (camions et bus spéciaux pour le soutien opérationnel et l'entretien des infrastructures, véhicules de nettoyage des routes, etc.).

Cependant, la proposition visant à instaurer des critères impératifs en matière d'émissions de  ${\rm CO_2}$  dans le cadre des appels d'offres relatifs à des véhicules utilitaires publics me semble assez douteuse. Il me semble qu'il serait préférable, du moins pendant la phase initiale de cette nouvelle réglementation, de donner aux organisations acheteuses des différents États membres (qui sont souvent des administrations locales) le droit de définir leurs propres critères environnementaux lors de l'achat de véhicules. Je suis d'accord pour dire que les marchés publics, qui constituent une part importante du marché européen, doivent rester un outil de promotion des véhicules écologiques. Il ne faut cependant pas procéder de façon trop rigide.

**Jörg Leichtfried (PSE),** *par écrit.* – (*DE*) J'ai voté en faveur de la promotion des véhicules écologiques et économes en énergie dans les appels d'offres publics.

Je me réjouis également que, lors de l'achat de véhicules de transport routier, les organismes publics et certaines compagnies doivent désormais tenir compte non seulement du prix d'achat, mais aussi de l'impact écologique et énergétique de ces véhicules tout au long de leur vie - y compris en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub> et d'autres substances polluantes.

**Seán Ó Neachtain (UEN)**, par écrit. – (EN) Au beau milieu de la crise des marchés financiers, il serait facile pour les responsables politiques que nous sommes de nous concentrer à fond sur le problème actuel et d'oublier ou de négliger les objectifs et les autres initiatives de l'Union européenne. C'est pourquoi je salue ce rapport, qui souligne la réelle nécessité de faire des progrès en matière de véhicules propres et économes en carburant.

Pour moi, l'aspect le plus important de ce rapport est qu'il se concentre non seulement sur les véhicules eux-mêmes et sur le transport privé, mais qu'il aborde également le soutien et les encouragements à apporter au secteur public. Il est juste que le secteur public montre l'exemple aux citoyens européens en promouvant les véhicules propres.

Le rapporteur mérite nos éloges pour sa tentative de lier les marchés publics à la promotion des véhicules propres et économes, et j'espère que cette approche aura pour conséquence de stimuler les investissements et la recherche en matière de véhicules à faibles émissions de CO<sub>2</sub>.

**Rovana Plumb (PSE),** par écrit. – (RO) Cette directive instaure une méthodologie harmonisée pour l'achat de véhicules propres et économes en énergie dans le cadre de transports publics durables. Elle contribuera également à respecter les priorités définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Elle impose une obligation explicite de tenir compte de la consommation de carburant et des émissions de CO<sub>2</sub> et de substances polluantes lors d'achat de véhicules de transport routier par des organismes publics et par des opérateurs qui assurent des services dans le cadre d'un contrat conclu avec un organisme public, mais aussi lors d'achats de véhicules de transport routier destinés à assurer un service public de transport de passagers.

L'avantage économique le plus important serait obtenu par l'inclusion des coûts externes en tant que critères d'attribution dans toutes les décisions d'achat. Les propriétaires de véhicules pourraient ainsi profiter directement des économies d'énergie à long terme, qui compenseraient largement le prix éventuellement plus élevé du véhicule.

En promouvant les véhicules propres et économes en énergie par le biais des marchés publics en matière de transports en commun, cette initiative permettra d'accélérer le développement de ces technologies sur le marché, de réaliser des économies d'énergie et de protéger l'environnement et la santé publique.

**Silvia-Adriana Țicău (PSE)**, *par écrit.* – (*RO*) J'ai voté en faveur du rapport Jørgensen sur la promotion de l'utilisation de véhicules écologiques dans les transports publics. La proposition initiale soumise par la Commission en 2005 avait été rejetée par le Parlement parce qu'elle impliquait une bureaucratie considérable sans pour autant réduire le niveau de pollution. L'ancienne proposition réclamait 25 % de véhicules automobiles écologiques. Cette nouvelle proposition ne fait référence qu'aux véhicules destinés aux transports publics et aux organismes publics chargés d'assurer ces services. Je pense que cette nouvelle proposition contribuera à sensibiliser les décideurs locaux et qu'elle les incitera à prendre des mesures plus décidées pour protéger l'environnement. Au niveau européen, on estime que la congestion dans les grands centres urbains entraîne un coût équivalent à 1 % du PIB européen.

Il est également possible de réduire la pollution des grandes villes en promouvant les transports publics et surtout en mettant en place un système de transports publics propre. Hormis la promotion de métros, de tramways, de trolleybus, de systèmes ferroviaires régionaux ou du transport par navire, nous pouvons également diminuer la pollution des grandes villes européennes en utilisant des bus écologiques. Cette nouvelle directive crée une obligation, pour les autorités locales, de calculer et de tenir compte des coûts d'utilisation d'un bus ou d'un minibus sur toute sa durée de vie opérationnelle Je voudrais féliciter les autorités locales de la ville de Prague, qui ont utilisé les aides versées par l'État pour acheter un parc de bus écologiques. Tel est l'exemple que nous devons suivre.

#### - Rapport: Françoise Grossetête (A6-0346/2008)

**Liam Aylward (UEN),** par écrit. – (EN) Cette directive concerne les réglementations relatives aux autorisations de mise sur le marché de médicaments. Nous saluons l'initiative de l'UE de simplifier et d'harmoniser les réglementations actuelles. Il s'agit d'une mesure permettant d'économiser du temps et de l'argent, et elle devrait satisfaire tant les fabricants que les consommateurs irlandais.

Les révisions proposées profiteront au marché pharmaceutique irlandais, qui a une présence substantielle en Europe. Nous nous réjouissons que 13 des 15 plus grandes entreprises mondiales de ce secteur soient actuellement présentes en Irlande. L'Irlande compte actuellement 140 entreprises de technologie médicale, qui représentent 26 000 emplois. Les exportations annuelles de produits médicaux s'élèvent à environ 6,2 millions d'euros, soit 10 % des exportations totales de l'Irlande.

Nous sommes favorables à la création de critères uniformisés pour l'évaluation, l'approbation et l'administration des produits pharmaceutiques qui subissent des modifications relatives à leurs méthodes de fabrication, à l'étiquetage des produits ou aux notices d'information des patients. Nous reconnaissons également la nécessité d'harmoniser davantage les dispositions nationales des États membres et les réglementations européennes afin de réduire la charge administrative et de simplifier le système qui régit les changements, en permettant par exemple d'introduire une seule demande pour une ou plusieurs modifications

identiques. Nous sommes d'accord avec la révision du contrôle exercé par la Commission en matière de «listes de substances», de «temps d'attente» et de «principes et lignes directrices».

**Carlos Coelho (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PT*) La façon actuelle de gérer les modifications se révèle de plus en plus inefficace et n'est plus satisfaisante, ni pour les pouvoirs publics, ni pour l'industrie pharmaceutique dans son ensemble.

Les modifications apportées à des produits homologués selon les procédures nationales de différents États membres sont traitées de différentes façons en termes de dossier à soumettre et de procédure d'évaluation. Cette situation provoque des problèmes du point de vue de la santé publique, du marché intérieur et au niveau juridique et pratique.

Ce rapport propose certaines améliorations. Pour des raisons d'harmonisation et de simplification, il est important de soumettre les modifications apportées aux autorisations de mise sur le marché aux mêmes exigences réglementaires, quelle que soit la procédure d'homologation utilisée à l'origine. Ceci apportera des avantages à toutes les parties concernées: les patients, les pouvoirs publics et les entreprises pharmaceutiques.

Je suis d'accord avec les amendements proposés par la position de compromis dans la mesure où ils soulignent la nécessité de simplifier et d'uniformiser les procédures administratives, de permettre l'introduction d'une seule demande pour une ou plusieurs modifications identiques et d'appliquer le principe de subsidiarité.

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport de Françoise Grossetête sur les modifications des termes d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments parce que je suis favorable à la mise en œuvre d'une procédure d'autorisation unique pour la mise sur le marché de médicaments sur le marché communautaire. Je pense en effet que cette approche permettra de garantir la sécurité des citoyens européens.

Je dois souligner en particulier la proposition du groupe socialiste au Parlement européen concernant le respect du principe de subsidiarité lors de l'application du système européen de modifications à des médicaments vendus exclusivement sur le marché national. Cette mesure protège les petites et moyennes entreprises qui produisent des médicaments à base de végétaux et des produits homéopathiques.

**Bernard Wojciechowski (IND/DEM),** par écrit. – (PL) Étant donné le manque d'harmonisation au niveau communautaire, les modifications apportées aux autorisations de mise sur le marché purement nationales sont soumises aux législations nationales concernées. Dans certains États membres, les exigences relatives aux autorisations nationales de mise sur le marché sont analogues à celles concernant les modifications de ces autorisations de mise sur le marché. Cette coordination fait cependant défaut dans la majorité des pays, ce qui provoque des disparités législatives entre les États membres.

Cette situation a un impact négatif en termes de santé publique, de contraintes administratives et du fonctionnement global du marché intérieur des produits pharmaceutiques.

Tous les médicaments, quels que soient les critères utilisés pour autoriser leur mise sur le marché, devraient être soumis aux mêmes critères d'évaluation et aux mêmes mesures administratives lorsque leur autorisation de mise sur le marché est modifiée.

## - Rapport: Toine Manders (A6-0195/2008)

**Brian Crowley (UEN),** *par écrit.* – (*EN*) Au cœur de ce rapport se trouve la question cruciale de la protection du consommateur. Il existe manifestement une demande pour les biens à temps partagé et les produits du même genre, et nous ne pouvons pas empêcher les entreprises responsables de satisfaire cette demande. Je pense que personne ne veut insinuer que toutes les entreprises de ce secteur se livrent à des pratiques malhonnêtes ou à de l'exploitation. Nous savons néanmoins que certaines entreprises ont abusé des consommateurs européens et que ceux-ci ont souffert d'avoir traité avec des entreprises mal gérées et impunies en raison d'une réglementation inadaptée en la matière. De nombreux vacanciers irlandais ont connu des difficultés financières et juridiques considérables après avoir conclu des contrats avec une entreprise de vente de biens à temps partagé mal gérée en Europe continentale.

Cette nouvelle directive comprend plusieurs mesures essentielles de protection des consommateurs dans des domaines comme la publicité et les contrats. Je me réjouis notamment de la clause relative au droit de rétractation, ou à la période de réflexion, qui permet aux consommateurs - entraînés par un discours commercial agressif pendant leurs vacances - de réfléchir à tête reposée afin qu'ils soient sûrs d'être satisfaits des conséquences à moyen terme et à long terme d'un contrat de vente à temps partagé.

Konstantinos Droutsas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Le droit des travailleurs à bénéficier d'un repos et de vacances a été transformé en un produit permettant d'enrichir le capital. L'objectif de biens à temps partagé et des nouveaux produits promus dans ces domaines est d'exploiter la diminution continuelle de la durée des congés, la baisse des revenus et les efforts déployés par les travailleurs pour s'assurer des vacances moins chères à long terme. Le résultat de cette exploitation est un chiffre d'affaires annuel de plus de 11 milliards d'euros.

Ces entreprises, qui ne sont souvent que des façades, utilisent des méthodes agressives et des astuces allant - dans le meilleur des cas - de l'abus de petits caractères dans les contrats à des publicités mensongères, des présentations pénibles, des promesses de cadeaux, etc. Ces pratiques visent presque toujours la signature immédiate, sous la pression, de documents contraignants.

Les associations de défense des consommateurs reçoivent d'innombrables plaintes faisant état de fraudes, de frais d'entretien excessifs, de cartes de crédit associées, d'énormes réductions du prix à la revente en raison des frais de publicité, etc.

L'inclusion d'autres produits dans la directive sur la vente à temps partagé, comme les vacances en croisière, dans des clubs ou en caravane, garantit la protection juridique du capital et lui apporte de nouvelles sources de revenus.

La période de réflexion, qui est limitée à 10 jours et qui s'accompagne d'une pénalité de l'ordre de 3 % du montant total, ne résout pas le problème. Au contraire, l'Union européenne transfère la responsabilité aux travailleurs comme elle le fait avec tous les produits de consommation.

**Edite Estrela (PSE),** *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur du rapport Manders sur la protection des consommateurs en ce qui concerne les biens à temps partagé, parce que le compromis atteint avec le Conseil en la matière permet de mieux protéger les droits et les intérêts des consommateurs européens.

J'ai le sentiment qu'une meilleure réglementation de ce secteur profitera non seulement aux consommateurs, mais aussi au tourisme européen.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) Ce rapport présente une série de propositions que nous acceptons de façon générale, vu la nécessité de renforcer le droits des consommateurs à l'information en matière de produits de vacances. Il précise que les opérateurs ont l'obligation de fournir une série d'informations importantes devant permettre aux consommateurs de prendre une décision informée quant à la conclusion des contrats.

La période pendant laquelle les consommateurs peuvent se rétracter sans aucun frais a été prolongée, surtout dans les cas où ils n'ont pas reçu les informations nécessaires. Il est essentiel d'éviter les abus et les fraudes à répétition. Nous espérons que l'interdiction du versement d'acomptes durant la période de réflexion et l'obligation de permettre des paiements échelonnés lors de la vente de produits de vacances à long terme constitueront, elles aussi, des évolutions positives.

**David Martin (PSE)**, par écrit. – (EN) Je soutiens sans réserve le rapport relatif à l'augmentation de la protection des consommateurs dans ce domaine. Dans la mesure où les consommateurs britanniques représentent un tiers de tous les propriétaires de biens à temps partagé en Europe, cette loi répond clairement aux préoccupations des consommateurs britanniques. Je suis tout à fait d'accord avec la nécessité de prolonger la période de réflexion pour les acheteurs et avec l'obligation de communiquer tous les détails de l'achat avant la signature du contrat.

**Luís Queiró (PPE-DE),** par écrit. – (PT) De nombreuses plaintes déposées par les consommateurs ont confirmé les problèmes graves rencontrés en matière de biens à temps partagé, qui provoquent des déséquilibres sur le marché. L'augmentation de la demande sur ce marché et le développement important de nouveaux produits commercialisés de façon similaire ont entraîné des problèmes considérables pour les consommateurs et les entreprises.

Le texte adopté aujourd'hui modifie les définitions et la portée de la directive afin de couvrir de nouveaux produits de vacances. Cette directive clarifie et met également à jour les dispositions relatives aux obligations en matière d'informations à communiquer aux consommateurs et de choix de la langue pour ces informations et les contrats.

Cette directive concerne des activités commerciales d'une importance considérable pour le secteur européen du tourisme, y compris au Portugal, et plus précisément les opérateurs et les consommateurs. L'idée centrale

est donc de renforcer la position du consommateur dans toutes les négociations relatives à l'achat d'un droit d'utilisation. Nous pourrons ainsi mieux combattre les incertitudes du marché et créer un environnement transparent, donnant ainsi aux consommateurs plus d'informations de meilleure qualité.

# - Rapport: Sophia in 't Veld (A6-0403/2008)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) J'ai voté en faveur de la proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Australie sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) provenant de l'Union européenne par les transporteurs aériens au service des douanes australien. J'ai visité récemment l'Australie et, en discutant avec des représentants du gouvernement du pays, j'ai compris que ce vote pourrait représenter un pas important dans le renforcement la coopération qui existe déjà entre l'Europe et l'Australie dans le domaine de la sécurité du transport de passagers et de marchandises.

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) Bien qu'elle représente un pas en arrière, la position du Parlement européen a le mérite d'attirer l'attention sur les accords inacceptables entre l'UE et des pays tiers concernant le traitement et le transfert de données dans les dossiers passagers (PNR) des transporteurs aériens sous prétexte de «lutte contre le terrorisme».

Parmi d'autres aspects importants, cette proposition:

- dénonce le manque fréquent de contrôle parlementaire des négociations et de la conclusion de ces accords, avec sept États membres seulement nécessitant une ratification parlementaire;
- prévient que cet accord pourrait ne pas être conforme au droit international en matière de protection des données;
- déplore les quantités de données requises, qui sont identiques à celles de l'accord conclu avec les États-Unis et qui incluent, outre les réservations d'hôtel et de véhicules de location, les numéros de téléphone, les adresses de courrier électronique, les adresses personnelles et professionnelles, les préférences diététiques, les numéros de cartes de crédit, des données à caractère personnel qui révèlent les origines ethniques ou raciales, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ainsi que d'autres données relatives à la santé et à l'activité sexuelle.

Il s'agit encore une fois d'une situation inacceptable provoquée par la dérive sécuritaire actuelle qui met en péril les droits, les libertés et les protections des citoyens.

**Andreas Mölzer (NI),** *par écrit.* – *(DE)* Lorsque l'on analyse l'accord relatif aux dossiers passagers (données PNR) conclu avec les États-Unis, on constate une évolution inquiétante au nom de la lutte contre le terrorisme. En vertu de cet accord, les données personnelles des passagers aériens, comme leurs numéros de téléphone et leurs adresses de courrier électronique, sont transférées et stockées pendant des années. La protection de ces données n'est absolument pas assurée. Nous devons éviter d'autres violations semblables du droit à la protection des données.

Athanasios Pafilis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Ce rapport révèle l'hypocrisie du Parlement européen en ce qui concerne les droits individuels et les libertés démocratiques. Les quelques critiques exprimées par le Parlement européen se limitent aux questions de procédure et au fait que les citoyens européens ne bénéficient pas de la protection que la législation européenne est censée leur accorder. Mais c'est précisément cette législation qui enfreint grossièrement toutes les formes de protection des données, qui instaure les dossiers individuels, ainsi que la collecte et l'échange des données personnelles les plus sensibles entre les appareils répressifs des États membres et même les services secrets de pays tiers.

Le fait que ce rapport n'ose pas réclamer la révocation de cet accord ni sa réciprocité prouve que les protestations superficielles le concernant sont émises uniquement pour préserver les apparences. Tout comme dans le cas de l'accord similaire et inacceptable entre l'Union européenne et les États-Unis, les réserves timides émises par le Parlement européen n'empêchent pas que les données à caractère personnel des travailleurs européens soient mises à la disposition de tous les services secrets et de tous les appareils répressifs dans le cadre de leur «coopération antiterroriste».

Une fois de plus, il est clair que le Parlement européen et l'Union européenne ne défendent pas les droits démocratiques ni la liberté du peuple. Au contraire, ils les restreignent au point de faire disparaître par une série d'accords et de mesures législatives réactionnaires.

# - Rapport: Jan Andersson (A6-0370/2008)

**John Attard-Montalto (PSE),** par écrit. – (EN) Les arrêts de la Cour de justice européenne dans les affaires Laval, Rüffert et Luxembourg ont montré la nécessité de clarifier le fait que les libertés économiques, telles qu'elles sont définies par les Traités, doivent être interprétées d'une façon qui n'entrave pas l'exercice des droits sociaux fondamentaux reconnus par les États membres et par le droit communautaire. Ces droits comprennent le droit de négocier, de conclure et de faire appliquer des conventions collectives et de mener des actions collectives, et la liberté économique ne doit pas limiter l'autonomie des partenaires sociaux lorsqu'ils exercent ces droits fondamentaux pour défendre les intérêts sociaux et assurer la protection des travailleurs.

La législation actuelle a certainement besoin d'être révisée. La situation actuelle fait que les travailleurs des pays d'accueil ressentent la pression provoquée par la concurrence des bas salaires. Je souhaite me joindre à mes collègues dans leur initiative visant à assurer une mise en œuvre cohérente de la directive sur le détachement des travailleurs dans tous les États membres.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que la Commission et les États membres devraient adopter des mesures pour lutter contre les abus, notamment en ce qui concerne les activités des entreprises qui ne font pas réellement d'affaires dans les pays dans lesquels elles sont enregistrées.

La création d'un cadre juridique pour les conventions collectives transnationales constituera certainement un pas en avant, et un pas important, cela va sans dire.

**Philip Bushill-Matthews (PPE-DE),** par écrit. – (EN) Les conservateurs britanniques défendent le droit de grève des travailleurs, mais aussi le droit des travailleurs à ne pas faire la grève s'ils ne le souhaitent pas. Nous soutenons ces arrêts de la CJE et nous ne pensons pas qu'ils remettent en cause les droits des travailleurs. Les problèmes que certains États membres ont rencontrés dans l'organisation de leurs marchés du travail ne nécessitent pas une révision de la directive sur le détachement des travailleurs ni un élargissement de sa base juridique. Chaque année, un million de travailleurs sont détachés avec succès.

**Charlotte Cederschiöld (PPE-DE),** *par écrit.* – (*SV*) J'ai décidé aujourd'hui de m'abstenir du vote final relatif au rapport de M. Andersson sur les défis pour les conventions collectives dans l'UE (A6-0370/2008). Les conventions collectives, les droits des syndicats et le droit de grève sont consacrés par le traité de Lisbonne, que j'espère voir entrer en vigueur. Ce traité prévoit aussi le droit de travailler, le droit de diriger des entreprises et le droit de traverser des frontières européennes. Nous ne pouvons pas, comme le suggère cette proposition, exonérer les représentants syndicaux du respect des principes juridiques fondamentaux de la Communauté européenne tels que le principe de proportionnalité. Ce principe s'applique, et doit bien sûr s'appliquer, à tous les citoyens de l'Union européenne.

Le Parlement européen doit être le plus ardent défenseur du droit et des traités européens. La position adoptée par le Parlement européen, en ce qui concerne la base juridique, risque de devenir une menace pour la liberté de mouvement future. Je me réjouis cependant que le Parlement européen ait adopté une position en faveur du modèle suédois et de nos conventions collectives.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*PT*) La résolution adoptée par la majorité du Parlement européen par rapport aux décisions inacceptables de la Cour de justice européenne dans les affaires Laval, Rüffert et Viking est tout à fait incorrecte. Il ne suffit pas de reconnaître que la liberté de service n'a pas priorité sur les droits fondamentaux, et en particulier sur le droit à l'action syndicale, d'autant plus qu'il s'agit là d'un droit constitutionnel dans plusieurs États membres.

Bien que cette résolution souligne que les libertés économiques définies par les Traités doivent être interprétées de façon telle qu'elles n'affectent pas l'exercice des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit de négocier, conclure et faire appliquer des conventions collectives et de mener des actions syndicales, personne ne peut garantir que la Cour ne prendra plus de telles décisions à l'avenir aussi longtemps que les traités européens, y compris le traité de Lisbonne, contiennent les principes sur lesquels la Cour a basé ces arrêts.

Nous avons donc voté contre ce rapport parce qu'il ne va pas au fond de la question et qu'il insiste au contraire pour soutenir le projet de traité de Lisbonne, alors même que celui-ci a déjà été rejeté par le peuple irlandais.

**Glyn Ford (PSE),** par écrit. – (EN) Je soutiens le rapport Andersson sur les défis qu'une série d'arrêts récents de la Cour de justice européenne posent aux conventions collectives dans l'Union européenne. Je ne conteste pas la validité juridique de ces arrêts, mais je conteste par contre l'idée qu'ils reflètent l'intention du Parlement, de la Commission et du Conseil au moment de l'adoption de la directive sur le détachement des travailleurs.

La conclusion qui s'impose est claire: la directive doit être révisée afin que ses dispositions reflètent nos intentions originales. Cela doit être une priorité pour la Commission européenne. Il s'agit d'une urgence. Si la Commission actuelle ne rectifie pas cette situation, la prochaine Commission qui sera mise en place après les élections européennes de 2009 devra le faire. Je ne voterai en tout cas pas en faveur d'une nouvelle Commission dont le programme de travail ne prévoit pas la révision de cette directive dans les 12 premiers mois.

**Bruno Gollnisch (NI)**, *par écrit.* – Le rapport de M. Andresson prétend tirer les leçons des scandaleux arrêts de la Cour de Justice de Luxembourg, notamment dans les affaires Laval et Viking. Ces arrêts donnent la primauté à la libre prestation de service et à la liberté d'établissement des entreprises sur la défense des intérêts et des droits des travailleurs nationaux contre le dumping social. Ils subordonnent de manière inacceptable l'exercice des droits sociaux à un «principe de proportionnalité» qui va bien au-delà des restrictions légitimes (ordre et santé publics par exemple) reconnues dans les droits nationaux et les conventions de l'OIT.

Ils sont un rétablissement déguisé de la directive Bolkenstein dans sa première version, celle où le droit du pays d'origine (droit social, du travail, salaire...) s'appliquait au travailleur allant effectuer une prestation dans un autre État membre, quelle que soit la législation ou les conventions collectives en vigueur dans ce dernier. Or, cette version a été rejetée par le législateur européen et il est inadmissible que des juges puissent se faire les auteurs de la loi sous couvert de l'interpréter.

Même s'il est parfois bien inspiré, M. Andersson est trop attaché aux principes ultra-libéraux qui ont conduit à cette situation pour que son rapport emporte l'adhésion. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

**Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM),** par écrit. – (SV) Le groupe socialiste du Parlement européen et les partis de centre droite ont soutenu sans réserve toutes les modifications aux traités de l'Union européenne. Ils ont ainsi contribué à donner aux institutions européennes, y compris à la Cour européenne de justice, de plus en plus de pouvoir sur le marché suédois du travail. L'Union européenne est ainsi devenue une menace pour le droit du marché du travail, qui est le fruit de négociations et d'un travail législatif et qui est fermement ancré dans la société suédoise.

Ce rapport recommande principalement de modifier la directive sur le détachement des travailleurs. Il n'est donc pas en mesure de prévenir la continuation de l'ingérence de la Cour de justice européenne dans les réglementations qui régissent le marché suédois du travail. Tout d'abord, ce texte est le résultat d'un compromis entre les conservateurs et les socialistes, ce qui explique ses libellés timorés et contradictoires. Deuxièmement, le droit primaire communautaire relatif au marché intérieur (article 49) a priorité sur les dispositions de la directive sur le détachement des travailleurs. La Cour de justice européenne pourra donc encore arriver aux mêmes conclusions que dans l'affaire Laval.

Nous ne devons pas confier à l'UE des tâches dont les États membres peuvent se charger eux-mêmes, et le marché du travail relève réellement de leurs compétences. La Liste de juin recommande donc d'exempter la Suède de la législation européenne relative au marché du travail afin de garantir que la Cour de justice européenne ne puisse plus, à l'avenir, contrôler le marché du travail suédois.

Nous avons néanmoins voté en faveur de ce rapport parce qu'il poursuit malgré tout le bon objectif, à savoir d'empêcher le plus possible la Cour de justice européenne de s'ingérer à l'avenir dans les conventions collectives suédoises.

Nous avons également soutenu les amendements qui recommandent davantage d'autodétermination nationale en matière de droit du travail, mais nous avons bien entendu voté contre le panégyrique du traité de Lisbonne rédigé par le rapporteur.

**Małgorzata Handzlik (PPE-DE),** *par écrit.* – (*PL*) J'ai décidé de voter contre le rapport de M. Andersson sur les défis pour les conventions collectives dans l'Union européenne.

Le rapporteur critique les arrêts de la Cour de justice européenne au sujet de la directive sur le détachement des travailleurs et demande la révision de cette directive.

Je suis tout à fait contre l'approche choisie par le rapporteur et je pense également que le fait de réclamer la modification de cette directive sans passer par l'analyse nécessaire au niveau des États membres, et en particulier des États membres touchés par les décisions de la Cour de justice européenne, est un comportement déraisonnable qui s'explique par des motifs politiques. Le libellé utilisé par le rapporteur, notamment, constitue une atteinte à la libre prestation de services, l'une des libertés fondamentales de l'Union européenne, et menace la libéralisation des services prévue par la directive sur les services ainsi que le principe du pays d'origine.

Selon moi, la mise en œuvre correcte de la directive sur le détachement des travailleurs par tous les États membres et une coopération administrative accrue entre les États membres pourraient garantir une protection suffisante des droits des travailleurs et de la libre prestation de services.

Je regrette que cette Assemblée ait rejeté les amendements visant à rendre à ce rapport un certain équilibre.

Ona Juknevičienė (ALDE), par écrit. – (LT) La directive sur le travail intérimaire est importante pour nos efforts visant à légaliser la libre circulation des services et des travailleurs au sein de la Communauté. Mais tous les États membres ne respectent pas les obligations imposées par cette directive. Certains pays imposent aux prestataires de services des conditions plus strictes que celles prévues par la directive. Cette distorsion des principes de la directive permet de faire obstacle aux prestations de services entre plusieurs États membres et de camoufler des politiques protectionnistes. La Cour de justice européenne (CJE) s'est penchée sur le cas de la société de construction lettone «Laval», qui se voyait interdire la prestation de services dans le secteur de la construction en Suède. Le droit suédois imposait la signature d'un contrat collectif, alors même que le contrat avait été signé en Lettonie. La CJE a statué qu'il était interdit d'imposer des obligations supplémentaires à celles prévues par la directive ou plus strictes que celles-ci. Ce rapport et ses amendements critiquent et vont jusqu'à remettre en cause les décisions de la CJE dans l'affaire Laval et dans d'autres affaires semblables.

J'ai voté contre ce rapport parce que je pense que le Parlement européen outrepasse ses compétences en interprétant ou en mettant en doute des décisions prises par la CJE. Je ne suis pas d'accord avec les déclarations qui mettent en doute la justice des décisions de la CJE et qui suggèrent que les résolutions de la CJE ne devraient pas s'appliquer dans certains pays. Par ces déclarations, non seulement nous mettons en doute la compétence de la CJE, mais nous la soupçonnons de partialité et nous risquons de déséquilibrer le système institutionnel de l'Union européenne et de saper la confiance des citoyens envers ce système. Je ne suis pas non plus d'accord avec l'objectif de réviser et de modifier la directive. Si la directive ne fonctionne pas comme elle le devrait dans certains pays, la faute en revient aux États membres qui n'appliquent pas les dispositions de la directive ou qui ne les transposent pas correctement en droit national. La Commission doit vérifier la transposition correcte en droit national des directives européennes et s'assurer que les législations nationales sont conformes à l'esprit de ces directives.

Carl Lang (NI), par écrit. – L'objectif, fixé par l'Union européenne, d'une Europe sociale est un leurre, la stratégie de Lisbonne, un échec et les différentes potions magiques imaginées par les européistes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sont rendues inefficaces par le simple fait que la réelle vision de Bruxelles est ultralibérale et au service du mondialisme. On veut, d'un côté, empêcher le dumping social pour protéger les travailleurs, qu'ils soient détachés ou non, et permettre ainsi l'existence d'un marché intérieur équilibré et, de l'autre, tout faire pour ouvrir un peu plus nos frontières économiques par la voie d'une immigration massive de travail et de peuplement.

Tout ceci n'est que la sempiternelle illustration d'une schizophrénie bien européiste. Pour l'illustrer, il suffit de relever les références au défunt traité de Lisbonne faites à plusieurs reprises dans ce rapport fourre-tout. Dès lors, on ne voit pas comment il pourrait s'y dégager une vision claire visant à trouver un équilibre entre la libre circulation des services et les droits des travailleurs.

**Bogusław Liberadzki (PSE),** *par écrit.* – (*PL*) L'objectif de l'Union européenne est de garantir les droits fondamentaux de tous ses citoyens, tant dans la vie publique que sur le marché du travail. Notre idéal est de supprimer les discriminations et les incertitudes à propos de l'avenir.

Le rapporteur Jan Andersson remarque que certains arrêts de la Cour de justice européenne risquent de heurter le sentiment d'égalité et le respect pour le marché du travail de certains citoyens. Pour éviter de telles situations à l'avenir, M. Andersson suggère de prendre rapidement des mesures pour intégrer à la législation des amendements destinés à éviter toute répercussion sociale, économique et politique des arrêts de la CJE. Ceci inclut un réexamen de la directive sur le détachement des travailleurs et l'adoption immédiate de la directive sur le travail intérimaire.

En résumé, je pense que nous devons adopter ce rapport dans l'intérêt de la vision d'une Europe unie.

Kartika Tamara Liotard et Erik Meijer (GUE/NGL), par écrit. – (NL) De nombreux entrepreneurs sont tentés de payer leurs travailleurs le moins possible pour le travail accompli. D'autres coûts liés au travail, comme la sécurité et les infrastructures, entrent également en ligne de compte. Pour les salariés cependant, la seule façon de se protéger est de faire en sorte que leur rémunération soit basée sur une convention de travail collective universellement contraignante et de bénéficier d'une protection juridique adaptée dans le pays où ils vivent et travaillent.

Tant les objectifs originaux de la directive sur les services que les arrêts récents de la Cour de justice européenne affectent cette protection. Si ces arrêts permettent l'application de conventions collectives étrangères ou de législations étrangères moins favorables, de plus en plus d'employeurs choisiront ces options moins coûteuses, avec pour conséquence une chute rapide des revenus des salariés.

Certains se bercent d'illusions et s'imaginent que le projet de Constitution pour l'Europe ou le traité de Lisbonne apportent des garanties suffisantes contre cette dérive. Pour y parvenir, il faudrait modifier ces documents avant leur adoption. Certains espéraient également que le rapport Andersson apporterait ces garanties. Mais étant donné les compromis auxquels il a fallu parvenir par rapport à ce texte, c'est encore moins probable aujourd'hui qu'à l'origine. C'est pourquoi nous ne pouvons pas voter en faveur de ce rapport.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Il est inacceptable d'imposer des appels d'offres ouverts à toute l'Europe pour les marchés publics alors que la Cour de justice européenne vient d'annuler l'obligation de payer les salaires minimums convenus liés au marché au prétexte que cette obligation serait incompatible avec la directive sur le détachement des travailleurs et la directive sur les services. L'Union européenne révèle par là sa vraie nature, celle d'une communauté strictement économique qui s'efforce de calmer les plus défavorisés par de belles paroles et quelques miettes. Il est grand temps que l'UE réagisse aux appels à l'aide des citoyens qu'elle ignore depuis trop longtemps et qu'elle s'efforce de fermer les échappatoires et de corriger les incohérences. Ce rapport devrait au minimum commencer ces efforts de correction, mais il laisse encore trop de place aux abus. C'est pourquoi je me suis abstenu.

**Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL)**, par écrit. – (EL) Tout comme la gauche européenne, je suis favorable à une reconnaissance pleine et entière des droits fondamentaux des travailleurs. J'ai refusé de voter pour le rapport Andersson parce que, malgré certains éléments positifs, il est insuffisant. J'ai le sentiment que ce rapport constitue une opportunité manquée d'aborder la question des droits des travailleurs en droit communautaire primaire. Tant les États membres que les conventions de l'OIT et la Charte sociale européenne reconnaissent que l'exercice des droits fondamentaux, y compris le droit à la négociation, ne peut être tributaire de la discrétion incontrôlée des juges et passer toujours au second plan parce qu'il résulte d'une source législative inférieure dans la hiérarchie des lois. Il ne faut pas mettre en péril le droit à l'action syndicale. Il faut inclure une «clause de protection sociale» dans les Traités.

**Olle Schmidt (ALDE),** par écrit. – (SV) Au cours de cette journée, le rapport de M. Andersson sur l'avenir des conventions collectives en Europe après l'arrêt Laval, entre autres, a été adopté. Le groupe socialiste du Parlement européen a demandé à ce que la législation européenne concernée, connue sous le nom de «directive sur le détachement des travailleurs», soit abrogée pour permettre à la Suède de conserver ses conventions collectives.

De mon côté, j'ai travaillé, tant au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs qu'en plénière, pour faire en sorte, avant tout, que cette question soit débattue au niveau approprié, c'est-à-dire au niveau national. Je pense en effet que la stratégie adoptée par le groupe socialiste est mal pensée. En s'efforçant encore et encore de ramener l'arrêt Laval au niveau européen au lieu de résoudre ce problème par le biais de la législation suédoise, il pousse au développement d'encore plus de législation communautaire en matière de droit du travail - alors que c'est justement cette législation qui a provoqué nos problèmes actuels. Lorsque 27 États membres sont d'accord, il est évidemment inconcevable que la Suède seule puisse adopter une législation qui corresponde précisément à nos souhaits. Après tout, notre modèle est unique dans un contexte européen. Étant donné que M. Andersson et le Parlement ont accepté ma proposition de ne pas dénoncer la directive sur le détachement des travailleurs jusqu'à ce que des analyses au niveau national aient confirmé la nécessité de cette mesure, j'ai malgré tout estimé pouvoir voter en faveur de ce rapport.

**Brian Simpson (PSE),** *par écrit.* – (*EN*) Je remercie le rapporteur Jan Andersson pour le rapport qu'il a rédigé sur ce sujet important.

Certaines affaires récentes portées devant la CJE, et les arrêts de la Cour dans ces affaires, font que les droits des travailleurs et la solidarité entre les travailleurs exprimée par le biais de conventions collectives sont menacés par des entreprises dont la seule motivation est le profit, au risque de saper les droits des travailleurs - ces entreprises n'ont aucun scrupule à cet égard.

Le modèle social européen, dont nous sommes fiers à juste titre, est menacé et exposé aux attaques des profiteurs.

La menace de la main d'œuvre importée à bon marché est une réalité que des employeurs sans scrupules ont pu imposer sous le prétexte de la libre circulation.

Le principe de la libre circulation n'a jamais été conçu comme un outil permettant d'obtenir de la main d'œuvre à bon marché, ni comme un principe permettant de saper la condition sociale des travailleurs. Je suis curieux de savoir comment Jacques Delors aurait réagi face à cette évolution.

Les arrêts Viking et Laval constituent une attaque contre les syndicats et les droits des travailleurs. C'est pourquoi le rapport de M. Andersson est plus que nécessaire, et c'est pourquoi je le soutiendrai. Il rétablit l'équilibre auquel la CJE a si clairement renoncé dans ses arrêts récents.

**Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL)**, *par écrit*. – (*DA*) Les arrêts de la Cour européenne de justice dans les affaires Vaxholm, Viking Line, Rüffert et Luxembourg prennent clairement parti pour le marché intérieur et la liberté d'établissement au détriment des droits des travailleurs, y compris le droit à faire grève pour éviter le dumping social.

Mais ces arrêts de la Cour de justice ne tombent pas du ciel. Ils reposent sur les traités fondamentaux de l'Union européenne, auxquels s'ajoute une directive sur le détachement des travailleurs aux dispositions exagérément vagues.

Si la majorité qui contrôle le Parlement européen souhaitait réellement défendre les intérêts des travailleurs, elle réclamerait une modification fondamentale des traités de l'UE, par exemple par un protocole social légalement contraignant qui donnerait la priorité aux droits fondamentaux des travailleurs par rapport au marché intérieur et au droit d'établissement.

La version finale du rapport Andersson, qui est le fruit d'une coopération entre le rapporteur socialiste et les conservateurs, ne pose pas cette exigence cruciale. Ce rapport ne va même pas jusqu'à demander la révision de la directive sur le détachement des travailleurs. Cela signifie qu'il ne contient que du vent, de belles paroles et des vœux pieux.

Le Mouvement populaire a déposé un certain nombre d'amendements, demandant par exemple que la réglementation du droit à l'action syndicale reste du ressort des pays. L'alliance socialo-conservatrice a rejeté tous ces amendements.

Dans ces conditions, le Mouvement populaire n'est pas en mesure de soutenir le rapport Andersson lors du vote final. Nous poursuivrons au contraire nos efforts pour protéger les travailleurs contre la détérioration des salaires et des conditions de travail à laquelle ces arrêts de la Cour de justice européenne ouvrent la voie.

**Eva-Britt Svensson (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*SV*) Le rapport sur les conventions collectives dans l'Union européenne n'est que l'expression d'opinions sans valeur juridique. Son objectif est de renforcer la position des travailleurs après l'arrêt Laval, mais malheureusement, le contenu de ce rapport est loin d'être à la hauteur de ces intentions.

Ce rapport suggère de renégocier la directive sur le détachement des travailleurs, ce qui serait une erreur. En faisant cela, nous risquerions d'aggraver la situation pour les travailleurs. Il s'agit d'un risque que nous ne sommes pas disposés à prendre, parce que les forces conservatrices dominent tout le système européen.

Ce rapport ne contient aucune affirmation de la primauté du droit de grève sur la liberté du marché, ni de la nécessité de confirmer cette priorité par un protocole social légalement contraignant ajouté au traité de Lisbonne. Le groupe confédéré de la Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique a déposé plusieurs amendements à ce sujet, mais tous ces amendements ont été rejetés à une large majorité.

Il revient à la Suède d'inclure au traité de Lisbonne une exemption précisant que les effets de l'arrêt Laval sont sans effet sur la Suède. Mais cet amendement déposé par le groupe GUE/NGL a lui aussi été rejeté. Ce rapport fait au contraire l'éloge du traité de Lisbonne, alors même que ce traité ne modifie en rien l'arrêt Laval - au contraire, il le confirme.

**Georgios Toussas (GUE/NGL),** *par écrit.* – (*EL*) Ce rapport tente de répondre aux réactions de la classe ouvrière, et des travailleurs de façon générale, aux arrêts inacceptables de la Cour de justice des Communautés européennes (CJE) qui déclarent les grèves illégales au motif que le cadre dans lequel les travailleurs organisent leur combat et la façon dont ils mènent ce combat seraient contraires au traité de Maastricht et au traité de Lisbonne, qui protègent comme des principes fondamentaux et incontestables la concurrence et la liberté de mouvement et d'action du capital dans les États membres de l'Union européenne. Il défend le caractère

réactionnaire de l'Union européenne et la politique qu'elle mène vis-à-vis des classes populaires. Il s'efforce de convaincre les travailleurs qu'il est possible, grâce à l'UE, de parvenir à un «équilibre» entre les droits des travailleurs et la liberté de mouvement du capital. Mais l'objectif véritable est de profiter de chaque opportunité d'exploiter davantage les classes ouvrières et populaires afin de protéger et d'augmenter encore les bénéfices des monopoles.

C'est ainsi que les partis européens qui n'envisagent qu'une façon possible d'avancer répandent, parmi les travailleurs, l'illusion dangereuse selon laquelle l'UE serait capable d'acquérir un «visage humain» et selon laquelle les «clauses de protection sociale» seraient en mesure de donner à l'UE et au capital une conscience sociale.

L'attaque antipopulaire menée par l'Union européenne contre les droits fondamentaux des travailleurs montre que l'UE n'est pas capable de changement. Elle a été fondée et elle existe uniquement pour servir les intérêts des groupes monopolistiques et pour maintenir l'exploitation de la classe ouvrière.

**Lars Wohlin (PPE-DE),** par écrit. – (SV) J'ai voté contre ce rapport. Je pense que de nouvelles réglementations au niveau européen auraient pour effet de renforcer le pouvoir de la Cour de justice européenne. Je pense que les questions relatives à la politique du marché du travail ne doivent pas être tranchées par la Cour de justice européenne, mais par le parlement suédois et/ou les deux côtés de l'industrie.

J'ai voté contre les libellés positifs relatifs au traité de Lisbonne et je ne pense pas que la Charte des droits fondamentaux devrait être légalement contraignante, puisque cela risquerait de transférer en pratique une partie du pouvoir législatif du parlement suédois à la Cour de justice européenne.

# - Proposition de résolution: Partenariat UE - Viêt Nam (RC-B6-0538/2008)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) J'ai voté en faveur de l'accord de partenariat et de coopération UE - Viêt Nam, qui comportera une clause sans ambiguïté relative aux droits de l'homme. Je voudrais cependant souligner la nécessité de définir les conditions à respecter par le gouvernement vietnamien en la matière. Il faut que ce gouvernement s'engage à garantir la coopération et le respect des droits de l'homme et de la liberté de culte en abrogeant les dispositions législatives qui criminalisent les différences d'opinion et en mettant fin à la censure.

Bairbre de Brún, Jens Holm, Kartika Tamara Liotard, Mary Lou McDonald, Erik Meijer et Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Nous sommes tout à fait pour le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques tels qu'ils sont décrits par l'accord de coopération UE - Viêt Nam, et nous pensons que le Viêt Nam a encore des progrès à faire à cet égard.

Ces principes sont universels et doivent être appliqués de façon égale par tous les pays, à l'intérieur de l'Union européenne comme en dehors de celle-ci.

C'est pourquoi nous votons en faveur de cette résolution, malgré sa présentation assez déséquilibrée.

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL),** par écrit. – (*PT*) En ce qui concerne le deuxième cycle de pourparlers relatifs à un nouvel accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Viêt Nam, qui s'est tenu avant-hier et hier à Hanoï, la majorité de ce Parlement a adopté une résolution qui ressemble davantage à un exercice d'hypocrisie et d'instrumentalisation des droits de l'homme.

À la lecture de cette résolution, nous pouvons nous demander pourquoi cette majorité parlementaire n'a pas également proposé de soumettre l'accord futur à une clause garantissant la démocratie et le respect des droits de l'homme de la part de l'Union européenne.

Comme il serait utile et instructif, par exemple, que le Parlement européen «demande» aux États membres et à l'Union européenne de ne pas prêter leur soutien aux vols illégaux de la CIA ni de les justifier de façon hypocrite, de respecter les droits de l'homme des immigrés, que la «directive sur le retour des immigrés» viole de façon flagrante, de respecter la volonté exprimée de façon démocratique et souveraine par les citoyens français, néerlandais et irlandais qui ont rejeté le projet de constitution / traité de Lisbonne, de respecter le droit international, notamment en ce qui concerne le Kosovo, et de cesser d'agir comme s'ils pouvaient faire la leçon au reste du monde...

Que se passerait-il si le Viêt Nam faisait tout cela? Le Parlement européen accepterait-il de négocier dans ces conditions? Accepterait-il d'appliquer réciproquement cette clause? Bien sûr que non, parce que le «dialogue» et la «clause» ne sont bons que pour les autres...

**Luca Romagnoli (NI),** par écrit. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur la démocratie, les droits de l'homme et le nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et le Viêt Nam. Le dialogue entre l'Union européenne et le Viêt Nam doit en fait se traduire par une amélioration concrète des droits de l'homme, qui font trop souvent l'objet de violations brutales. Je soutiens fermement cette proposition, parce que le Viêt Nam doit renoncer à la censure des médias et abroger les dispositions législatives qui limitent la liberté de culte ainsi que la liberté politique et religieuse s'il veut jouer un rôle actif au sein de la communauté internationale. Le Viêt Nam doit également coopérer avec les Nations unies au sujet de ces droits et libertés.

Je soutiens donc cette proposition et je me fais l'écho de la demande adressée à la Commission d'établir des critères bien définis pour l'évaluation des projets actuels de développement au Viêt Nam de manière à garantir leur conformité avec la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie.

# 8. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance est suspendue à 13 h 35 et reprend à 15 heures)

#### PRÉSIDENCE DE MME MARTINE ROURE

Vice-présidente

- 9. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 10. Rectificatif à un texte adopté (article 204 bis du règlement): voir procès-verbal
- 11. Projet de budget général 2009 (section III) Projet de budget général 2009 (sections I, II, IV, V, VI, VII, VIII, IX) (débat)

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- le rapport de Jutta Haug, au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009 (C6-0309/2008 2008/2026(BUD)), et la lettre rectificative n° 1/2009 à l'avant-projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009, section III Commission (SEC(2008)2435)) (A6-0398/2008), et
- le rapport de Janusz Lewandowski, au nom de la commission des budgets, sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2009

Section I, Parlement européen

Section II, Conseil

Section IV, Cour de justice

Section V, Cour des comptes

Section VI, Comité économique et social européen

Section VII, Comité des régions

Section VIII, Médiateur européen

Section IX, Contrôleur européen de la protection des données

(C6-0310/2008 - 2008/2026B(BUD)) (A6-0397/2008).

**Jutta Haug,** *rapporteure.* – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, les préparations en vue de la première lecture du budget européen pour 2009 sont à peu près terminées. Je voudrais donc, au début du débat d'aujourd'hui, remercier sincèrement pour leur coopération et pour le temps qu'ils ont consacré à ce travail les membres de la commission des budgets ainsi que tous les membres des commissions spécialisées qui ont collaboré si étroitement avec moi

Comme je l'ai dit tout au début de la procédure budgétaire pour 2009, et comme je le répète volontiers, une rapporteure sur le budget ne vaut pas plus que la somme des députés qui travaillent avec elle et je vous suis donc reconnaissante.

Je me dois aussi de remercier l'équipe du secrétariat de la commission des budgets: avec la meilleure volonté du monde, nous autres députés ne serions rien sans le travail toujours excellent du personnel du secrétariat. Merci donc! Oui, je crois qu'ils ont bien mérité vos applaudissements.

#### (Applaudissements)

Je remercie également mon assistant personnel et les collaborateurs des groupes, parce qu'il faut de nombreuses têtes et de nombreuses mains pour faire un bon travail.

Les préparations à la première lecture de notre budget, pendant lesquelles nous avons dû lire, comprendre et évaluer 1 400 amendements, ont été profondément affectées par la crise financière. Bien que notre budget d'environ 130 milliards d'euros semble ridicule par rapport aux centaines de milliards que les États membres, individuellement et ensemble, ont dégagées pour aider les banques et l'économie réelle, nos réunions de préparation de la première lecture ont été grandement influencées par les contributions sur ce sujet précis de la part de tous les groupes concernés. En agissant ainsi, nous avons en fait anticipé la réaction du Conseil face à nos demandes budgétaires.

Quelles étaient donc nos demandes? Il y avait tout d'abord les paiements. En juillet déjà, nous avons souligné qu'il nous serait impossible d'approuver un écart de 15 % entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement, proposé par la Commission dans son projet de budget et augmenté encore par le Conseil. Nous pensons qu'un tel écart n'est pas conforme au principe de précision et de clarté budgétaire. De plus, lorsque nous comparons cet écart à la troisième année de la perspective financière actuelle à l'écart de 3 % à peine que nous avons connu à la troisième année de la perspective financière précédente, nous ne voyons tout simplement pas comment un écart aussi énorme peut se justifier. C'est pour cette raison que nous avons augmenté les paiements. Nous n'avons pas pu combler entièrement cet écart mais nous l'avons réduit de moitié, ce qui laisse malgré tout un trou béant de 8 %.

Nous n'avons pas augmenté les paiements par acclamation ou au hasard, mais dans les lignes budgétaires qui contribuent à financer les priorités du Parlement: les mesures de lutte contre le changement climatique, la dimension sociale en termes de croissance pour l'emploi, l'influence de la mondialisation et le soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi que certaines lignes qui améliorent la sécurité des citoyens. Au total, nous avons fait passer les paiements de 0,89 % du revenu national brut - le niveau proposé par le Conseil - à 0,96 %, du revenu national brut (en arrondissant).

Deuxièmement, nous avons décidé d'exploiter pleinement les possibilités que nous offre la perspective financière. Aux sous-rubriques 1a et 3b, nous souhaitons distribuer tous les fonds disponibles aux lignes budgétaires qui sont importantes pour nous et ne laisser aucune marge. Nous voulons que l'intitulé de la sous-rubrique 1a, «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», ne soit pas purement rhétorique et que cette sous-rubrique contienne également des mesures spécifiques. Nous ne voulons pas non plus que l'intitulé de la sous-rubrique 3b, «Citoyenneté», soit une expression vide de sens. Nous voulons lui donner vie. Après tout, cette sous-rubrique regroupe des politiques qui affectent directement les citoyens au niveau local et dont l'Union européenne est particulièrement à même d'assurer la visibilité.

Troisièmement, nous avons donné au paquet de projets pilotes et de mesures préparatoires, qui avait été convenu entre les groupes et déjà évalué par la Commission, une série d'impulsions en vue de nouveaux éléments de politique, de nouvelles actions communautaires et éventuellement de nouvelles législations.

Quatrièmement, nous avons fait confiance à notre jugement politique. Personne ne peut s'attendre à un travail administratif de qualité, que ce soit de la part de la Commission ou des agences décentralisées, sans prévoir un budget suffisant pour le personnel. Nous ne pouvons donc pas accepter les réductions proposées par le Conseil. Nous avons rétabli l'approche suivie par l'avant-projet de budget. La Commission nous en a remerciés et cela lui a permis de prendre notre parti dans les différends avec le Conseil.

Cinquièmement, je voudrais en venir au problème le plus important, à savoir la rubrique 4, qui porte le titre grandiloquent «Union européenne - partenaire mondial». Dès sa création lors des négociations relatives à la perspective financière, cette rubrique a été terriblement sous-financée. C'est pourquoi chaque année, à l'occasion des débats budgétaires, nous insistons sur la même question: comment allons-nous financer tout ce qu'il faut financer tout en nous gardant une marge suffisante pour réagir aux événements imprévus au cours de l'exercice financier?

Je peux vous dire d'amblée qu'il n'y a jamais eu de solution satisfaisante, et qu'il n'en existe toujours pas. Pour notre aide au Kosovo, en Afghanistan, en Palestine et maintenant en Géorgie, il nous aurait fallu des programmes à long terme et non cette improvisation au jour le jour.

Cela n'a rien de nouveau, mais cette année la Commission nous a posé un nouveau défi: face à l'augmentation considérable du prix des aliments dans le monde entier, elle a proposé en juillet de qu'elle a appelé une «facilité alimentaire» en faveur des pays moins développés, dotée d'un budget d'un milliard d'euros pour 2008 et 2009.

Si la Commission avait fait preuve de diligence, elle aurait immédiatement suggéré de transférer les ressources nécessaires de la rubrique 2 à la rubrique 4. Elle ne l'a pas fait, d'une part parce qu'elle n'est pas diligente, et d'autre part parce qu'elle avait peur. Elle avait peur de ne pas obtenir l'aval du Conseil et maintenant nous nous retrouvons avec ce problème sur les bras. Nous devons convaincre le Conseil de ne pas se contenter de prêcher la nécessité d'aider les plus pauvres parmi les pauvres, mais aussi de travailler avec nous pour trouver les ressources - oui, et où ça? - afin que nous puissions proposer une aide alimentaire directe et acheter des graines et des engrais.

Il était très clair pour la commission des budgets que nous ne parviendrions pas à trouver les fonds nécessaires dans les lignes budgétaires de la rubrique 4, et nous avons donc créé ce que l'on appelle un «amendement astérisque» prévoyant 250 millions d'euros pour l'aide alimentaire, 40 millions pour le Kosovo, 80 millions pour la Palestine et 20 millions pour l'Afghanistan. Cet amendement astérisque, qui indique clairement notre intention de dépenser plus que le montant disponible au titre de la perspective financière, devrait être considéré comme une invitation au Conseil.

Espérons que le Conseil considèrera effectivement notre note comme une invitation ou une demande et qu'il entamera des négociations avec nous sans retard. Nous n'avons pas de temps à perdre - nous ne devons pas tout laisser pour la dernière minute. Monsieur le Président en exercice du Conseil, la balle est dans votre camp.

(Applaudissements)

**Janusz Lewandowski,** *rapporteur.* – (*PL*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire Grybauskaitė, qui comprend le polonais mais qui sera sans doute moins intéressée par ma partie de la procédure budgétaire.

Nous arrivons au terme d'une procédure que nous avons appelée «procédure pilote». C'est l'occasion idéale de souligner la bonne coopération avec le Bureau et le renforcement constant de la confiance réciproque entre la commission des budgets et le Bureau, qui est le fruit, entre autres, des efforts du secrétaire-général Rømero. Mais bien sûr personne n'est parfait et il reste donc certaines différences, comme en témoignent les réserves que nous avons constituées pour 2009. Le budget pour 2009 doit faire face à plusieurs défis particuliers. Il s'agit d'une année électorale, ce qui entraîne certains besoins en matière de communication envers le grand public, et cette communication doit être financée. Il s'agit d'une année durant laquelle les députés européens se verront doter d'un nouveau statut, ce qui aura des conséquences financières. Je tiens également à souligner les nouveaux principes transparents d'emploi et de rémunération, qui répondront aux besoins des assistants parlementaires mentionnés précédemment, ainsi que la fin du fonds de pension dans sa forme antérieure. Au deuxième semestre 2008, nous avons également dû restructurer le budget pour tenir compte de la grande probabilité que nous fonctionnerons sur la base des anciens traités et que le traité de Lisbonne qui modifierait les compétences du Parlement européen, n'entrera pas en vigueur.

Nous sommes parvenus à maintenir le budget sous le seuil que nous nous étions imposé volontairement, c'est-à-dire sous le seuil de 20 % pour les dépenses administratives de l'Union européenne. Nous devons accepter ces niveaux, tant au sein de l'administration que des groupes politiques, puisqu'ils sont liés à l'amélioration du fonctionnement des activités législatives, à la simplification de la vie des députés européens et aux améliorations de la nouvelle comitologie, qui doivent également être prévues pour 2009.

Nous aimerions supprimer progressivement certaines disproportions qui sont apparues au cours de cette longue période dans différentes sections de l'administration parlementaire afin de concentrer les ressources sur les services directement liés au travail des commissions parlementaires. Nous créons des réserves dans ce but. Nous avons pris note d'autres initiatives susceptibles d'améliorer le fonctionnement du Parlement européen, comme notamment le Système de gestion des connaissances de la librairie parlementaire. Nous prenons également acte du fait que, malheureusement, le nouveau centre des visiteurs ne sera pas ouvert pour les élections. Il avait été annoncé qu'il serait ouvert, mais ce ne sera pas le cas. Nous pouvons espérer son entrée en service d'ici fin 2009, comme l'indiquent également les réserves prévues pour ses effectifs.

Le respect du budget est une philosophie commune au Parlement et aux autres institutions, et en cette année électorale plus que jamais, nous devons éviter de donner l'image d'institutions européennes exagérément ambitieuses en termes de coûts pour le contribuable. Il en va de même pour les autres institutions. Nous avons soupesé tout cela, toutes les décisions prises par le Conseil, et nous y avons ajouté notre propre évaluation des besoins de ces institutions. Je voudrais mettre en exergue deux engagements: pour la Cour de justice, nous avons 39 nouveaux postes liés à la nouvelle procédure d'agence, et à la Cour des comptes, nous avons trois nouveaux postes qui renforcent le potentiel de l'organisation, mais qui permettent également de financer son nouveau siège par le biais d'une allocation anticipée.

Ceci permet d'espérer un vote rapide et sans encombres demain, résultat d'une excellente coopération avec les coordinateurs des groupes politiques et avec les rédacteurs pour avis de la commission, mais aussi de l'excellent travail de M. Raimer Böge à la tête de la commission. Je remercie en particulier les personnes qui m'ont aidé dans ce travail, à savoir Richard Wester et Marrianna Pari.

**Dalia Grybauskaitė**, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, je me réjouis de voir la vitesse et l'efficacité avec lesquelles le Parlement a finalisé sa première lecture, et d'apprendre qu'il est prêt à voter demain. Ce travail gigantesque a été accompli par la commission des budgets, par ses responsables et ses coordinateurs, et bien évidemment par les groupes politiques. Cette partie la plus importante du travail à accomplir forme la base de nos négociations futures. Au cours des deux prochains mois, nous organiserons des discussions importantes entre les deux branches de l'autorité budgétaire et la Commission.

De façon générale, la Commission apprécie et partage les priorités politiques dont le Parlement européen propose de renforcer ou de rétablir les budgets. En ce qui concerne le paiement, le Parlement européen compte approuver les crédits jusqu'au plafond maximal autorisé. Mais cette approche ne nous convainc pas, parce que nous pensons que l'avant-projet de budget correspond mieux à la capacité réelle d'absorption, notamment par les États membres. J'enverrai cette semaine des informations relatives à l'exécution du budget, et vous pourrez constater que nos calculs reposent sur des bases solides.

La Commission est largement d'accord avec la nouvelle procédure proposée par le Parlement en matière de projets pilotes et d'actions préparatoires. Je profite de cette occasion pour vous dire combien j'apprécie l'excellente collaboration entre nos institutions, collaboration rendue possible par la nouvelle approche préconisée par la rapporteure générale M<sup>me</sup> Haug. C'est la première fois, dans l'histoire de nos négociations, que nous sommes parvenus à fixer la portée de ces projets pilotes et à en convenir, avant l'été .

Je voudrais également attirer votre attention sur un certain nombre de problèmes qui, en première lecture, restent gravement préoccupants pour la Commission.

Les problèmes les plus importants concernent la rubrique 5. Nous sommes reconnaissants au Parlement d'avoir rétabli les montants demandés par la Commission pour la rémunération de son personnel. Dans le même temps cependant, 37 millions d'euros ont été mis en réserve et leur libération est soumise à certaines conditions.

Outre cela, une réserve supplémentaire de 16 millions d'euros a été constituée pour deux domaines politiques spécifiques, à savoir le transport et l'environnement. Il sera bien sûr difficile pour la Commission de réagir à cette situation, surtout dans le dernier cas, parce qu'il n'existe qu'un seul employeur au sein de la Commission - à savoir la Commission - et qu'il n'est pas possible, par exemple, d'interrompre les paiements destinés à une ou deux DG et de continuer à payer les autres.

Ces réserves, qui représentent un total d'environ 50 millions d'euros, empêcheraient le recrutement de 250 nouvelles personnes prévues pour gérer l'élargissement et empêcheraient le remplacement des personnes partant à la retraite à partir du mois de janvier prochain. Mais nous savons, évidemment, que nous devrons faire preuve de tous nos talents de négociation et d'explication dans nos discussions avec le Parlement et ce, le plus rapidement possible après la première lecture. Nous nous efforcerons de fournir toutes les explications nécessaires et de remplir toutes les conditions imposées par rapport à ces réserves.

En ce qui concerne le soutien administratif aux programmes opérationnels, le Parlement a suivi le Conseil cette année et confirmé les réductions. Je comprends que des explications techniques supplémentaires seront nécessaires, et nous essayerons de résoudre ce problème via les négociations consacrées à ces lignes budgétaires de façon générale.

Un autre problème que nous identifions est que le Parlement n'a pas rétabli les crédits demandés pour la publication des avis de marchés. Selon nous, ceci sape la capacité de la Commission à respecter ses obligations

au titre des directives sur les marchés publics, surtout dans l'environnement actuel. Nous résolvons et nous essayons de résoudre différents problèmes relatifs aux aides d'État et à d'autres sujets dans les États membres en ces temps économiques agités, et ceci risque d'exposer la Commission à des actions judiciaires.

En résumé, la Commission analysera en détail chaque amendement adopté par le Parlement et réagira début novembre, comme elle le fait chaque année, par le biais d'une «lettre d'exécutabilité» expliquant tous les détails nécessaires. Avant la conciliation de novembre et avant la deuxième lecture, nous essayerons de résoudre le plus possible les problèmes qui subsistent selon nous en première lecture.

Comme à l'accoutumée, la Commission s'efforcera de jouer le rôle d'un médiateur honnête entre les deux autorités budgétaires, notamment dans les négociations relatives aux problèmes qui se posent à la rubrique 4, à la rubrique 5 et dans les plafonds totaux de crédits de paiement du budget. Nous essayerons de contribuer à la recherche de conditions favorables et à la définition d'un budget de qualité pour toute l'Europe, surtout en ces temps difficiles que nous traversons ensemble.

Jean-Pierre Jouyet, président en exercice du Conseil. – Madame la Présidente, chère Martine Roure, Madame la Commissaire Grybauskaité, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais d'abord excuser l'absence d'Eric Woerth, qui est retenu à Paris pour la bonne cause, puisque c'est également, en France, la saison budgétaire et la présentation devant le parlement du projet de loi de finances dans le cadre du premier projet de loi de programmation des finances publiques. Je sais, pour en avoir discuté également avec le président Böge, toute l'importance qu'a ce débat au Parlement et l'importance qu'il représente également pour la Présidence française. Je voudrais donc également remercier mes collaborateurs et les collaborateurs du Conseil et de M. Woerth, qui m'ont aidé à préparer ce débat important.

Nos travaux ont été marqués jusqu'à présent par un très bon climat de coopération et je peux vous assurer que le Conseil est prêt à poursuivre ce dialogue de qualité afin d'obtenir un accord sur le budget 2009 qui soit équilibré et satisfaisant pour nous tous. J'ai écouté avec attention l'intervention de M<sup>me</sup> Haug et celle de M. Lewandowski, qui était plus spécialement tournée vers les aspects de communication. À ce propos, nous avons trouvé un accord politique sur le plan de la stratégie de communication avec le Parlement et la Commission ce matin même, et je me réjouis de constater qu'au-delà de nos divergences, nous partageons un même objectif, c'est-à-dire que nous entendons assurer le financement des priorités politiques de l'Union européenne, que ce soit en termes de compétitivité, de cohésion ou de croissance.

Bien évidemment - et vous l'avez souligné, la commissaire l'a également fait - dans le contexte international actuel, nous devons faire en sorte que l'Europe ait les moyens de jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. Mais tout ceci doit se faire dans le respect du cadre financier qui a été déterminé pour la période 2007-2013.

Je souhaiterais donc évoquer avec vous rapidement trois enjeux qui me paraissent particulièrement importants: le premier qui est relatif aux crédits de paiement et à leurs montants, le second, qui a trait aux règles de discipline budgétaire et de bonne gestion financière et, enfin, l'enjeu qui porte sur la facilité alimentaire.

En ce qui concerne les crédits de paiement, je ne vous cacherai pas que le Conseil est vivement préoccupé par le montant élevé des crédits de paiement que le Parlement européen entend voter en première lecture, parce que cette intention va bien au-delà de la proposition initiale de la Commission dans son avant-projet de budget. Les crédits de paiement doivent être ajustés en fonction de la réalité des besoins et il convient notamment de tirer les enseignements de l'exécution passée pour déterminer les capacités réelles de mise en œuvre des politiques sectorielles.

Or, ce que nous constatons depuis l'instauration des perspectives financières, que j'ai suivies d'un autre côté durant une certaine période, c'est que le budget communautaire a toujours fait l'objet d'une sous-exécution, et cela depuis 1988. Le budget rectificatif pour 2008 devrait montrer que cette année encore les besoins en crédits de paiement ont été largement surévalués, en particulier en ce qui concerne une politique tout à fait fondamentale telle que la politique de cohésion, et rien ne permet d'affirmer, à ce stade, qu'il n'en sera pas de même en 2009.

Comme cela a été souligné et sous l'impulsion de M<sup>me</sup> la commissaire, des améliorations ont été enregistrées ces dernières années mais les incertitudes liées à l'exercice 2009 demeurent importantes. Au 1er octobre, sur les 433 programmes de la politique de cohésion, il n'y en a que 2 pour lesquels les paiements intermédiaires ont été effectués et vous comprendrez bien que, dans le contexte économique et financier qui est le nôtre et on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable dans ce qui est mis en œuvre pour le sauvetage du

système financier au profit des épargnants et de la protection du citoyen européen et ce qu'est le budget de l'Union européenne - il importe de préserver, avant tout, les intérêts des contribuables européens et d'éviter, autant que possible, toute inscription de crédits de paiement qui ne pourraient être consommés.

Le second enjeu, c'est le respect des règles de discipline budgétaire et de bonne gestion financière. La Conseil sera attentif à une pleine application de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006. Les dépenses doivent respecter les limites fixées par cet accord et des marges suffisantes doivent être préservées sous les plafonds des différentes rubriques. Ces plafonds, comme vous le savez, ne constituent pas des objectifs de défense. Leur saturation systématique ne nous paraît pas acceptable parce que cela obérerait toute capacité de faire face aux situations imprévues susceptibles de se présenter dans l'exercice budgétaire 2009.

Là, je souhaiterais évoquer rapidement la situation de la rubrique 4, sur laquelle votre Assemblée s'apprête à voter un amendement qui irait très au-delà du plafond des perspectives financières. On est bien conscients des tensions réelles qui pèsent sur cette rubrique. Il faut trouver une réponse cohérente aux différentes priorités qui sont celles de l'Union sur la scène internationale et nous devons calibrer au plus juste notre niveau d'intervention, notamment au titre de la politique extérieure et de sécurité commune, et nous savons que, dans ce domaine, la situation peut évoluer très rapidement. Il convient donc, là aussi, de nous laisser les marges suffisantes pour faire face à toute évolution en la matière et toute évolution relative aux interventions effectuées au titre de la PESC.

Le troisième enjeu porte sur le financement de la facilité alimentaire. Il est clair que c'est un volet important des prochaines discussions qui auront lieu au Conseil lors des semaines à venir. Le Conseil européen du mois de juin dernier a donné une impulsion politique forte en se félicitant de la volonté de la Commission de présenter sa proposition, mais le mandat du Conseil est très clair: il faut trouver une solution de financement dans le strict respect des perspectives financières actuelles. Je sais que cette vision est partagée par votre Assemblée et, néanmoins, le Conseil s'applique à trouver toutes les modalités de financement adéquates permettant de mettre en œuvre la volonté politique qui a été affichée, et par les chefs d'État et de gouvernement, et par la Commission européenne.

Je voulais dire - afin qu'on ne mette pas cela sur le compte d'erreurs de traduction - que je savais que cette vision n'était pas partagée par votre Assemblée. C'est une erreur de ma part et sans doute un lapsus. Mais je souhaite également souligner que des points de convergence sur cet aspect important de la facilité alimentaire existaient entre votre Assemblée et le Conseil, notamment sur le fait que nous partagions la même réserve à l'égard de la proposition de la Commission de financer l'ensemble de cette facilité à partir des marges sous le plafond de la rubrique 2.

Ce qui est clair, c'est que nous devons - et nous le savons au Conseil - nous devons converger vers la combinaison optimale de sources de financement afin de nous mettre d'accord, dans le cadre du Conseil, sur le montant global proposé par la Commission, lors de la concertation qui sera effectuée au mois de novembre. Je suis certain que les trois institutions mettront tout en œuvre pour faire émerger, lors de cette concertation de novembre, un accord global sur le budget 2009, sur le financement des nouvelles initiatives que je viens d'évoquer. Il faut que cet accord soit le meilleur compromis possible, à la fois pour l'Union, ses citoyens et ses institutions.

Juste un mot sur le règlement portant application des décisions sur les ressources propres, sur lequel votre Assemblée sera amenée à se prononcer lors de cette session, pour remercier, au nom du Conseil et en mon nom personnel, Alain Lamassoure pour son rapport, et pour remercier votre Assemblée de la diligence et de la rapidité avec laquelle elle a traité ce dossier. Pour notre part, nous n'écarterons pas la proposition de la Commission. La ratification de la décision sur les ressources propres dans les différents États membres est en bonne voie et nous espérons être en mesure de tenir l'objectif d'une entrée en vigueur pleine et entière pour le 1er janvier 2009. Voilà ce que je souhaitais vous indiquer.

Ana Maria Gomes, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères. – (EN) Madame la Présidente, le sous-financement chronique de la rubrique 4 est la source de conflits politiques incessants. Il nous empêche de tenir nos engagements envers l'extérieur, dans les régions en crise: au Kosovo, en Palestine, en Afghanistan et en Géorgie. Nous resterons tout à fait incapables de développer une politique étrangère et de sécurité commune solide à long terme aussi longtemps que la Commission et le Conseil persisteront dans cette stratégie budgétaire consistant à sous-financer les relations extérieures et à réagir simplement de façon ad hoc à la dernière crise en lui consacrant toutes les ressources et toute l'attention disponibles, comme c'est le cas aujourd'hui en Géorgie. La dernière priorité en date éclipse celle qui l'a précédée.

Pour que l'UE devienne un acteur mondial, il faut plus d'argent pour la rubrique 4. Avec l'enveloppe financière actuelle, il est impossible de satisfaire les besoins des différentes lignes budgétaires. C'est pourquoi la commission des affaires étrangères soutient fermement la stratégie de la commission du contrôle budgétaire, qui vise à rétablir l'APB sur toutes les lignes budgétaires et ainsi à augmenter les lignes budgétaires pour le Kosovo de 40 millions d'euros et celles pour la Palestine de 139 millions d'euros.

Nous sommes également favorables à l'amendement astérisque. En d'autres termes, le Conseil et la Commission doivent autoriser l'utilisation de l'instrument de flexibilité, et de tous les autres instruments disponibles prévus par l'accord interinstitutionnel, afin d'allouer 250 millions d'euros à la facilité alimentaire, 40 millions d'euros au Kosovo, 80 millions d'euros à la Palestine et 20 millions d'euros à l'Afghanistan.

**Maria Martens**, rapporteure pour avis de la commission du développement. – (NL) Je parle en tant que membre de la commission du développement et je voudrais faire trois commentaires au nom de ma commission. Il s'agit de la crise alimentaire, du système d'évaluation de la politique de développement et de l'insuffisance des ressources allouées à la rubrique 4, dépenses de politique étrangère, que d'autres ont déjà mentionnée.

Je voudrais commencer par la crise alimentaire, qui représente évidemment un problème énorme. Des millions de personnes risquent d'y laisser la vie et une approche européenne commune est nécessaire d'urgence. Nous avons cependant besoin d'une approche autre que celle suggérée initialement par la Commission. Il va falloir respecter les accords budgétaires sans négliger les pouvoirs du Conseil et du Parlement européen. Je me réjouis donc que la Commission soit prête à revoir sa première proposition, qui consistait à utiliser à cette fin des fonds agricoles non utilisés.

Nous devons assurer la sécurité alimentaire des pays concernés. Il faut évidemment assurer une aide alimentaire aux personnes dont la vie est menacée dans l'immédiat, mais il s'agit en fin de compte d'un problème à long terme. C'est pourquoi la production alimentaire doit redevenir un domaine prioritaire à l'agenda européen en matière de développement.

Dans ce contexte, nous devrons également discuter d'une réévaluation du programme thématique consacré à la sécurité alimentaire, et nous devrons réfléchir aux façons de donner aux petits agriculteurs un meilleur accès aux facteurs de production essentiels. C'est pourquoi je me réjouis que la proposition de projet pilote en matière de microcrédit ait été approuvée, parce que ce projet permettra probablement aux petits agriculteurs de financer plus facilement la production alimentaire.

Deuxièmement, il faut améliorer le système d'évaluation de la politique de développement. Le système actuel accorde trop d'attention à l'allocation des fonds et pas assez aux résultats. Si nous voulons que l'opinion publique reste favorable à la coopération au développement, nous allons devoir nous faire une meilleure idée des résultats de notre travail.

Troisièmement, le manque de moyens pour les dépenses de politique étrangère, rubrique 4, a déjà été mentionné. Ce problème concerne non seulement les moyens destinés à la coopération au développement mais aussi au Kosovo, au Moyen-Orient et ainsi de suite. Nous avons de grandes ambitions, et à juste titre. C'est pourquoi cet élément mérite une augmentation structurelle.

**Helmuth Markov**, *rapporteur pour avis de la commission du commerce international*. – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, je voudrais soulever deux points concernant le rapport de M<sup>me</sup> Haug.

Le premier est qu'à l'initiative du Parlement, une ligne budgétaire distincte d'un milliard d'euros par an a été incluse sous la rubrique «Politique commerciale» pour l'«aide liée au commerce» - en d'autres termes, «l'aide pour le commerce». Malheureusement, la Commission n'a pas encore été en mesure de nous fournir des informations détaillées sur la façon dont ces crédits d'aide seront mis en œuvre et elle n'a pas su nous dire s'ils étaient opérationnels. Il est réjouissant de constater que la commission des budgets a intégré un amendement proposé par la commission du commerce international supprimant la réduction de 50 % de l'aide pour le commerce proposée par le Conseil.

Mon deuxième point concerne le soutien aux pays en développement en matière de transferts technologiques et de développement de capacités dans le domaine des produits pharmaceutiques. Au cours de l'année écoulée, le Parlement a pris des mesures spécifiques pour aider les pays les plus pauvres à s'approvisionner en produits pharmaceutiques, et l'aide financière correspondante en fait clairement partie. Malheureusement, il est clair que ni la Commission ni le Conseil ne partagent cet avis. Et si je comprends bien, la commission des budgets n'a malheureusement pas inclus d'amendement en ce sens.

En ce qui concerne le rapport de M. Lewandowski, ma commission a soulevé un aspect important du travail du Parlement européen en matière de relations commerciales internationales: sa participation à l'Union interparlementaire au sein de l'Organisation mondiale du commerce à Genève. Étant donné que notre Parlement est l'un des organisateurs de ses réunions annuelles, et vu que des conférences interministérielles importantes seront certainement au programme de l'année à venir dans le contexte du cycle de Doha, il serait utile d'augmenter le financement de ces initiatives pour faire en sorte que nous disposions d'options infrastructurelles suffisantes pour notre participation. En outre, nous tenons particulièrement à aider les représentants des pays ACP à payer leurs frais de voyage et de logement dans le cadre de la conférence parlementaire. Ces deux éléments devraient contribuer à renforcer la transparence et le dialogue entre les parlements, les gouvernements et le grand public, et mener en fin de compte à une plus grande équité et légitimité dans les négociations et dans les décisions prises à l'occasion des discussions au sein de l'OMC.

**Pervenche Berès**, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, au nom de la commission économique et monétaire, je voudrais émettre une satisfaction, un regret et un espoir.

La satisfaction, c'est que la commission des budgets ait bien voulu reprendre notre proposition, à savoir que les superviseurs, qu'ils soient bancaires, d'assurance ou de valeurs mobilières, ont besoin de davantage de financement pour pouvoir mieux travailler ensemble. Je crois que c'est une évidence, et que même ceux qui ne sont pas membres de la commission économique et monétaire accepteront cela comme un impératif.

J'ai un regret. Dans la crise que nous vivons aujourd'hui, l'euro est notre pilier, c'est notre socle! Or, la Commission a coupé drastiquement les moyens de communication autour de cette merveille qu'est l'euro.

J'ai un espoir, c'est que demain la plénière prenne conscience que les moyens de l'Eurogroupe, qu'il se réunisse à quelque niveau que ce soit dorénavant, doivent être renforcés. Cela ne peut pas être une structure légère, comme cela, en l'air. C'est devenu une réalité. Pour cela, j'espère que ce Parlement acceptera demain de voter le principe de moyens renforcés pour l'Eurogroupe.

**Karin Jöns,** rapporteure pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – (DE) Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier les membres de la commission des budgets, qui partagent dans une large mesure l'approche budgétaire de la commission de l'emploi et des affaires sociales.

Néanmoins, je voudrais plaider une fois de plus pour une augmentation adéquate du financement du dialogue social, comme nous l'avons proposé. Nous ne pouvons pas continuer à décrire le dialogue social comme un pilier de notre modèle social européen et en même temps réduire le financement consacré à ce domaine.

Je demande également au Conseil de collaborer avec nous pour trouver une solution au problème de la clause de dégressivité. Celle-ci a un impact considérable sur le travail des associations de syndicats, et nous ne pouvons pas continuer à réduire sans cesse ce financement sur le long terme.

En ce qui concerne les deux projets pilotes de la commission, permettez-moi de dire une chose: il y avait un large consensus en faveur d'un projet pilote concernant les travailleurs détachés, et je suis sûre que les résultats de ce projet nous fourniront des données précieuses qui guideront nos décisions politiques futures quant à la directive sur le détachement des travailleurs. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que la Commission, à son tour, s'attache aux aspects de ce projet qui nous semblent importants afin de prévenir le dumping salarial et social.

Le deuxième projet concerne la violence contre les personnes âgées. Ce projet se penche sur un problème tabou, ce qui le rend d'autant plus important.

**Péter Olajos,** rédacteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. – (HU) Madame la Présidente, merci beaucoup. En tant que rapporteur pour avis de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire sur le budget européen pour 2009, je tiens à exprimer ma satisfaction vis-à-vis de ce qui nous est présenté. L'une des modifications les plus importantes est que, l'année prochaine, les moyens financiers dégagés pour l'environnement seront supérieurs de 10 % à ceux de 2008. Nous pourrons donc consacrer 14 milliards d'euros aux initiatives liées à l'environnement.

Je me réjouis tout particulièrement que le changement climatique soit l'une des priorités définies pour l'année prochaine. L'Europe doit rester une pionnière de la lutte internationale contre le changement climatique, comme le président Sarkozy l'a souligné hier. Je tiens à souligner également que le budget consacré à LIFE+ augmentera lui aussi de 9 %. Je me réjouis également du lancement des projets dits «préparatoires», c'est-à-dire de projets pilotes, qui constituent des opportunités exceptionnelles. Trois de nos propositions présentées

cette année dans les domaines de l'environnement et de la santé publique seront soutenus par la Commission européenne à hauteur de 7,5 millions d'euros. C'est la première fois qu'un nombre aussi important de projets consacrés au changement climatique et à ses effets est lancé la même année.

Du point de vue des agences, les chiffres recommandés par la Commission me semblent acceptables et je me réjouis de l'augmentation des moyens consacrés aux ressources humaines et aux outils. Je recommande cependant des ajustements concernant deux points. Le premier concerne le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, pour lequel nous recommandons de libérer la réserve de 10 %. En effet, ce n'est qu'à cette condition que cette agence pourra réellement accomplir sa mission. Le deuxième point concerne l'Agence européenne de sécurité des aliments, pour laquelle notre recommandation est exactement l'inverse. C'est-à-dire que nous recommandons de mettre 10 % en réserve jusqu'à ce que cette agence apporte la preuve qu'elle fonctionne correctement. Mes suggestions à cet égard ont également reçu le soutien de la commission de l'environnement et de la commission des budgets du Parlement. J'invite mes collègues députés à soutenir également ces propositions par leur vote en plénière. Enfin, je tiens à remercier Jutta Haug, la rapporteure, ainsi que László Surján, le rapporteur fictif pour le Parti populaire européen, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée dans mon travail. Merci beaucoup.

**Gabriela Crețu,** rapporteure pour avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. – (RO) Le budget n'est pas une question de politique, il ne s'agit pas d'un problème technique, mais bien d'un problème politique extrêmement sérieux. C'est par le budget que nous définissons les ressources requises pour atteindre nos objectifs. Nous montrons aussi dans une certaine mesure notre propre sincérité par rapport à nos engagements. Les dispositions relatives au marché intérieur semblent adéquates.

Nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Haug pour les efforts considérables qu'elle a déployés afin de coordonner les requêtes les plus diverses qu'elle a reçues et les objectifs politiques plus généraux. Malgré ces efforts, il reste cependant des problèmes. Le marché financier montre ses limites. Nous découvrons les défaillances qui se cachent derrière des règles que les citoyens ordinaires ont du mal à comprendre. Ils montrent encore une certaine fragilité.

L'amendement proposé, qui demande d'attribuer des ressources à l'éducation financière des consommateurs, a été rejeté par une majorité de la commission des budgets. Il n'a pas été rejeté par souci d'économie. Une somme plus importante que celle que nous avions demandée a été approuvée pour des mesures non spécifiées liées à la protection des consommateurs. Nous voudrions demander à la commission d'envisager d'utiliser les montants approuvés dans cette rubrique pour financer des programmes d'éducation en matière de finance. Le manque d'informations dont souffrent certaines personnes encourage la spéculation sur le marché et permet à d'autres de s'enrichir à leurs dépens. Ce n'est pourtant pas le moment de supprimer les protections. Il vaut mieux que des citoyens bien informés puissent se défendre eux-mêmes.

**Miloš Koterec**, rapporteur pour avis de la commission du développement régional. – (SK) Je voudrais avant tout remercier la rapporteure M<sup>me</sup> Jutta Haug ainsi que le coordinateur pour leur approche sensible des besoins des citoyens européens, et je les remercie d'avoir accepté les recommandations de la commission du développement régional dont je suis membre. La politique de cohésion doit rester une politique budgétaire à moyen terme de l'Union européenne.

En rédigeant, en tant que rapporteur, l'avis de la commission du développement régional sur le rapport du Parlement européen concernant ce budget, j'ai voulu contribuer également à résoudre un problème que les États membres s'efforcent de résoudre par le biais de leurs propres programmes de développement en l'absence d'une approche européenne consolidée dans ce domaine. Il s'agit du problème de l'intégration des communautés roms au sein de l'Union européenne. En proposant un projet pilote susceptible d'aider à résoudre ce problème au niveau européen, mon objectif est de faire prendre conscience à l'Europe de la possibilité d'aborder ce problème dans la perspective du développement régional.

Ce problème est particulièrement important dans les nouveaux États membres, où de petites enclaves de communautés roms présentent un problème grave en termes de développement et de cohésion sociale. Ce projet devrait également couvrir la mise en place de ressources adéquates au niveau des institutions européennes. Faute de telles ressources, les États membres continueront à s'occuper seuls de ce problème, avec pour conséquence des millions de citoyens européens roms potentiellement victimes d'un développement économique et social inégal et d'une mauvaise intégration.

**Kyösti Virrankoski,** rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture et du développement rural. – (FI) Madame la Présidente, la rubrique 2 de l'avant-projet de budget de la Commission, dont le Conseil a réduit une fois

de plus les montants, ne reflétait pas les priorités du Parlement. Dans cette rubrique, les subventions agricoles directes et les coûts de commercialisation sont estimés de façon bien trop conservatrice à 2 027 millions d'euros en deçà du plafond de la perspective financière pluriannuelle. La commission de l'agriculture a suggéré à la commission des budgets de revoir les dépenses estimées, ce qu'elle a fait.

Parmi les nouveaux éléments de ce budget, on peut noter la distribution de fruits et de légumes dans les écoles et le Fonds structurel de changement destiné à l'industrie laitière. La commission a réservé 181 millions d'euros à cette première initiative et 600 millions d'euros à la seconde.

Étant donné les réserves énormes de crédits encore à liquider, ou RAL, dans les programmes de développement rural, soit 9 milliards d'euros au total, et étant donné l'écart de 30 % entre les engagements et les paiements dans les propositions de la Commission, la commission des budgets a augmenté les paiements de 898 millions d'euros.

La commission recommande d'organiser une aide alimentaire rapide financée sous la rubrique 4 selon sa nature. Il va donc falloir organiser des discussions interinstitutionnelles.

**Emanuel Jardim Fernandes,** rapporteur pour avis de la commission de la pêche. – (PT) Je tiens tout d'abord à féliciter la rapporteure M<sup>me</sup> Haug pour les efforts qu'elle a déployés dans la préparation de la position du Parlement. Les crédits totaux consacrés au fil des années à la pêche ont évolué de façon négative, d'autant plus que les budgets précédents représentaient déjà le minimum nécessaire pour mettre en œuvre une politique commune de la pêche et une politique maritime avec les moyens requis.

Pour le secteur de la pêche, la pression économique croissante qui résulte de l'augmentation du prix des carburants et de la stagnation, voire de la diminution du prix des produits de la pêche, entraîne des pertes importantes dans le secteur et provoque des problèmes sociaux graves pour les pêcheurs de façon générale.

Bien que la Commission propose de restructurer le secteur de la pêche conformément à la situation macroéconomique actuelle, des mesures concrètes sont nécessaires pour garantir la survie du secteur. Le projet de budget et la position actuelle du Parlement prévoient des réductions importantes, notamment en matière de contrôle des réserves halieutiques, de coopération internationale, de personnel chargé des recherches sur la pêche et de collecte de données.

D'un autre côté, je me réjouis que la position actuelle du Parlement inclue le projet pilote que j'ai présenté pour la création d'un observatoire des prix du marché de la pêche, et qu'elle continue à soutenir la politique maritime européenne et tous les projets correspondants en augmentant les crédits consacrés à la recherche.

**Helga Trüpel,** rapporteure pour avis de la commission de la culture et de l'éducation. — (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en 2004, lors d'une grande conférence culturelle à Berlin, le président Barroso a déclaré que la politique culturelle européenne avait pour objet de donner une âme à l'Europe. Mais le budget de la culture nous montre que ces grands défis n'ont pas été couronnés de succès. Certes, nous sommes parvenus à lancer un projet pilote visant à mieux financer la mobilité des artistes, et nous prévoyons également d'augmenter les ressources financières consacrées à l'apprentissage tout au long de la vie et aux programmes d'échange pour la jeunesse. Néanmoins, étant donné la nécessité d'inspirer les citoyens européens à découvrir l'Europe, nous dépensons beaucoup trop peu dans ce domaine. Comme M. Barroso l'a déjà déclaré, les Européens ne sont pas particulièrement enthousiastes vis-à-vis du marché unique mais ils souhaitent par contre en savoir plus sur les trésors culturels de l'Europe.

Nous venons de décerner le prix du Parlement pour le cinéma européen. Nous devons également consacrer plus de moyens à la production cinématographique européenne, nous devons donner à nos citoyens une meilleure compréhension de l'histoire européenne et des images européennes de l'histoire et de l'avenir de l'Europe.

**Monica Frassoni**, rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. — (IT) Madame la Présidente, chers collègues, une justice lente, difficilement accessible et opaque ne sert à rien. Nous pensons qu'il faut augmenter et renforcer les effectifs de la Commission, du Parlement européen et de la Cour de justice dans les domaines de la gestion juridique, du contrôle de l'application du droit communautaire et d'une meilleure réglementation de façon générale, précisément parce que les procédures actuelles sont trop longues et trop opaques.

Nous avons le sentiment que la Commission ne comprend pas encore suffisamment la nécessité d'investir dans un personnel adéquat dans ces domaines. Il est également tout à fait injustifié que la Commission

continue à refuser de nous communiquer le nombre de personnes qui s'occupent spécifiquement des procédures en infraction et qu'elle continue à prétendre que tout se passe pour le mieux.

En ce qui concerne le Parlement européen, je voudrais souligner le problème posé par la qualité législative de nos textes et la nécessité d'investir plus et mieux dans le travail des juristes-linguistes. Il en va de même pour tout le problème de la réorganisation interne concernant le contrôle de l'application du droit européen. Enfin, nous demandons à la Commission de nous communiquer et de quantifier, du point de vue économique également, les mesures prises pour rendre nos institutions plus écologiques et durables.

**Bárbara Dührkop Dührkop,** rapporteure pour avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. – (ES) Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord remercier la commission des budgets d'avoir soutenu nos amendements.

Étant donné le peu de temps dont je dispose, je me limiterai à mentionner brièvement deux points. Le premier concerne l'amendement traditionnel du budget Frontex. Comme vous le savez tous, en raison du manque d'initiative de la Commission et surtout de l'incohérence du Conseil, le Parlement a dû définir le champ d'action de Frontex par le biais de la procédure budgétaire.

Cette année, nous avons convenu d'augmenter son budget de 10 millions d'euros et d'essayer de rendre ses missions permanentes. Pour y parvenir, il faut non seulement des crédits budgétaires, mais il faut aussi, Monsieur le Président en exercice du Conseil, que les États membres respectent leurs obligations à cet égard.

Mon second point concerne l'approbation d'une dotation pilote en faveur de l'intégration des Roms. La conférence européenne organisée ce mois-ci par la Commission ne doit par marquer la fin, mais au contraire le début d'une politique cohérente d'intégration des Roms dans notre société européenne.

Costas Botopoulos, rapporteur pour avis de la commission des affaires constitutionnelles. – Madame la Présidente, je parlerai en tant que rapporteur de la commission des affaires constitutionnelles mais aussi en tant que membre socialiste de la commission du budget. C'est pour cela, d'ailleurs, que je dispose de deux minutes au lieu d'une.

(EL) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne la commission des affaires constitutionnelles, nous avons malheureusement constaté que, en cette année où le référendum irlandais sur le traité constitutionnel a démontré - hormis ses résultats - la nécessité pour les politiciens de communiquer davantage avec les citoyens de l'Union européenne, les Irlandais nous disent que la raison principale de ce «non» est précisément un manque de communication. De toute évidence, nous avons donc besoin de communiquer davantage à l'approche des prochaines élections.

La plupart de nos propositions ont été acceptées. Nous déplorons cependant que les propositions visant à renforcer deux nouvelles institutions politiques fondamentales, à savoir les partis politiques européens et les institutions politiques européennes, aient été rejetées. La prochaine fois peut-être.

J'ai quelques commentaires politiques à faire concernant le budget sur lequel nous allons voter cette année, et je parle bien de commentaires politiques, parce que le rôle politique du budget doit être de nous permettre, par l'intermédiaire du budget, de jouer notre rôle en tant qu'Union européenne. Comme l'a déclaré hier le commissaire Almunia, et je le cite en français puisqu'il a parlé en français, «il faut commencer à imaginer le budget de l'Europe». Nous avons à peine commencé à imaginer le budget, et nous devons le faire.

Alors que voyons-nous cette année? Nous voyons un budget avec des paiements peu élevés, avec un écart énorme entre les engagements et les paiements et avec des réponses insatisfaisantes aux priorités politiques réelles de l'Union européenne. Bien sûr il y a des problèmes et bien sûr, comme l'a dit M. le Ministre Jouyet, nous devons garder une marge de manœuvre pour pouvoir réagir à la crise. Mais les choix politiques de l'Union européenne sont importants. Je pense par exemple que nous avons tort de consacrer si peu d'argent à la communication lors d'une année électorale, et si peu d'argent à la politique étrangère en cette année de crise géopolitique.

**Lidia Joanna Geringer de Oedenberg,** rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. – (PL) Étant donné les objectifs ambitieux que s'est fixée l'Union européenne, la diminution par le Conseil du budget déjà modeste prévu pour 2009 est surprenante. Ces réductions entraîneront un plus grand déséquilibre entre le niveau des engagements et leur financement, ce qui est contraire au principe d'un budget en équilibre.

Le montant approuvé par le Conseil pour les crédits de paiement - à peine 0,89 % du PIB - n'est pas compatible avec les nombreuses priorités politiques et les engagements de l'Union européenne. Le résultat sera que seuls quelques-uns des importants projets pilotes destinés à profiter aux citoyens seront mis en œuvre dans la pratique.

En tant que rapporteure pour avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres sur le budget 2009, je m'inquiète du budget insuffisant prévu pour les programmes existants tels que Progress et Daphne. La Commission a des progrès considérables à faire pour respecter les principes de l'égalité dans sa planification budgétaire, et les États membres devraient promouvoir effectivement ces principes lorsqu'ils utilisent des fonds structurels et le Fonds social européen.

Mairead McGuinness, rapporteure pour avis de la commission des pétitions. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais moi aussi remercier les rapporteurs pour leur travail diligent et efficace sur ce dossier difficile et mentionner spécifiquement la question de l'Office du Médiateur, dont le budget sera augmenté de près de 6 %. Ceci me semble correct si nous reconnaissons que la moitié de cette augmentation ne sera peut-être pas nécessaire si l'Office n'est pas modifié après les élections de 2009. Je pense que nous devons aussi reconnaître que l'Office du Médiateur a également fait certains efforts pour réorganiser son personnel et ses ressources de façon plus efficace.

Tant que je suis debout, en tant que membre de la commission de l'agriculture, je voudrais simplement dire que la question de l'aide alimentaire - et je le dis aussi au public rassemblé ici - est quelque chose qui touche profondément les gens. Je pense que le public attend de nous une aide alimentaire généreuse. Je comprends qu'il existe des préoccupations budgétaires tout à fait légitimes concernant le respect des règles. Peut-être que cela dit quelque chose sur le travail que nous faisons en coulisses avant de nous prononcer, pour que nous adoptions la bonne approche et que nous communiquions le bon message au public - pour que nous fassions comprendre à l'opinion publique que nous soutenons le monde en développement, ceux qui ont faim, ceux qui sont dans le besoin.

Mais il est utile de souligner que notre aide au développement se concentrait autrefois sur l'agriculture et la production alimentaire, comme d'autres orateurs l'ont mentionné, alors que ces dernières années nous avons négligé l'importance de l'agriculture de production dans le monde en développement. Peut-être que nous négligeons également ces aspects ici même, au sein de l'Union européenne. L'une des conséquences de cette crise alimentaire est de nous avoir fait prendre conscience de la fragilité de la production alimentaire et de la nécessité de la protéger et de la favoriser dans le monde en développement.

Enfin, sur ce point en particulier, ma collègue Esther De Langue et moi-même défendons un projet pilote visant à mettre de jeunes agriculteurs européens en contact avec le monde en développement. Je pense que cette approche pourrait donner de bons résultats, puisque ces pays ont besoin d'aide et que nous devons comprendre leurs difficultés.

**László Surján**, au nom du Groupe PPE-DE. – (HU) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, au nom de mon groupe, je tiens à remercier le rapporteur pour son travail et sa coopération. Le budget est une tâche commune, et les résultats répondent aux exigences de plusieurs groupes politiques. Le message du Parti populaire est le suivant: il faut rendre la vie des citoyens européens plus sûre. La sécurité signifie de nombreuses choses différentes, comme la protection des frontières de l'espace Schengen, la prévention de l'immigration illégale, la lutte contre le terrorisme, mais aussi et en particulier la sauvegarde des emplois grâce à un soutien accru aux petites et moyennes entreprises et à la recherche et au développement, ou encore la sûreté et la sécurité alimentaires. Pour garantir cette sécurité, nous avons besoin de plusieurs sources d'énergie mutuellement indépendantes. Tout ceci nécessite plus d'argent que les sommes prévues actuellement par le Conseil.

Quand il s'agit de protéger les banques, il suffit de quelques jours pour rassembler 2 000 milliards d'euros. Très bien. Mais nous devons avoir conscience qu'il faut vingt ans à l'Union européenne pour dépenser cette somme. Le Parlement prévoit moins de 10 milliards d'euros supplémentaires pour les programmes de l'année prochaine, qui concernent tous l'économie réelle, et c'est encore 1,5 milliard de moins que le montant prévu par le cadre budgétaire sur sept ans. Dans la situation actuelle, au lieu d'imposer des restrictions budgétaires, il ne serait donc pas inapproprié de consacrer 10 milliards supplémentaires à la croissance économique, à la création d'emplois et à la sécurité de nos citoyens. La crise n'est pas uniquement financière mais aussi économique. Le Conseil devrait être notre partenaire dans le cadre d'un développement économique plus vigoureux. Les États membres, quant à eux, doivent supprimer les obstacles - par exemple leurs demandes excessives concernant leur propre part - par lesquels ils rendent plus difficile l'utilisation de l'aide pour le

développement de l'Europe. L'Union européenne doit aider ses citoyens en difficulté du fait de la crise mondiale. Faisons la preuve que l'Union européenne permet non seulement d'éviter de nouvelles guerres en Europe, mais qu'elle est aussi capable de surmonter la crise financière et économique qui touche l'Europe. Je vous remercie pour votre attention.

## PRÉSIDENCE DE M. MARIO MAURO

Vice-président

Catherine Guy-Quint, au nom du Groupe PSE. – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le représentant de la Présidence en exercice, tout d'abord je voulais remercier l'ensemble des rapporteurs, et spécialement Jutta Haug et M. Lewandowski, ainsi que toute l'équipe budgétaire, élus et administratifs, pour ce travail traditionnel d'exercice 2009. C'est le troisième des perspectives financières et il démontre combien la procédure budgétaire annuelle est devenue un exercice contraint et quelque peu surréaliste face à la réalité européenne. C'est un exercice d'acrobatie comptable rendant impossible une véritable réponse communautaire aux difficultés de notre société.

Après le projet très modeste de la Commission, le Conseil nous a rituellement envoyé une proposition étriquée qui ne permet de remplir aucune des promesses qu'il a faites durant l'année. Et vous avez raison, Monsieur le Président, le budget européen est sous-exécuté depuis 1988. Comme en sport, l'entraînement régulier amène de meilleures performances et tel l'athlète, le budget de l'Union européenne, en diminuant, gagne en inefficacité et en non exécution. C'est le cercle vicieux qui mène aux catastrophes politiques.

Certes, il ne faut pas dépenser sans compter, mais comme on continue à faire des promesses, on inscrit des crédits d'engagement et on n'inscrit pas les crédits de paiement. C'est le début d'une cavalerie budgétaire! Il faudrait savoir si l'Union européenne veut atteindre ses objectifs et si les États membres sont prêts, ou non, à contribuer à des politiques communes.

Devant cette tâche impossible, le Parlement, par le travail de notre rapporteur, assume son autorité. Le cadre budgétaire est très serré et le manque d'initiative de la Commission a amené le Parlement européen à créer de nouveaux PP et AP qui seront à la base des innovations futures. Mais enfin, il est essentiel qu'à l'heure où l'Europe décide d'injecter 1 700 milliards au secours du secteur bancaire de la zone euro, nous parvenions à trouver 250 millions pour 2009 pour la facilité alimentaire. Le Parlement est très attaché à ce fonds pour l'aide alimentaire.

Alors, le 21 novembre, la balle sera dans le camp du Conseil. Le Parlement a respecté toutes les formes des procédures autorisées: respect des perspectives financières, appel à la flexibilité sous le plafond des 530 millions d'euros et appel à la réserve d'aide d'urgence qui figure dans les perspectives financières. Nous agissons dans le cadre de nos prérogatives, nous attendons donc de la part du Conseil une attitude politique responsable, semblable à la nôtre, indispensable pour crédibiliser l'action de l'Europe chez chaque citoyen.

Monsieur le Président, je vous lance un appel: faire de la politique, c'est anticiper; la position du Parlement nous permet d'anticiper en respectant les règles auxquelles les trois institutions ont choisi de se plier. Soyez à la hauteur de vos engagements!

**Anne E. Jensen,** *au nom du groupe ALDE.* – (*DA*) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Haug pour les efforts remarquables qu'elle a déployés afin de maintenir un équilibre entre tous les différents aspects de cette procédure budgétaire. Le groupe de l'Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l'Europe soutient le résultat du vote au sein de la commission des budgets. Pour le groupe ALDE, la politique énergétique et climatique, ainsi que la recherche et l'innovation étaient des priorités importantes pour le

budget 2009. Nous sommes d'accord avec M<sup>me</sup> Haug pour dire que ce budget ne reflète pas suffisamment la politique climatique et énergétique, et nous espérons que la Commission soumettra, au printemps prochain, une proposition claire sur la façon dont ce domaine peut bénéficier d'un soutien budgétaire au niveau européen. Après l'invasion de la Géorgie par la Russie, il était important pour le groupe ALDE d'assurer une aide à la reconstruction de la Géorgie et de soutenir le développement du gazoduc Nabucco afin d'assurer un approvisionnement en gaz de l'Europe qui échappe au contrôle de la Russie. Nous nous réjouissons qu'une majorité ait soutenu ces priorités.

Le projet de budget actuel supprime certaines des économies proposées par le Conseil et donne une idée plus réaliste des besoins en termes de paiements au cours des prochaines années. Nous atteindrons les plafonds de l'accord budgétaire pluriannuel dans deux rubriques, à savoir la rubrique 1 a (recherche, éducation et

transport) et la rubrique 3b (politique judiciaire), et nous dépasserons ce plafond à la rubrique 4, qui concerne la politique étrangère. Les plafonds budgétaires en politique étrangère restent trop restrictifs, et chaque année nous devons nous battre pour financer de nouvelles priorités. Il est étrange de voir des chefs d'État définir des montants pour le budget européen que leurs propres ministres des finances refusent d'honorer. La Commission a proposé de financer la facilité alimentaire aux pays en développement grâce aux fonds économisés sur les remboursements à l'exportation. Cet argent a bien sûr été économisé du fait des prix alimentaires élevés, qui provoquent à leur tour des problèmes de famine dans les pays pauvres. L'idée est correcte, mais en termes de budget nous devons faire les choses différemment de façon à respecter les accords conclus entre les institutions. C'est pourquoi nous proposons à présent que la facilité alimentaire et les dotations supplémentaires en faveur de la Palestine, du Kosovo et de l'Afghanistan soient financées en puisant dans les réserves, par exemple la réserve de flexibilité. Il ne serait pas juste de dégager cet argent en diminuant le financement de programmes importants destinés à venir en aide aux pays pauvres.

Le groupe ALDE a proposé de mettre en réserve 12 % des fonds des programmes financés par les Fonds structurels. Le contexte de cette proposition est que nous voulons pousser la Commission à en faire plus pour éviter les erreurs d'environ 12 % révélées lors du débat en vue de la décharge du budget 2006. Notre intention était d'utiliser cette réserve comme un instrument de suivi de la décharge de 2006, mais nous n'avons pas obtenu un appui suffisant pour suivre cette approche. Nous allons donc devoir en prendre acte, mais j'espère que la Commission prendra des mesures.

M. Lewandowski a dû s'acquitter d'une tâche intéressante pour préparer le budget du Parlement et des autres institutions. Je pense qu'il est parvenu à un bon compromis dans lequel le budget du Parlement reste sous la barre des 20 % des dépenses administratives.

**Helga Trüpel,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, le budget de l'Union européenne pour 2009 ne peut aboutir qu'à des réussites modestes, parce que nous sommes limités par la perspective financière. Le groupe des Verts / Alliance libre européenne a exprimé clairement, lors du vote à ce sujet, que la perspective financière n'était absolument pas à la hauteur des nouveaux défis et des tâches auxquels nous sommes confrontés.

Tous les orateurs qui m'ont précédée s'accordent à dire que le budget européen consacré à la politique étrangère est insuffisant. Mais face aux défis du changement climatique mondial également, le budget européen est bien loin de permettre une réaction adéquate.

Je voudrais vous rappeler à tous l'excellent discours prononcé hier par le président Sarkozy, dans lequel il a souligné à quel point l'Union européenne devrait changer pour faire face à la crise économique et à la catastrophe du changement climatique. Le budget 2009 ne reflète que très peu ces changements nécessaires, et ce problème nous concerne tous: notre budget européen n'est tout simplement pas à la hauteur des défis actuels. En politique agricole également, il est grand temps de lier la production d'énergie aux objectifs environnementaux, et nous devons aussi - comme l'a dit M. Barroso hier - en faire plus pour la recherche et le développement et, surtout, en matière d'éducation. Après tout, ce sont là les atouts de l'Europe. Nous devons renoncer au budget réactif et promouvoir un budget proactif et une nouvelle vision politique.

Enfin, nous devons en faire plus pour lutter contre la faim: il est intolérable qu'en Afrique subsaharienne, la famine progresse à nouveau. Nous devons également en faire plus pour promouvoir le commerce équitable afin de donner enfin une chance aux pays en développement et aux pays émergents.

J'en arrive à la conclusion politique. Comme l'a dit M. Sarkozy hier, nous devons relancer le capitalisme sous une forme plus verte - nous avons besoin d'un «Green Deal». Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons rendre vie au budget européen.

**Wiesław Stefan Kuc,** *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, comme ses prédécesseurs, le projet de budget 2009 ne répond pas à nos attentes, mais surtout, il ne répond pas aux attentes de nos électeurs. Son principal défaut est l'insuffisance des crédits de paiement. Si nous voulons répondre à toutes les attentes, il devrait être au moins deux fois supérieur.

Le Conseil de l'Europe a limité les financements, ce qui a nécessité de réduire certains postes. Ces diminutions concernent notamment la section III, qui inclut l'agriculture et le développement rural, mais elles touchent également les agences européennes et les autres sections. Il est peu probable qu'il existe une seule commission ou un seul groupe politique au sein du Parlement européen qui trouve ce budget satisfaisant.

Bien que les priorités politiques pour 2009 aient été définies, aucune de ces priorités n'a pu être financée à un niveau qui témoigne d'un traitement financier privilégié. Le budget respecte officiellement tous les critères fixés par le cadre financier pluriannuel, mais nous nous attendions tous à ce qu'il soit plus important. C'est pourquoi ce projet de budget propose de revenir au projet original et de supprimer les réductions imposées par le Conseil européen. En votant en faveur du projet proposé, nous espérons pouvoir obtenir une augmentation des dépenses réduites. Nous y arriverons peut-être.

**Esko Seppänen**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (FI) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, on peut affirmer à juste titre que le budget de l'année prochaine fait preuve de discipline budgétaire. Le revenu national peu élevé qu'il propose permettra d'instaurer la loi et l'ordre au sein de l'UE.

Les dépenses prévues à la rubrique 4 au titre de la politique extérieure sont inadéquates quel que soit le critère budgétaire utilisé. Nous savons tous que ce budget ne suffit pas pour tout ce que le Conseil considère important, d'autant plus que le Parlement a ses propres préférences légitimes quant à l'utilisation de ces fonds.

Notre groupe n'est pas en soi favorable à une augmentation des dépenses extérieures. Nous ne sommes pas favorables au réarmement de la Géorgie après son attaque contre les civils d'Ossétie du Sud et les soldats de la paix russes, et après la défaite pitoyable qu'elle a essuyée par la suite. Nous ne sommes pas d'accord avec les priorités du Conseil en matière de politique étrangère et de sécurité commune. Nous ne pensons pas qu'il faille développer la politique étrangère et de sécurité commune dans la direction d'une politique européenne de sécurité et de défense, comme si le traité de Lisbonne n'avait pas été rejeté. Les États membres peuvent se contenter pour cela du mécanisme de financement Athena.

Nous ne sommes pas favorables à une aide en faveur de l'Irak, de l'Afghanistan et de la Géorgie par l'intermédiaire d'organisations internationales, sans la moindre possibilité de contrôler l'utilisation des fonds européens. Nous sommes évidemment favorables à une aide en faveur des nations opprimées, comme les Palestiniens, mais nous affirmons également que les priorités du Conseil rognent sur les réserves destinées aux objectifs de financement importants pour le Parlement.

Tous ceux qui ont participé à la rédaction du budget savent que le plafond en matière d'actions extérieures ne tiendra pas, mais qu'il va s'effondrer au cours de la procédure budgétaire aussi sûrement que le plafond de ce Parlement s'est effondré en août dernier. Faisons en sorte de rester sous ce plafond. Si nous manipulons les comptes pour y parvenir, nous enfreindrons les règles de la bonne pratique budgétaire et nous perpétuerons une culture de gouvernance opaque vis-à-vis des citoyens de l'UE, c'est-à-dire de ceux qui payent la facture.

Même si notre groupe pense que nous n'avons pas grande confiance dans les actions extérieures de l'Union, nous voulons que les faits soient reconnus. La balle est désormais dans le camp du Conseil.

Nils Lundgren, au nom du Groupe IND/DEM. – (SV) Monsieur le Président, il s'agit à certains égards d'un projet de budget bien ficelé. Les rapporteurs compétents et attentifs méritent nos éloges pour leur travail dans le cadre actuel. Pourtant, tout ce travail est erroné car que devrait faire l'UE en réalité? Dans le contexte actuel, au moins deux tiers des fonds disponibles sont consacrés à l'agriculture et aux fonds structurels, avec le gaspillage et la corruption qui les accompagnent. Les projets dans lesquels l'Union européenne devrait réellement investir, par exemple la recherche de grande envergure comme le projet de fusion nucléaire à Barcelone, les infrastructures communes comme Galileo, ou encore la capture et le stockage du dioxyde de carbone, etc. Tous ces projets ne sont que du menu fretin à l'échelle de ce budget.

Nous avons par contre un Fonds d'adaptation à la mondialisation qui donne 2,4 millions d'euros au Portugal et 10 millions d'euros à l'Espagne. Dans les deux cas, il s'agit de fractions de pour mille des produits intérieurs bruts de ces pays. Il n'y a aucune raison pour que ces pays reçoivent de l'argent d'autres pays dans ce domaine. Nous avons un Fonds de solidarité qui verse 13 millions d'euros à la France à la suite des ravages provoqués par l'ouragan Dean à la Martinique et en Guadeloupe. À nouveau, il s'agit d'une fraction de pour mille du produit intérieur brut de la France. Tout cela n'a aucun sens. Il s'agit de pays riches qui n'auraient aucune difficulté à faire face à ces problèmes sans recevoir de miettes de la part des autres États membres.

Pourquoi faisons-nous cela? Je suis convaincu qu'il s'agit en fait d'un budget de propagande et que ces fonds servent en fait à faire la publicité de l'Union européenne. Il n'y a aucune autre raison évidente à cela. La prochaine fois, nous consacrerons certainement des fonds au désenneigement. Je le répète: nous sommes absolument sur la mauvaise voie. Nous discutons d'un budget techniquement bien conçu mais politiquement stupide.

**Sergej Kozlík (NI).** – (*SK*) L'année passée, nous avons été tout aussi horrifiés par le niveau des dépenses inscrites au budget européen pour 2008. Ces dépenses représentaient alors 0,95 % du produit intérieur brut. À l'époque, j'avais comparé la courbe montrant la diminution de ces dépenses d'année en année à la chute d'une feuille. Nous pensions que le budget ne pourrait pas tomber plus bas, et nous avions tort.

Les dépenses pour 2009 représentent 0,89 % du PIB. Ce n'est plus une courbe, c'est une chute libre. Qui se soucie de savoir que le niveau des dépenses est sans aucun rapport avec les priorités politiques et les obligations de l'Union européenne? Qui se soucie de l'écart croissant entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement? À l'heure actuelle, le volume total des obligations non payées représente 139 milliards d'euros, soit plus que le budget annuel de l'Union.

Les querelles politiques internes au sein du Conseil européen ont été révélées au grand jour. Les gouvernements de la plupart des États membres ne parviendront pas à utiliser pleinement les fonds européens pour l'année en cours. L'écart que je viens de mentionner a provoqué une réduction des dépenses dans le budget de l'année prochaine. L'écart entre le cadre financier pour la période 2007-2013 et les budgets réels se creuse, aux dépens des citoyens et des régions qui ne reçoivent pas les ressources nécessaires, notamment en provenance des fonds structurels et des fonds de cohésion.

Cela s'explique également par la faiblesse du Parlement européen. Nous ne trouverons pas dans nos propres pays une façon efficace de faire pression sur les gouvernements, les ministères et les autres organes de l'administration publique afin de diriger vers ces domaines des niveaux de financement adéquats. Je suis favorable à une augmentation des dépenses prévues par le budget européen, comme le propose l'excellent rapport de Jutta Haug. Mais à vrai dire, je me demande aussi si nous ne nous battons pas contre des moulins à vent.

**Salvador Garriga Polledo (PPE-DE).** – (*ES*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, quel est l'objectif ultime, la raison d'être d'un budget européen en ces temps de crise financière réelle et totale?

Le premier objectif est de faire en sorte que ce budget ne représente pas simplement une charge supplémentaire pour les budgets nationaux. En d'autres termes, il ne faut pas qu'il provoque des dépenses superflues, il faut qu'il intervienne uniquement là où les États membres sont incapables ou n'ont pas le droit d'intervenir.

Le deuxième objectif est de faire en sorte que ce budget apporte une valeur ajoutée. Les programmes dont le financement est approuvé doivent bénéficier d'un soutien adéquat de la part de l'autorité politique - le Conseil et le Parlement - et d'un soutien technique de la part du pouvoir exécutif, représenté par la Commission.

Le rôle de la Commission n'a jamais été plus important qu'en cette année de crise profonde. Sa responsabilité est plus lourde que jamais, parce que nous devons tirer le maximum de chaque euro investi par les contribuables européens.

Troisièmement, à une époque où le libéral devient social-démocrate et où le social-démocrate a tendance à se transformer en libéral, le budget de l'Union européenne doit être efficace et anticyclique.

Une étude réalisée par l'économiste espagnol Rafael Flores a montré que les dépenses publiques dont l'impact sur l'investissement public et l'emploi est le plus important sont les dépenses consacrées aux infrastructures de transport et aux communications. Ce qui est bon pour mon pays devrait être bon pour le reste de l'Europe également.

Les Fonds structurels et de cohésion de l'UE constituent l'élément communautaire essentiel pour redynamiser les infrastructures européennes, et par conséquent l'emploi. C'est pourquoi mon groupe soutient, entre autres choses, un financement plus important des réseaux transeuropéens négligés de façon irresponsable par le Conseil, et notamment un financement plus important des réseaux énergétiques, mais aussi un financement accru des crédits pour paiements dans la rubrique consacrée à la convergence.

**Thijs Berman (PSE).** – (*NL*) Monsieur le Président, les budgets des autres institutions peuvent se targuer d'un équilibre raisonnable entre les demandes chroniques d'augmentation des effectifs et la nécessité de restreindre les dépenses.

Le Parlement européen, en autorité budgétaire prudente, respecte les limites fixées (un cinquième du budget des institutions) mais investit néanmoins dans la connaissance en augmentant les effectifs des groupes et la capacité de la bibliothèque. Cette approche est nécessaire, étant donné que les questions auxquelles nous sommes confrontés sont toujours complexes et liées à la mondialisation et à des problèmes mondiaux. Nous

jetons les bases de l'instauration de nouveaux statuts pour les députés et les assistants parlementaires, et il s'agit là d'une mesure de justice sociale qui se fait attendre depuis trop longtemps.

Nous aurons des effectifs plus importants chargés de faire la liaison entre le Parlement européen et les parlements nationaux, ce qui est essentiel, même si les chiffres restent modestes. Il s'agit de nos échanges avec les parlements nationaux, qui doivent se renforcer. Nos capitales sont souvent très mal informées des programmes de Bruxelles et des questions de subsidiarité, alors même que les citoyens européens, aujourd'hui plus que jamais, posent des questions critiques concernant ce qu'il convient de régler au niveau national et au niveau européen.

En ce qui concerne les autres institutions, je dirai simplement ceci: l'accès des citoyens doit être la priorité absolue. C'est pourquoi il est important de renforcer les effectifs de l'Office du Médiateur, pour ne mentionner qu'un aspect. L'Union européenne doit être ouverte pour chaque citoyen, et surtout pour les citoyens qui ont des griefs à exprimer.

Nathalie Griesbeck (ALDE). – Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord un grand merci à nos deux collègues de la commission du budget - Janusz Lewandowski et, bien sûr, Jutta Haug - qui ont conduit nos travaux, avec passion et avec efficacité.

Très brièvement, dans le temps qui m'est imparti, je voudrais tout d'abord vous dire que je me réjouis, sur un plan général, d'un certain nombre d'orientations qui ont été préservées dans le cadre d'un budget qui est très contraint, voire étriqué, comme l'ont dit certains de nos collègues. Des orientations fondamentales pour la croissance pour l'emploi et le changement climatique ont été préservées et on a même une augmentation du niveau total des paiements sur ces priorités, en tous les cas.

Et puis, deuxièmement, je me réjouis sur un plan plus particulier, d'avoir réussi à donner, à travers la proposition de la commission du budget, plus de lisibilité sur les lignes qui ont trait à la recherche et à l'innovation et sur tout ce qui traite des fonds structurels, apportant ainsi des réponses concrètes à nos concitoyens.

En cette période de crise, dont l'ampleur et les effets sont anxiogènes et seront malheureusement durables, je veux souligner l'importance de la réponse coordonnée de l'Europe, qui est non seulement plus que jamais évidente, mais qui est également indispensable pour le soutien des investissements aux grandes infrastructures, afin de stimuler notre économie européenne.

**Gérard Onesta (Verts/ALE).** – Monsieur le Président, de toute évidence, malheureusement, nous n'aurons pas le traité de Lisbonne en vigueur l'an prochain mais pour autant, nous aurons quand même besoin de régulation. Pas de nouveau traité mais quand même de nouveaux besoins. Il y a des missions qui n'attendent pas le tempo institutionnel. Il suffit de regarder l'actualité: crise financière, crise environnementale. Il nous faudra des moyens dans notre organigramme.

2009 est une année un petit peu spéciale également puisque nous avons rendez-vous avec un animal très sensible, qui s'appelle le citoyen européen, à savoir l'électeur. Donc, il ne faudra pas lésiner sur les moyens de communication et de concertation. Là aussi, sachons trouver les vrais moyens pour notre web-télé, la campagne électorale, le centre des visiteurs, les agoras citoyennes, etc.

En termes de bâtiments, nous sommes maintenant propriétaires de quasiment tous nos bâtiments. Je parle des trois principaux sites de travail. En ce qui concerne celui que nous ne possédons pas encore, le Luxembourg, nous allons donner les premiers coups de pelle dans les semaines qui viennent. C'est un grand chantier très ambitieux où nous allons construire un des plus grands bâtiments au monde, totalement autonome en énergie. On peut en être fier, on peut être fier de notre patrimoine, mais cette salle en témoigne, un patrimoine ça s'entretient! Donc, en tant que propriétaire, il va falloir maintenant penser à trouver des moyens pour avoir un patrimoine de qualité.

Sur la politique environnementale, nous avons été, en 2008, une des premières institutions à avoir la certification EMAS, on peut en être très fiers. Depuis deux jours, nous avons le résultat de notre étude sur l'empreinte carbone. Ce Parlement dépense 200 000 tonnes de  $CO_2$  par an. Si on veut faire face et atteindre les objectifs de moins 30 % en douze ans, il faudra quelques moyens.

Je termine simplement en saluant la qualité du travail de notre ami Lewandowski car, dans la méthode de conciliation nouvelle que nous avons mise en place, nous avons eu beaucoup, beaucoup de chance de l'avoir comme pilote.

**Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (UEN).** – (*PL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je voudrais, dans ce débat, attirer votre attention sur quatre problèmes en particulier. Tout d'abord, bien que le total des dotations budgétaires, à 124 milliards d'euros, soit le plus élevé de l'histoire de l'Union européenne, il est aussi le plus faible en termes de pourcentage du produit intérieur brut des 27 États membres. Il s'agit, incidemment, du niveau proposé par la commission des budgets du Parlement européen. La Commission avait proposé des dotations plus faibles encore, et le Conseil avait encore taillé dans ce budget modeste.

Dans la perspective financière pour la période 2007-2013, le plafond des crédits pour paiements était fixé à 0,97 % du produit intérieur brut. En d'autres termes, nous avons affaire à une différence considérable entre ce que nous avions prévu de financer il y a trois ans et ce que l'Union souhaite financer aujourd'hui. Quatrièmement, un budget aussi réduit ne permet pas une Europe plus large ni une intégration plus poussée. Il ne permet pas non plus à l'Union européenne d'être un partenaire mondial fiable, puisqu'elle risque même de ne pas pouvoir tenir ses engagements dans ce domaine.

**Pedro Guerreiro (GUE/NGL).** – (*PT*) Ce débat relatif au budget communautaire pour 2009 devrait être placé sous le signe des décisions que le Conseil européen n'a pas prises ce mois-ci. Il aurait absolument fallu discuter des mesures budgétaires urgentes nécessaires pour soutenir les exploitations agricoles familiales et de petite taille, la pêche, l'industrie textile et de l'habillement, le secteur de la construction navale ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises. D'autres mesures sont requises d'urgence pour défendre les secteurs productifs de tous les États membres, notamment des pays visés par la politique de cohésion, l'emploi assorti de droits et des salaires décents pour les travailleurs.

Il aurait fallu discuter de la nécessité de rompre avec la politique budgétaire communautaire. Cette politique sous-tend une politique économique qui est l'une des causes de la crise structurelle qui s'éternise depuis si longtemps dans l'Union européenne et qui est à la base du déclin du secteur productif, du chômage, du travail précaire, des inégalités sociales croissantes et des différences profondes entre les États membres.

Ashley Mote (NI). – (EN) Monsieur le Président, je constate que l'on continue à consacrer des millions d'euros appartenant aux contribuables à des mesures de manipulation sociale et à des actions destinées à rendre l'Union européenne plus populaire dans les pays candidats, les États membres et ailleurs. Nous avons encore et toujours des routes des ponts qui ne mènent nulle part, nous refaisons les trottoirs devant les casinos turcs de Karínia, et 400 millions d'euros sont dépensés pour alimenter en électricité le Kosovo, où les reçus consécutifs disparaissent tout simplement.

Ce sont là autant d'exemples d'utilisations extrêmement douteuses de l'argent des contribuables. Il ne faut pas s'étonner si les contribuables des pays contributeurs nets, comme le mien, s'opposent de plus en plus à ce que des fonds européens soient donnés à des pays dont la charge fiscale est moins élevée - souvent nettement moins élevée - et qui utilisent ces fonds pour compenser leurs recettes fiscales insuffisantes.

Étant donné la nature de ces irrégularités, j'ai écrit récemment à la Cour des comptes pour faire la clarté sur la légalité des paiements utilisant des fonds publics et qualifiés selon les normes internationales de comptabilité financière.

**Esther de Lange (PPE-DE).** – (*NL*) Monsieur le Président, l'un des principaux avantages d'intervenir tard est que l'on peut s'abstenir de répéter de nombreuses choses qui ont déjà été dites. C'est pourquoi j'en viens directement à deux points qui me tiennent particulièrement à cœur. Tout d'abord, face à l'augmentation du nombre d'enfants obèses en Europe, la société devrait investir davantage dans l'enseignement d'habitudes alimentaires saines.

L'augmentation du budget pour la distribution de lait dans les écoles, que nous avons proposée, s'inscrit tout à fait dans cette ambition. Avec les 13 millions d'euros supplémentaires que nous souhaitons mettre de côté, nous voudrions augmenter le nombre d'écoles concernées et ajouter d'autres produits sains à cette initiative. Il est regrettable que la Commission réagisse trop lentement, à mon sens, à des initiatives telles que le programme de distribution de fruits à l'école.

Le Parlement européen aurait aimé disposer de ces fonds pour ce programme en 2008. Il faudra maintenant attendre 2009 pour que des fruits soient distribués gratuitement dans les écoles, et le budget de networking et d'information est d'à peine 1,3 million d'euros. Je le déplore. Les fruits ne vont pas simplement tomber dans la cour des écoles après les vacances d'été. Ce programme nécessitera un travail de terrain important et il faudra de l'argent pour l'année prochaine également. Un peu plus de dynamisme ne serait donc pas superflu.

Deuxièmement, je voudrais attirer votre attention sur une proposition d'enquête sur les marges bénéficiaires dans la chaîne de production alimentaire. Saviez-vous par exemple, Madame la Commissaire, que la marge bénéficiaire de cette pomme est de 22 % dans votre supermarché et de 23 % pour les distributeurs, mais que le premier producteur de cette pomme, l'agriculteur, sans lequel cette pomme ne serait pas là, a dû subir ces dernières années une marge négative de -4 %?

Par cette étude, nous proposons de faire le point sur la situation des agriculteurs. Après tout, si nous voulons garder une production agricole en Europe, nous allons devoir évaluer la position des producteurs primaires et les concentrations de pouvoir dans le reste de la chaîne d'approvisionnement, par exemple chez les grands groupes de supermarchés. J'espère, Madame la Commissaire, qu'avec votre collègue chargé de la concurrence, vous voudrez bien vous attaquer à ce problème.

**Göran Färm (PSE).** – (*SV*) Monsieur le Président, en tant que rapporteur de la commission, de l'industrie, de la recherche et de l'énergie sur le budget, je tiens à remercier M<sup>me</sup> Haug d'avoir écouté attentivement nos priorités, qui transparaissent clairement dans ce budget. Je voudrais dire à mon collègue député suédois, l'eurosceptique M. Lundgren qui vient de qualifier ce budget de stupide, que ce budget ne sera pas amélioré par sa propre proposition de mettre fin à certaines des meilleures initiatives qu'il finance, comme par exemple l'Autorité de sécurité maritime et le programme Jeunesse en action.

Mais bien entendu, il est vrai que ce budget européen a ses faiblesses. La triple crise que nous connaissons actuellement montre quel est le problème. Je veux parler de la crise du climat, de la crise alimentaire et de la crise financière. La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie propose d'augmenter d'au moins 5 % toutes les dotations opérationnelles liées au climat et à l'énergie, mais cela reste une goutte d'eau dans l'océan. En tant que socialiste, je comprends la nécessité de l'aide alimentaire, mais le débat entourant son financement révèle les faiblesses du système budgétaire. Il montre à quel point il est difficile de modifier de façon importante les priorités. Le président Sarkozy a souligné hier la nécessité d'efforts communs visant à soutenir l'industrie et le commerce européens face à la crise, mais le budget européen ne comporte pas les ressources nécessaires pour cela. La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie met également en exergue la nécessité d'accroître les moyens financiers destinés aux petites et moyennes entreprises, mais ici aussi, il ne s'agit que d'une goutte d'eau dans l'océan.

Au lieu de cela, nous sommes forcés d'inventer sans cesse de nouveaux instruments temporaires. Nous avons des instruments de flexibilité, le Fonds d'adaptation à la mondialisation, le Fonds de solidarité et la facilité alimentaire, et nous disposerons bientôt d'un mécanisme spécifique permettant de gérer les revenus des futures mises aux enchères des droits d'émission. Je pense qu'il est temps de procéder à un réexamen plus ambitieux et plus proactif du budget à long terme. Au moment d'effectuer un examen à mi-parcours, nous avons l'opportunité de faire en sorte que le budget soit mieux adapté au monde de plus en plus compliqué dans lequel nous vivons et qui nécessite des mesures radicales. (débat)

**Seán Ó Neachtain (UEN).** – (EN) Monsieur le Président, l'aspect le plus important de ce budget est la façon dont il vient en aide à l'économie européenne dans sa globalité, en plus de développer et de renforcer l'économie - ces mesures sont absolument indispensables à l'heure actuelle. C'est pourquoi je me réjouis du soutien que ce budget apporte aux programmes de recherche et au développement de nouvelles technologies, parce que sans le développement de ces technologies, nous ne pouvons pas espérer que nos économies soient compétitives.

J'aimerais également que ce soutien soit offert à toutes les régions d'Europe, pas seulement dans les zones urbaines mais aussi dans les communautés rurales. Je voudrais également voir un soutien déterminé en faveur du bilan de santé de la PAC au cours des prochaines années, afin de garantir une production alimentaire saine au niveau local au lieu de devoir dépendre d'importations en provenance de pays lointains.

**Margaritis Schinas (PPE-DE).** – (*EL*) Monsieur le Président, dans une année électorale, le budget devrait présenter deux caractéristiques distinctes: il devrait tout d'abord prévoir des ressources qui reflètent l'ambition de l'Union européenne, et ensuite envoyer des messages politiques et répondre aux attentes du citoyen ordinaire, surtout dans le climat économique difficile actuel.

Si nous évaluons le projet de budget qui nous est présenté sur la base de ces critères, le montant total, qui correspond à des paiements représentant 0,96 % du PIB communautaire, est adéquat, pour autant que le Conseil ne le réduise pas encore en deuxième lecture. J'espère que M. le Ministre accordera une attention particulière à ces points.

Les choses sont plus positives en termes de messages et d'objectifs politiques, dans la mesure où nous répondons effectivement aux priorités de base de la Commission. Sans entrer dans le détail, je voudrais, si vous le permettez, mentionner un problème important qui touche mon pays et d'autres pays du Sud de l'Union européenne, à savoir l'immigration illégale.

À l'heure actuelle, des milliers d'Irakiens, de Kurdes, d'Afghans et de Géorgiens se rassemblent en Turquie et tentent de pénétrer en masse dans l'Union européenne. La Grèce et les autres pays du Sud de l'Europe doivent faire des efforts considérables avec peu de moyens pour maîtriser l'immigration illégale. Rien qu'en 2007, nous avions 110 000 immigrés illégaux en Grèce. Jusqu'au mois de septembre de cette année, plus de 80 000 nouveaux arrivants sont venus s'y ajouter.

Je suis donc ravi que, pour la première fois, le budget communautaire comporte un poste distinct consacré à la solidarité de l'Union européenne vis-à-vis de ses États membres du Sud. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'un bon départ et que nous continuerons sur cette voie,

**Brigitte Douay (PSE).** – Monsieur le Président, le jour même où la déclaration politique «Communiquer sur l'Europe en partenariat» vient d'être signée par le Parlement, la Commission et le Conseil, qui marquent ainsi leur volonté commune de renforcer et d'harmoniser l'information sur l'Union européenne à destination des citoyens, nous débattons du budget 2009 et du budget «Communication des institutions».

Pour cette année électorale et dans une période de scepticisme croissant vis-à-vis de l'Union, la sensibilisation des citoyens aux questions européennes est essentielle. Nous espérons en effet que leur participation au vote sera très forte. Pour cela, toutes les initiatives visant à expliquer l'Europe et sa valeur ajoutée pour la vie quotidienne et pour la préparation de l'avenir sont importantes. Le futur Centre des visiteurs de Bruxelles en fait partie, mais je crains que certains amendements adoptés en commissions n'en retardent l'ouverture très attendue.

Au nom de mon groupe, je souhaite en effet rappeler notre attachement à un investissement fort dans toutes les actions de communication auprès des citoyens et des médias, notamment au niveau local. Le Parlement et la Commission doivent être encouragés dans toutes les politiques qui renforcent l'adhésion des citoyens au projet européen.

**Michael Gahler (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je me concentrerai sur la rubrique relative aux activités extérieures de l'Union européenne. Dans les régions victimes de conflits actuels ou passés telles que la Géorgie, le Kosovo, l'Afghanistan ou le Pakistan, nous voulons améliorer la vie des gens et promouvoir un développement pacifique et respectueux des valeurs humaines.

En 2009, étant donné que nos plans financiers n'ont pas prévu des fonds suffisants, nous devrons une fois de plus obtenir des moyens supplémentaires de la part des États membres pour nos tâches supplémentaires. Nous ne devons notamment pas accepter une diminution de nos engagements et paiements en faveur de notre voisinage immédiat: il est important que les pays candidats, nos voisins d'Europe de l'Est et nos partenaires en Méditerranée perçoivent l'UE comme un partenaire fiable sur lequel ils peuvent compter.

Il suffit de jeter un coup d'œil à l'exécution du budget 2008 - par exemple pour la seule Palestine - et de voir le nombre de lettres d'amendement pour savoir que nous allons connaître la même situation en 2009. Je lance donc un appel à la présidence du Conseil en vue de la réunion de conciliation. Le 21 novembre prochain, nous mobiliserons ensemble l'instrument de flexibilité conformément à nos propositions, ce qui signifie que l'année prochaine, nous ne serons pas aussi facilement disponibles pour des amendements. Vous savez que les élections approchent, et vous ne savez donc pas à qui vous aurez affaire après ces élections.

Nous avons accordé une importance accrue aux affaires étrangères, ce qui me semble une bonne chose. Nous avons dégagé des ressources supplémentaires afin de pouvoir publier les actualités européennes en farsi, la langue de l'Iran et de l'Afghanistan. Je crois qu'il est important de faire connaître notre point de vue politique dans ces régions afin que les gens connaissent la position de l'Europe.

Je voudrais demander à la Commission de changer de politique à propos d'une autre question. Comme vous le savez, il existe aujourd'hui un réseau de fondations politiques européennes regroupant cinq familles politiques, et notre expérience montre malheureusement que ces groupes, en pratique, sont exclus de la mise en œuvre de nos politiques et de notre soutien en faveur de la démocratie. J'espère que cette situation évoluera l'année prochaine.

**Vicente Miguel Garcés Ramón (PSE).** – (*ES*) Monsieur le Président, nous avons sous les yeux un projet de budget général pour 2009 qui s'efforce de renforcer la dimension sociale et environnementale de l'Union européenne en tant qu'espace de paix et de progrès.

Je dois souligner en particulier, pour leur valeur symbolique, deux propositions parlementaires intégrées au cours du processus de discussion. La première concerne le financement réservé à la recherche spatiale européenne et qui se concentre sur la surveillance mondiale de l'environnement, sur la sécurité des citoyens et sur l'Année internationale de l'astronomie.

La deuxième est le projet pilote relatif au tourisme social, qui recherchera de nouvelles façons de répondre à la demande en nouvelles formes d'activités de loisirs. Nous regrettons que ce projet de budget ne comporte pas de fonds spécial destiné à la restauration et à la reconstruction des pays touchés par les ouragans et les typhons dans les Caraïbes et en Asie.

Nous ne voulons pas que la crise économique et financière qui frappe actuellement la planète ait un impact négatif sur le budget de l'Union européenne.

**Vladimír Maňka (PSE).** – (SK) Au sein du groupe socialiste, je suis chargé des affaires financières sous la rubrique «Autres institutions». De ce point de vue, je puis affirmer que le processus d'élaboration du budget et de garantie de l'utilisation efficace des fonds avance dans la bonne direction. Ici aussi cependant, il reste des réserves, par exemple en ce qui concerne la politique relative aux immobilisations. Seule une vision à long terme associée à des mesures de planification nous aidera à réaliser des économies plus importantes.

Une autre réserve concerne l'utilisation d'études relatives à la consommation d'énergie des immeubles. Les études les plus récentes sur l'empreinte de carbone du Parlement européen font état d'un équivalent de 114 000 tonnes de dioxyde de carbone par an. Nous devons adopter une série de mesures visant à réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. Les principales sources de pollution sont le chauffage et l'électricité des bâtiments eux-mêmes ainsi que le transport des personnes entre leur domicile et leur lieu de travail ainsi qu'entre les trois sites du Parlement.

Avant la fin de cette année, je m'attends à ce que le Secrétaire-général du Parlement soumette un plan d'action basé sur un certain nombre d'études afin que nous puissions, le plus vite possible, prendre des mesures qui nous permettrons de faire des économies et de protéger l'environnement.

**Ville Itälä (PPE-DE).** – (FI) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier les deux rapporteurs pour cet excellent travail. Il est intéressant que nous soyons parvenus cette année à un consensus, peut-être même au niveau politique, et ce dans une plus large mesure peut-être que les années précédentes, malgré l'approche des élections. C'est une très bonne chose.

Je voudrais mentionner un point en particulier, à savoir le fait que la commission des budgets a présenté sa propre ligne budgétaire pour la stratégie pour la Baltique. C'est extrêmement important. La Commission prépare sa propre stratégie pour la Baltique pour l'année prochaine, mais aucune stratégie n'a d'importance si elle n'a pas de financement, et le financement doit être organisé de cette façon.

Le problème est principalement environnemental. La mer Baltique est presque devenue une mer morte. Elle représente à ce titre une tache sur le paysage européen. Nous avons beaucoup de travail à faire. Il s'agit de nos relations avec la Russie, de la politique énergétique, du transport maritime, de l'économie - autant de problèmes importants - et nous pouvons utiliser cette ligne budgétaire pour faire en sorte qu'ils soient réglés.

**Reimer Böge (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier les deux rapporteurs: M. Lewandowski, qui a travaillé avec énormément de mesure et de sang-froid pour rédiger le budget du Parlement, et M<sup>me</sup> Haug, qui a travaillé avec un grand dévouement pour nous présenter une stratégie efficace pour le budget de la Commission. Le large consensus, auquel j'espère que nous arriverons lors du vote de demain, devrait envoyer un message politique clair, en particulier en vue de la conciliation du 21 novembre.

Il est tout à fait clair que dans le climat actuel en particulier, la croissance, l'emploi, les réseaux transeuropéens, l'apprentissage tout au long de la vie, la lutte contre le changement climatique, les réseaux européens de transport et la sécurité des frontières extérieures doivent être conçus selon l'approche que nous avons formulée. En politique étrangère également, une politique de voisinage cohérente et un concept global de développement, de gestion de crise et d'intégration pour l'Union européenne sont plus importants que jamais. D'où, Madame la Commissaire, la question relative aux paiements. À l'issue de ce processus, le niveau des paiements sera évalué de façon fort différente selon la catégorie concernée. Vous avez mentionné la question

des réserves, et je remarque simplement qu'hormis cela, vous n'avez aucune objection contre les priorités et les centres d'intérêt du Parlement. Ceci est de bon augure pour les négociations.

Nous sommes ravis que la présidence française soit représentée ici aujourd'hui, Monsieur Jouyet, parce que la présidence n'a pas toujours participé au débat d'octobre consacré au budget. Ceci témoigne de la bonne coopération que nous avons entamée. Bien sûr, vous avec dû commencer par parler comme un ministre des finances: tout est bien trop cher, tous les postes sont bien trop élevés. Mais nous fonctionnons ici bien en deçà du plafond imposé par le plan financier pluriannuel, y compris en ce qui concerne ce sur quoi nous votons.

Mais en lisant entre les lignes, l'on voit bien que vous êtes disposé à négocier. Vous l'avez dit vous-même: en ce qui concerne la facilité alimentaire, et je tiens à dire, pas uniquement dans ce domaine mais aussi pour les autres priorités de politique étrangère telles que la PESC, le Kosovo, la Palestine, l'Afghanistan et la Géorgie, il s'agit de négocier et de trouver la combinaison optimale d'instruments. Nous sommes disposés à le faire en utilisant toutes les options dont nous disposons en vertu de l'accord interinstitutionnel et des principes budgétaires. Dans cette perspective, nous nous réjouissons de pouvoir mener des négociations constructives.

**Jan Olbrycht (PPE-DE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, 2009 sera une période très spéciale du point de vue de la mise en œuvre correcte des investissements liés à la politique de cohésion. Elle représentera la troisième année dans le contexte du principe N+3. Cela signifie qu'en cette période, nous placerons nos espoirs pas tellement dans la signature d'accords, mais dans la réalisation complète d'engagements concrets. Dans ce contexte, toute tentative de diminuer les financements en matière de politique de cohésion est particulièrement dangereuse.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que certains, au sein du Parlement européen, associent les résultats de l'audit de la Cour des comptes européenne à la planification budgétaire. En conséquence, certaines remarques bien connues concernant la douzaine de pour cent de dépenses non qualifiées perturbent actuellement le débat budgétaire. J'espère que ni ce Parlement, ni M<sup>me</sup> la Commissaire ne permettront aucune association ni aucune attribution à des réserves de cette nature.

**Jean-Pierre Jouyet**, *président en exercice du Conseil.* – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, je me suis déjà trop longuement exprimé mais, véritablement, ce débat était tout à fait passionnant. Je voulais dire que nous partageons les priorités telles qu'elles ont été exprimées par vos rapporteurs, telles qu'elles ont été rappelées par le président Böge, et que nous avons effectivement une volonté de collaborer de manière très étroite.

Je regrette de ne pas m'exprimer en tant que ministre des finances, malheureusement, Monsieur le Président Böge, mais enfin, dans cette présidence, c'est le cas, effectivement, et je peux simplement assurer votre Parlement que nous souhaitons aboutir à un accord dans le cadre de cette procédure.

Je veux aussi vous assurer que le Conseil fera preuve, dans les limites que j'ai indiquées, d'une attitude constructive - je le dis à la Commission et à votre Assemblée -, que nous souhaitons effectivement, dans le cadre des priorités qui ont été évoquées. J'ai bien vu les accents qui avaient été mis, notamment sur la politique extérieure, sur la communication, sur ce qui a trait à la régulation financière, à l'euro. J'ai bien noté ces différents points ainsi que les besoins de votre institution, qui ont été rappelés, et qu'il fallait distinguer deux éléments au terme de ce débat.

Le premier, c'est la réflexion sur l'avenir du budget européen. J'ai entendu M<sup>me</sup> Guy-Quint et les autres, mais nombre des observations qui ont été soulevées doivent être débattues dans le cadre de la clause de réexamen du cadre financier. C'est dans ce contexte que la Commission, le Parlement européen et les États membres doivent prendre parti pour dessiner le futur cadre financier pluriannuel. Nous en avions parlé avec le président Böge. L'actualité a fait que nous nous sommes, en tant que présidence, également concentrés sur d'autres urgences.

Et, deuxièmement, les enjeux de la procédure budgétaire 2009. Là, nous devons dégager un budget réaliste et équilibré et trouver des solutions pour le financement de la facilité alimentaire – je le dis - qui reste un objectif que nous partageons. C'est une priorité politique importante pour l'ensemble des institutions communautaires aujourd'hui et, là aussi, nous souhaitons faire en sorte qu'il y ait une combinaison optimale des différentes ressources.

**Jutta Haug,** *rapporteure.* – (*DE*) Monsieur le Président, je suis reconnaissante envers tous ceux qui ont pris part à ce débat. Madame la Commissaire, je tiens à vous dire que je sais, comme nous le savons tous, que la

Commission n'est jamais particulièrement heureuse lorsque le Parlement impose des réserves. Nous le comprenons, parce que vous souffrez de ces restrictions, mais cette année, nous voulions - et nous le verrons lors du vote de demain - définir des conditions de libération de cette réserve que vous serez en mesure de respecter de façon indépendante.

Il ne s'agit pas de conditions irréalistes qui vous rendraient tributaires d'autres personnes et vous obligeraient à les harceler pour obtenir votre argent. Au contraire, le Parlement s'est montré très raisonnable. Dans la grande majorité des cas, nous serons en mesure de lever ces réserves assez rapidement, en deuxième lecture, parce que vous aurez respecté les conditions que nous avons imposées - j'en suis fermement convaincue.

Monsieur Jouyet, je comprends bien que vous n'êtes pas en mesure de nous faire des promesses spécifiques ici et maintenant, mais je suppose que vous étiez sérieux quand vous avez dit constater et souhaiter un climat de coopération. Permettez-moi de faire un commentaire concernant votre demande de tenir compte du contexte de politique financière dans lequel nous fonctionnons: je pense que ce contexte compte un chiffre de trop. Notre budget est d'un peu moins de 130 milliards d'euros. Ensemble, nous disposons d'une marge de manœuvre de quelques centaines de millions. Nous pouvons en débattre ici, mais il me semble que ces chiffres sont sans commune mesure avec le contexte plus large auquel vous faisiez référence.

Une fois de plus, je remercie de tout cœur mes collègues députés. Je pense que nous parviendrons à conclure assez rapidement le vote bien préparé de demain.

Janusz Lewandowski, rapporteur. – (PL) Monsieur le Président, je voudrais utiliser le temps supplémentaire qui m'est imparti pour me joindre aux nombreuses voix des députés des différents groupes politiques concernant la situation critique de la rubrique 4 des budgets, qui concerne le financement des ambitions internationales de l'Union européenne. Je me souviens bien comment se sont terminées les négociations relatives à la perspective financière, et le verdict du Parlement était clair - cette partie ne bénéficiait pas d'un financement adéquat. Cette situation se reproduit d'année en année, et à chaque fois, de nouveaux obstacles se présentent dans les négociations budgétaires. La situation est la même cette année également: nous avons des engagements considérables en ce qui concerne l'aide alimentaire, le Kosovo, l'Afghanistan et la Palestine, souvent mentionnés dans cette Assemblée, ainsi que la Géorgie, dont la situation ne soulève pas uniquement le problème de l'orientation du pays, mais aussi de la sécurité des voies d'approvisionnement alternatives en énergie. La réponse doit être un accord de révision de l'accord interinstitutionnel, au lieu d'arrondir les angles des règles financières chaque année quand nous nous trouvons dos au mur. Je remercie tous ceux qui se sont exprimés sur la question du budget du Parlement et des autres institutions.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, jeudi 23 octobre.

## Déclarations écrites (article 142)

**Louis Grech (PSE),** *par écrit.* – (EN) La question est de savoir si l'Union européenne possède des ressources suffisantes et si elle dégagera des fonds suffisants pour mettre en œuvre correctement les mesures d'atténuation, de stabilisation et d'adaptation en matière d'émissions.

De façon générale, le budget communautaire sous sa forme actuelle n'est pas en mesure de faire face efficacement aux problèmes liés au changement climatique. À l'exception de quelques initiatives et programmes, le budget de l'Union européenne ne possède pas de stratégie claire et intégrée pour affronter les problèmes du changement climatique.

J'affirme donc à cet égard que la création d'un «Fonds d'adaptation au changement climatique» ou d'une ligne budgétaire dédiée augmenterait considérablement la capacité de l'UE à affronter correctement les problèmes liés au changement climatique d'un point de vue budgétaire et financier.

La principale source de financement proviendrait de la mise aux enchères des droits d'émission dans le cadre du Système européen d'échange de quotas d'émission. On estime que ce mécanisme pourrait générer des milliards d'euros de revenus chaque année. Il serait géré et coordonné par l'Union européenne de façon à garantir l'arbitraire régional.

Il est préférable de gérer la pollution transfrontalière au niveau supranational, surtout lorsqu'il s'agit d'allouer des ressources et des aides qui doivent se baser sur les besoins et sur la recherche d'un impact maximal, et non être pré-attribuées à certains pays ou régions.

# 12. Accord CE - Bosnie-et-Herzégovine de stabilisation et d'association - Accord CE - Bosnie-et-Herzégovine de stabilisation et d'association (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle en discussion commune:

-le rapport (A6-0378/2008) de M<sup>me</sup> Pack, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part (COM(2008)0182 – C6-0255/2008 – 2008/0073(AVC));

- et les déclarations du Conseil et de la Commission - Accord de stabilisation et d'association CE - Bosnie-et-Herzégovine.

**Doris Pack**, *rapporteure*. – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames et Messieurs, j'ai lu récemment que la Bosnie était un État plein de bonnes intentions, mais un État qui ne fonctionne pas. Ce pays doit vivre avec l'accord de Dayton qui, Dieu merci, a mis fin à la guerre en 1995, mais qui contient trop peu pour permettre à l'État, dans son ensemble, de fonctionner et trop pour qu'il s'effondre tout à fait.

Le pays possède une classe politique qui refuse toute responsabilité. Deux politiciens dominent le paysage politique et s'influencent mutuellement comme des vases communicants. L'un souhaite revenir à l'ère d'avant 1999, c'est-à-dire qu'il souhaite une séparation des deux entités. L'autre souhaite faire de sa propre entité un État dans l'État.

Mais l'État de Bosnie-et-Herzégovine ne peut fonctionner que si chacun affronte la réalité et reconnaît que les réformes constitutionnelles ne sont possibles qu'avec l'accord des trois groupes ethniques. Les deux entités doivent renforcer l'État dans son ensemble. C'est pourquoi les politiciens bosniens eux-mêmes doivent lancer des réformes constitutionnelles par le biais des institutions compétentes, et notamment du parlement, et s'assurer d'impliquer la société civile dans ce processus.

La Fédération croato-musulmane pourrait donner l'exemple. La combinaison ingérable de communautés, de dix cantons et d'un gouvernement fédéral n'est pas sa faute, mais elle est absurde. Pour respecter les conditions de l'accord de stabilisation et d'association, il faut réduire le nombre de niveaux décisionnels au strict minimum et rapprocher autant que possible la prise de décisions des citoyens.

Les quelque 167 ministres et tout ce que ce nombre implique sont le principal obstacle au bon fonctionnement de l'État. La rivalité entre les deux politiciens dont j'ai déjà parlé et leurs partisans a des conséquences fatales. Ils dressent les groupes ethniques les uns contre les autres de la façon traditionnelle et éprouvée, en suscitant l'angoisse et la méfiance. Au lieu de rétrécir, le fossé qui sépare les communautés ethniques continue à se creuser. Au lieu de tout faire pour assurer un approvisionnement commun en énergie, créer un marché commun fonctionnel, améliorer le système éducatif et attirer les investisseurs dans le pays grâce à des politiques crédibles, la politique est dominée par les querelles entre partis et une méfiance infinie.

Sarajevo a-t-elle encore besoin de ce haut représentant? Il n'a pas utilisé ses pouvoirs étendus depuis longtemps. Personne ne craint plus son autorité, quand bien même il viendrait à la manifester. Nous devons donc nous demander pourquoi le représentant spécial de l'UE ne prendrait pas sa place afin d'assurer le respect des conditions de l'association avec l'Union européenne et de permettre enfin à la politique bosnienne d'entamer les réformes indispensables pour faire avancer le pays.

Les politiciens ne pourraient pas être plus inactifs qu'ils ne le sont aujourd'hui, même après son départ. Il reste uniquement à espérer qu'ils se réveilleront peut-être et qu'ils prendront leur propre destin en mains. L'Union européenne essaye depuis des années, par des moyens financiers et du savoir-faire, de sortir le pays de son agonie, mais les résultats ne sont pas impressionnants. Les réfugiés qui souhaitent retourner chez eux sont incapables de le faire, ce qui fige encore plus les divisions ethniques. Les privatisations opaques et la corruption, le manque de liberté de la presse dans certaines parties du pays et l'intimidation des ONG: autant de facteurs qui découragent les gens et qui les incitent à se détourner de ce pays.

Le débat sans fin sur la réforme de la police a dominé la politique pendant plus de trois ans avant d'aboutir finalement à un projet de loi presque vide de tout contenu. Néanmoins, l'Union européenne s'est accrochée à ce fétu de paille et a signé l'accord afin de permettre enfin l'avancement d'autres projets politiques importants dans le pays.

Nous soutenons également cette démarche au sein de ce Parlement et nous attendons que les politiciens saisissent cette opportunité. Je voudrais souligner une fois de plus que seul l'État de Bosnie-et-Herzégovine dans son ensemble peut devenir membre de l'Union européenne. Tous ceux qui entravent son fonctionnement montrent par là qu'ils ne souhaitent pas atteindre cet objectif, quoiqu'ils en disent. Je ne peux donc qu'exhorter tous les parlementaires de la région à reprendre leurs esprits une fois pour toutes et à baser leurs politiques sur le bien-être de leurs concitoyens.

**Jean-Pierre Jouyet**, *président en exercice du Conseil.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, cher Olli Rehn, Madame Pack, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier beaucoup M<sup>me</sup> Pack pour la qualité de son rapport et pour ce qu'elle vient de dire, ce qui me permettra sur ce sujet difficile d'être plus bref.

Comme vous le savez, le Conseil est très attaché à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, je le confirme aujourd'hui. Ce mouvement en faveur de l'intégration européenne des Balkans a d'ailleurs été lancé à l'initiative de la Présidence française qui reste fortement mobilisée sur cet objectif: il a été lancé en 2000 lorsque l'Union européenne, pour la première fois, a réuni l'ensemble de ces pays au sommet de Zagreb et a reconnu leur vocation à rejoindre l'Union.

Chacun des pays des Balkans dispose aujourd'hui d'une telle perspective qui est garante de la stabilité de la région et du développement tant politique qu'économique de chacun des États et cette perspective prend tout son sens, et un sens particulier en ce qui concerne la Bosnie-et-Herzégovine qui est le pays de la région qui - faut-il le rappeler? - a le plus souffert des conflits issus de la décomposition de l'Ex-Yougoslavie. Mais, aujourd'hui - comme vous l'avez rappelé, Madame la rapporteure - ce pays est à la croisée des chemins entre perspective européenne qui l'amènera jusqu'à l'adhésion à l'Union européenne ou le repli sur elle-même, fondé sur des rhétoriques nationalistes qui sont tournées vers le passé.

Alors, les progrès remarquables qui avaient été effectués au cours du premier trimestre 2008 ont permis à l'Union de prendre la décision historique de signer cet accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-et-Herzégovine. C'était le signe qu'avec volonté et détermination, les responsables politiques de ce pays étaient capables de dégager un consensus et d'entreprendre les réformes nécessaires. C'est cette détermination que le Conseil a entendu reconnaître en signant cet accord en juin dernier, une fois remplies les quatre conditions. Ces quatre conditions, je vous les rappelle: c'est une bonne collaboration générale avec le Tribunal international sur la Yougoslavie, c'est la réforme de la radiodiffusion publique, c'est l'amélioration de l'administration publique et c'est le lancement de la réforme de la police.

La signature de l'accord et de l'accord intérimaire, le 16 juin dernier à Luxembourg, est une étape particulièrement importante pour les relations entre l'Union et la Bosnie-et-Herzégovine. Cela doit donner une nouvelle impulsion dans le cheminement de ce pays vers l'Union européenne. C'est une impulsion qu'il convient de confirmer sans tarder.

Je rappelle que l'accord intérimaire est entré en vigueur le 1er juillet dernier. C'est une première étape, mais je dirais que ce n'est que la fin du commencement! Il reste beaucoup à faire! C'est ce que nous avons dit avec le commissaire Olli Rehn, ici présent, aux responsables de ce pays lorsque nous les avons rencontrés en marge de l'Assemblée générale des Nations unies et lors de la réunion de la troïka.

Dans des domaines clés de l'accord et du partenariat européen, il nous faut, non seulement consolider les progrès accomplis mais, comme vous l'avez souligné, Madame la rapporteure, accélérer les réformes. Il est extrêmement important que la dynamique des réformes sur l'État de droit, le respect des règles démocratiques, sur ce qui a trait également à la réforme de la police, soit beaucoup plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a des problèmes de division entre les responsables politiques et l'opinion publique en Bosnie-et-Herzégovine, parce que toutes les enquêtes montrent que les aspirations européennes de la population de Bosnie-et-Herzégovine sont extrêmement fortes. Plus de 80 % de cette population attend véritablement que l'on progresse vers l'Union européenne! Qu'attendent leurs responsables politiques pour répondre aux aspirations légitimes des peuples de Bosnie-et-Herzégovine?

Pour notre part, dans le cadre de l'Union, nous faisons ce que nous pouvons pour, d'une part, soutenir économiquement et financièrement ce pays, pour l'aider à cheminer, pour l'aider à progresser sur la voie de la sécurité, pour l'aider à progresser sur la voie de la modernisation de la police avec les missions police que nous avons mises en place, et également les missions militaires.

L'expérience des dernières adhésions et j'en terminerai là montre que les efforts en matière d'agenda européen sont payants. Je voudrais que les dirigeants politiques de Bosnie-et-Herzégovine le comprennent: l'accord de stabilisation et d'association offre une base solide et un levier pour un engagement en profondeur de ce pays. Nous ne renoncerons pas à les aider, nous avons accompli ce qui était de notre responsabilité. C'est aux responsables politiques de ce pays de savoir véritablement quels sont les engagements qu'ils doivent prendre et assumer, pour assurer ce qui est la seule voie possible, c'est-à-dire un engagement sans retour vers une union plus étroite avec l'Union européenne.

#### PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter Doris Pack pour son excellent rapport. Je me réjouis de cette opportunité de discuter de la Bosnie-et-Herzégovine avec vous aujourd'hui, à ce moment crucial pour le pays et pour ses ambitions européennes.

La signature de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) en juin dernier représente un pas important pour la Bosnie-et-Herzégovine. Avec le lancement du dialogue en matière de visas, cet accord a indiqué clairement à la population du pays que son avenir était au sein de l'Union européenne.

L'UE a pu parapher l'ASA en décembre dernier et le signer en juin parce que les responsables politiques du pays se sont entendus et sont parvenus à un consensus concernant les principales conditions, notamment en matière de réforme de la police. Cela signifie qu'il est toujours possible de faire des progrès et de surmonter les crises moyennant une volonté politique suffisante, comme M. Jouyet l'a fait remarquer à juste titre.

Cependant, ce consensus s'est effondré depuis lors, et les réformes sont au point mort. Cette détérioration de la situation s'explique en partie par la rhétorique nationaliste à l'approche des élections locales d'octobre. Mais les problèmes politiques du pays ont des causes plus profondes que cela.

L'absence d'une vision commune de l'avenir du pays parmi ses dirigeants et d'un consensus concernant les réformes liées au rapprochement avec l'Union européenne nuisent gravement à ses perspectives européennes. Il règne également des désaccords affichés sur la plupart des questions politiques, sans que l'on constate aucun sentiment d'urgence ni de responsabilité de surmonter cette impasse politique.

J'ai fait part de mes graves préoccupations à la présidence du pays lors d'une visite à Sarajevo, il y a quelques jours. J'ai souligné la nécessité, pour la Bosnie-et-Herzégovine, de mettre désormais les réformes liées à l'Europe en tête de son programme politique et de se pencher sur les priorités du partenariat européen, y compris le développement de l'État et des institutions.

Votre résolution envoie un signal fort aux dirigeants de la Bosnie-et-Herzégovine pour les pousser à faire avancer les réformes et à remettre leur pays sur la voie de l'Europe.

De même, la Bosnie-et-Herzégovine doit être capable de parler d'une seule voix pour progresser dans son intégration européenne. Le recensement constitue une autre mise à l'épreuve de la capacité du pays à s'intégrer à l'Europe. Du point de vue de l'Union européenne, nous savons tous que les résultats des recensements sont essentiels pour la planification sociale et économique et pour l'élaboration de la plupart des politiques communautaires.

La Commission présentera son évaluation de la situation en Bosnie-et-Herzégovine dans son rapport d'avancement du 5 novembre. Comme vous, nous insisterons sur le fait que les responsables politiques de Bosnie-et-Herzégovine ont le choix: ils peuvent continuer leurs querelles et se laisser distancer par leurs voisins ou bien faire avancer les réformes et progresser sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

Votre résolution souligne le fait que la fermeture de l'Office du Haut représentant (OHR) et le renforcement du rôle de l'Union européenne doivent rester nos objectifs ultimes. Je suis d'accord.

L'avenir de l'OHR est entre les mains du Conseil de mise en œuvre de la paix, mais il est clairement dans l'intérêt de la Bosnie-et-Herzégovine d'arriver à un point où l'OHR ne sera plus nécessaire. L'Union européenne pourra alors jouer un rôle plus important, et le pays pourra réaliser sa vocation européenne. En d'autres termes, au moment de passer à la phase suivante de nos relations, la Bosnie-et-Herzégovine elle-même doit prendre le contrôle du processus de réforme qui sous-tend ses perspectives européennes. La signature de l'ASA, cet été, représente une opportunité qu'il ne faut pas laisser passer. Pour les responsables politiques de la Bosnie-et-Herzégovine, le défi est de parvenir au degré de consensus politique qui a permis à d'autres pays

des Balkans occidentaux de progresser sur la voie de l'intégration européenne. Ils l'ont fait par le passé, ils peuvent donc le faire à nouveau. J'espère que notre message sera entendu.

**Anna Ibrisagic,** *au nom du Groupe PPE-DE.* – (*SV*) Monsieur le Président, en juin de cette année, la Bosnie-et-Herzégovine a signé un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Le pays a fait par là un pas important sur la voie de l'adhésion à l'UE, mais le travail est loin d'être terminé. L'Union européenne ne peut pas et ne doit pas relâcher son engagement en pensant que tout va s'arranger automatiquement. Il reste toute une série de défis. La réforme constitutionnelle n'a pas été mise en œuvre. La question de la propriété d'État dans le district de Brčko n'a pas encore été résolue.

Il est clair que les opinions divergent considérablement, en Bosnie elle-même comme au sein de la communauté internationale, quant au moment et à la façon de fermer l'Office du Haut représentant. Je suis fermement convaincue que la fermeture de cet office ne peut être un objectif en soi. L'objectif est au contraire que la Bosnie respecte les obligations et les conditions imposées par le Conseil de mise en œuvre de la paix afin de permettre le remplacement de l'Office du Haut représentant par l'Office du représentant spécial de l'Union européenne. À cet égard, tout comme pour les autres défis auxquels la Bosnie est confrontée, il est essentiel que la communauté internationale fasse preuve d'unité. Il est naïf, et je dirais même dangereux, de penser que les partis bosniens eux-mêmes parviendront à s'entendre sur les réformes constitutionnelles ou autres.

Si nous voulons que le pays puisse continuer à se rapprocher de l'Union européenne, la nouvelle constitution doit permettre la mise en place d'un État fort et unifié. Cependant, le dialogue politique actuel en Bosnie ne montre aucun intérêt à y parvenir. Il est tout aussi dangereux de croire que la communauté internationale peut relâcher son engagement maintenant que la Bosnie a fait quelques progrès et que la présence militaire internationale est régulièrement réduite. Au contraire, la responsabilité de l'Union européenne est plus importante encore aujourd'hui. Certaines mesures, comme la facilitation des voyages et des études à l'étranger ou encore l'aide au développement de la démocratie et à la mise en œuvre des réformes nécessaires, ne sont que quelques exemples de domaines dans lesquels l'Union européenne peut et doit renforcer son action.

Notre engagement et la façon dont nous allons gérer la situation en Bosnie au cours des prochains mois et des prochaines années seront décisifs, non seulement pour l'avenir et la sécurité de la Bosnie, mais également pour l'avenir et la sécurité de toute la région.

**Libor Rouček**, au nom du groupe PSE. – (CS) L'accord de stabilisation et d'association est le premier grand traité international entre la Bosnie-et-Herzégovine et l'Union européenne. Cet accord devrait faciliter et accélérer la transformation de la Bosnie-et-Herzégovine en un État de droit fonctionnel, mais aussi en une économie réellement fonctionnelle. La réalisation de cet accord créera les préconditions essentielles pour l'adhésion future de la Bosnie-et-Herzégovine à l'Union européenne. Mais la vitesse à laquelle cet accord prendra effet dépendra principalement des aspirations communes et de la volonté des citoyens de Bosnie-et-Herzégovine et de leurs responsables politiques.

Cet accord a été signé avec la Bosnie-et-Herzégovine dans son ensemble, et non avec ses différentes entités. Si la Bosnie-et-Herzégovine souhaite un jour devenir membre de l'Union européenne, les deux entités et les trois groupes ethniques ont intérêt à collaborer pour créer un État unifié qui fonctionne correctement. Les forces combinées des Bosniaques, des Serbes et des Croates, par le biais de leurs principaux partis politiques, doivent donc se fixer l'objectif de renforcer l'administration du pays à tous les niveaux. Une partie importante de ce processus est la question des dispositions institutionnelles futures. La communauté internationale et les représentants de l'Union européenne peuvent apporter leur aide dans ce domaine, sans oublier cependant que ces dispositions institutionnelles doivent être le résultat d'un accord volontaire entre les citoyens de Bosnie-et-Herzégovine eux-mêmes. Je pense qu'il est important également que le processus d'association tienne compte des performances économiques du pays. Ici aussi, une coopération entre les deux entités est nécessaire afin de créer un marché intérieur commun pour l'ensemble de la Bosnie-et-Herzégovine. Il est inconcevable qu'un pays soit candidat à l'adhésion au marché commun européen alors que son propre marché reste fragmenté. Pour terminer, je voudrais exprimer mon appréciation du rapport de Doris Pack et inviter les États membres de l'Union européenne à ratifier rapidement cet accord.

**Jules Maaten,** *au nom du groupe ALDE.* – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, nous allons voter demain sur la résolution relative à l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Bosnie-et-Herzégovine. Mon groupe est favorable à cet accord, mais nous voulons qu'il serve à garantir la réforme et la modernisation de ce pays dans plusieurs domaines essentiels.

La Bosnie n'est pas prête à faire partie de l'Union européenne, et de loin. Il reste beaucoup à faire en Bosnie en termes d'organisation de l'État et du système judiciaire. Il faudra également accorder une plus grande attention à la recherche et à la traduction en justice des criminels de guerre, mais aussi à la lutte contre la corruption et le crime international. Mais surtout, comme d'autres l'ont dit avant moi au sein de cette Assemblée, il faut absolument résoudre le problème des structures internes, de la bureaucratie et de la coopération à l'intérieur du pays.

Je dois admettre que lors de ma récente visite à Sarajevo, j'ai été choqué du manque de responsabilité de la part des politiciens de ce pays. M. le Commissaire a lui-même mentionné ce problème et l'excellent rapport de M<sup>me</sup> Pack consacre une attention significative à cet aspect.

On a l'impression que tous les problèmes dont souffre ce pays ont été causés par le monde extérieur, et que toutes les solutions doivent donc venir du monde extérieur. C'est comme si le petit jeu de ping-pong qui se joue ici à différents niveaux et dans différentes dimensions était dû au monde extérieur, et comme si c'était donc à nous de le régler. Mais ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent. Nous ne sommes pas les seuls à avoir intérêt à remettre les choses sur la bonne voie en Bosnie et à ce que la Bosnie nous rencontre à mi-chemin vers sa destinée européenne. La Bosnie elle-même a tout à y gagner.

Je me réjouis par contre, et je tiens à le dire, des efforts déployés par toutes sortes d'entrepreneurs, d'entreprises petites et grandes qui s'efforcent de faire avancer l'économie, malgré les difficultés qu'ils rencontrent en l'absence d'un marché intérieur, mais aussi par les ONG qui se coupent en quatre pour mener une action positive. J'apprécie en particulier la contribution de l'Europe dans ce pays: les troupes européennes dans le pays, le haut représentant, mais aussi le travail important réalisé par la Commission. Je pense que la Commission fait du bon travail dans ce pays, et cela me rend fier d'être Européen.

**Gisela Kallenbach**, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, je remercie tout d'abord la rapporteure pour sa coopération, excellente comme toujours. Cette résolution devrait envoyer un signal fort à nos partenaires en Bosnie-et-Herzégovine, un «oui» clair à la poursuite de l'intégration européenne au-delà des partis, une reconnaissance sans équivoque des progrès accomplis, mais aussi un «non» catégorique face aux courants nationalistes et même séparatistes dont les responsables se servent pour défendre leur position mais dont la population est la victime.

Depuis de nombreuses années déjà, les programmes de retour des réfugiés n'existent que sur papier. Il manque une réelle volonté politique pour les mettre en pratique. Le droit au retour et la possibilité de ce retour, les projets de réconciliation et la poursuite des crimes de guerre à tous les niveaux sont des conditions essentielles au développement pacifique et démocratique de la règle de droit auquel nous aspirons dans cette partie de l'Europe. Le point de départ décisif de cette évolution est le remplacement des accords de Dayton par une constitution adoptée par les députés démocratiquement élus du parlement de Bosnie-et-Herzégovine. Cette constitution doit être élaborée en impliquant la société civile, et non marchandée entre les chefs de partis.

J'ai une demande à adresser à la Commission: quittez les sentiers battus et faites preuve d'un maximum de souplesse afin de permettre une utilisation plus efficace et plus ciblée des fonds européens. Permettez-moi de lancer un dernier appel aux États membres: ratifiez l'accord de stabilisation et d'association le plus rapidement possible, pour montrer que l'on peut compter sur vous.

Ryszard Czarnecki, au nom du groupe UEN. – (PL) Monsieur le Président, il est de notre devoir d'accélérer l'adhésion de la Bosnie-et-Herzégovine à l'Union européenne. L'Union européenne doit assumer sa part de culpabilité et de responsabilité pour son silence, ses actions honteuses ou inadaptées et parfois son inaction complète dans les années 1990, alors même que le déchirement sanglant des Balkans coûtait la vie à des milliers de personnes, y compris en Bosnie-et-Herzégovine. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui aider la Bosnie-et-Herzégovine et faciliter sa progression vers l'Union, tout en sachant que la route qui mène à Bruxelles est difficile et semée d'embûches, tant du point de vue économique que pour la nation. Nous ne devons pas décourager Sarajevo, mais nous devons également garder un œil sur les autorités du pays. Donnons le feu vert au véhicule bosnien. Espérons que la Bosnie n'aura pas d'accident en chemin et que l'Union ne devra pas lui retirer des points, et ne prétendons pas savoir si le véhicule qui atteindra Bruxelles sera le même que celui qui vient de se mettre en route. Laissons aux habitants du pays le droit de décider de leur propre avenir.

**Erik Meijer**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*NL*) Monsieur le président, 16 ans après l'effondrement de la Yougoslavie, la Bosnie-et-Herzégovine reste un protectorat soumis à une supervision étrangère et à une présence militaire étrangère. Les trois communautés et leurs principaux partis politiques ne parviennent pas

à s'entendre sur la structure de gouvernement à adopter. Tous les efforts de l'Union européenne visant à imposer une structure ont échoué, et ils échoueront également à l'avenir. Les Serbes, les Croates et les Bosniaques vont devoir trouver leur propre chemin. Quiconque souhaite préserver l'unité de cette Yougoslavie de poche aura besoin de solutions fédérales ou confédérales dans lesquelles les trois groupes ethniques ont un statut équivalent et où chaque groupe est responsable du gouvernement de sa région.

Mon groupe soutient l'accord d'association, et nous pensons d'ailleurs qu'il aurait dû être adopté beaucoup plus tôt sans l'exigence d'une réforme administrative. Au sein de la commission des affaires étrangères, mon groupe a déposé des amendements visant à rechercher des solutions administratives à long terme acceptables pour tous et à protéger l'économie nationale. Ceci permettra à l'Union européenne de se retirer rapidement de tous les domaines de politique nationale. Une majorité a rejeté ces solutions et souhaite rester en Bosnie. Cela signifie malheureusement que mon groupe n'est pas en mesure d'approuver la version finale du rapport Pack

**Bastiaan Belder**, au nom du groupe IND/DEM. – (NL) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de faire un commentaire général. Les deux partis néerlandais que je représente sont tout à fait favorables aux perspectives européennes de la Bosnie-et-Herzégovine.

J'ai deux questions à adresser au Conseil et à la Commission. Samedi dernier, un journal néerlandais a publié un article au titre alarmant: «La Bosnie au bord de l'explosion». Cet article était une interview avec quelqu'un de l'intérieur, un vrai spécialiste de la situation en Bosnie. Je voudrais demander au Conseil et à la Commission s'ils sont d'accord avec cette mise en garde selon laquelle la Bosnie serait au bord de l'explosion. La situation serait d'autant plus dangereuse qu'une grande partie de la population possède des armes.

Le deuxième point que je souhaite mentionner me semble plus grave encore. Je me documente depuis quelque temps sur le phénomène du salafisme et du radicalisme musulman en Bosnie-et-Herzégovine. Ce phénomène fait l'objet de recherches scientifiques, y compris dans mon propre pays. Je voudrais demander au Conseil et à la Commission ce qu'ils pensent de la Bosnie en tant que refuge et base opérationnelle des musulmans radicaux dans les Balkans et en Europe. Selon les experts, les institutions européennes se contentent d'ignorer ce problème grave. La prudence est donc de mise. J'aimerais que vous me disiez comment vous envisagez ce problème. Il s'agit après tout d'un problème sérieux: la Bosnie est sur le point d'adhérer à l'Union, et avec ces musulmans radicaux... À l'intérieur, à l'extérieur, actifs également dans certains états membres de l'UE, notamment l'Autriche, les Pays-Bas et la Scandinavie - nous ne devons pas prendre cette situation à la légère. J'apprécierais votre réaction à ce sujet.

**Philip Claeys (NI).** – Monsieur le Président, je pense que nous devrions faire preuve d'une extrême prudence et nous demander s'il est sage de faire miroiter à la Bosnie-et-Herzégovine la perspective d'une adhésion à l'Union européenne. Comme un autre orateur l'a fait remarquer il y a quelques instants, de nombreuses conditions ne sont pas encore remplies.

Bien qu'il s'agisse d'une évidence, je voudrais mentionner le problème croissant du fondamentalisme islamiste en Bosnie. Il apparaît de plus en plus clairement que des réseaux salafistes sont développés avec le soutien financier et logistique de l'Arabie Saoudite. Ces réseaux représentent une menace non seulement pour la paix du pays, mais aussi pour la sécurité de toute l'Europe.

Je souhaite donc joindre ma voix aux questions posées par M. Belder. Pourrions-nous connaître la réaction du Conseil et de la Commission quant aux mesures prises pour éviter que le problème des réseaux terroristes éventuels ne s'étende à l'Union européenne?

**Hubert Pirker (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, il ne fait aucun doute que la conclusion de cet accord d'association est positive pour les deux parties, pour l'Union européenne comme pour la Bosnie-et-Herzégovine, mais uniquement à certaines conditions. Il faut pour cela qu'il soit ratifié rapidement, mais il faut surtout une mise en œuvre rapide des réformes, notamment des réformes de l'administration en Bosnie-et-Herzégovine et du processus décisionnel politique.

Nous savons tous que les accords de Dayton ont permis de rétablir la paix. Mais ils ont aussi créé une structure extrêmement compliquée avec plusieurs gouvernements et parlements et fondée une fois de plus sur l'ethnicité. En d'autres termes, vous avez dix départements supplémentaires et vous avez besoin d'environ 13 ministres de l'intérieur pour faire adopter une loi sur le droit d'asile dans ce pays. En termes de complexité, ce processus politique est difficile à battre.

Ces difficultés sont devenues évidentes à l'occasion de la réforme de la police. Il a fallu des années pour lever les obstacles et pour pouvoir enfin mettre en œuvre ces réformes de la police, qui étaient l'une des préconditions. Pour moi, cela signifie que la Bosnie-et-Herzégovine doit développer la volonté nécessaire pour coopérer au-delà des limites qui s'appliquent jusqu'à présent et pour mettre elle-même en œuvre des réformes à tous les niveaux.

Après cette réforme de la police, la Bosnie-et-Herzégovine a enfin la possibilité de prendre des mesures de protection des frontières, de définir un régime de visas et de mieux coordonner la lutte contre le crime organisé et le trafic de stupéfiants et d'êtres humains.

La sécurité et la stabilité sont essentielles pour que les citoyens puissent faire confiance à l'État de Bosnie-et-Herzégovine. C'est pourquoi je pense que la Bosnie-et-Herzégovine doit surmonter les obstacles internes qui subsistent encore. Avec cet accord d'association, l'Union européenne a prouvé qu'elle était prête à lui venir en aide, mais les vrais progrès doivent venir du pays lui-même.

Hannes Swoboda (PSE). – (DE) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement

M<sup>me</sup> Doris Pack pour son rapport, mais surtout pour son dévouement. Je tiens également à repousser les attaques de certains députés qui considèrent que nous devons envisager la Bosnie-et-Herzégovine uniquement comme la base de réseaux terroristes islamistes réels ou prétendus. Cette approche est tout à fait injuste, et il est révélateur que notre collègue député qui a demandé à la Commission ce qu'elle pouvait faire à ce sujet ait déjà quitté l'assemblée. Cela montre combien il prend ce problème au sérieux.

M. le Commissaire Rehn a également déclaré que 2009 pourrait être une année décisive pour les Balkans. Avec un peu de chance, la Macédoine pourra entamer les négociations, la Croatie pourra les clôturer et le Monténégro, la Serbie et peut-être même l'Albanie deviendront des pays candidats. Mais alors, peut-on se demander, qu'en est-il de la Bosnie-et-Herzégovine? Il serait vraiment tragique, pour toutes les personnes engagées et dévouées que compte ce pays, que celui-ci n'ait pas la possibilité de faire un pas en avant.

Je voudrais insister sur ce qu'a dit M<sup>me</sup> Pack: la capacité du pays à fonctionner doit être assurée. Comme d'autres députés l'ont déjà dit, il ne faut pas que le pays soit pris en otage par M. Dodik, M. Silajdžić ou n'importe qui d'autre. Il faut partir du statu quo actuel, y compris en ce qui concerne les entités, mais il faut mettre en œuvre des réformes. Il faut créer les conditions nécessaires pour permettre au pays d'adhérer à l'Union européenne, étant bien entendu que seul le pays dans son intégralité pourra devenir membre de l'Union européenne.

En ce qui concerne le haut représentant, je ne peux que me ranger à ce qui a déjà été dit. Ce n'est pas que le pays n'ait plus besoin de quelqu'un qui veille à ses préparations à rejoindre l'Europe, mais cette responsabilité ne peut sans doute plus être assurée par le haut représentant. Celui-ci devrait être remplacé par le représentant spécial de l'Union européenne. Cette tâche revient à l'Union européenne, avec le soutien de ce Parlement et en particulier de Doris Pack et d'autres députés qui continuent à se consacrer à ce pays. Nous verrons bientôt que ce pays est capable, lui aussi, de rejoindre l'Union européenne.

**Jelko Kacin (ALDE).** – (*SL*) Le retour des réfugiés est une question essentielle pour tous les pays des Balkans occidentaux, c'est pourquoi je soutiens sincèrement les amendements proposés par la rapporteure et par Anna Ibrisagic concernant le retour des réfugiés dans la région de Posavina.

Ceci vaut également pour le retour des réfugiés de toutes les autres communautés dans toutes les autres régions de Bosnie-et-Herzégovine.

Si nous voulons que nos appels et nos efforts soient couronnés de succès, nous avons besoin de mesures supplémentaires, et notamment d'investissements dans la création d'emplois.

(EN) Trop souvent, les réfugiés et les PDI reviennent temporairement dans un seul but: vendre leurs biens et partir s'installer ailleurs. Ils partent également parce qu'ils ne bénéficient pas de soins de santé adéquats ni de pensions, et parce que la situation politique est tendue là où ils reviennent. Ils partent également à cause du retard accumulé par la dépolitisation et la réforme de la police et du manque général de sécurité.

Les responsables de crimes de guerre doivent être exclus et interdits de travail dans la police. C'est pour cette raison que l'ALDE a lancé l'initiative de faire du 11 juillet une journée internationale de commémoration des victimes du génocide de Srebrenica. Le projet de texte a été soumis la semaine dernière par la présidente de l'association «Mères des enclaves de Srebrenica» et par l'association Žepa. C'est quelque chose que nous devons absolument faire pour les soulager.

Johannes Lebech (ALDE). – (DA) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur Jouyet, je vois l'avenir de la Bosnie dans l'Europe. L'instauration de la paix et de la stabilité dans ce pays doit réussir, et elle réussira, après des siècles d'histoire en quête de cet objectif. Mais il reste un long chemin à parcourir. Souvent, un bon point de départ consiste à apporter des améliorations pratiques et à coopérer pour apporter des solutions à des problèmes généraux et pratiques au quotidien tels que le commerce, la structure des forces de police, l'approvisionnement en énergie et, en particulier, la possibilité pour les nombreux réfugiés à l'intérieur du pays de retrouver un foyer. Il est donc important d'investir dans la jeunesse. Il faut que les jeunes croient en l'avenir de ce pays. Il faut leur offrir de bonnes opportunités en matière d'éducation, y compris des possibilités de stages pratiques et de formations dans les États membres de l'Union européenne et dans les pays voisins. Je pense qu'il est essentiel que les jeunes des Balkans occidentaux se considèrent comme des Européens, parce que l'avenir de cette région est au sein de l'Europe. Du point de vue de l'Union européenne, nous devons être prêts à encourager ce processus et à réaffirmer qu'il doit être envisagé dans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne. L'accord de stabilisation et d'association est un outil que nous devrons utiliser en cours de route. Mais pour que nos visions et nos espoirs communs se réalisent, il faut pour cela que la population et les politiciens de Bosnie se montrent actifs et constructifs, qu'ils se comportent en partenaires.

**Reinhard Rack (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux remerciements que nombre de mes collègues députés ont déjà adressés à juste titre à la rapporteure, M<sup>me</sup> Doris Pack. Nous avons en elle quelqu'un qui consacre énormément de temps et d'efforts à cette région, et dont nous espérons que son temps et ses efforts ne seront pas gâchés. Je me réjouis avec elle et avec ceux qui ont signalé également certains progrès, y compris en matière de coopération policière. Cette réforme est importante pour permettre une vie normale sur le terrain.

Je pense néanmoins que nous devons continuer à insister auprès de nos homologues en Bosnie-et-Herzégovine sur le fait qu'eux-mêmes et leurs partisans ont encore beaucoup à faire, plus encore que ce qu'ils font déjà dans de nombreux domaines. Nous devons exiger en permanence une coopération interne et la volonté de participer à une coopération interne entre les différents groupes ethniques. Nous ne voulons pas que chacun suive sa propre voie séparément. L'implication dans une coopération régionale au niveau des Balkans occidentaux est importante également.

**Pierre Pribetich (PSE).** – Monsieur le Président, ils vivaient tous dans l'une des villes les plus cosmopolites d'Europe, Sarajevo. Sarajevo était alors le symbole d'une Bosnie ouverte, peuplée de musulmans, de Serbes et de Croates.

Entre-temps, les nationalismes ont frappé aveuglément, massacrant hommes et femmes, détruisant sans discernement les symboles culturels tels que la bibliothèque, si riche, de Sarajevo, victime de la folie des hommes. C'était il y a bien longtemps, c'était il y a seize ans.

Si je me permets de rappeler ces événements dramatiques, c'est pour mesurer le chemin parcouru, c'est pour mettre en perspective ce long cheminement vers cet accord de stabilisation et d'association. Chacun doit donc se réjouir de cette situation. Certes, 2 500 militaires de l'Eurofor demeurent sur ce territoire. Certes, encore guidé par la peur d'une domination politique d'une autre communauté, le résultat des élections municipales du 5 octobre dernier traduit encore une domination des partis nationalistes.

Mais le geste de cet après-midi traduit, de la part du Parlement européen, une confiance et un avenir dans l'apaisement des tensions, une diversité culturelle retrouvée, une volonté d'accueillir les peuples de cette diversité culturelle. C'est ce message d'espoir qu'il faut retenir en ce jour car n'oublions jamais les propos du président François Mitterrand tenus en cette enceinte «le nationalisme, c'est la guerre».

Metin Kazak (ALDE). – Monsieur le Président, chers collègues, je me réjouis de la signature de cet accord, car elle va contribuer non seulement à la stabilité politique et économique du pays, mais également à celle de l'ensemble des Balkans. La Bosnie-et-Herzégovine a surmonté une guerre interethnique atroce alors que la Bulgarie est citée comme exemple dans les Balkans pour la sagesse dont sa société civile a fait preuve et qui a facilité la réconciliation. Le rôle de l'éducation n'est pas négligeable. Il est nécessaire, donc, que les autorités bosniennes se concentrent sur l'enseignement de la paix. En outre, elles doivent promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux pour éviter les conflits entre les réfugiés, les personnes qui retournent chez elles et la population locale.

Il faudra réduire le taux de chômage en attachant plus d'importance aux programmes de formation et à l'inversion de la fuite des cerveaux parmi les jeunes. La coopération régionale est extrêmement importante

pour l'intégration de l'État dans les structures européennes. L'amélioration de l'infrastructure doit être une priorité. J'estime que l'établissement d'une zone de libre échange peut être bénéfique et préparer le pays à l'adoption des normes européennes.

**Justas Vincas Paleckis (PSE).** – (LT) J'ai récemment passé du temps au Kosovo, et je voudrais attirer votre attention sur les similitudes entre la situation de ce pays et celle de la Bosnie-et-Herzégovine. Nous savons tous que l'Union européenne et une majorité d'États membres ont reconnu l'indépendance du Kosovo, mais la situation de ce pays est particulièrement difficile, notamment dans le Nord. Des structures parallèles y sont apparues, et les conditions ne permettent pas aux forces de l'ordre de fonctionner correctement. On parle de plus en plus d'une division possible du Kosovo. Je voudrais poser la question suivante à M. le Ministre et à M. le Commissaire: la situation au Kosovo ne rappelle-t-elle pas la situation en Bosnie-et-Herzégovine? Si nous ne parvenons pas à rendre sa cohésion au modèle étatique fracturé de Bosnie-et-Herzégovine, quelle sera la réaction de l'Union européenne?

**Gisela Kallenbach (Verts/ALE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais saisir cette opportunité pour poser une autre question à M. le Commissaire Rehn. Pourriez-vous nous indiquer l'état du financement destiné aux initiatives de démilitarisation et de désarmement et à la destruction légale des stocks d'armes?

**Jean-Pierre Jouyet**, *président en exercice du Conseil.* – Monsieur le Président, cher Monsieur Macmillan, Monsieur le Commissaire Rehn, Mesdames et Messieurs les députés, merci beaucoup pour la richesse et l'intérêt de ce débat. Je voudrais encore une fois remercier M<sup>me</sup> Pack qui s'est montrée très active, qui est une très bonne connaisseuse de la région, qui est très présente aussi sur le terrain, qui a écouté le plus les dirigeants locaux, donc nous avons besoin de sa coopération, et qui est engagée en faveur d'un rapprochement avec l'Union européenne mais sans concessions sur les valeurs.

Comme elle, le Conseil est préoccupé par la situation politique en Bosnie-et-Herzégovine - je l'ai dit - telle qu'elle a été décrite par plusieurs des intervenants. Ce pays - comme vous l'avez souligné - est à la croisée des chemins et des polémiques sur des rapports entre l'État central et les entités et sur le cheminement devant conduire à l'Union européenne, je l'ai dit. Ses dirigeants doivent prendre toutes leurs responsabilités dans l'évolution du pays et faire en sorte qu'ainsi la stabilisation de l'ensemble de la région soit consolidée.

Pour autant, je réponds à la question qui a été posée, c'est que la situation sécuritaire reste calme. Ni l'indépendance du Kosovo, ni l'arrestation de M. Karadzic n'ont provoqué de troubles dans le pays. L'échéance des élections municipales du 5 octobre étant passée, l'Union européenne doit désormais faire pression pour que la Bosnie-et-Herzégovine se concentre sur son agenda européen.

M. Swoboda a parfaitement répondu sur les assimilations sommaires faites entre les craintes terroristes et le caractère multiethnique de la Bosnie-et-Herzégovine, c'est justement ce qui fait la richesse de ce pays, c'est justement, ce qui pourrait être son apport à l'Union européenne! Pour l'avenir, nous veillerons à éviter toute perception d'abandon par l'Union européenne de la Bosnie-et-Herzégovine. Je souhaite rassurer M. Czarnecki sur ce point, l'Union européenne doit se prononcer sur l'avenir du bureau du Haut représentant, sachant que nous ne souhaitons, ni une fermeture prématurée sans conditionnalité, ni une prolongation artificielle de ce bureau.

S'agissant de l'avenir de la mission militaire EUFOR-Althéa, nous ne pouvons la prolonger indéfiniment. L'Union devra reconfigurer cette mission et les ministres des affaires étrangères auront à en débattre lors du Conseil du 10 novembre prochain.

Pour conclure, et pour répondre à plusieurs intervenants, je dirais qu'il faut remettre la situation de la Bosnie-et-Herzégovine dans un cadre régional. Notre objectif est de permettre à l'ensemble de la région de progresser sur la voie du rapprochement avec l'Union européenne. Un certain nombre d'évolutions positives doivent être relevées à cet égard.

Le fait que la Croatie entre dans une phase active de négociations est une bonne chose. Le fait que nous avons en Serbie, pour la première fois, un gouvernement engagé en faveur du rapprochement avec l'Union européenne et qui a donné, avec l'arrestation de Karadzic, des gages de son engagement est un élément tout à fait positif et qui doit être salué.

Les dirigeants bosniens doivent prendre garde à ne pas rester à l'écart de cette évolution, en ne pensant qu'aux règlements de compte hérités des guerres passées. Comme M. Macmillan, j'ai assisté au discours de François Mitterrand dans cette enceinte. Je me souviens également de ses mots. Mais il faut effectivement

dépasser ces conflits, au nom des mêmes principes que ceux qui avaient été soulignés par le président Mitterrand à cette époque.

En conclusion, les réformes demandées par l'Union européenne n'ont pas seulement pour but de permettre le rapprochement de ce pays avec l'Union européenne, ils ont avant tout pour but de faire en sorte que tous les citoyens de ce pays profitent des avancées que nous tâchons de favoriser. Et je partage tout à fait le point de vue de M. Maaten. Il est clair que nous pouvons être fiers d'être Européens, fiers de ce que font la Commission et les autres institutions pour aider la Bosnie-et-Herzégovine sur le seul chemin qui soit fondé, c'est-à-dire le chemin du rapprochement, dans le respect des valeurs, avec l'Union européenne!

**Olli Rehn,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour ce débat substantiel et raisonné sur la situation politique en Bosnie-et-Herzégovine. Je tiens également à vous remercier pour votre soutien déterminé en faveur de la conclusion de l'accord de stabilité et d'association avec ce pays. Il est effectivement essentiel pour le développement économique et la stabilité politique de Bosnie-et-Herzégovine, ainsi que pour la réalisation de ses objectifs européens.

Je voudrais faire des commentaires sur deux questions en particulier soulevées lors du débat d'aujourd'hui. La première concerne la règle de droit et son importance pour soutenir la société et l'économie de façon générale. La règle de droit et la certitude juridique sont les pierres angulaires du modèle européen. Il s'agit malheureusement d'un autre point faible de la Bosnie-et-Herzégovine à l'heure actuelle.

Malgré certains progrès dont nous avons conscience, le crime organisé et la corruption restent une grave préoccupation dans le pays, et celui-ci doit faire face d'urgence à ces défis.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réforme constitutionnelle, nous savons tous que cette réforme est aussi nécessaire que délicate. Du point de vue de la Commission, je peux vous dire que nous envisageons une évolution plutôt qu'une révolution constitutionnelle. Cette évolution peut et doit se faire dans le respect des accords de paix de Dayton et de Paris. La Commission ne possède pas de plan directeur pour un certain type de réforme constitutionnelle en Bosnie-et-Herzégovine, mais il est vrai que l'Union européenne est l'une des parties intéressées à ce processus.

Nous sommes tous des parties intéressées à cette réforme constitutionnelle, au sens où il est absolument indispensable que la Bosnie-et-Herzégovine soit capable de parler d'une seule voix en tant que futur État membre, en tant que pays candidat, avec l'Union européenne et au sein de celle-ci, et au sens où le pays a besoin d'une structure étatique effective et fonctionnelle, d'une structure institutionnelle capable de mettre en œuvre et de faire appliquer les règles et les lois européennes dans tout le pays. C'est ce que ses citoyens souhaitent et ce qu'ils méritent.

C'est aux responsables politiques et aux citoyens du pays de décider du type de constitution qu'ils souhaitent, mais je puis vous assurer que la Commission est prête à apporter son aide à cette réforme constitutionnelle, tant par le biais d'un soutien financier que d'une expertise juridique et constitutionnelle.

En résumé, il est urgent que la Bosnie-et-Herzégovine sorte de l'impasse politique actuelle pour avancer sérieusement vers l'Union européenne. Nous ne pouvons pas le faire à sa place, mais nous pouvons faire savoir aux citoyens et aux dirigeants du pays que nous souhaitons et espérons leur réussite et que nous les soutenons entre-temps. La Commission et moi-même allons donc poursuivre notre travail avec la présidence, avec Javier Solana, avec le Parlement européen et avec tous les autres partenaires et toutes les parties intéressées afin de renforcer encore notre engagement pour faire en sorte que 2009 puisse être une année où non seulement les Balkans occidentaux, mais aussi la Bosnie-et-Herzégovine progressent sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

**Doris Pack**, *rapporteure*. – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, je voudrais dire à notre collègue député qui n'est plus là, et peut-être à M. Belder, que nous devons faire preuve de prudence: nous ne devons pas localiser la menace terroriste en Bosnie-et-Herzégovine. On peut toujours exagérer, mais cette exagération fait le jeu des extrémistes et des nationalistes. Je me souviens que c'est précisément ce genre d'exagération qui mené M. Milosevic là où il a mené tous les autres. C'est quelque chose que nous ne devons pas oublier.

Le chemin vers l'UE nécessite, entre autres, un combat décidé contre la corruption, contre le crime organisé, pour la transparence dans les privatisations et pour la création d'un marché commun, y compris en matière d'énergie. Seuls les politiciens qui souhaitent réellement aller dans ce sens et qui agissent en conséquence

méritent la confiance de leurs concitoyens et de l'Union européenne. Nous devrions de temps en temps donner aux autres une carte rouge. C'est la seule chose qu'ils comprennent là-bas.

Je dois parfois constater avec horreur que la Bosnie-et-Herzégovine, arrivée à la croisée de chemins que mentionnait M. le Commissaire Rehn, décide de suivre la voie de l'isolation. Comme l'a indiqué Hannes Swoboda, les pays voisins de la Bosnie-et-Herzégovine atteindront sans doute plus vite l'objectif. C'est pourquoi nous devons aider la Bosnie-et-Herzégovine à trouver le bon chemin et à rejoindre ensuite l'Union européenne, une fois qu'elle remplira les conditions fixées. La stabilité de la Bosnie-et-Herzégovine, qui se situe au milieu de l'Union européenne, est aussi notre stabilité.

J'espère parfois que les politiciens de Bosnie-et-Herzégovine passent autant de nuits sans sommeil que je le fais moi-même lorsque je pense à leur pays. Si c'était le cas, ils feraient peut-être un meilleur travail.

**Le Président.** – J'ai reçu une motion de résolution<sup>(1)</sup> déposée conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 23 octobre 2008.

#### Déclarations écrites (article 142)

**Dragoş Florin David (PPE-DE),** *par écrit.* – (RO) Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Pack pour les efforts qu'elle a consacrés à l'élaboration de ce projet de résolution, une tâche loin d'être facile. L'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part, démontre la détermination de l'UE à continuer de jouer un rôle important dans la région des Balkans et à contribuer à la stabilité politique, économique et sociale de la région.

Cet accord offre à la Bosnie-et-Herzégovine de nouvelles perspectives de développement économique, et en particulier de nouvelles opportunités en matière d'intégration européenne. Il contribuera non seulement à la stabilité de la région, mais aussi à l'ouverture de ses échanges économiques, ce qui constitue un pas essentiel vers l'intégration au sein du marché européen.

**Tunne Kelam (PPE-DE)**, *par écrit*. – (EN) Je salue la signature récente de l'accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-et-Herzégovine. L'élargissement de l'UE aux Balkans occidentaux constitue une nouvelle étape cruciale dans l'unification de l'Europe, et il contribuera à empêcher une répétition de l'escalade de la violence que cette région a connue par le passé.

J'invite donc aussi les autorités de Bosnie-et-Herzégovine à mener les réformes nécessaires de façon systématique et transparente afin de permettre une intégration rapide au sein de l'UE.

Je m'inquiète des tentatives de certains politiciens régionaux de déstabiliser le pays, et j'invite l'Union européenne à démontrer sa volonté et son engagement politiques envers la Bosnie-et-Herzégovine afin de prévenir tout conflit ethnique ou religieux.

Étant donné que l'obtention d'un visa européen reste très difficile pour les citoyens de Bosnie-et-Herzégovine, j'invite la Commission à poursuivre le dialogue et à faire tout son possible pour mettre en œuvre les feuilles de route en vue d'appliquer dès que possible une exemption de visa aux citoyens de Bosnie-et-Herzégovine. Je recommande aux États membres de réduire au maximum les obstacles administratifs liés à l'obtention d'un visa et de mettre en place un système simplifié d'octroi de visas aux étudiants et aux acteurs de la société civile.

**Dumitru Oprea (PPE-DE),** *par écrit.* – (RO) Lorsque vous mentionnez la Bosnie, vous parlez en fait d'une page de l'histoire pleine de souffrances de la péninsule des Balkans. La guerre en Bosnie a détruit plus de 75 % du pays, provoqué la mort de plus de 200 000 personnes et fait 1,8 millions de réfugiés.

La signature de l'accord d'association et de stabilisation avec l'Union européenne est intervenue 13 ans après la fin de la guerre. «Cet accord ouvre la porte à un avenir prospère pour les citoyens de Bosnie et d'Herzégovine tout en invitant les politiciens bosniens à laisser le passé derrière eux et à aller de l'avant», a déclaré un jour Sven Alkalaj, le ministre des affaires étrangères du pays. Ils ont certainement une bonne raison d'aller de l'avant. Il suffit de penser à Sarajevo, ville des jeux olympiques d'hiver de 1984, au vieux pont de Mostar,

<sup>(1)</sup> Voir procès-verbal.

inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, aux chutes d'eau de Kravica, au parc national de Sutjesk ou aux montagnes de Jahorina et Bjeslanica, où ont eu lieu certaines des épreuves olympiques - tous ces endroits sont une invitation à visiter la Bosnie-et-Herzégovine. Mais il s'agit d'un pays qui doit, entre autres, accélérer ses réformes étatiques et assurer un accès non discriminatoire à l'éducation.

## PRÉSIDENCE DE MME DIANA WALLIS

Vice-présidente

# 13. Heure des questions (questions à la Commission)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0475/2008).

Les questions suivantes sont adressées à la Commission.

Partie I

J'appelle la question n° 40 d'**Armando França** (H-0733/08)

Objet: Stratégie de lutte contre la drogue

La mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la drogue repose sur deux plans d'action pour deux périodes distinctes: 2005-2008 et 2009-2012. De même, il est prévu de réaliser une «analyse d'impact» en 2008, qui précédera le plan d'action pour la période 2009-2012, dûment programmé.

Considérant la situation préoccupante actuelle de la problématique de la drogue dans l'UE et la nécessité d'une grande rigueur, de fermeté et de constance de mesures concrètes en matière de lutte, la Commission est invitée à répondre aux questions suivantes:

Quel bilan la Commission tire-t-elle, sur la base des rapports de l'année 2005, de l'année 2006 et de l'année 2007, de la situation actuelle et quel est le niveau d'exécution des actions menées depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui? À quel stade se trouve l'analyse d'impact qui doit être conclue en 2008? Enfin, que prévoit la Commission pour la période 2009-2013, notamment en matière de nouveaux instruments de lutte et de coopération policière et judiciaire et de participation de la société civile?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, il est clair que personne ne doit se montrer trop confiant en ce qui concerne la drogue. Le 18 septembre 2008, la Commission a adopté une proposition de Plan d'action drogue de l'Union européenne (2009-2012). Un rapport sur l'évaluation finale du Plan d'action drogue de l'Union européenne 2005-2008 est joint à cette proposition. Il s'agit de l'étude d'impact à laquelle la question fait référence.

Ces deux documents ont été mis à la disposition du Parlement à cette date. L'évaluation a été menée par la Commission européenne au cours du premier semestre 2008, conformément à l'action 45.3 du Plan d'action ultérieur. Cette évaluation a fourni des données importantes pour l'élaboration du nouveau Plan d'action. Ses conclusions sont notamment les suivantes:

En ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau Plan d'action drogue de l'Union européenne, on peut considérer que presque tous les objectifs et toutes les actions ont enregistré des progrès et un certain degré de réussite. Les politiques des États membres reflètent adéquatement le Plan d'action drogue de l'Union européenne. Les mesures de ce plan d'action qui n'étaient pas encore prévues par des documents existants ont été traduites en mesures au niveau national.

Selon les États membres, le Plan d'action reflète leurs principaux domaines de politique au niveau national. L'évaluation montre que le Plan d'action soutient un processus de convergence entre les politiques des États membres en matière de stupéfiants, ce qui est très important aux yeux de la Commission.

En ce qui concerne la situation en matière de stupéfiants, il n'y a pas eu de diminution significative de la prévalence de consommation de drogues. La consommation de certains des stupéfiants les plus utilisés semble cependant s'être stabilisée et/ou avoir légèrement diminué. La consommation de cocaïne affiche une tendance à la hausse dans certains États membres. La tendance européenne à long terme en ce qui concerne la prévalence de maladies infectieuses liées à la consommation de stupéfiants, et notamment les infections par le VIH/SIDA, est à la baisse depuis quelques années, tout comme le nombre de décès liés à la consommation de drogues.

De nouvelles tendances ont émergé ces dernières années, notamment la consommation de drogues multiples. Le nombre et le volume des saisies de cocaïnes augmentent, alors que les saisies semblent se stabiliser en ce qui concerne le cannabis sous forme d'herbe, l'héroïne, l'ecstasy et les amphétamines. Les prix des substances illicites ont généralement chuté, alors que les degrés de pureté sont relativement stables.

En ce qui concerne l'impact du Plan d'action sur le problème de la drogue, je suppose que l'étude d'impact à laquelle a fait allusion le député est le rapport d'évaluation relatif à la mise en œuvre du plan. La diminution continue des cas de maladies infectieuses et des décès liés à la drogue et la mise en œuvre au niveau européen de mesures de réduction des risques indiquent une corrélation claire avec les plans d'action, bien que cette relation soit difficile à prouver au-delà d'un doute raisonnable, comme chacun le sait.

Certains États membres ont obtenu une diminution considérable des problèmes de santé liés à la consommation de drogues après la mise en place de mesures de réduction des risques. On peut tirer des conclusions similaires en matière de réduction de l'offre et de coordination et de coopération policière au niveau européen dans le domaine de la lutte contre la drogue.

**Armando França (PSE).** - (*PT*) Merci, Madame la Présidente. Je dois remercier tout particulièrement le représentant de la Commission d'avoir répondu à ma question, mais également pour la qualité de sa réponse. J'ai lu attentivement les documents de la Commission.

Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes d'accord avec cette stratégie et ce Plan d'action, qui s'attaquent en premier lieu à l'offre, puis à la demande. J'aimerais donner mon avis sur la question de l'offre.

En termes d'offre, nous sommes extrêmement inquiets de l'abondance de la cocaïne et des produits synthétiques. Nous nous inquiétons également des conflits locaux entre des gangs qui, dans certains États européens, luttent pour le contrôle du marché de la drogue. J'aimerais que vous m'expliquiez, dans la mesure du possible, quelles mesures spécifiques sont prévues en matière de coopération entre les États membres et entre les autorités policières et judiciaires des États membres d'une part, et entre les États membres et les pays producteurs d'autre part, notamment les pays producteurs de cocaïne. Il s'agit d'un aspect de la stratégie qui nous préoccupe beaucoup et sur lequel nous aimerions recevoir des réponses concrètes de la part de la Commission.

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, la coopération entre les États membres dans la lutte contre la drogue, les cartels de la drogue et la criminalité liée à la drogue est absolument essentielle, c'est une évidence, mais elle est aussi extrêmement difficile étant donné les sommes gigantesques en circulation. Notre première priorité, comme vous avez pu le lire dans le Plan d'action, est réellement d'attaquer la chaîne d'approvisionnement en cocaïne. Nous avons plusieurs initiatives qui prévoient et organisent la coopération entre les pays producteurs en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest afin de mettre fin au trafic de cocaïne. Il existe également des centres spécialisés, comme par exemple le Centre d'analyse et d'opérations contre le trafic maritime de stupéfiants et le Centre d'enquête et de coordination de la lutte anti-drogue en Méditerranée. Ces deux initiatives s'attaquent au trafic de cocaïne.

Il existe donc bien une coopération et des initiatives, mais il s'agit d'un terrain difficile et d'une lutte acharnée. Je tiens à souligner que personne ne peut se reposer sur ses lauriers. Il s'agit d'une lutte sans fin. Je suis néanmoins heureux de pouvoir faire état de certains résultats positifs. Les maladies et les décès liés à la drogue sont en recul.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 41 de **Péter Olajos** (H-0755/08)

Objet: Importations de produits à base de viande de volaille en provenance de Chine

La décision de la Commission 2008/638/CE du 30 juillet  $2008^{(2)}$  a modifié la décision  $2007/777/CE^{(3)}$  en ce qui concerne les importations de produits à base de viande de pays tiers. Conformément à la décision précédente, la Chine était autorisée à n'exporter dans la Communauté que des produits à base de viande de volaille ayant subi un traitement par la chaleur dans un récipient hermétiquement clos à une valeur Fo supérieure ou égale à trois.

<sup>(2)</sup> JO L 207 du 5.8.2008, p. 24.

<sup>(3)</sup> JO L 312 du 30.11.2007, p. 49.

Dans le même temps, à la demande des autorités chinoises compétentes, la Commission a approuvé l'importation de produits à base de viande de volaille en provenance de la province chinoise de Shandong qui avaient été traités à une température inférieure (70° C minimum).

Par conséquent, la Commission ne considère-t-elle pas que l'assouplissement des règles aboutira à un relâchement de la réglementation stricte de l'Union européenne en matière de santé animale, d'hygiène alimentaire et de bien-être animal? La Commission ne pense-t-elle pas que le fait de prendre une telle décision, qui s'applique à une seule province d'un pays, est source de problème, et ne considère-t-elle pas que l'on ne peut avoir la certitude que les produits à base de viande de volaille en question proviennent exclusivement de la province de Shandong? La Commission ne considère-t-elle pas qu'en accordant une autorisation à une province, elle s'expose à un afflux de demandes d'assouplissement des règles dans d'autres provinces (dont on perçoit déjà des signes)? Les mesures introduites ne comportent-elles pas un risque pour la situation des éleveurs de volaille de l'UE?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, les règles en matière de santé humaine et animale applicables aux exportations de viande de volaille depuis la Chine assurent un niveau de protection équivalent à celui des règles européennes. Ces règles d'importation garantissent que tous les produits importés répondent aux mêmes normes strictes que les produits en provenance des États membres de l'UE et ce, non seulement en termes d'hygiène et de sécurité des consommateurs, mais aussi en ce qui concerne la santé des animaux. L'approche de l'Union européenne est centrée sur le principe selon lequel les produits alimentaires doivent être sûrs, quelle que soit leur origine.

Le système de contrôle officiel en Chine a fait l'objet de trois inspections sur place par la Commission. Les résultats de ces inspections ont été publiés sur le site web de la DG SANCO. Ces inspections ont montré que les autorités compétentes, notamment dans la province de Shandong, étaient suffisamment bien structurées pour garantir le respect de la législation communautaire en matière de produits à base de viande de volaille ayant subi un traitement par la chaleur. En outre, ces missions de contrôle ont également pu vérifier que les autorités compétentes étaient en mesure de faire appliquer les conditions imposées par la Communauté en matière d'importations.

Au terme de cet exercice, les autorités chinoises ont démontré aux services de la Commission qu'elles étaient en mesure de certifier que les lots de produits à base de viande de volaille traitée par la chaleur exportés vers l'Union européenne étaient bien produits conformément aux exigences communautaires et qu'ils provenaient uniquement de la province de Shandong.

Toutes les usines agréées, reprises sur la liste communautaire des établissements depuis lesquels l'importation de viande de volaille traitée à la chaleur est autorisée, se trouvent dans la province de Shandong. Trois missions d'enquête sur place ont pu le confirmer: une mission organisée en 2004, deux en 2006.

Selon l'accord de l'OMC en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires, tout pays tiers peut demander à la Commission l'autorisation d'exporter depuis l'ensemble ou une partie de son territoire. Cette demande est ensuite étudiée et évaluée conformément aux exigences communautaires en vigueur. Si les garanties apportées par un autre pays sont jugées satisfaisantes et sont vérifiées effectivement, ces demandes émanant de pays tiers sont acceptées et les autorisations d'exportation sont octroyées.

Le fait que les mesures en place apportent une garantie suffisante, que les produits à base de volaille ayant subi un traitement par la chaleur en provenance de certaines régions respectent le niveau de protection jugé nécessaire par l'Union européenne, permet d'éviter tout risque de distorsion de la concurrence au détriment des producteurs communautaires de volaille. Le choix informé des consommateurs doit permettre de répondre à la pression concurrentielle.

Les autorités chinoises ont exprimé leur intérêt pour une autorisation par la Commission des importations de viande de volaille traitée par la chaleur depuis la province de Jilin. Pour obtenir cette autorisation, les autorités chinoises devront garantir que les conditions sanitaires, appliquées à la production de viande de volaille traitée par la chaleur dans la province de Jilin, sont conformes aux exigences de l'UE, et la Commission vérifiera ces garanties par des contrôles sur place.

**Péter Olajos (PPE-DE).** – (*HU*) Monsieur le Commissaire, merci beaucoup pour votre réponse. Le problème est que six inspections auraient dû être effectuées en Chine cette année et que jusqu'à présent aucune n'a encore eu lieu. Il y aurait dû y avoir un contrôle de la volaille en octobre, mais ce contrôle n'a pas eu lieu non plus parce que les Chinois n'avaient pas le temps. Nous ne sommes pas parvenus à effectuer un seul des six contrôles prévus pour cette année, et pourtant nous en avons programmé 15 pour l'année prochaine...

Comment allons-nous faire pour réaliser ces 15 contrôles? Si les Chinois ne coopèrent pas avec leur partenaire commercial européen, pourquoi ouvrons-nous nos portes aux importations depuis la Chine, et pourquoi ruinons-nous les éleveurs de volaille européens? Je pense que si la Chine ne coopère pas, nous devons fermer nos portes à ses importations. Merci beaucoup.

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Tout d'abord, je tiens à dire que la Chine est disposée à coopérer. Nous n'avons aucune raison de penser que la Chine refuse de coopérer. Deuxièmement, en ce qui concerne les inspections et les missions de contrôle, ces missions ont été jugées satisfaisantes jusqu'à présent. Nous organiserons de nouvelles missions chaque fois que nous aurons des doutes ou des questions. Le délai entre les dernières missions et cette année est dû à des activités administratives entre deux ministères chinois. Du point de vue de la Commission cependant, nous ne pouvons pas affirmer qu'il y ait une réticence à collaborer avec nous en ce qui concerne les normes et la qualité des produits.

S'il existe des indications, la Commission est prête à organiser de nouvelles missions. Cela n'a pas été jugé nécessaire jusqu'à présent.

Jim Allister (NI). – (EN) Monsieur le Commissaire, j'entends ce que vous nous dites, mais cela me rappelle la controverse à propos du bœuf brésilien. À l'époque, pendant des mois, la Commission s'est tenue à l'endroit même où vous vous trouvez aujourd'hui et nous a assuré que tout allait bien avant de devoir finalement imposer une interdiction d'importation.

Vous avez déclaré que cette viande ferait l'objet de tests similaires. Pouvez-vous affirmer sans réserve que chaque pièce de viande importée fera l'objet des mêmes contrôles vétérinaires rigoureux que ceux que nous imposons à nos propres producteurs? Le même pourcentage de la production sera-t-il contrôlé, et comment saurez-vous si ces produits proviennent réellement de la province de Shandong? Cela suffit-il si cette viande y est simplement traitée? Telles sont les questions qui suscitent le ressentiment de nos producteurs soumis à toutes sortes d'exigences, y compris l'élimination progressive de l'élevage en batterie. Est-ce que la Chine devra-t-elle aussi supprimer ces méthodes au même rythme? Nos producteurs craignent la concurrence déloyale d'importations à bas prix.

**Armando França (PSE).** - (*PT*) Merci, Madame la Présidente, je serai bref. Ma question est semblable à celle du député qui m'a précédé. Je suis d'accord pour dire qu'il y a récemment eu des efforts d'inspection et de contrôle des produits, et il est essentiel que ces efforts d'inspection et de contrôle se poursuivent. Mais il n'est certainement pas question de relâcher les règles? Il faudrait au contraire les renforcer. L'Union européenne devrait définir des règles claires et précises applicables dans toute la Chine, et pas uniquement dans certaines provinces, comme vient de le mentionner mon collègue député. J'aimerais obtenir une clarification à ce sujet. Monsieur le Commissaire, merci beaucoup.

**Siim Kallas,** *vice-président de la Commission.* – (EN) Jusqu'à présent, tous les produits fabriqués dans cette province ont fait l'objet d'un marquage. Les autorités de cette province sont responsables de la qualité et de l'application des règles d'origine.

Bien sûr, il reste impossible de vérifier chaque poulet - c'est également le cas dans l'Union européenne. Mais ce que la Commission peut faire lors de ses inspections - et on me dit que la prochaine inspection aura lieu l'année prochaine, elle est donc déjà planifiée - c'est vérifier que les systèmes administratifs sont en mesure de contrôler comment cette volaille est produite et de déterminer le niveau de protection de la santé animale. Jusqu'à présent, les réponses reçues ont été jugées satisfaisantes.

Nous continuerons bien sûr à vérifier les faits en permanence, mais il s'agit des règles de l'organisation mondiale du commerce, et nous avons toujours bénéficié de l'ouverture. La qualité est importante; les normes sont importantes. Jusqu'à présent, nous sommes convaincus que les produits à base de volaille en provenance de Chine présentent une qualité satisfaisante et, comme je l'ai déjà mentionné, une autre province est également intéressée à exporter en Europe.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 42 d'**Ona Jukneviciene** (H-0786/08)

Objet: Mise en œuvre du Fonds social européen dans les États membres

Le Fonds social européen (FSE), l'un des fonds structurels de l'Union européenne, a été créé pour réduire les différences de prospérité et de niveau de vie dans les États membres et les régions de l'Union, dans le but de promouvoir l'emploi ainsi que la cohésion économique et sociale. Pour la période 2007-2013, quelque 75 milliards d'euros seront alloués aux États membres et aux régions de l'Union afin de leur permettre d'atteindre ces objectifs. Les États membres financent un certain nombre de programmes divers; à ce propos,

il est important de savoir comment ceux-ci, et en particulier les nouveaux États membres, utilisent les crédits disponibles et quels résultats ont été obtenus en matière d'élévation du niveau de vie et de promotion de l'emploi.

La Commission a-t-elle l'intention de publier une communication sur la mise en œuvre du FSE dans les États membres et, dans l'affirmative, pour quand peut-on attendre une telle communication? Si la Commission projette de publier cette communication, peut-on s'attendre à y trouver des analyses à la fois qualitatives et quantitatives de l'utilisation des crédits du FSE? Il est en effet capital, non seulement de savoir quelles sommes ont été dépensées pour la mise en œuvre des divers programmes, mais aussi de s'assurer que les citoyens de l'Union européenne en retirent eux aussi des bénéfices concrets et durables.

Si une telle communication ne fait pas partie des projets de la Commission, quelle en est la raison et comment la Commission peut-elle dès lors garantir la transparence et l'efficacité de l'utilisation du FSE?

**Siim Kallas,** *vice-président de la Commission.* – (EN) La Commission rappelle que l'article 146 du traité CE établit le Fonds social européen afin d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs dans le marché intérieur et de contribuer ainsi au relèvement du niveau de vie. Le Fonds social mène également des actions permettant de renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

La Commission est d'accord avec la députée quant à l'importance de rendre compte des résultats concrets du Fonds social européen. Dans cette perspective, la Commission compte présenter une série de rapports thématiques consacrés à l'aide apportée par le Fonds social européen, à ses activités, aux bénéficiaires et aux résultats obtenus. La première série de rapports devrait être disponible au début de l'année 2009.

En outre, l'article 159 du traité CE dispose que la Commission présente tous les trois ans au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique et sociale. Le dernier rapport sur la cohésion sociale, publié en 2007, s'est penché principalement sur la question de l'investissement dans les ressources humaines. Le prochain rapport sur la cohésion sera présenté en 2010. En outre, la Commission publiera entre-temps un «Rapport d'avancement».

**Ona Juknevičienė** (ALDE). – (EN) Je suis très satisfaite de votre réponse précise et concrète et vous remercie donc sincèrement. Je me réjouis que la Commission estime ma question importante, non seulement pour les parlementaires, mais pour la Commission elle-même. Mais je pense qu'elle est surtout importante pour nos concitoyens. Ils doivent savoir si ces fonds sont utilisés de façon transparente et efficace. J'attendrai donc ce rapport pour début 2009.

Pourriez-vous me dire quelle DG préparera ce rapport en 2009?

**Siim Kallas,** *vice-président de la Commission.* – (EN) La DG Emploi est responsable de ces rapports, sous la direction de mon estimé collègue M. Špidla. Les chiffres sont intéressants et nous formons neuf millions de personnes par an; les résultats sont donc bien présents.

**Zita Pleštinská (PPE-DE).** – (*SK*) Les dépenses relatives à la construction ou à la reconstruction peuvent faire l'objet d'un contrôle. Dans le cadre de projets financés par le Fonds social européen par contre, les groupes cibles acquièrent un savoir-faire, de nouvelles compétences et des connaissances. L'évaluation des résultats dépend donc de la perception subjective des fonctionnaires responsables. L'insolvabilité des ONG et des organismes indépendants causée par les pratiques bureaucratiques des États membres empêche souvent les bénéficiaires des moyens financiers du Fonds social européen de participer à d'autres activités dans le cadre de ce programme. De quels instruments la Commission dispose-t-elle pour faire en sorte que les États membres ne dressent pas d'obstacles administratifs trop importants au remboursement des coûts liés à des projets financés par le Fonds social européen?

Gay Mitchell (PPE-DE). – (EN) Puis-je demander à M. le Commissaire s'il pourrait, en ces temps où la récession se fait de plus en plus menaçante, envisager la possibilité que le Fonds social européen coopère avec les conseils locaux de partenariat pour le développement comme ceux qui existent en Irlande, mais dans d'autres États membres également? Il pourrait discuter avec l'OCDE à cet égard. Celle-ci a réalisé une étude sur l'efficacité du développement local pour promouvoir la formation, l'éducation, la création de micro-emplois et la création d'un meilleur environnement pour les personnes qui se retrouvent au chômage.

Je n'attends pas de M. le Commissaire qu'il puisse répondre à toutes ces questions aujourd'hui, mais je demande à ce qu'il envisage cette possibilité et qu'il consulte l'OCDE afin de déterminer comment le Fonds social, les partenariats sociaux et les partenariats locaux de développement pourraient travailler main dans la main en

vue de mieux répondre aux besoins de formation et d'emploi de nos concitoyens, en particulier dans les zones urbaines.

**Siim Kallas**, *vice-président de la Commission*. – (*EN*) Tout d'abord, en ce qui concerne la bureaucratie et les contraintes administratives: ces problèmes sont bien réels, cela ne fait aucun doute. Comme je l'ai dit, mon collègue M. Špidla est responsable de l'utilisation de ces fonds et je suis responsable de la décharge, c'est-à-dire de veiller à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage. C'est toujours un dilemme.

Nous essayons de faire preuve d'un maximum de souplesse, mais les avantages et les résultats possibles font également l'objet de contrôles minutieux de la part des autorités nationales, des agences chargées des paiements et probablement aussi des ministères responsables. Ceci englobe également la Cour des comptes européenne ainsi que notre DG, il y a donc plusieurs niveaux de contrôle.

L'évaluation des résultats implique une large participation du public, et les projets doivent être visibles. C'est pourquoi nous sommes désormais tenus de publier sur le site web toutes les informations relatives au financement afin que tout le monde puisse les suivre. Toutefois, le Fonds social finance principalement des activités de formation.

En réponse à l'autre question: il existe bien une coopération entre les différentes sources de financement des Fonds structurels, y compris le Fonds social et les Fonds de développement régional. Dans mon pays en tout cas, ces Fonds collaborent étroitement. Cette coopération dépend des autorités nationales. Nous pouvons uniquement soutenir une coopération de qualité et l'utilisation efficace des moyens financiers.

Partie II

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 43 de **Dimitrios Papadimoulis** (H-0746/08).

Objet: Projets cofinancés au moyen de crédits communautaires et «caisses noires» de Siemens

Les autorités judiciaires grecques et allemandes poursuivent leur enquête dans l'affaire des «caisses noires» de Siemens, dans lesquelles l'entreprise en question puisait pour corrompre des partis politiques et des hauts responsables en vue d'obtenir d'importants marché de travaux et de fournitures auprès du secteur public et des entreprises publiques. La justice allemande a d'ores et déjà condamné un ancien cadre dirigeant de l'entreprise, qui a reconnu que des «caisses noires» existaient également en Grèce.

Étant donné qu'il est possible que l'existence des «pots-de-vin» entache également des projets cofinancés au moyen de crédits communautaires, la Commission pourrait-elle préciser si l'OLAF, ou un autre de ses services, enquête sur la légalité des procédures régissant l'attribution et la réalisation de certains projets ayant bénéficié d'un cofinancement?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Ces problèmes sont toujours aussi graves que compliqués. L'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) est habilité à enquêter, dans les dossiers impliquant des fonds européens, s'il existe des raisons suffisantes de penser qu'une fraude ou une irrégularité a été commise à l'encontre des intérêts financiers de l'Union européenne.

Dans les cas où des projets sont cofinancés par des fonds européens, comme c'est le cas par exemple pour les Fonds structurels, les États membres et la Commission partagent la responsabilité de la gestion de ces fonds. Dans ce contexte, les États membres sont principalement responsables de la répartition des dépenses et des contrôles nécessaires. De plus, à l'issue de ces contrôles et enquêtes et après la communication des fraudes ou irrégularités possibles à l'OLAF, l'estimé député sait peut-être que le règlement (CE) n° 1681/94 dispose que les États membres communiquent à la Commission, en temps opportun, les détails de leur enquête sur les fraudes ou irrégularités possibles. De plus, lorsque cela paraît opportun, l'OLAF communique avec les autorités nationales compétentes à propos de l'avancement de ces dossiers.

Dans les affaires auxquelles fait référence l'estimé député, la Commission a été informée par l'OLAF que celui-ci avait connaissance d'affaires en cours en Allemagne et en Grèce mais que, jusqu'à présent, les autorités judiciaires de ces pays n'avaient pas demandé l'aide directe de l'OLAF dans les dossiers impliquant Siemens en Allemagne et/ou en Grèce concernant les Fonds structurels. La Commission renvoie également à la réponse déjà apportée à la question écrite de l'estimé député qui stipule que selon l'article 3 du règlement (Euratom, CE) n° 2185/96, les opérateurs ne peuvent être contrôlés simultanément par la Commission et par les autorités des États membres sur la base des mêmes faits en vertu des réglementations sectorielles communautaires ou de la législation nationale. En outre, la Commission peut à tout moment lancer une procédure d'infraction contre les États membres, sur la base de l'article 226 du traité CE, si elle possède des éléments suffisants

indiquant une violation du droit communautaire en matière de marchés publics. En ce qui concerne les dossiers auxquels l'estimé député fait référence, la Commission ne dispose pas de tels éléments pouvant justifier une procédure en infraction.

**Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Commissaire, c'est précisément ce que je vous demande. Vous savez parfaitement que Siemens, une grande entreprise au passé historique, a obtenu des contrats de plusieurs millions d'euros dans le cadre de programmes cofinancés. Elle est basée en Allemagne et a obtenu des contrats en Grèce et ailleurs. La société a été accusée d'avoir eu recours à des pots-de-vin et à la corruption, et elle a admis ces faits.

Comment pouvez-vous être sûr que cette entreprise n'a pas utilisé les mêmes méthodes et les mêmes caisses noires dans le cas des programmes cofinancés? Monsieur le Commissaire, combien de temps comptez-vous vous cacher derrière les enquêtes menées en Allemagne et en Grèce? Vous pouvez agir de votre propre initiative. Avez-vous l'intention, en tant que commissaire compétent, de demander à l'OLAF d'enquêter sur ce dossier, ou bien avez-vous l'intention de ne rien faire parce que vous avez peur d'un colosse appelé Siemens?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Non, je n'ai pas peur de Siemens et je n'hésiterai pas à envoyer l'OLAF enquêter sur ces dossiers, mais il existe évidemment un cadre juridique clair dans lequel nous devons fonctionner et que nous devons respecter pour nos enquêtes. Nous suivons l'évolution de la situation, comme je l'ai dit, et nous pouvons exiger des États membres qu'ils nous informent plus activement (comme ils ont d'ailleurs l'obligation de le faire). Mais à l'heure actuelle, l'intervention de l'OLAF nécessite des indications sérieuses et une demande de la part des États membres. Ce n'a pas été le cas jusqu'à présent, mais nous suivrons l'évolution de la situation.

Il existe une séparation claire et parfois délicate des responsabilités et des obligations des États membres et des organes communautaires. C'est notamment le cas là où les règles qui régissent les enquêtes sont définies avec une grande précision.

**La Présidente.** – L'auteur de la question n° 44, M. Heaton-Harris, étant absent, cette question est caduque. J'appelle la question n° 45 de **Nirj Deva** (H-0752/08)

Objet: Affaires administratives et traité de Lisbonne

La Commission pourrait-elle préciser quels changements le traité de Lisbonne aurait apporté aux compétences de l'UE que détient la DG Admin? La Commission a-t-elle l'intention de mettre en œuvre ces réformes, en tout ou en partie?

**Siim Kallas**, *vice-président de la Commission*. – (EN) Le traité de Lisbonne contient trois dispositions du traité modifié sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant les affaires administratives: l'article 197 sur la coopération administrative, l'article 298 sur une administration européenne ouverte, efficace et indépendante et l'article 336 sur le statut du personnel.

L'article 197 permet à l'Union de prendre des mesures, à l'exclusion de toute harmonisation, afin d'appuyer les efforts des États membres pour améliorer leur capacité administrative à mettre en œuvre le droit de l'Union. L'article 336 a été modifié pour faire de la procédure d'adoption du statut du personnel des institutions une procédure législative ordinaire, c'est-à-dire régie par la codécision normale. Actuellement, le Conseil agit à la majorité qualifiée sur la base d'une proposition de la Commission et après avoir consulté les autres institutions.

Le nouvel article 298 requiert l'adoption de règlements garantissant une «administration européenne ouverte, efficace et indépendante», ce que nous nous efforçons déjà de faire sans attendre l'entrée en vigueur définitive du traité de Lisbonne.

Nirj Deva (PPE-DE). – (EN) Puis-je remercier M. le Commissaire pour sa réponse claire et le féliciter d'instaurer un mode de fonctionnement ouvert et efficace pour la Commission, malgré le fait que le traité de Lisbonne ne verra jamais le jour?

Mais ceci étant dit, la Commission prévoit-elle de lancer certaines des réformes qui ne nécessitent pas l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, par exemple en ce qui concerne le renforcement de la capacité à mettre en œuvre le droit européen relatif au statut du personnel?

**Siim Kallas,** *vice-président de la Commission.* – (EN) Je dois dire, cher député, que nous essayons tous les jours d'améliorer le travail de l'administration. En ce moment même, j'ai des discussions soutenues avec les syndicats

de notre personnel concernant les règlements relatifs aux assistants parlementaires, qui font également partie du statut du personnel. Ceci permet clairement de clarifier et de rendre plus transparente cette question, jusqu'à présent problématique. Nous sommes heureux d'avoir lancé de nombreux sites web qui améliorent considérablement la transparence de nos activités.

Il s'agit donc d'un travail permanent. Le statut du personnel est un document de poids, et si nous voulons réellement y apporter des changements, il s'agit d'un projet compliqué et de très grande envergure. Nous discuterons probablement de changements possibles avec le Parlement au cours de la prochaine législature, mais de petites réformes sont en cours. En interne, nous venons de modifier les règles relatives à ce que nous appelons les «évaluations de développement professionnel». On peut donc considérer qu'il y a pratiquement des changements tous les jours.

**Reinhard Rack (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Commissaire, vous avez déclaré que la Commission doit modifier et améliorer en permanence le statut de son personnel, et qu'elle le fait d'ailleurs. Une évolution constatée au cours des dernières années et qui suscite une réelle inquiétude est qu'une partie importante du travail - de plus en plus importante, en fait - est confiée à des agences et à d'autres entités administratives. Cela n'est-il pas contraire au principe d'une administration uniforme, et surtout du contrôle politique uniforme de l'administration?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) C'est une bonne question, qui a souvent fait l'objet de débats au sein de la commission parlementaire du contrôle budgétaire. En tant que commissaire chargé de l'administration, de l'audit et de la lutte contre la fraude, cette question me concerne évidemment de près. Ma collègue Dalia Grybauskaité et moi-même posons toujours des questions quant à la nécessité de créer de nouveaux organes, et nous insistons pour que les règles qui régissent ces nouveaux organes soient aussi transparentes et claires que celles qui s'appliquent à nos organes principaux et à nos sièges administratifs.

La création d'agences susceptibles d'exécuter les politiques communautaires de façon plus souple et plus précise relève principalement d'une décision politique. Le Parlement discute beaucoup de ces questions et a soutenu cette approche à de nombreuses reprises.

Je peux jouer le rôle du bureaucrate qui demande toujours comment auditer et comment contrôler ces agences, mais dans le même temps, je ne pense pas qu'une certaine distribution des institutions européennes où une certaine répartition des institutions de l'UE à travers l'Europe soit une mauvaise idée. Nous devons donc préserver un équilibre entre les deux aspects: d'un côté les besoins et les avantages en matière de politique, et de l'autre la clarté administrative et la clarté du contrôle. Dans toutes les décisions, nous nous sommes efforcés de maintenir cet équilibre.

### **La Présidente.** – J'appelle la question n° 46 de **Ryszard Czarnecki** (H-0789/08)

Objet: Abus de pouvoir et corruption des fonctionnaires travaillant au sein des structures de l'Union européenne

L'opinion publique européenne est toujours choquée par des informations faisant étant d'abus de pouvoir et de corruption des fonctionnaires travaillant au sein des institutions européennes. La Commission pourrait-elle évaluer l'ampleur de ce phénomène tout récemment, cette année en cours, l'année passée, et mesurer l'évolution de ce phénomène au cours des dernières années?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Tout d'abord, je dois dire que la Commission n'a pas de raison de penser qu'il y ait plus de cas de fraude que dans d'autres organisations. La Commission rappelle que, dans un rapport spécial, la Chambre des Lords britannique a conclu qu'il n'y avait aucune indication de corruption massive au sein de la Commission, et que le niveau de la fraude au détriment du budget communautaire n'était pas plus élevé que dans d'autres programmes de dépenses publiques, y compris en Grande-Bretagne.

En moyenne, l'OLAF lance une quarantaine d'enquêtes internes par an concernant des fonctionnaires européens, toutes institutions confondues. Dans un cas sur deux environ, il conclut à la nécessité d'un suivi. Celui-ci peut être d'ordre administratif, disciplinaire, judiciaire, financier ou même législatif, voire une combinaison de plusieurs formes de suivi.

La politique de tolérance zéro de la Commission et l'obligation formelle faite aux fonctionnaires de signaler sans retard les méfaits graves contribuent à une vigilance accrue envers les fraudes et les corruptions possibles. Elles peuvent également entraîner l'ouverture d'un grand nombre d'enquêtes dont la conclusion est que le soupçon initial n'était pas fondé.

En ce qui concerne la Commission, 15 membres de son personnel ont fait l'objet de mesures disciplinaires en 2007, comparé à cinq personnes en moyenne entre 2004 et 2006. En 2007, des sanctions ont été infligées dans sept cas pour une variété d'infractions, y compris des activités extérieures incompatibles avec la dignité de leur fonction, des absences non autorisées et des irrégularités financières.

Le règlement du personnel comporte un système disciplinaire bien développé, prévoyant des sanctions allant du simple avertissement à la rétrogradation et, dans les cas les plus graves, au licenciement avec ou sans réduction des droits à la retraite. En outre, les membres du personnel peuvent être tenus personnellement responsables des préjudices causés par leurs infractions graves.

**Ryszard Czarnecki (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, il n'était pas nécessaire de vous montrer aussi défensif. La Commission actuelle peut clairement être fière du fait que, comparé à la Commission Santer, elle est aussi droite que Saint-François. Il me reste cependant un point à éclaircir - je voudrais savoir si des membres du personnel administratif de l'Union européenne ont été arrêtés ou poursuivis en justice, et non simplement licenciés.

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Comme je l'ai dit, nous avons quelques dossiers en cours, mais jusqu'à présent, nous n'avons pas bouclé de poursuites pénales au cours des six dernières années. Aucun fonctionnaire de la Commission européenne n'a été condamné. Nous avons quelques dossiers en cours, mais ils relèvent tous des systèmes judiciaires nationaux. De plus, la Commission a levé l'immunité depuis 2002. Si un fonctionnaire doit faire l'objet d'une enquête, la Commission prend la décision de lever son immunité. Nous avons levé l'immunité de 35 personnes pour des affaires pénales devant les tribunaux. Jusqu'à présent, la moitié d'entre elles ont été acquittées et leurs dossiers ont été clôturés. Certaines affaires sont toujours en cours et il n'y a pas encore eu de condamnations pénales jusqu'à présent. Telle est la situation concernant les poursuites pénales à l'encontre de fonctionnaires de la Commission. Nous sommes convaincus qu'il y aura également des condamnations, mais dans certains systèmes judiciaires nationaux, ces procédures durent très longtemps. Nous coopérons pleinement à toutes ces enquêtes.

**Reinhard Rack (PPE-DE).** – (*DE*) Monsieur le Commissaire, vous venez de mentionner le fait qu'en tant que délit punissable par les tribunaux, la corruption devait également faire l'objet d'enquêtes et de poursuites par les autorités judiciaires nationales. La plupart de ces affaires relèvent-elles - comme je le suppose - de la justice belge, ou bien des fonctionnaires d'autres États membres font-ils l'objet de poursuites pour corruption?

**Siim Kallas,** *vice-président de la Commission.* – *(EN)* La plupart de ces affaires, peut-être toutes, sont devant les tribunaux belges, étant donné que ces fonctionnaires sont basés en Belgique. La plupart des affaires se déroulent donc en Belgique - et au Luxembourg.

**La Présidente.** – Leurs sujets étant apparentés, j'appelle simultanément les questions suivantes: Question n° 47 d'**Eoin Ryan** (H-0712/08)

Objet: Étude d'impact sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS)

Lors de son allocution devant la commission ECON en juin dernier, le commissaire Kovács a parlé d'une étude d'impact sur l'ACCIS, qu'il a qualifiée de «capitale» pour la proposition législative qu'il présentait. La Commission peut-elle fournir de plus amples détails sur cette étude d'impact et confirmer qu'en cas d'évaluation défavorable de la proposition concernant ACCIS, elle renoncera à cette proposition législative?

Question n° 48 de Marian Harkin (H-0724/08)

Objet: Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés

La Commission peut-elle fournir des informations sur l'état actuel des discussions relatives à l'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt et préciser si elle a modifié d'une quelconque façon son approche en la matière, à la lumière des préoccupations exprimées par le peuple irlandais à l'occasion du vote sur le traité de Lisbonne?

**László Kovács**, membre de la Commission. – (EN) Une étude d'impact de l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS) est actuellement en cours. Cette étude couvrira un certain nombre d'options possibles pour une réforme au niveau européen du système d'imposition du revenu des sociétés.

Conformément à la pratique actuelle de la Commission, une proposition de cette nature doit être accompagnée d'une étude d'impact rédigée conformément aux étapes d'analyse essentielles définies par les Lignes directrices concernant l'analyse d'impact. Les étapes d'analyse essentielles sont l'identification du problème, la définition

des objectifs, l'élaboration des principales options politiques, l'analyse de leur incidence, la comparaison des options et la définition des mesures de contrôle et d'évaluation des politiques.

Cette étude fournira une description et la preuve des obstacles transfrontaliers actuels en matière de fiscalité des entreprises sur le marché intérieur, et elle définira les objectifs que devra atteindre la réforme. Elle analysera plusieurs options politiques susceptibles d'éliminer ces obstacles, y compris l'ACCIS, et elle évaluera leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux respectifs.

En ce qui concerne les types d'impacts les plus pertinents des différentes options, cette étude tentera d'évaluer: (a) les effets, au niveau de l'ensemble de l'économie, des alternatives de réforme fiscale sur la compétitivité de l'UE, la croissance économique de l'UE et la protection sociale; (b) leurs effets respectifs sur les coûts encourus par les entreprises pour le respect des règles; et (c) en particulier, leurs impacts respectifs sur les assiettes fiscales nationales en matière d'impôt des sociétés et sur les coûts d'administration de la fiscalité.

Des progrès importants ont été accomplis dans la préparation de l'étude d'impact, mais le travail n'est pas encore terminé. Une fois l'analyse d'impact finalisée et les différentes options évaluées, la Commission tirera les conclusions nécessaires. Le fait que la Commission réalise une étude d'impact ne signifie pas nécessairement qu'une proposition va suivre.

**Eoin Ryan (UEN).** – (*EN*) Ce serait un euphémisme que de dire que cette réponse me déçoit: c'est exactement ce que vous nous avez dit en juin dernier. Vous nous avez dit alors que nous l'aurions en septembre. Je dois dire que des rumeurs persistantes circulent selon lesquelles vous auriez reçu un rapport intermédiaire sur l'ACCIS. Vous ne l'avez pas accepté officiellement, mais j'ai cru comprendre que ce rapport n'était pas favorable à l'idée de l'ACCIS et que la raison pour laquelle nous ne pouvons pas le voir est que vous ne l'avez pas accepté formellement.

Je voudrais vous demander si cela est bien le cas, parce ce serait extrêmement injuste dans la mesure où nous débattons de ce sujet depuis déjà longtemps. Les avis sur la question sont très prononcés d'un côté comme de l'autre, et je pense que vous devriez nous montrer ce rapport, ou ce rapport intermédiaire, afin que nous puissions le consulter et savoir sa position par rapport à ce sujet extrêmement important. Je vous le demande avec insistance. Je pense que vous auriez tort de ne pas nous montrer un rapport intermédiaire que vous avez reçu, simplement parce qu'il ne dit pas ce que la Commission veut entendre sur cette question.

**Marian Harkin (ALDE).** – (*EN*) Je voudrais me faire l'écho des commentaires de M. Ryan. La question spécifique posée était la suivante: en cas d'évaluation défavorable, renoncerez-vous à vos projets d'instauration de l'ACCIS? Cette question n'a pas reçu de réponse.

Il y a également un certain nombre d'autres évaluations - qui n'ont pas été réalisées par la Commission, évidemment - montrant qu'à de nombreux égards, l'ACCIS s'écroulerait sous son propre poids.

Mais étant donné que vous n'avez pas répondu à la question posée, je voudrais vous en poser une ou deux autres. N'êtes-vous pas d'accord pour dire que cette initiative n'a rien d'une simplification? Nous avons actuellement 27 assiettes fiscales. Avec l'ACCIS, nous en aurions 28. Si elle devait être mise en place, n'êtes-vous pas d'accord pour dire qu'elle nuirait à la capacité de l'Europe à attirer les investissements étrangers directs, dans la mesure où les impôts dus par une multinationale dans un pays ne seraient plus déterminés par la loi de cet État, mais par référence à une formule compliquée qui ne peut être calculée qu'*a posteriori*? En d'autres termes, ce serait la fin de la certitude politique - rien de tel pour faire fuir les investissements directs étrangers. Monsieur le Commissaire, je voudrais simplement avoir votre avis sur cette question.

**László Kovács,** *membre de la Commission*. – (EN) Oui, il est vrai que nous avions prévu de soumettre une proposition à l'automne de cette année, mais vous devez comprendre que dans un projet aussi ambitieux que l'ACCIS, il n'est pas possible de prédire exactement quand nous serons prêts à faire cette proposition dans la mesure où son timing dépend de la finalisation de l'étude d'impact et de son évaluation par la Commission.

En ce qui concerne la corrélation entre le référendum irlandais sur le traité de Lisbonne et l'ACCIS, je tiens à souligner que la Commission suit une approche mesurée basée sur une large consultation et sur une étude détaillée de tous les aspects de l'ACCIS. La Commission a conscience des questions soulevées par les électeurs à l'époque du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne. Cependant, je tiens à souligner que les dispositions du traité de Lisbonne n'ont aucune influence directe sur le processus par lequel les États membres se prononceraient sur n'importe quelle proposition éventuelle de la Commission concernant l'ACCIS.

(Interjection d'Eoin Ryan depuis l'assemblée)

**La Présidente.** – Je suis désolée, M. Ryan. Le règlement vous autorise une question supplémentaire. Je ne vous donnerai pas la parole.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 49 de **Georgios Papastamkos** (H-0716/08).

Objet: Coopération douanière entre l'UE et la Chine

Que pense la Commission du niveau d'organisation et d'efficacité de la coopération douanière entre l'UE et la Chine?

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Madame la Présidente, puis-je prendre la liberté de répondre brièvement aux commentaires de M. Ryan? Je veux simplement vous dire que vous recevrez prochainement une réponse complète et motivée légalement de la part de mon chef de cabinet. Vous comprendrez alors notre position.

En ce qui concerne le deuxième point, la coopération douanière est un aspect important du partenariat stratégique entre l'UE et la Chine. La base juridique de cette coopération est l'accord CE - Chine de coopération et d'assistance administrative mutuelle dans le domaine des douanes conclu avec la Chine. Le Comité mixte de coopération douanière EC - Chine se réunit une fois par an afin de gérer et de contrôler la mise en œuvre de cet accord.

Dans le cadre de cet accord de coopération douanière, la CE et la Chine développent actuellement une interaction substantielle dans des domaines essentiels en matière de douane. Cette coopération est organisée d'une façon qui reflète clairement les intérêts de la Communauté européenne.

Le problème de la contrefaçon est notre principale priorité par rapport à la Chine, qui est la première source de contrefaçons arrivant en Europe depuis l'extérieur. Au cours de mes visites à Beijing en janvier et en avril 2008, j'ai convenu avec mes homologues chinois de développer un plan d'action ambitieux pour le respect des DPI, avec des objectifs concrets et des mesures qui devraient être adoptées lors du sommet UE - Chine de décembre prochain. Ce plan devrait notamment inclure un système d'échange d'informations sur les risques en matière de DPI, un programme d'échange de fonctionnaires opérationnels et une collaboration sur le développement de partenariats avec le monde des affaires en Chine et dans l'Union européenne.

La sécurisation de la chaîne d'approvisionnement est un autre aspect essentiel de la coopération douanière EC - Chine. Le projet pilote commun «Safe and Secure Trade Lane» court depuis novembre 2007 avec la participation de trois ports, Shenzhen en Chine, Rotterdam aux Pays-Bas et Felixstowe au Royaume-Uni.

L'objectif de ce projet est de renforcer la sécurité tout en facilitant les échanges commerciaux entre la CE et la Chine grâce à l'utilisation de technologies modernes et à l'échange anticipé d'informations. Il permettra également de mieux cibler le trafic de marchandises illicites. Ce projet pilote a également pour objectif de préparer le terrain en vue d'un accord futur sur la reconnaissance mutuelle des mesures de sécurité et du statut d'Opérateur Économique Agréé (AEO) et de son équivalent chinois. Il implique une coopération dans des domaines aussi importants que l'harmonisation de la législation chinoise en matière de sécurité, l'échange

d'informations et l'analyse de risques. Entre-temps, la Chine a adopté et mis en œuvre, au 1<sup>er</sup> avril 2008, sa propre législation AEO qui semble très similaire au concept utilisé par la Communauté européenne.

La CE et la Chine renforcent également leur coopération dans d'autres domaines importants. Un accord UE - Chine sur le contrôle coordonné du commerce de précurseurs de drogues devrait être signé lors du prochain sommet UE - Chine. Cet accord nous permettra de lutter plus efficacement contre le trafic de stupéfiants prohibés.

Nous avons convenu de renforcer encore notre coopération dans la lutte contre la fraude par le biais du mécanisme d'assistance mutuelle mis en place.

L'Office européen de la lutte anti-fraude (OLAF) a détaché l'un de ses agents en Chine afin d'appuyer les activités anti-contrebande et anti-contrefaçon de l'Office, notamment en ce qui concerne la contrebande de cigarettes.

L'UE est prête à continuer d'aider la Chine à développer ses capacités douanières, y compris par l'application des «Customs blueprints» publiés récemment.

Bien que nous ayons fait des progrès considérables dans l'amélioration de la coopération douanière avec la Chine, il reste d'autres progrès à faire, notamment dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. La mise

en œuvre correcte de ces initiatives, en particulier du plan d'action proposé sur le respect des DPI, déterminera le degré d'efficacité de cette coopération.

**Georgios Papastamkos (PPE-DE).** – (*EL*) Merci, Monsieur le Commissaire, pour votre réponse. Le déficit commercial de l'Union européenne vis-à-vis de la Chine a atteint un total de 160 millions d'euros en 2007. Dans une large mesure, ce déficit est le résultat d'une coopération douanière imparfaite entre l'UE et la Chine. Hormis le langage des chiffres, nous nous intéressons aussi - comme de raison - à la santé publique, à la protection des consommateurs européens et, bien entendu, à la compétitivité des produits européens.

Je pense que ces contrôles seront renforcés dans un avenir proche afin que nous puissions protéger les intérêts publics que je viens de mentionner.

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Je partage tout à fait votre préoccupation. Selon moi, la contrefaçon est bien plus qu'un problème financier.

Il s'agit tout d'abord d'un problème juridique: la violation des droits de propriété intellectuelle.

Deuxièmement, il s'agit d'un problème financier ou économique dans la mesure où elle porte atteinte aux revenus des États membres et où elle réduit également les bénéfices des entreprises qui fabriquent les produits originaux. Elle peut même entraîner des pertes d'emplois dans les États membres.

Troisièmement, et c'est là ma véritable préoccupation, la contrefaçon représente une nouvelle menace pour la sécurité et la santé - et même la vie - de nos concitoyens. Il s'agit donc, comme vous l'avez clairement souligné, d'un problème de protection des consommateurs. Lorsque j'ai appris que les douanes européennes avaient saisi des envois de médicaments, de produits pharmaceutiques contre les maladies cardiovasculaires qui ne contenaient que de la brique pilée teinte en jaune, j'ai réellement eu un choc.

Ce problème dépasse donc largement le cadre financier ou juridique. Il s'agit d'un problème lié à la sécurité de nos concitoyens, et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir.

Je voudrais dire que je suis plus optimiste aujourd'hui. J'ai rencontré en avril mon nouvel homologue, le nouveau ministre chinois chargé des douanes. Même avec mon ancien homologue, j'avais ressenti une évolution positive du style chinois, de la façon dont les Chinois abordaient les négociations. Depuis 2005, ces négociations sont devenues plus concrètes, plus professionnelles, et la Chine a pris différentes mesures. Elle a par exemple modifié la législation relative à la lutte contre la contrefaçon.

Mais vous avez raison, les choses ne fonctionnent pas encore de façon optimale. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un programme d'action, et j'ai indiqué clairement à mon nouveau partenaire que nous attendions de la Chine des mesures concrètes et des résultats concrets sur le marché. Je crois qu'il a compris le message.

Et je citerai une ou deux raisons de plus qui font que je suis optimiste. Je pense tout d'abord que la Chine, qui est une puissance émergente et qui joue un rôle de plus en plus important dans l'économie et la politique mondiales, ne peut tout simplement pas se permettre d'être connue et jugée comme la première source de produits de contrefaçon. Deuxièmement, la Chine elle-même est de plus en plus un marché cible pour ces contrefaçons. Nous avons entendu parler récemment du lait en poudre chinois de contrefaçon qui a provoqué la mort de plusieurs enfants chinois. La Chine n'est donc pas uniquement un pays d'origine, mais aussi un pays cible pour les faussaires.

**Avril Doyle (PPE-DE).** – (*EN*) En tant que membre de la délégation du Parlement européen pour les relations avec la République populaire de Chine, j'ai pris note de vote réponse avec intérêt.

Y a-t-il eu une quelconque amélioration des performances lamentables de la Chine en matière de contrefaçon ou de détournement de propriété intellectuelle depuis qu'elle est devenue membre de l'OMC, et quelles pressions exerçons-nous sur la Chine pour l'obliger à s'améliorer dans ce domaine?

Vous avez mentionné le Comité mixte CE - Chine en matière de douane. Qui en fait partie du côté européen et quelles sont les qualifications requises pour en être membre?

Et ma dernière question: ce comité a-t-il des règles concernant l'exportation de divers déchets depuis l'Europe vers la Chine?

**László Kovács,** *membre de la Commission.* – (EN) L'un des chiffres que je peux mentionner pour vous répondre est qu'en 2005, plus de 80 % des produits de contrefaçon saisis étaient originaires de Chine. Aujourd'hui,

cette proportion est d'environ 60 %. Je pense qu'il serait prématuré de dire que ce progrès est dû à l'accord de coopération douanière ou qu'il est le résultat de la réunion annuelle du comité mixte en matière de coopération douanière, mais je suis convaincu qu'il existe une corrélation entre les deux.

Comme je l'ai déjà mentionné, il y a eu des modifications de la législation chinoise: la production et la distribution de produits de contrefaçon sont désormais punies par le code pénal, ce qui n'était pas le cas auparavant, et le pays a également instauré des contrôles à l'exportation. Je n'irais pas jusqu'à dire que ces contrôles à l'exportation sont systématiques ni de grande envergure. Ils sont plutôt sporadiques et occasionnels, mais ils représentent malgré tout un progrès. Tels sont les faits concrets qui montrent que la Chine fait preuve de plus de coopération, et qu'elle prend le problème plus au sérieux aujourd'hui. J'ai déjà parlé de la motivation des Chinois.

En ce qui concerne le Comité mixte de coopération en matière douanière, les co-présidents sont le ministère compétent du côté chinois et moi-même du côté UE ou CE. Tous les États membres y sont représentés par des experts. Plusieurs réunions entre les experts sont organisées chaque année. Une fois par an, les deux co-présidents du comité mixte se réunissent également pour discuter des problèmes.

**La Présidente.** – J'appelle la question n° 50 de Sean **Ó Neachtain** (H-0708/08)

Objet: Financement des mesures de sécurité mises en place aux aéroports régionaux européens

D'ici la fin de l'année 2008, la Commission devrait publier un rapport sur le financement des mesures de sécurité mises en place aux aéroports européens, ce qui pourrait déboucher sur une nouvelle proposition législative sur le sujet.

Sachant que les dépenses en matière de sécurité sont une lourde charge pour les aéroports régionaux européens, la Commission peut-elle indiquer les types de solutions qu'elle juge nécessaires afin d'aider les aéroports régionaux à gérer les coûts croissants de sécurité? En outre, la Commission prévoit-elle d'introduire de nouvelles mesures qui obligeraient tous les États membres à financer en partie la sécurité aux aéroports régionaux européens?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement (CE) n° 300/2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement antérieur, la Commission présentera en décembre de cette année un rapport sur le financement des coûts des mesures de sûreté dans les aéroports européens.

Au vu de la situation, la Commission analyse actuellement les résultats de la consultation organisée auprès des parties intéressées et des États membres afin de déterminer le contenu d'une nouvelle proposition législative en la matière. La Commission présentera ses conclusions dans le rapport en question et, afin de répondre à certaines questions soulevées pendant les consultations, la Commission pourra également être appelée à lancer d'autres actions à ce sujet.

**Seán Ó Neachtain (UEN).** – (*EN*) Madame la Présidente, j'aimerais avoir plus d'informations. Que compte faire exactement la Commission pour aider les aéroports qui souffrent de ces coûts élevés? Ma circonscription du Nord-ouest de l'Irlande compte cinq aéroports, et ils ont beaucoup de mal à survivre économiquement en raison de la pression qu'ils subissent. Il s'agit de deux aéroports internationaux, Shannon et l'aéroport d'Irlande occidentale de Knock, ainsi que de trois autres aéroports régionaux. Que peut faire la Commission pour aider ces aéroports à survivre et pour leur permettre de fonctionner d'une façon économiquement viable?

**Antonio Tajani**, *vice-président de la Commission*. – (*IT*) Monsieur Ó Neachtain, je crains de ne pas pouvoir vous donner la réponse concrète et immédiate que vous attendez. La Commission étudie cependant les résultats de la consultation qu'elle a organisée afin d'analyser les résultats et donc de décider si, comment, dans quelle mesure, en ce qui concerne les États membres, si cette question relève des seuls États membres, nous devons terminer l'analyse des consultations. []

Si vous le souhaitez, je vous informerai directement dès que nous aurons terminé l'analyse des consultations. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit précédemment, je présenterai notre rapport concernant l'ensemble du secteur avant la fin de l'année. Il faut simplement attendre quelques semaines pour avoir l'évaluation finale des consultations par nos fonctionnaires. Mon bureau et mon personnel sont disponibles pour vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin pour vos électeurs.

**Manolis Mavrommatis (PPE-DE).** – (*EL*) Monsieur le Commissaire, en ayant à l'esprit ce que vous venez de dire, sera-t-il possible d'évaluer les besoins de sécurité de chaque État membre et des aéroports régionaux - puisque telle était la question - dans les régions qui en comptent un grand nombre, comme dans les îles grecques et en Italie, en Espagne et au Portugal?

Vous savez certainement combien ces îles et ces régions sont nombreuses. Dans cette perspective, le financement de votre budget général sera-t-il proportionnel et différencié?

**Paul Rübig (PPE-DE).** -(DE) Nous savons que ces coûts sont, bien évidemment, répercutés sur les passagers. C'est pourquoi nous devons différencier. À l'heure actuelle, il n'y a pas grande différence entre voyager en train, par exemple en TGV ou avec un autre train rapide, et voyager en avion. Quand on compare les mesures de sécurité dans les gares et dans les aéroports, il y a clairement matière à harmonisation. Pensez-vous qu'il soit possible d'instaurer des dispositions légales identiques dans ce domaine?

La Présidente. - Monsieur le Commissaire...

(Interjection de Jim Higgins depuis l'assemblée)

Je suis désolée, Monsieur Higgins, j'ai accepté deux questions supplémentaires, ce qui est le maximum, et nous les avons traitées du mieux possible.

(Interjection de Jim Higgins depuis l'assemblée)

Le règlement permet deux questions supplémentaires. Je suis désolée, mais je ne peux pas me lancer dans une discussion avec vous. Ce ne serait pas juste vis-à-vis de ceux qui attendent que nous arrivions à leurs questions.

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, je voudrais dire aux députés qui ne peuvent recevoir de réponses aux questions qu'ils aimeraient poser que mes services sont prêts à leur fournir toutes les informations que nous sommes en mesure de donner en réponse à leurs questions.

Pour répondre à la question de M. Mavrommatis, qui demande si les États membres peuvent adopter des mesures de sécurité plus strictes que celles imposées par le règlement n° 300/2008: les États membres peuvent évidemment appliquer des mesures plus strictes que celles imposées par le cadre réglementaire. Ces mesures plus rigoureuses risquent cependant d'avoir des répercussions sur le marché intérieur de l'aviation dans la mesure où elles varient souvent d'un État membre à l'autre.

Dans le rapport qui sera publié très prochainement, je vous l'assure, la Commission se penchera sur les éventuelles distorsions de la concurrence entre les aéroports et les compagnies aériennes que ces mesures plus strictes sont susceptibles de provoquer. En ce qui concerne la question des aéroports dans les îles, la Commission examine également cette question dans le contexte des réponses reçues. Les aéroports insulaires sont bien sûr inclus dans l'étude, qui concerne l'ensemble du système aéroportuaire. Vous savez l'importance que la Commission accorde aux régions qui ne sont accessibles qu'en bateau ou en avion, comme les îles de votre pays d'origine, mais aussi dans des pays dont je suis moi-même plus familier. La Commission accorde donc une grande attention à ces liaisons.

En ce qui concerne la question de M. Rübig, la Commission examine actuellement les différentes options. Il est possible d'utiliser des fonds publics, ce qui est l'une des solutions possibles pour financer les coûts de la sécurité aéronautique. Il n'a donc pas été dit qu'il fallait augmenter le prix des tickets. D'autres formes de financement pourraient également être utilisées. Cependant, pour être honnête et pour vous donner plus qu'une réponse formelle, je tiens à souligner que la Commission examine attentivement toutes les informations collectées. Dès que nous aurons examiné, analysé et soupesé toutes ces données, nous essayerons d'élaborer une proposition équilibrée et conforme aux intérêts des citoyens européens.

Monsieur Rübig, je vous dirai ce que j'ai dit aux autres estimés députés, à savoir que mes services sont toujours disponibles pour fournir aux députés toutes les clarifications nécessaires et pour organiser les réunions que vous souhaitez avec moi sur les questions relatives au secteur des transports.

La Présidente. – J'appelle la question n° 51 de Stavros Arnaoutakis (H-0713/08).

Objet: Qualité des transports et régions micro-insulaires de l'Union européenne

Quelle orientation la Commission européenne compte-t-elle prendre afin de garantir des systèmes de transport durables et de qualité dans l'Union européenne, mais également la protection des droits des citoyens et leur

sécurité? Comment compte-t-elle contribuer à la mise en place d'un système de transports fiable (bateau – avion – hélicoptère) qui couvrira les zones micro-insulaires de l'Union européenne?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, il s'agit là, d'une certaine façon, d'une suite à la question posée par M. Mavrommatis. Pour garantir un transport durable et de qualité en Europe et pour protéger les droits des citoyens et leur sécurité, nous proposons au Parlement européen et au Conseil un cadre juridique et réglementaire adéquat. Une fois que les législateurs l'auront adopté, nous veillerons à ce qu'il soit mis en œuvre.

Permettez-moi de citer trois exemples: les droits des passagers, le transport durable et la sécurité des passagers. Vous m'avez également demandé une réponse plus spécifique concernant la façon dont ces efforts contribueront à la création d'un système fiable de transport par bateau, par avion ou par hélicoptère pour les régions micro-insulaires de l'Union européenne. Le défi fondamental pour cette proposition est le financement. Nous en revenons donc au sujet de la question précédente.

Chers députés - je pourrais presque dire chers collègues, vu que je n'oublie jamais que j'ai été moi-même député européen pendant de nombreuses années - nous devons être clairs sur ce point. C'est aux États membres et aux autorités régionales qu'il revient de déterminer la quantité et la qualité des liaisons au sein des régions micro-insulaires et entre ces régions et le continent. Notre rôle, le rôle de la Commission, est secondaire et comprend deux tâches très distinctes. D'un côté, la Commission exécute la politique européenne de cohésion, qui soutient le développement des régions souffrant de désavantages géographiques ou naturels. Dans le cadre de la politique de cohésion, la Communauté peut assurer un cofinancement afin d'améliorer l'accessibilité des régions insulaires. D'un autre côté, la Commission a le devoir de veiller à ce que le soutien financier accordé aux entreprises de transport ne fausse pas la concurrence sur le marché intérieur au détriment de l'intérêt commun.

Cette mesure de protection est prévue par la législation communautaire relative au marché intérieur du transport. La Commission ne peut pas autoriser l'octroi d'aides d'État visant à assurer un transport de qualité vers les régions insulaires et au sein de celles-ci, notamment à titre de compensation pour une obligation de service public. La législation qui régit le marché intérieur, dans le secteur du transport maritime et aérien, laisse aux États membres une grande liberté de choix dans l'organisation des services de transports publics reliant les îles entre elles et au continent, pour autant que tous les transporteurs potentiels aient les mêmes opportunités d'assurer ce service public.

**Costas Botopoulos,** *auteur suppléant.* – (*IT*) Monsieur le Commissaire Tajani, puisque vous avez parlé en italien je suis tenté de le faire moi aussi, mais je vais m'en abstenir et parler en grec malgré tout.

(EN) Monsieur le Commissaire, ma question ne concerne pas tellement la question du financement, déjà abordée par mon ami M. Mavrommatis. Elle concerne plutôt trois points spécifiques auxquels vous avez fait allusion et sur lesquels je souhaite faire des commentaires spécifiques. Il s'agit tout d'abord de la qualité du transport, qui est un sujet fort important. Il y a ensuite le cas particulier des petites îles. Comme vous le savez, mon pays possède de nombreuses petites îles dont la situation est particulière. Enfin, le troisième point concerne l'état d'esprit des habitants des ces petites îles, qui se sentent un peu isolés, dans ce cas précis, du reste de la Grèce et de l'Europe en général quand ils voient que nous n'accordons pas d'importance particulière à leurs problèmes, notamment en termes de transport. Ma question est donc une question politique qui va au-delà du financement: pensez-vous que l'Union européenne devrait également jouer un rôle politique en la matière?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Je voudrais remercier l'estimé député de m'avoir répondu dans ma propre langue. Je suis tenté de vous répondre moi-même en grec ancien, que ma mère enseignait et que j'ai étudié pendant de nombreuses années. Mais je risquerais de faire des fautes et de ne pas être compris. Merci malgré tout pour ce geste.

Monsieur Botopoulos, j'ai dit cela moi-même à l'époque où j'étais au Parlement, ayant été élu dans une circonscription qui comporte elle aussi de nombreuses îles. Je suis donc bien conscient des graves problèmes de liaison que connaissent ces îles, loin de la *terra firma*, et notamment en hiver. Puisque bon nombre de ces îles sont des destinations touristiques, il y a en été des bateaux qui transportent aussi bien les touristes que les habitants de ces îles. Ces derniers n'ont donc pas de difficultés particulières pendant deux ou trois mois (juin, juillet, août). Les problèmes commencent en septembre, et c'est alors que ces habitants risquent vraiment de se sentir isolés.

Je pense que la Commission européenne, sans être en mesure de prendre des décisions en la matière - comme je l'ai mentionné dans mon allocution, nous sommes toujours soucieux de respecter le principe de subsidiarité - peut apporter son soutien, par exemple en cofinançant certains systèmes de transport sans fausser le marché intérieur. L'objectif est de faire en sorte que ces citoyens, qui sont des citoyens européens et qui ont les mêmes droits en matière de mobilité que ceux qui vivent dans les grandes villes ou sur le continent, puissent voyager librement et recevoir des marchandises. Ce problème concerne aussi l'approvisionnement en denrées alimentaires, et même en eau potable sur certaines îles.

Cher député, je partage votre préoccupation et je vous soutiens. Dans tous les cas possibles et dans les limites fixées par la législation actuelle, la Commission européenne, dont l'objectif est de protéger à tout moment les droits de tous les citoyens, compte travailler dur pour aider ceux qui vivent sur les plus petites îles et proposer des solutions pratiques aux besoins de ces citoyens qui souffrent effectivement d'une situation défavorable, surtout pendant les mois d'hiver.

Je suis disponible pour discuter avec vous et avec tous les députés européens de Grèce - et pas seulement de Grèce, évidemment - de toutes les initiatives que vous souhaiteriez éventuellement lancer pour apporter des réponses pratiques aux citoyens des petites îles.

**Avril Doyle (PPE-DE).** – (EN) Pourriez-vous nous en dire plus sur le contenu du cadre réglementaire adapté dont vous nous avez dit qu'il était en préparation, notamment en ce qui concerne la viabilité économique des liaisons avec les régions micro-insulaires?

Pouvez-vous me garantir, Monsieur le Commissaire, que ce cadre réglementaire futur auquel vous pensez n'affectera en rien le régime actuel d'obligation de service public? Cette condition est essentielle pour la viabilité économique de ces régions périphériques.

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Chère députée, je vous remercie d'avoir posé cette question. Je pense avoir mentionné ce point dans mon allocution principale en réponse à la question. Notre intention est d'éviter toute distorsion de la concurrence. Les interventions éventuelles, de quelque nature qu'elles soient, doivent servir uniquement à répondre aux besoins des citoyens sans perturber le marché intérieur et sans enfreindre les règles de la concurrence mais uniquement, je le répète, dans le but de donner aux habitants des régions défavorisées - notamment durant les mois d'hiver - la possibilité de vivre comme tous les autres citoyens. Notre aide aura pour objectif, sans nuire à qui que ce soit, de permettre à ces citoyens de vivre dans les mêmes conditions que tous les autres citoyens de l'Union européenne.

En ce qui concerne vos préoccupations, je peux donc vous rassurer: notre objectif est d'aider ces citoyens sans fausser le marché ni la concurrence.

La Présidente. - J'appelle la question n° 52 de Marie Panayotopoulos-Cassiotou (H-0715/08)

Objet: Mesures législatives européennes pour la sécurité des transports maritimes

La Commission a-t-elle évalué les incidences, sur l'activité maritime européenne, d'une éventuelle entrée en vigueur de mesures législatives européennes au chapitre de la sécurité de la navigation, lesquelles feront double emploi avec les règles internationales similaires adoptées à ce jour?

Pourquoi la Commission ne considère-t-elle pas comme suffisante la ratification des conventions internationales de l'OMI par les États membres, de sorte que les questions relevant exclusivement de la compétence de ces derniers et les dossiers relevant conjointement de la compétence de la Communauté européenne et des États membres fassent uniquement l'objet d'un cadre législatif international dont la mise en place relèvera de la compétence exclusive des États membres en vertu des droits souverains qui leur sont conférés?

En cherchant à instaurer des compétences communautaires exclusives et au travers de ses nouveaux pouvoirs, la Commission ne risque-t-elle pas de porter préjudice à l'ensemble des mesures dans une période où les citoyens européens sont particulièrement sensibilisés à la question des droits souverains de leur État respectif, et ce dans un secteur soumis à des pressions économiques intenses, comme c'est le cas du secteur maritime?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, M. Mavrommatis est toujours très actif et fort impliqué dans les questions relatives au transport. Les propositions de la Commission s'accompagnent toujours d'une étude d'impact. Ceci vaut également pour les propositions de novembre 2005 relatives au troisième paquet sur la sécurité maritime.

Les propositions de la Commission dans ce secteur tiennent compte en particulier des conventions internationales pertinentes. Dans la majorité des cas, l'objectif des propositions législatives est d'inviter les États membres à ratifier les conventions ou de les mettre en œuvre au sein de la Communauté. Elles ne sont jamais une tentative d'obtenir de nouvelles compétences. Je voudrais dissiper un malentendu largement répandu: la Communauté possède déjà les compétences nécessaires en matière de sécurité maritime dans le cadre de la politique de transport commune. Il est cependant inévitable que l'action législative du Parlement européen et du Conseil restreigne la capacité des États membres à agir de façon isolée.

Ces actions ne sont toutefois pas au détriment des États membres. Elles servent au contraire à renforcer notre influence collective au sein de la communauté internationale, ce qui permet de mieux protéger la vie des citoyens ainsi que l'environnement. Il est des cas où l'Europe doit tout simplement prendre l'initiative. C'est notamment ce qui s'est passé lorsque nous avons imposé le retrait accéléré des pétroliers à simple coque. Cette décision a ensuite été suivie d'une décision similaire de la part de l'Organisation maritime internationale.

Monsieur Mavrommatis, vous connaissez bien les problèmes que nous avons avec l'Organisation maritime internationale: nous ne pouvons pas toujours prendre des décisions seuls. Certaines compétences ne concernent pas l'Europe et une comparaison permanente avec cette organisation est donc nécessaire, d'autant plus que nos mers sont fréquentées par des navires dont le pays de pavillon ne fait pas partie de l'Union.

Grâce à la nouvelle législation proposée en matière de sécurité maritime cependant, la Commission espère rétablir un certain équilibre dans la dimension mondiale du transport maritime. Cette dimension mondiale requiert des solutions à l'échelle mondiale, tout en tenant compte des limites du cadre juridique international.

Monsieur Mavrommatis, l'action communautaire est l'expression tangible des efforts et de l'engagement collectifs des États membres, et non une contrainte imposée de l'extérieur et contraire à leurs intérêts. Grâce à nos efforts et aux vôtres, le nombre de navires non conformes aux normes actuelles dans les eaux européennes a chuté considérablement. La Commission continuera à mener une politique équilibrée et proactive, avec pour objectif premier de protéger la vie et les moyens d'existence de nos concitoyens.

**Manolis Mavrommatis,** *auteur suppléant.* – (*IT*) Monsieur le Commissaire, vous savez combien j'apprécie nos discussions et nos débats. De plus, vous avez toujours une réponse pour moi. Je tiens naturellement à vous remercier pour les points qui concernent tous les pays de l'Union européenne.

(EL) En cette période où les citoyens européens sont particulièrement soucieux de la souveraineté de leur pays, notamment dans un secteur économique en difficulté tel que le transport maritime, ne pensez-vous pas que vous ferez plus de tort que de bien en essayant d'imposer la compétence exclusive de la Communauté et d'obtenir davantage de pouvoirs pour la Commission?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Monsieur Mavrommatis, je ne pense pas que nous risquions de faire du tort à qui que ce soit. Notre objectif est d'essayer d'harmoniser, dans un certain cadre, des questions qui sont toujours compliquées en droit maritime, puisque malheureusement, nous sommes toujours confrontés aux décisions de l'OMI. Heureusement, comme je l'ai mentionné, il arrive que l'Europe prenne l'initiative et que cette organisation internationale nous suive.

Notre intention, je le répète, n'est pas de restreindre les droits des États membres, mais simplement de parvenir à une harmonisation dont le seul effet sera d'apporter aux citoyens européens des réponses plus rapides et plus décidées.

**Colm Burke (PPE-DE).** – (*EN*) Je voudrais savoir si, aux yeux de M. le Commissaire, les États membres prennent des mesures suffisantes pour faire appliquer la législation et la réglementation existantes. J'ai connu en tant que juriste un cas où, 12 mois après un accident grave, l'entreprise de transport concernée ne respectait toujours pas les règlements applicables à l'époque, et qui étaient en vigueur depuis plus de trois ans.

Antonio Tajani, vice-président de la Commission. – (IT) Je tiens à remercier l'estimé député pour cette question, parce qu'elle me donne l'opportunité de souligner le résultat très positif que nous avons obtenu lors du Conseil Transports qui s'est tenu il y a deux semaines à Luxembourg. À cette occasion, le Conseil a finalement donné le feu vert à l'adoption du troisième paquet maritime. Nous devons aussi cette réussite à l'insistance du Parlement européen, à son engagement et au fait qu'il a su se faire entendre aux côtés de la Commission afin de mettre en place un règlement plus complet garantissant la sécurité publique et ce, dans sous les sens du terme: protection de nos mers et océans, protection de l'environnement et responsabilité en cas d'accident.

L'entrée en vigueur de ces règles donnera clairement un meilleur contrôle à la Communauté. Je puis vous assurer qu'en ce qui concerne l'engagement de la Commission, nous continuerons à surveiller attentivement

la situation, y compris par le biais de notre agence de Lisbonne, pour faire en sorte que la législation communautaire soit toujours respectée, et surtout pour renforcer en permanence la sécurité de nos mers, avec des actions opérationnelles et juridiques dans toutes les mers qui relèvent de la compétence de l'Union européenne.

#### **La Présidente.** – J'appelle la question n° 53 d'**Emmanouil Angelakas** (H-0717/08)

Objet: Amélioration de la qualité des transports urbains

Il est un fait que les transports urbains ne constituent pas spécialement ce que le citoyen européen connaît de mieux pour l'instant. Les désagréments que causent les encombrements énormes qui paralysent les grands centres urbains, l'aggravation de la pollution et la difficulté de se déplacer à l'intérieur des villes sont responsables pour 40 % voire plus de l'ensemble des émissions de CO<sub>2</sub> dues aux transports routiers et l'insécurité, à laquelle sont voués à la fois les conducteurs et les groupes vulnérables que sont les piétons et les cyclistes, n'est qu'un des problèmes auxquels sont confrontés chaque jour les citoyens européens dans les grands centres urbains. Quels objectifs et quels plans d'action la Commission envisage-t-elle en la matière pour que l'on puisse parler un jour de «déplacement urbain durable»? Quel est le calendrier des actions qu'elle compte mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, sur la question des transports urbains, je dois informer les estimés députés - je suis toujours tenté de dire «mes collègues députés», sans doute la force de l'habitude; je ne suis commissaire que depuis quelques mois alors que j'ai été député européen pendant de nombreuses années, et de toute évidence je m'identifie encore au Parlement - que ce sujet était l'un des thèmes du Conseil informel organisé à La Rochelle les 1er et 2 septembre derniers. Il a fait l'objet de discussions approfondies. La Commission et les États membres ont consacré beaucoup d'attention à cette question. Ils avaient invité des experts, des maires de grandes villes et de villes de taille moyenne et des spécialistes du secteur pour discuter des transports urbains.

J'ai moi-même abordé ce sujet lors de la Journée de la sécurité routière organisée il y a quelques jours à Paris, la journée officielle de la Commission et du Conseil au cours de la Semaine de la sécurité routière, et j'ai souligné que la sécurité routière passait aussi par des transports urbains de qualité: nos routes seront plus sûres, surtout dans les grandes villes, s'il existe un bon système de transports urbains. Je pense que cela permettra inévitablement de réduire le nombre de victimes d'accidents dans les grandes villes, qui connaissent le plus grand nombre d'accidents et de victimes.

La Commission prépare actuellement un plan d'action sur la mobilité urbaine basé sur les consultations qui ont suivi la publication du livre vert. Nous espérons pouvoir présenter ce plan avant la fin de cette année. Ce plan comportera des propositions d'actions résolues au niveau européen pour les années à venir.

Il est clair que la Commission européenne n'est pas compétente en la matière: ces domaines concernent les États membres. Néanmoins, sur la base du principe de subsidiarité, qui provient comme vous le savez tous du mot *subsidium*, nous souhaitons aider les États membres et les maires des grandes villes. Gabriele Albertini, ancien maire de Milan et vice-président de la commission des transports et du tourisme, peut en témoigner: au travers de ce plan d'action, toutes les informations dont nous disposons, toutes les idées, toutes les suggestions et tous les conseils seront mis à la disposition de toutes les villes, et notamment des grandes villes qui connaissent des difficultés de circulation.

Ce plan d'action aidera également les décideurs politiques au niveau local, régional et national, dans le respect absolu - le respect absolu, je le répète - du principe de subsidiarité. Les actions que nous allons proposer contribueront à réduire les coûts, à garantir le financement correct du marché unique et à créer de nouveaux marchés pour les nouvelles technologies afin de développer une mobilité urbaine durable. Ce n'est pas une coïncidence si le débat s'est terminé hier soir et si un vote a été organisé sur une directive qui devrait encourager, qui vise à encourager les autorités locales à acquérir des véhicules de transport public présentant des émissions réduites de gaz nocifs.

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour préciser le contenu du plan d'action, mais nous nous attendons, et vous pouvez vous attendre, à ce qu'il couvre la fragmentation des règles d'accès aux zones vertes, le transport de marchandises et la logistique en milieu urbain, l'amélioration de l'information relative aux transports publics dans les villes européennes, mais aussi de vastes plans en matière de mobilité urbaine durable et des propositions quant à la façon d'intégrer la planification urbanistique et la mobilité. Ce plan d'action comportera peut-être aussi des propositions relatives au partage d'informations et à l'amélioration de la collecte des

données et des méthodes de recherches. Il pourrait même aborder la question du financement, qui est toujours extrêmement délicate. Tout ceci, je le répète, sera fait dans le respect du principe de subsidiarité.

**Emmanouil Angelakas (PPE-DE).** – (*EL*) Monsieur le Commissaire, nous attendrons avec grand intérêt le plan d'action que vous proposez, et nous aurons ensuite l'occasion d'en reparler.

J'aimerais cependant avoir votre avis personnel sur la question suivante: on parle énormément des péages urbains instaurés dans des villes telles que Londres, Rome et Stockholm, et qui semblent avoir contribué à diminuer la congestion et à augmenter le nombre d'usagers des transports publics. Dans d'autres villes par contre, celles qui ne possèdent pas de réseau structuré, il règne encore un certain scepticisme. J'aimerais avoir votre avis personnel, en tant que commissaire expérimenté: êtes-vous favorable aux péages urbains, et si c'est le cas, dans quelle mesure?

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Cher député, il s'agit là d'une question extrêmement délicate. Si M. Albertini, qui fait toujours preuve d'une grande générosité, voulait bien nous payer un café, nous pourrions en discuter ensemble et bénéficier de l'expérience du maire d'une grande ville européenne.

Il n'y a pas de réponse facile à cette question. J'ai été conseiller municipal à Rome pendant cinq ans alors que j'étais député européen, et j'ai eu à traiter ces questions. Ces questions doivent être envisagées au cas par cas, ville par ville, parce que certaines villes - et je pense notamment à Rome - possèdent des centres historiques dont les rues étroites rendent la circulation difficile. D'autres villes présentent un environnement urbain différent, et il est donc difficile d'établir une règle valable pour tous.

Toujours sur la base du principe de subsidiarité, je pense que les maires peuvent décider d'instaurer un péage urbain, avec l'accord de leurs conseils municipaux, s'ils pensent que cette mesure sera utile et si la ville qu'ils administrent doit limiter la circulation parce que les centres des très vieilles villes sont particulièrement sensibles à la congestion. La situation varie donc d'une ville à l'autre et il est difficile de trouver une solution. Je dirais en tout cas que c'est une option qu'il ne faut pas négliger, même si elle peut parfois provoquer une certaine confusion. C'est également une question de définition du périmètre. Je répète que ce choix revient aux différentes villes. Personnellement, je ne suis pas contre en principe. Mais cette approche peut être injuste dans certains cas, alors qu'elle se justifie tout à fait dans d'autres cas.

Par conséquent, étant donné la diversité des villes européennes, je pense que la décision finale doit toujours être laissée aux autorités locales. Il reste néanmoins que notre plan d'action contiendra des suggestions et des idées en la matière. L'essentiel est que les citoyens soient toujours informés et qu'ils soient au courant de ce qui se passe et des décisions prises. En effet, en matière de fiscalité, il est toujours préférable que les citoyens comprennent à quoi sert l'argent de leurs impôts.

Je regrette de ne pas pouvoir vous donner une réponse catégorique de principe. Je suis réellement convaincu qu'il faut examiner la situation et l'impact potentiel, y compris sur l'environnement urbain, et prendre ces décisions au cas par cas. Pour conclure, je voudrais dire que je ne m'y oppose pas en principe, mais qu'il existe sans doute des cas où l'imposition d'une taxe de ce genre n'aurait aucun sens.

**Mairead McGuinness (PPE-DE).** – (EN) Monsieur le Commissaire, j'ai été frappée par deux mots que vous avez utilisés: vous avez dit que le financement était une question «délicate» et vous avez insisté sur la «subsidiarité», ce qui est important.

La Commission pense-t-elle que les difficultés économiques des États membres risquent de nuire aux investissements nécessaires dans des systèmes efficaces de transport public? Dans le même temps, les États membres risquent d'instaurer des péages urbains dans les grandes villes au détriment d'automobilistes déjà en difficulté mais qui n'ont pas d'autre choix.

**Paul Rübig (PPE-DE).** – (*DE*) Cher Monsieur Tajani, nous sommes évidemment ravis d'avoir ici l'opportunité de poser des questions, notamment sur les appels d'offres en matière de transports urbains. Y a-t-il des projets visant à promouvoir les appels d'offres en matière de transports urbains, comme cela s'est déjà fait à de nombreuses reprises en Suède, où les transports urbains sont désormais soumis à la concurrence?

Deuxièmement: y a-t-il des projets visant à instaurer des systèmes de contrôle uniformes à travers l'Europe? Lorsque l'on arrive dans une ville étrangère, il est souvent difficile de comprendre comment le système fonctionne. Une proposition de la Commission serait peut-être utile en la matière.

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, merci pour cette question. D'abord, je pense que dans le plan d'action que nous allons présenter, nous devons insister sur la nécessité

d'informer les citoyens européens lorsqu'ils se déplacent d'une ville à l'autre, afin qu'ils connaissent la situation et qu'ils sachent à quoi s'attendre lorsqu'ils voyagent de Stockholm à Madrid ou de Rome à Vienne. Il faut qu'ils sachent comment le système fonctionne, quelles taxes ils devront peut-être payer, et qu'ils puissent organiser leur voyage, que ce soit à titre professionnel ou pour faire du tourisme. C'est déjà important, et je pense que nous avons du travail devant nous.

Bien sûr, chers députés, j'insiste une fois de plus sur le principe de subsidiarité, parce qu'il n'appartient pas à l'Union européenne d'intervenir dans des questions qui relèvent strictement de la compétence des autorités locales. Il en va de même pour les aspects financiers; la Commission n'a pas à intervenir. Le financement est un problème. Dans notre plan d'action, nous essaierons évidemment de rassembler toutes les suggestions émises lors des différentes audiences afin d'apporter un service et une aide aux autorités locales, qui seront libres de les accepter ou de les rejeter. Notre objectif est d'harmoniser le système, du moins en termes d'information aux citoyens, et de fournir aux différentes autorités locales un maximum d'informations sur les expériences des autres villes. Ces autorités pourront utiliser ces informations comme bon leur semble, c'est important.

En ce qui concerne le financement, je pense que les autorités locales sont libres d'agir comme elles l'entendent, à la condition bien sûr de ne pas fausser le marché ni entraver la libre circulation des citoyens. Dans chaque cas, il convient toujours de choisir la solution la mieux adaptée. En ce qui concerne la dernière question de M. Rübig, la directive sur les obligations de service public laisse aux autorités locales le choix de procéder ou non à un appel d'offres. De ce point de vue, je pense que l'Union européenne a insisté une fois de plus sur le principe de subsidiarité.

Je pense que c'est le bon choix, parce que notre travail ne doit pas être envahissant. Nous ne devons pas réglementer tout et n'importe quoi. Nous devons nous pencher sur les grandes questions et y apporter de grandes réponses, et éventuellement aider les administrations locales et les États membres à régler les problèmes dans la mesure du possible, peut-être avec l'assistance et le soutien de l'Union européenne, mais sans que ce soutien ne devienne dominateur ou envahissant. Je pense que nous devons tous respecter ce principe en matière de transports publics locaux, et je pense que c'est également ce que nous souhaitons.

La Présidente. – L'heure des questions est close.

Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

(La séance est suspendue à 19 h 45 et reprend à 21 heures)

## PRÉSIDENCE DE MME KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

# 14. Commémoration de l'Holodomor, la Grande famine en Ukraine (1932-1933) (débat)

**La Présidente.** - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la commémoration de l'Holodomor, la Grande famine ukrainienne de 1932-1933.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter la bienvenue au Parlement européen à une délégation ukrainienne dirigée par son ambassadeur.

(Applaudissements)

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, chers députés, je suis honoré de participer à ce débat qui commémore la Grande famine de 1932 et 1933, l'une des grandes tragédies du XX<sup>e</sup> siècle. Après de nombreuses années de silence, les témoignages de ces souffrances et les histoires personnelles de nombreux survivants de cet événement tragique réclament notre attention.

Il est essentiel de ne pas oublier l'expérience de l'Holodomor. L'histoire de la Grande famine illustre non seulement la tragédie du peuple ukrainien, mais elle nous rappelle aussi une fois de plus de quoi les êtres humains sont capables. Mais l'Holodomor a quelque chose d'important à nous apprendre: ses nombreuses victimes ne sont pas mortes en vain. Leur sacrifice nous rappelle de ne jamais permettre à un État de subjuguer ainsi une population, quelle qu'en soit la cause ou quel que soit son objectif. Cette famine désastreuse a démontré la supériorité des régimes constitutionnels sur ceux qui ne permettent aucune forme de contestation.

Les tragédies telles que l'Holodomor ne sont possibles que dans les sociétés qui violent les droits des citoyens, la règle de droit et les principes démocratiques.

L'Union européenne est née des cendres de la guerre et de nombreux régimes totalitaires, de dictatures qui ont marqué profondément l'histoire de l'Europe et du monde entier. C'est pourtant de ces tragédies et de ces catastrophes que sont nées les démocraties européennes. Au cours des 50 dernières années, une longue période de paix a été bâtie sur ces ruines, une paix que nous avons le devoir de défendre et de porter au-delà des frontières de l'Union. Ces 50 années de paix sont la plus grande réussite d'une Europe unie.

Aujourd'hui, l'Ukraine a changé elle aussi. En tant que pays indépendant, membre du Conseil de l'Europe et signataire de la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que de nombreux autres instruments internationaux visant à sauvegarder ces droits fondamentaux, l'Ukraine a une opportunité unique de se consolider, de renforcer sa position en tant qu'État démocratique respectueux des droits de l'homme et de la règle de droit. Il s'agit sans aucun doute d'une tâche ambitieuse et difficile. Nous avons été les témoins de nombreux bouleversements. De nombreux conflits politiques ont marqué l'histoire récente de ce pays, dont la démocratie s'est renforcée.

En ce moment historique, nous devons soutenir et encourager politiquement l'indépendance du système judiciaire. Il est important que l'Ukraine continue à lutter contre la corruption et qu'elle tienne compte des résultats des élections récentes afin de garantir le respect des principes démocratiques. Elle ne doit pas non plus oublier de protéger les citoyens les plus vulnérables et marginalisés et ce, quels que soient leur origine ethnique ou raciale, leur religion, leur orientation sexuelle ou de leur état de santé.

L'Union européenne continuera à soutenir l'Ukraine dans ces efforts importants. Dans le même temps, nous continuerons à collaborer avec nos partenaires ukrainiens pour rehausser le niveau de vie de tous les citoyens de ce pays en ouvrant de nouveaux marchés et en améliorant les perspectives en termes d'activités économiques et d'investissements, en plus de l'approfondissement des relations entre nos concitoyens.

En tant que commissaire chargé des transports, je voudrais rappeler que les réseaux transeuropéens ne servent pas uniquement à renforcer notre marché intérieur, mais qu'ils peuvent également servir d'outils permettant de repousser les frontières de l'Europe, d'ouvrir l'Europe à de nouveaux horizons et de renforcer les liens qui nous unissent à des pays amis en bordure de l'Union européenne, comme l'Ukraine.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre aux victimes de l'Holodomor est la création d'une Ukraine prospère, stable et démocratique basée sur des institutions solides et sur une société civile engagée. Ce n'est qu'à cette condition que le sacrifice de si nombreuses victimes innocentes n'aura pas été vain.

**Charles Tannock**, *au nom du Groupe PPE-DE*. – (EN) Madame la Présidente, l'Union européenne repose sur la réconciliation, sur la conviction que nous pouvons construire un avenir meilleur en admettant notre passé dans toute sa brutalité.

L'Allemagne, à raison, a regardé en face et tenté d'expier les horreurs indicibles de la période nazie et de l'Holocauste. Les nouveaux États membres de notre Union trouvent leur propre façon de rechercher la vérité et la réconciliation par une analyse franche et sans compromis de leur passé totalitaire communiste. Mais certains pays s'efforcent encore de nier leur propre histoire. Il me semble par exemple que la Turquie continue à nier le génocide perpétré contre les Arméniens et les Assyriens en profitant de la première Guerre mondiale. La Russie, elle aussi, peine à admettre la brutalité de la dictature communiste de Staline.

L'objectif de la résolution dont nous discutons ce soir est d'exprimer notre horreur face à l'Holodomor, la famine provoquée intentionnellement en 1932-1933. Cette résolution reflète notre détermination à nous souvenir de ses millions de victimes, dont certaines vivent encore aujourd'hui et nous racontent l'horreur de cette époque. Leurs témoignages sont d'une importance capitale, parce qu'ils ne seront bientôt plus là. Ce n'est qu'en nous remémorant ces crimes monstrueux contre l'humanité que nous pourrons faire en sorte qu'ils ne se reproduisent jamais plus. Cette résolution ne contient pas le terme «génocide», parce que d'autres groupes politiques au sein de cette Assemblée pensent que la définition stricte de ce mot ne s'applique pas à l'Holodomor. Après tout, la Convention sur le génocide n'a été signée qu'après la deuxième Guerre mondiale. Mais peut-être aussi que ces groupes ont peur d'offenser la Russie actuelle, ce qui me semble plus regrettable.

Mais personne parmi nous ne souhaite minimiser les souffrances inimaginables infligées à l'Ukraine. Les mots ne suffisent pas à décrire l'atrocité de l'Holodomor. L'important n'est pas tellement le texte que nous utilisons, mais le sentiment que nous essayons d'exprimer dans notre résolution, à savoir notre solidarité avec l'Ukraine en ce 75<sup>e</sup> anniversaire des massacres perpétrés contre sa population si longtemps opprimée.

L'histoire nous enseigne l'importance, pour pouvoir punir les responsables de ces souffrances, de posséder des structures judiciaires internationales et un droit international forts comme ceux que nous possédons aujourd'hui. Nuremberg a marqué le début de ce processus long et difficile. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui jugera bientôt Radovan Karadzić, montre que ces principes sont aussi importants aujourd'hui que jamais. Hier, cette Assemblée a exprimé son soutien résolu en faveur de la traduction devant le Tribunal pénal international de Joseph Kony, le chef de l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda. Les tyrans assoiffés de massacres et de destruction, comme Joseph Staline dont nous discutons ce soir, ne doivent pouvoir trouver refuge nulle part.

L'Ukraine a beaucoup souffert tout au long de son histoire et j'espère aujourd'hui que la prochaine étape de cette histoire glorieuse verra l'Ukraine, dans un avenir relativement proche, prendre la place qui lui revient en tant que membre à part entière de l'Union européenne. Après la crise en Géorgie, nul ne peut douter que bon nombre de nationalistes russes ont du mal à accepter, par exemple, la souveraineté de l'Ukraine sur la Crimée. Mais je suis sûr que si nous nous unissons tous dans notre solidarité envers le peuple ukrainien, ce pays retrouvera un jour sa place au sein de la famille des nations européennes.

Adrian Severin, au nom du Groupe PSE. – (EN) Madame la Présidente, il s'agit d'un débat très particulier. En tant qu'organe politique, la mission du Parlement européen est de légiférer et de fournir aux décideurs du pouvoir exécutif l'orientation politique nécessaire pour leur permettre de gérer correctement les défis, les opportunités et les dangers de notre époque. Notre mission est donc de faire l'histoire et non de l'écrire. On ne nous demande pas de juger le passé mais de construire le présent, et c'est en principe l'avenir qui nous jugera.

C'est pourquoi le groupe socialiste n'a accepté qu'à contrecœur d'approuver une résolution dont l'objectif semble être d'imposer une vérité historique concernant des événements tragiques qui se sont déroulés autrefois en Ukraine.

Nous l'avons fait parce que nous comprenons que la solidarité avec le peuple ukrainien et ses souffrances peut contribuer à mobiliser les Ukrainiens dans leurs efforts pour unir leur pays, le démocratiser, le moderniser et le ramener dans le giron de sa famille naturelle, l'Union européenne. Nous savons aussi qu'oublier les tragédies et les crimes du passé, c'est pour ainsi dire assurer qu'ils se reproduisent. La condamnation historique des crimes ne permet pas de dédommager leurs victimes ni leurs descendants, mais elle représente une réparation morale. Elle offre en outre une certaine garantie intellectuelle et politique contre la répétition de ces crimes et la résurgence des instincts malfaisants qui en ont été la cause.

En condamnant les crimes des anciens régimes totalitaires, nous jetons l'opprobre non seulement sur les criminels du passé, mais aussi sur tous ceux qui pourraient avoir envie de recourir aux mêmes méthodes criminelles à l'avenir. Le fait de savoir que l'impunité n'existe pas pourrait bien les en dissuader.

Nous devons affirmer aujourd'hui qu'il n'existe pas de raison d'État, d'objectif social ni de principe idéologique qui puisse excuser un crime tel que l'Holodomor, la famine artificielle qui a provoqué tant de souffrances pour de si nombreuses victimes innocentes dans une tentative insensée d'anéantir la dignité morale, la fierté nationale et l'existence matérielle même du grand peuple ukrainien.

Mais alors que nous condamnons ces crimes, que nous exprimons notre solidarité avec leurs victimes et que nous dénonçons cette tentative de détruire tout un peuple, nous ne pouvons pas rejeter sur un autre peuple la responsabilité de ces crimes.

L'Holodomor fut le produit d'un régime politique totalitaire. Tous les peuples qui ont été soumis à ce régime ont été victimes de crimes et de souffrances similaires. Le débat d'aujourd'hui ne doit pas simplement nous rappeler que nous devons toujours rester unis contre le totalitarisme, mais aussi que la génération ukrainienne actuelle, au nom et en souvenir des victimes de l'Holodomor, doit éliminer de son pays et de son histoire tous les instincts, toutes les tendances et toutes les pratiques autoritaires. Les Ukrainiens d'aujourd'hui doivent consolider leur unité nationale et réaliser ensemble leurs idéaux démocratiques.

Notre expression de solidarité devrait également inspirer les Ukrainiens à rechercher la solidarité et la réconciliation, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur pays. À l'intérieur, avec leurs propres compatriotes appartenant à des groupes ethniques ou culturels différents, et à l'extérieur, avec nos voisins.

C'est l'une des meilleures façons pour eux de pouvoir un jour devenir membres de l'Union européenne et, s'ils choisissent cette voie, notre débat de ce soir n'aura pas été en vain. L'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne serait la meilleure réparation historique que les Ukrainiens eux-mêmes puissent offrir aux victimes de l'Holodomor.

**Grażyna Staniszewska**, *au nom du Groupe ALDE*. – (*PL*) Madame la Présidente, l'Holodomor, la famine artificielle provoquée en Ukraine, est l'un des plus grands crimes commis en Europe au XX<sup>e</sup> siècle. Pour prouver le bien-fondé de l'économie collective et pour détruire la principale menace qui pesait alors sur le régime communiste d'Union soviétique, à savoir les agriculteurs indépendants ukrainiens, le régime stalinien a provoqué une famine artificielle qui a entraîné la mort de plusieurs millions d'Ukrainiens. Toutes les réserves alimentaires ont été confisquées. La famine a provoqué un exode massif depuis les campagnes vers les villes, dont les autorités ont bloqué l'accès en instaurant des passeports internes et en interdisant les voyages en train. Ceux qui restaient dans les villages n'avaient pas d'autre choix que de glaner illégalement quelque nourriture dans les champs des fermes collectives, un délit puni par des peines de prison ou même par la peine de mort. Ils n'avaient pas le droit de garder la moindre poignée de grain pour eux-mêmes. Le régime a instauré la règle des «cinq épis», selon laquelle quiconque récoltait plus de cinq épis de blé risquait la peine de mort.

Malheureusement l'Holodomor, aussi appelé Grande famine, est un événement historique pratiquement inconnu dans de nombreux pays d'Europe occidentale. Jusqu'il y a peu, l'URSS niait catégoriquement ces faits historiques. Jusqu'à la chute de l'Union soviétique, toute mention de cet épisode était considérée comme un crime de «propagande antisoviétique». Des moyens de désinformation active étaient utilisés contre les journalistes occidentaux. Ce n'est que récemment que la publication des registres de la population a révélé le nombre de victimes de cette famine.

La famine ukrainienne a été reconnue comme un génocide par les gouvernements ou parlements de 26 pays, dont la Pologne. Je suis fermement convaincue que le Parlement européen ne restera pas inactif sur cette question. Nous devons reconnaître l'Holodomor en tant que crime contre le peuple ukrainien et en tant que crime contre l'humanité, et condamner fermement les actions du régime stalinien contre les paysans ukrainiens.

Je pense également qu'il est grand temps que toutes les informations concernant cette famine soient rendues publiques. Les pays de l'ancienne Union soviétique doivent permettre aux historiens d'accéder aux archives concernant l'Holodomor en Ukraine en 1932-1933 afin de permettre des études impartiales.

Cette année marque le 75<sup>e</sup> anniversaire de ce crime choquant. Je saisis cette occasion pour exprimer ma sympathie envers le peuple ukrainien victime de cette terrible tragédie.

**Rebecca Harms**, au nom du groupe des Verts/ALE. – (DE) Madame la Présidente, le début de mon allocution est presque identique à celui choisi par M. Tannock. Cela n'arrive pas souvent. «The past is the prologue of the future», peut-on lire à l'entrée des Archives nationales de Washington, et à juste titre. Cette devise exprime l'espoir que les hommes puissent tirer les leçons de l'histoire. Parfois ils y arrivent, pas toujours. Nous pouvons en tout cas essayer.

Je remarque souvent, et une fois de plus à l'occasion de cette résolution sur l'Holodomor, que certains chapitres de l'histoire de l'Europe de l'Est et l'Ouest au siècle dernier sont moins connus que d'autres. Lors des discussions entre les groupes sur la décision de déposer ou non la résolution d'aujourd'hui, l'opinion prédominante a d'abord été sceptique. Interrogés sur la question, la plupart des députés ont admis qu'il n'avait aucune idée de ce que signifiait le terme «Holodomor» et de ce qu'il représentait. Nous sommes peut-être au début d'une prise de conscience commune de ce terrible moment de l'histoire qui s'est déroulé au cœur de l'Europe il n'y a même pas un siècle, mais à peine un bon demi-siècle. Cette prise de conscience nous permettra peut-être, avec l'aide des survivants, d'en écrire l'histoire avec précision.

Pour le groupe des Verts / Alliance libre européenne, la commémoration des victimes de cette tragédie est au cœur de l'admission que nous faisons en signant cette résolution. Nous pensons que pour rendre hommage dignement aux victimes, nous devons avoir une meilleure connaissance de cette tragédie, de ce terrible crime commis par le régime soviétique.

Deuxièmement, nous espérons que l'Ukraine et la Russie parviendront ensemble à faire face à cet épisode historique. Ce que nous ne voulons pas, et je dis cela en tant qu'Allemande née dans les années 1950, c'est que cette confrontation avec l'histoire et cette écriture correcte de l'histoire contribuent à creuser le fossé entre deux nations. Nous ne voulons pas que cela se produise en Ukraine, ni entre l'Ukraine et la Russie.

Je suis donc convaincue que l'ouverture des archives est une condition essentielle. Voilà ce que nous devons exiger. Le conseil de l'Europe devrait également en discuter afin que Moscou permette l'accès à ces archives.

Je me réjouis que le Parlement européen soit parvenu à adopter une position unie. J'espère sincèrement que l'Ukraine se concentrera sur l'étude de l'histoire et sur la commémoration des victimes, et que cette catastrophe

ne sera pas manipulée à des fins politiques. Si elle y parvient, le rêve que les hommes puissent tirer les leçons du passé sera un peu plus proche de la réalité.

Adam Bielan, au nom du Groupe UEN. – (PL) Madame la Présidente, nous commémorons cette année le 75<sup>e</sup> anniversaire de la famine de 1932-1933 en Ukraine. Cette famine ne fut pas une catastrophe naturelle, mais le résultat d'un projet génocidaire de Joseph Staline qui, après s'être occupé de l'intelligentsia ukrainienne, voulait détruire les populations rurales de l'Ukraine. Quelque 10 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts des suites de ce génocide. Il s'agit d'une extermination intentionnelle et systématique perpétrée par les autorités de l'Union soviétique. Les intentions criminelles des communistes étaient claires. Pendant que les Ukrainiens mouraient de faim, les Soviétiques exportaient des millions de tonnes de céréales et bloquaient les frontières ukrainiennes pour empêcher sa population dévastée d'entrer en Russie. Les Soviétiques ont rejeté les propositions d'aide humanitaire de la communauté internationale, affirmant qu'il n'y avait pas de famine.

La Fédération russe actuelle fait preuve d'hypocrisie vis-à-vis de l'histoire des crimes communistes, et présente Staline comme un gestionnaire efficace. Certains pays occidentaux ont fermé les yeux lors de cette terrible tragédie pour le peuple ukrainien parce qu'ils étaient en train de nouer des liens diplomatiques avec l'Union soviétique, qu'ils souhaitaient faire dépendre de la coopération économique. Mais aujourd'hui nous ne pouvons pas rester silencieux, et il est de notre devoir d'honorer la mémoire des victimes de l'Holodomor.

**Helmuth Markov**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, j'ai passé de nombreuses années de ma vie en Ukraine, j'y ai vécu, et cette question est donc, bien sûr, chargée d'émotions pour moi.

Il n'existe aucune raison, aucune excuse qui puisse justifier la famine de 1932-1933 ou en atténuer la gravité. Cette famine a touché l'Ukraine, la Russie, notamment dans les régions de la Volga, du Don et du Kouban, la Sibérie occidentale, le Sud de l'Oural et la partie Nord du Kazakhstan. Cette famine a fait des millions de victimes de différentes nationalités: des Ukrainiens, des Russes, des Kazakhs, des Juifs, des Allemands, des Bélarusses, des Tartares et bien d'autres encore. Nous devons commémorer ces victimes et dire clairement que cette famine était l'expression et le résultat d'une politique inhumaine, du crime consistant à exporter des céréales tout en laissant son propre peuple mourir de faim.

Mais alors, pourquoi ne suis-je pas d'accord avec cette résolution? Tout d'abord, parce qu'elle associe cette tragédie et ce crime uniquement à l'Ukraine et aux Ukrainiens. Comme je l'ai dit, cela ne reflète pas la réalité historique. Quiconque refuse de considérer aussi les autres républiques socialistes de l'Union soviétique et les autres nationalités concernées fait preuve de racisme et de mépris pour la souffrance des victimes concernées.

Deuxièmement, cette résolution reconnaît l'Holodomor comme un génocide. Le génocide est défini comme une extermination selon des critères ethniques. C'est le cas notamment de l'Holocauste. En mettant ces deux crimes sur le même pied, nous nions le caractère unique du crime d'extermination des Juifs européens commis par le régime national-socialiste. Jusqu'à présent, l'unicité de ce crime avait fait l'objet d'un large consensus démocratique.

La sévérité dont nous devons faire preuve pour condamner les événements survenus en Union soviétique ne nécessite pas cette assimilation. Je suis convaincu que c'est la principale raison pour laquelle l'ambassadeur israélien en Ukraine, M<sup>me</sup> Kalay-Kleitman, a déclaré dans une interview avec le *Serkalo Nedeli* qu'Israël ne pouvait pas reconnaître l'Holodomor comme un acte de génocide ethnique.

Troisièmement, le 10 décembre 2008, nous fêterons le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies. Les droits de l'homme sont universels et indivisibles. On ne peut pas les approcher de façon sélective, selon les circonstances ou les intérêts politiques. Le XX<sup>e</sup> siècle a connu une multitude de crimes horribles qui, bien qu'ils aient tous causé la mort de millions d'innocents, ne sont pas comparables: la première Guerre mondiale, l'invasion fasciste, l'agression japonaise contre la Chine et la Corée, les bombes atomiques larguées par les États-Unis sur Hiroshima et Nagasaki, la politique menée par Staline contre son propre peuple, les ravages des différentes puissances coloniales dans leurs sphères d'influence, la terreur de Khmers Rouges, le massacre des Tutsis et des Hutus. Cette liste monstrueuse est presque infinie. Le Parlement européen devrait condamner ces actes inhumains sous toutes leurs formes.

Quatrièmement, il ne devrait plus jamais y avoir de famine, que ce soit pour des raisons politiques ou économiques. Face aux milliards d'euros dégagés pour aider les banques, Ingeborg Schäuble, présidente

sortante de l'association humanitaire *Welthungerhilfe*, a demandé un plan de sauvetage contre la faim dans le monde. Il faudrait consacrer 14 milliards d'euros par an à l'agriculture des pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire et réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim. En 2007, la faim a touché 923 millions de personnes.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éradiquer la faim comme la peste.

**Bastiaan Belder**, *au nom du groupe IND/DEM*. – (*NL*) Madame la Présidente, *Holodomor* est une combinaison des mots ukrainiens *holod* (famine) et *moryty* (mettre à mort), et signifie donc «l'extermination par la faim». Le terme *Holodomor* désigne la mort par la famine de 6 à 7 millions de personnes, dont 3,5 millions en Ukraine, 2 millions au Kazakhstan et plusieurs centaines de milliers dans le Caucase septentrional, le long de la Volga et en Sibérie occidentale, au cours des années 1932 et 1933.

L'Holodomor désigne la confiscation brutale des récoltes de céréales des agriculteurs ukrainiens par Staline et ses sbires, qui voyaient en cette mesure un moyen bolchéviste efficace d'enseigner aux habitants de ce pays les principes de la collectivisation forcée de l'agriculture.

L'Holodomor fait référence à la négation délibérée par les staliniens de la terrible famine survenue en Ukraine et dans d'autres régions de l'Union soviétique, privant ainsi des millions de victimes de toute aide intérieure ou extérieure.

L'Holodomor fait référence aux exportations ininterrompues de céréales par le pouvoir soviétique pendant les années de famine 1932 et 1933, alors que les volumes exportés auraient pu nourrir un million et demi de personnes pendant un an.

L'Holodomor désigne le génocide des villageois ukrainiens par l'adoption d'une politique de famine pure et simple sous la forme d'un blocus économique complet des campagnes, d'amendes en nature ou encore des listes noires et du gel des approvisionnements imposés par le décret du 18 novembre 1932 adopté par Molotov, l'envoyé de Staline à Kharkiv à l'époque.

L'Holodomor, c'est le symbole de la paranoïa de Staline vis-à-vis du nationalisme ukrainien, que le grand guide considérait comme la cause principale de ce qu'il percevait comme un approvisionnement insuffisant en céréales depuis le grenier de l'Europe.

L'Holodomor symbolise le rêve de Staline d'anéantir à tout jamais les rêves d'autonomie ou même d'indépendance de l'Ukraine.

Nous savons aujourd'hui que ce plan démoniaque a échoué.

**Bruno Gollnisch (NI).** – Madame la Présidente, de la Russie soviétique de Lénine à la Corée du Nord de Kim Il-sung, aujourd'hui, en passant par la Chine de Mao, l'Éthiopie de Mengistu, le Cambodge de Pol Pot - et cette liste, hélas, n'est pas exhaustive -, on peut affirmer que la famine est consubstantielle au communisme.

Cependant, la famine qui a tué près de 10 millions d'Ukrainiens entre 1932 et 1933 n'est pas seulement le résultat de l'absurdité économique et sociale du communisme, ni de la haine qu'il porte au monde paysan. Mais elle a été programmée par les autorités soviétiques qui ont, d'une part, réquisitionné tous les stocks de nourriture des paysans, y compris les semences et, de l'autre, utilisé les forces de l'ordre pour interdire, par tous les moyens, les départs massifs d'Ukrainiens qui tentaient alors d'échapper à la mort. C'est ce qui se passe encore aujourd'hui en Corée du Nord.

L'article 6 du statut de la Cour pénale internationale définit le génocide comme l'intention de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux en tant que tel et aussi, je cite, «la soumission intentionnelle du groupe à des conditions devant entraîner sa destruction physique, totale ou partielle». L'extermination par la famine - l'Holodomor - décidée par les communistes soviétiques en 1932 correspond à cette définition, n'en déplaise à notre collègue, M. Markov.

Le 28 novembre 2006, le parlement ukrainien a qualifié de génocide l'Holodomor. Il est regrettable que l'Organisation des Nations unies, à cause du veto russe et de la lâcheté des gouvernements français et britannique, ait refusé de lui donner cette qualification. Celle-ci ne remet pas en cause, d'ailleurs, l'honneur du peuple russe qui, lui aussi, a été victime du communisme, mais elle dénonce l'horreur de ce totalitarisme, qui a tué dans le monde 200 millions d'êtres humains, et que nous dénonçons aujourd'hui, il faut le dire, bien tardivement.

**José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PPE-DE).** – (*ES*) Madame la Présidente, le débat de ce soir a pour but de commémorer (c'est-à-dire de nous remettre en mémoire) le sacrifice de millions de personnes victimes d'un désastre démographique sans précédent en temps de paix et provoqué par les politiques de Staline.

Madame la Présidente, je pense que la famine dont ces populations ont souffert était le résultat d'une attaque menée contre les agriculteurs ukrainiens qui résistaient fermement à la collectivisation.

Comme M. Bielan, notamment, l'a rappelé au Parlement, il s'agit bien là d'un acte délibéré. La récolte de 1932, bien qu'inférieure à la moyenne, aurait suffi à nourrir toute la population - comme le prouve d'ailleurs le fait que cette même année, l'Union soviétique ait exporté plus d'un million de tonnes de céréales vers l'Europe occidentale.

Cette politique, comme l'ont souligné tous les intervenants dans ce débat, a eu pour conséquence la mort de 6 à 8 millions de personnes dans toute l'Union soviétique, dont 5 à 6 millions en Ukraine. La gravité de cet événement ne réside pas seulement dans la mort d'un si grand nombre de personnes, mais aussi dans le silence et la dissimulation.

C'est pourquoi je suis convaincu, Madame la Présidente, qu'il est important que le Parlement européen, comme d'autres institutions telles que les Nations unies ou l'assemblée parlementaire de l'OSCE l'ont fait avant lui, rende hommage aujourd'hui au sacrifice de toutes ces victimes d'une idéologie totalitaire et criminelle et garde vivant leur souvenir.

Toutefois, Madame la Présidente, et d'autres l'ont dit également au sein de cette Assemblée, le plus important est de regarder vers l'avenir et de faire en sorte que les enfants qui naissent aujourd'hui dans le grand pays d'Ukraine ne connaissent les horreurs de l'Holodomor, vécues par les générations précédentes, que par les livres d'histoire et les archives des journaux.

Józef Pinior (PSE). – (PL) Madame la Présidente, le Parlement européen commémore aujourd'hui le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Grande famine en Ukraine, l'un des crimes contre l'humanité les plus graves du XX<sup>e</sup> siècle. La famine qui a frappé l'Ukraine, la région de la Volga, le Kazakhstan et d'autres régions d'Union soviétique en 1932-1933 n'est pas le résultat d'une catastrophe naturelle, mais de la politique de Staline. La collectivisation forcée de l'agriculture, la lutte contre la propriété privée dans les campagnes, l'anéantissement des classes moyennes et de l'entreprise privée sous une dictature totalitaire, la violence de l'État envers les agriculteurs. Tous ces facteurs ont provoqué la famine et la mort dans des circonstances horribles de millions de personnes. L'Union européenne rend hommage aux victimes de ce crime et salue ceux qui y ont survécu, les derniers témoins vivants de cette tragédie.

La Grande famine a touché principalement le peuple ukrainien. La politique de Staline en Ukraine consistait d'une part à imposer la collectivisation dans des conditions inhumaines, et d'autre part à détruire la culture nationale et les églises et à réprimer l'intelligentsia. Au cours des années 1930, de nombreux écrivains ukrainiens ont été exécutés, mis en prison ou envoyés dans des camps de travail. Les groupements d'écrivains ont été dissous en 1932. De nombreuses personnalités culturelles nationales ont péri. La *Rozstriliane Vidrodzenniya* («Renaissance du peloton d'exécution») symbolise l'Ukraine au XX<sup>e</sup> siècle.

La famine qui a touché l'Ukraine et d'autres régions de l'Union soviétique est un sujet de recherches fondamental pour les historiens, les analystes politiques et ceux qui étudient le totalitarisme. La Grande famine ne doit pas faire l'objet de manipulations idéologiques ni de politiques nationalistes. Il faut ouvrir toutes les archives du régime stalinien et mener des recherches précises pour déterminer le nombre de victimes, avec des descriptions académiques précises des causes, du déroulement et des conséquences de la famine. Le fait de connaître la vérité sur le passé contribuera à l'unité et au développement d'une culture démocratique en tant que fondement permanent de l'Europe.

Je voudrais profiter de ce débat pour rendre hommage aux œuvres magnifiques de l'émigré polonais Jerzy Giedroyc, dont la revue *Kultura*, publiée à Paris, a permis à la Pologne et à l'Ukraine de mieux se comprendre. Je voudrais présenter au Parlement européen l'anthologie en ukrainien publiée dans *Kultura* en 1957 et consacrée à la persécution des écrivains ukrainiens (*Rozstriliane Vidrodzenniya*), éditée par Lavrinenko, mais aussi les chroniques polono-ukrainiennes de 1952, publiées par le professeur Bohdan Osadchuk dans cette même revue, comme des exemples d'une Europe qui collabore pour vaincre le fatalisme historique et pour parvenir à un accord entre les nations concernant une communauté démocratique future.

**Šarūnas Birutis (ALDE).** – (*LT*) Mesdames et Messieurs, l'Holodomor, la Grande famine ukrainienne, est un épisode de l'histoire européenne que nous ne devons pas oublier. Je suis convaincu que cette famine doit être reconnue comme un acte de génocide commis par l'Union soviétique contre la nation ukrainienne. Il s'agit de l'un des pires crimes contre l'humanité commis du temps de l'Union soviétique. La tragédie du peuple ukrainien était un secret bien gardé. Même en Europe, peu de gens savaient que l'un des crimes les plus

sauvages du XX<sup>e</sup> siècle avait été commis, non pas dans un pays lointain, mais ici même en Europe et en temps de paix. Des millions d'Ukrainiens ont été victimes d'une famine provoquée délibérément par les autorités soviétiques. L'anéantissement des paysans par le régime totalitaire soviétique représente également une crise identitaire pour l'Ukraine. Nous devons donc tout d'abord condamner les partisans du régime qui, dans les anciennes républiques soviétiques, nient ce crime comme ils nient d'autres crimes de l'époque communiste. Nous devons ensuite soutenir l'objectif de l'Ukraine, l'objectif de nos futurs collègues, d'obtenir la reconnaissance internationale de ce génocide perpétré contre la nation ukrainienne. Et troisièmement, l'Holodomor n'est que l'un des nombreux crimes du communisme, et ces crimes devront tôt ou tard faire l'objet d'un deuxième Nuremberg.

**Milan Horácek (Verts/ALE).** – (*DE*) Madame la Présidente, l'Union européenne et de nombreux autres pays ont reconnu le désastre connu sous le nom d'Holodomor, qui a eu lieu en Ukraine en 1932-1933, comme un crime contre le peuple ukrainien. Même l'Assemblée générale des Nations unies, en 2007, a commémoré les victimes de l'Holodomor et condamné le régime.

Le régime stalinien d'Union soviétique a provoqué artificiellement une pénurie alimentaire pour forcer l'Ukraine - et pas seulement l'Ukraine - à accepter l'agriculture planifiée. Aux yeux des dirigeants de l'époque, cet objectif était plus important que les vies humaines. Ils n'ont accordé aucune attention au peuple, et des millions de personnes ont connu une mort atroce. Cela signifie que l'Holodomor n'est pas une catastrophe naturelle, c'est un crime préparé par les hommes et exécuté de sang froid.

Je me réjouis du débat d'aujourd'hui. La réhabilitation systématique et la dénonciation publique des crimes sont la seule façon de venir à bout du passé. L'ouverture des archives est un premier pas important dans la bonne direction. Ceci concerne non seulement l'Ukraine mais aussi tous les autres pays qui ont vécu sous le régime communiste soviétique, et évidemment la Russie elle-même.

Comme le montre notre expérience des archives, il ne suffit pas d'accorder un accès général au public. Il faut également apporter une aide à la recherche d'informations. Pour y parvenir, on peut par exemple ouvrir des centres de documentation employant des historiens.

Les crimes commis ne peuvent plus être empêchés, mais nous ne devons jamais les oublier, et nous ne devons surtout pas oublier leurs victimes. La reconnaissance internationale de l'Holodomor comme un meurtre massif, commis contre la population d'Ukraine et d'ailleurs, est d'une importance capitale pour la politique mondiale. Elle pourrait constituer un précédent pour de nombreuses autres nations qui ont connu des massacres semblables dans le passé.

En tout cas, l'Union européenne envoie un message clair à la Russie en commémorant le crime commis et en le condamnant catégoriquement. Elle indique ainsi sans la moindre équivoque, à l'approche des négociations de partenariat et d'association à venir, que le respect des droits de l'homme, l'un des piliers de l'Union européenne, n'est pas négociable.

**Wojciech Roszkowski (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, en 1932-1933, les autorités de l'URSS ont réquisitionné les aliments des fermes collectives d'Ukraine, privant ainsi les ouvriers agricoles de nourriture. Ces confiscations ont provoqué la famine connue sous le nom d'Holodomor et la mort de millions de personnes dans un pays connu autrefois comme un grenier à blé. Cette opération menée par Staline et ses sbires avait pour cible les agriculteurs ukrainiens, en tant que classe sociale et que nation. À ce titre, l'Holodomor répond à la définition du génocide adoptée par la Convention de l'ONU de 1948.

La résolution que nous avons rédigée à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Holodomor est un compromis qui concède dans une large mesure la réalité de ce crime. Sa seule lacune est qu'elle ne qualifie pas clairement l'Holodomor de génocide. Cette lacune est le résultat de la pression exercée par plusieurs groupes au sein du Parlement. Durant les négociations de compromis, j'ai remarqué que le groupe socialiste s'opposait généralement aux débats historiques. C'est une attitude bien commode quand on pense que les socialistes européens sont toujours les premiers à condamner le nazisme et le général Franco, alors que leurs sentiments leur interdisent de le faire dans le cas des autorités soviétiques ou des républicains espagnols.

Au cours de ces négociations, j'ai également entendu dire que le fait de commémorer les victimes exigeait de la déférence, et qu'il fallait par conséquent éviter l'emploi de mots tels que «génocide». Cette attitude moralisatrice et cette mémoire sélective dont font preuve les socialistes européens montrent que le matérialisme historique a cédé la place à un relativisme hystérique. Je continue toutefois à espérer que ceci ne s'applique pas à tous les membres des partis de gauche de cette Assemblée.

J'ai entendu également que les socialistes s'opposaient à un vote sur la vérité historique. C'est la vérité vraie. Le problème est que nous ne parlons pas ici de la vérité sur l'Holodomor, nous n'exprimons que la vérité sur nous-mêmes. Les résolutions relatives à des questions historiques impliquent toujours l'affirmation de certaines valeurs, et le refus de prendre position constitue intrinsèquement une prise de position. Ce refus signifie que les paroles prononcées sont creuses. Comment peut-on exprimer ses valeurs sans se prononcer sur les événements du passé? Un génocide est un génocide, qu'il ait été commis par Hitler ou Staline et quelle que soit la façon dont le gouvernement russe actuel l'envisage. Quiconque prétendrait aujourd'hui que les victimes de l'Holocauste méritent moins d'attention que les chambres à gaz mettrait sa crédibilité en péril. Nous sommes tous égaux devant la loi et la vérité!

**Georgios Toussas (GUE/NGL).** – (*EL*) Madame la Présidente, l'anticommunisme sort de son carquois la flèche de la famine en Ukraine pour servir les besoins de sa campagne, dont l'objectif est de réécrire l'histoire, de criminaliser l'idéologie communiste et d'interdire les actions des communistes. Nous pourrions d'ailleurs encore citer de nombreux pays dans lesquels les symboles et les actions des partis communistes restent interdits, y compris des pays membres de l'Union européenne.

Il s'agit donc d'une tentative flagrante de déformer la réalité historique et de lui donner une interprétation arbitraire et non scientifique parce que, tout simplement, l'objectif premier est de donner une base à la diffamation stratégique du socialisme et du communisme.

L'anticommunisme a toujours accompagné les attaques les plus dures et les plus sauvages contre le peuple. À mesure que la campagne antipopulaire de l'Union européenne contre les droits fondamentaux, arrachés par la classe ouvrière à coups de sacrifices et au prix d'une lutte acharnée, se renforce, que son exploitation par le capital devient plus sauvage et plus barbare encore, que la politique impérialiste de l'Union européenne contre les pays et les nations devient plus agressive et criminelle, nous assistons à une intensification de

l'anticommunisme, de la diffamation réactionnaire du socialisme observée au XX<sup>e</sup> siècle et des attaques lancées contre les défenseurs de la classe ouvrière et contre les sections opprimées des partis communistes.

Cette propagande grossière est la suite logique de la tentative d'utiliser le mensonge sans vergogne et la calomnie afin de noircir, surtout aux yeux des jeunes, l'énorme contribution du système socialiste: sa contribution à la défaite du fascisme et à la création, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, d'une société libérée de l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous assistons à une tentative d'assimiler le socialisme, qui représente tout ce que la pensée humaine a pu produire de progressiste, au fascisme réactionnaire et inhumain qui est le véritable produit de la barbarie capitaliste.

Tous les historiens objectifs s'accordent à dire que cette famine en Ukraine a été provoquée par un sabotage massif de la part des paysans riches qui, en réaction au nouveau pouvoir soviétique et à la collectivisation des terres, ont commencé par provoquer une guerre civile avant de détruire les machines, de tuer les animaux, d'incendier les installations des kolkhozes et de saboter de toutes les façons possibles l'ensemencement et la récolte. La grande sécheresse et l'épidémie de typhus qui ont éclaté en Ukraine à cette époque y ont également contribué.

De toute évidence, nous ne pouvons organiser de cette façon un débat destiné à révéler la vérité historique. Si vous pensez réellement avoir des arguments, organisez un débat permettant l'expression de tous les faits scientifiques qui vous permettront de découvrir la vérité.

**Zbigniew Zaleski (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, l'Holodomor est une réalité qui symbolise l'une des façons les plus inhumaines de massacrer une population. Une idéologie censée servir le peuple a dégénéré jusqu'à prendre une forme inimaginable à l'heure actuelle. Il s'agit d'une méthode simple - il ne fallait pas d'armes, pas d'hommes, pas de chambres à gaz. Il a suffi de confisquer tout ce que la terre avait donné pour faire disparaître les populations «désobéissantes» des villages, qui ne s'intégraient pas au système. Les populations ont été poussées vers une vision utopiste que bon nombre de personnes trouvent encore attrayante aujourd'hui, malgré ses horreurs et ses coûts, et que certains députés de gauche défendent encore au sein de ce Parlement. L'idéologie bolchéviste a utilisé des méthodes que rien ne saurait justifier. Ma thèse de doctorat sur l'Ukraine a étudié le traumatisme subi par les rares personnes qui ont survécu à cette horreur

socialiste. Les témoignages des survivants révèlent que la faim a suscité le cannibalisme. Nous connaissons par exemple le cas d'une mère qui a envoyé son fils de six ans dans la forêt en plein hiver, parce qu'il n'aurait pas survécu au village - il aurait été mangé.

Nous avons d'un côté les années 1930, avec Joseph Staline, père sage et ami des peuples, annonçant la révolution mondiale. Et de l'autre côté, nous avons des millions de personnes au ventre gonflé, mourant dans les rues. Cela a dû être une vision horrible, même pour les commissaires politiques au service des autorités. Telle était la situation dans l'Ouest de l'Ukraine. Dix ans plus tard, ce sont les habitants de l'Est de la Pologne qui ont connu une tragédie semblable, à plus petite échelle. L'idéologie nationaliste de l'UPA ukrainienne, complice des nazis, a entraîné l'épuration ethnique des Polonais. Les méthodes utilisées étaient tout aussi sauvages: des personnes ont été brûlées vives, des femmes enceintes ont vu leur ventre ouvert au couteau, des enfants ont été décapités à la hache. Les hommes étaient au front. Aujourd'hui ce Golgotha de l'Est, comme l'appellent ses survivants, est un sujet tabou qui provoque des silences embarrassés. Comble de l'ironie, on érige aujourd'hui des statues aux dirigeants nationalistes de l'époque. À l'heure où nous rendons hommage aux victimes de l'Holodomor, c'est peut-être l'occasion - et nous avons des spectateurs venus d'Ukraine - d'honorer également les Polonais et les Ukrainiens assassinés sauvagement parce qu'ils ne partageaient pas cette idéologie. Il n'est pas facile d'admettre de tels faits, mais si nous ne le faisons pas, il sera difficile aussi de rapprocher les peuples, d'accepter l'Ukraine dans la sphère des valeurs européennes auxquelles nous aspirons au sein de cette Assemblée.

Je comprends les protestations de la Russie contre l'Union européenne. Les Russes nous disent que si nous voulons parler de l'Holodomor, nous ferions aussi bien de parler de l'extermination des indiens du Nouveau monde par les colonisateurs. L'Holodomor mérite une condamnation particulière. Mais nous devrions commémorer également les millions d'Ukrainiens, de Polonais et de Tartares envoyés dans des camps de travail - c'est-à-dire des camps de la mort - de Sibérie durant la deuxième Guerre mondiale. Dans l'intérêt de ce regroupement, je voudrais y ajouter les 100 000 prisonniers de guerre de l'armée du général Paulus envoyés en Sibérie après Stalingrad, dont 5 000 seulement ont survécu jusqu'en 1955. Pour le bien de l'Europe, son Parlement ne peut pas minimiser ces tragédies du XX<sup>e</sup> siècle.

Csaba Sándor Tabajdi (PSE). – (HU) Comme l'a déclaré le plus grand poète hongrois du XX<sup>e</sup> siècle, «nous devons confesser le passé». Nous devons en effet reconnaître le passé, mais pas pour encourager les tensions entre les peuples et entre les pays. Chaque peuple doit assumer ses propres fautes. La façon dont les Allemands ont assumé leur propre rôle dans la deuxième Guerre mondiale est exemplaire. M. Zaleski, qui est polonais, a fait allusion au fait que de nombreux peuples ont des fautes à avouer et que l'Holodomor n'est pas la seule. Je parle en tant que représentant d'un pays dont le parlement a été le premier, en 2003, à condamner l'Holodomor. Mais j'apprécierais énormément que ce débat ne dégénère pas en réquisitoire contre la Russie. Les membres de cette Assemblée, ceux qui prennent la parole, devraient connaître la carte ethnique de l'Ukraine et devraient savoir quels comtés ont été victimes de cette horreur stalinienne, de cette tentative de la part de la dictature communiste d'exterminer la classe paysanne. La plupart des victimes étaient ukrainiennes, mais pas toutes. Dans ces villes - Donetsk, Dnepropetrovsk, Odessa - il y a eu également des victimes parmi les populations roumaines, russes et juives et d'autres encore. Dans ces endroits, c'est la paysannerie que le pouvoir cherchait à exterminer.

Nous devons reconnaître qu'il s'agit bien d'un génocide, mais pas sur une base ethnique. Selon les principes d'une dictature communiste stalinienne du XX<sup>e</sup> siècle inacceptable et vouée à l'échec, les autorités ont cherché à éliminer une classe entière, la paysannerie, les agriculteurs indépendants. Les victimes de cette campagne sont pour la plupart ukrainiennes, mais nous devons rendre hommage à toutes les victimes, quelle que soit leur nationalité. M. Roszkowski a dit que le groupe socialiste s'efforçait de dissimuler et de minimiser les faits, ce qui n'est pas vrai. Nous respectons simplement les faits, et nous insistons sur les faits, parce qu'en prenant le parti de condamner l'Holodomor, nous ne voulons pas participer à une condamnation de la Russie. La Russie a encore beaucoup à faire pour affronter son passé stalinien, par exemple en ce qui concerne le massacre de Katyn, mais nous ne devons pas non plus oublier que le peuple russe a souffert au moins autant de la dictature stalinienne, et qu'il compte autant de victimes que les autres peuples.

Je pense donc qu'il faut rendre hommage aux victimes, mais que ce débat devrait respecter les faits historiques. Nous nous inclinons par respect devant les victimes de l'Holodomor, mais nous ne devons pas servir la cause du nationalisme ukrainien. Nous devons au contraire faire en sorte que la Russie, l'Ukraine et tous les autres pays affrontent leur passé et fassent la paix.

**István Szent-Iványi (ALDE).** – (*HU*) Madame la Présidente, après de nombreuses années de dénégations et de silence, personne aujourd'hui ne conteste plus que l'Holodomor constitue l'un des massacres politiques

délibérés les plus graves du XX<sup>e</sup> siècle. En rendant hommage à ses victimes, le Parlement européen ne fait que respecter une obligation déjà ancienne. Les meilleurs alliés du pêché sont l'indifférence et l'oubli. Nous ne devons pas oublier! Des millions de personnes sont mortes pour que Staline puisse réaliser son projet dictatorial. Ce projet n'était pas uniquement d'imposer par la force la collectivisation de l'agriculture, même si c'était bien l'un de ses objectifs, mais aussi de briser la conscience nationale ukrainienne et de détruire les institutions de son identité nationale. À l'époque de l'Holodomor, et tout au long des années 1930, 80 % des intellectuels ukrainiens ont été exécutés. L'église ukrainienne indépendante a été interdite. La langue ukrainienne a été bannie de la vie publique. L'Holodomor constitue donc une partie indélébile de l'identité nationale et de la mémoire collective des Ukrainiens.

Nous devons reconnaître les sacrifices que les citoyens ukrainiens ont consentis pour vivre dans la liberté et pour pouvoir déterminer leur propre avenir. Le Parlement européen reconnaît les ambitions politiques de l'Ukraine. En adoptant cette résolution, nous exprimons clairement que le passé et l'avenir de l'Ukraine sont liés de façon inséparable au passé et à l'avenir de l'Europe. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

**Inese Vaidere (UEN).** – (LV) Mesdames et Messieurs, la famine artificielle en Ukraine, ou famine génocidaire, est l'un des crimes contre l'humanité les plus graves de l'histoire de l'humanité. Elle remplit tous les critères de la définition du génocide. Ce crime est tout d'abord de nature ethnique dans la mesure où il visait le peuple ukrainien rebelle, qui avait manifesté à plusieurs reprises son opposition à la russification. Il s'agit également d'un génocide social contre les agriculteurs prospères d'Ukraine, bien que la famine ait tué indifféremment les riches et les pauvres. Il s'agit d'un crime d'un cynisme total. Le régime communiste totalitaire de Staline a tout simplement trouvé la façon la plus économique de tuer un grand nombre de personnes. Des millions de personnes sont mortes lentement en Ukraine des suites de cette horrible famine. Aujourd'hui, certains documents récemment publiés nous apprennent que les nazis eux-mêmes, dans les années 1930, se sont rendus à Moscou pour acquérir de l'expérience en extermination de masse. La décision prise à l'époque de confisquer la nourriture venait de Moscou. La guerre du gaz de 2006 entre l'Ukraine et la Russie a également été décidée à Moscou. La Russie actuelle, de par sa conception de la politique étrangère, montre clairement qu'elle souhaite rétablir sa position dans sa partie du monde. Les historiens officiels de Moscou n'ont pas honte d'admettre que la famine artificielle en Ukraine était entièrement le résultat d'actions humaines. Il faut espérer que l'Ukraine ne sera pas le prochain pays, après la Géorgie, à subir une agression brutale de la part de la Russie. Nous devons dire clairement que les événements survenus en Ukraine constituent un génocide. Mon pays, la Lettonie, l'a déjà fait, comme de nombreux autres pays l'ont fait également par le biais de déclarations parlementaires. Je voudrais souligner une fois de plus que nous devrions considérer les crimes du communisme totalitaire comme étant aussi condamnables que les crimes nazis. Nous avons besoin d'un nouveau Nuremberg, parce que les victimes innocentes sont tout aussi victimes quel que soit l'auteur des crimes en question. Bien que nos pays aient connu des expériences différentes, il est absolument indispensable de parvenir à une compréhension uniforme des événements qui ont marqué l'histoire de l'Union européenne. En fait, cette compréhension de l'histoire est le fondement même de notre avenir commun. Merci.

**Tunne Kelam (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, les régimes totalitaires communistes ont utilisé systématiquement les famines artificielles pour parvenir à leurs fins. Il y a 75 ans, Staline a décidé d'anéantir l'identité nationale et la résistance ukrainiennes en provoquant une famine de ce type au cœur même du grenier à blé de l'Europe.

Il ne s'est pas contenté de refuser toute assistance aux régions touchées par la famine. Pire encore, l'Armée rouge a isolé par la force des centaines de village. Les villageois affamés ont été privés de leur droit le plus élémentaire - leur droit de fuir une mort certaine. Ceux qui tentaient de fuir étaient pourchassés comme du gibier et abattus. Il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour que nous réagissions à l'un des crimes les plus épouvantables de la dictature communiste. Il est grand temps d'évaluer ces crimes de façon correcte et objective.

Toutes les victimes de crimes contre l'humanité ont droit au même statut. Les victimes du nazisme ne peuvent pas avoir priorité sur les victimes du communisme pour la seule raison que l'Europe ne possède pas d'approche uniforme des régimes totalitaires et qu'elle hésite à prendre position concrètement vis-à-vis des crimes commis dans la partie orientale du continent.

Nous avons le devoir de savoir ce qui s'est passé sous Staline, aussi précisément que nous savons ce qui s'est passé sous Hitler. Nous ne devons pas seulement exprimer notre solidarité envers la nation ukrainienne, comme envers toutes les nations victimes de crimes totalitaires, mais nous devons émettre un jugement

moral. Ce n'est qu'ainsi que nous atteindrons l'objectif de ces débats: faire en sorte qu'aucune partie de l'Europe ne connaisse jamais plus ce mépris monumental et destructeur de la vie et de la dignité humaines.

Nous avons besoin d'une réconciliation à l'échelle européenne, d'une réconciliation qui ne peut provenir que de la vérité et de la justice. Notre devoir est de faire en sorte que le fameux «plus jamais ça» s'applique également à la nation ukrainienne.

Janusz Onyszkiewicz (ALDE). – (PL) Quand on lui a demandé si le renversement du capitalisme valait la peine de risquer une guerre nucléaire, Mao Zedong a répondu que même le sacrifice de cent millions de vies ne serait pas excessif s'il permettait au reste de l'humanité de connaître pour toujours le bonheur d'un monde communiste. Joseph Staline suivait la même logique révoltante et criminelle. Face à la résistance croissante des paysans contre la collectivisation, il a décidé d'éliminer physiquement les habitants des régions les plus rebelles. Ces régions étaient peuplées d'Ukrainiens. Leur élimination permettait également de régler le problème des nationalités, parce que comme l'a déclaré Staline à une autre occasion, «le problème des nationalités est essentiellement un problème paysan».

Ainsi donc, des millions de personnes sont mortes en Ukraine des suites d'une campagne criminelle. Il est révélateur que les statistiques démographiques officielles indiquent une population ukrainienne de plus de 31 millions en 1926, alors qu'en 1939, malgré une croissance démographique naturelle considérable, cette population n'était plus que de 28 millions.

Mais les habitants de l'Ukraine soviétique n'ont pas été les seuls à mourir. Les réquisitions administratives de denrées alimentaires, accompagnées d'interdictions d'importer de la nourriture depuis d'autres régions, ont provoqué une famine dans la région de la Volga, dans le Kouban et dans le Caucase septentrional. La population de ces régions était majoritairement ukrainienne, mais il y avait également des Russes. Si nous soulevons aujourd'hui la question de la famine en Ukraine, c'est aussi pour exprimer notre conviction que cet épisode dramatique de l'histoire de notre Europe commune n'est toujours pas suffisamment connu.

(Applaudissements)

**Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, le siècle dernier a connu un grand nombre de terribles massacres. Certains de ces massacres ont privilégié les armes à feu, d'autres les chambres à gaz, les haches et les fourches, d'autres encore ont eu recours à la famine. Dans l'Ukraine soviétique, ce massacre a consisté à condamner des millions de personnes à mourir de faim dans une région qui possède les terres les plus fertiles du monde. Cette famine a été provoquée délibérément, et non causée par une catastrophe naturelle ou par les conditions météorologiques.

Il est préoccupant qu'au fil des années, ce génocide à l'encontre des Ukrainiens, des Polonais et des Russes n'ait pas été désigné par le terme qui convient, de même qu'il est préoccupant qu'aujourd'hui encore, le génocide commis contre des centaines de milliers de Polonais, de Juifs et d'Ukrainiens qui se sont opposés au fascisme des nationalistes ukrainiens sur le territoire ancien et actuel de la Pologne durant la deuxième Guerre mondiale ne soit pas désigné comme tel. Il est d'autant plus préoccupant que l'absence d'une condamnation suffisante donne aujourd'hui une certaine légitimité aux organisations qui revendiquent l'héritage de ces meurtriers. Ces organisations fonctionnent légalement en Europe aujourd'hui même. Aucun génocide ne peut se justifier au nom de la politique. Tous doivent être dénoncés comme tels et condamnés.

**Ari Vatanen (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, nous évoquons cette famine artificielle aujourd'hui, 75 ans après les faits, parce que si nous ne le faisons pas maintenant, l'heure la plus sombre, les douze coups de minuit, de la justice sera arrivée. Il nous reste deux heures avant minuit, mais nous construisons l'avenir. Nous ne pouvons pas construire cet avenir sur des fondations instables. Il faut qu'il soit construit sur des fondations solides, c'est-à-dire sur la vérité. Nous ne pouvons pas le bâtir sur des mensonges, ce qui reviendrait à le bâtir sur du sable.

L'important n'est pas de savoir combien de personnes sont mortes en Ukraine. L'important est que les victimes de cette famine artificielle - la population ukrainienne - aient le sentiment que la justice est faite, parce que nous devons faire en sorte que les gens reprennent foi en la justice. Sans cela nous ne parviendrons pas à construire une société juste et ils ne croiront pas en l'avenir. Nous devons entendre les cris de toutes les victimes, qu'il s'agisse de victimes du nazisme, de l'apartheid, de l'esclavage ou du communisme.

Ce Parlement défend les valeurs fondamentales de l'humanité. Nous ne pouvons pas envoyer un message ambigu. C'est pourquoi nous devons être réellement impartiaux, aussi difficile que cela puisse être pour nous. Dans le cas contraire, nous ne défendons pas la dignité humaine. Il est très inquiétant de constater

qu'aujourd'hui, la Russie réécrit l'histoire. Comment pourrions-nous construire un avenir commun dans ces circonstances? C'est le moment idéal pour discuter de l'Ukraine, parce qu'en ce moment même, en 2008, l'Ukraine a besoin de notre aide. Elle doit pouvoir espérer un avenir meilleur, ce qui implique d'adhérer un jour à l'Union européenne.

Jana Hybášková (PPE-DE). – (CS) Cette famine a été le résultat d'une politique systématique et soigneusement préparée par J. V. Staline. Ses objectifs étaient clairs: le renoncement volontaire à la propriété terrienne, l'établissement de collectivités agricoles, le détournement de tous les produits agricoles et des réserves de semences pour nourrir l'armée russe et la sous-alimentation délibérée des villes et villages d'Ukraine. L'objectif principal était de supprimer et de détruire l'Ukraine en tant que nation. Il s'agit d'un génocide. Cette famine a consisté à persécuter la population civile d'un pays pour des raisons politiques et raciales, et elle répond donc à la définition légale d'un crime contre l'humanité. Il ne s'agit pas simplement de commémorer une famine. C'est une question de réparation symbolique pour les victimes, d'étude minutieuse, d'analyse, de connaissance et d'acceptation d'une responsabilité commune et, parallèlement à cela, d'une clôture commune des comptes au niveau européen. Le communisme est un crime contre l'humanité. Ses conséquences sont comparables à celles du fascisme et du nazisme.

C'est pourquoi nous devrions créer un Institut européen de la conscience européenne et faire du 23 août la Journée en l'honneur des victimes de tous les régimes totalitaires. Nous devons comprendre le communisme comme un élément tragique de notre histoire européenne commune. Ce n'est qu'en admettant ensemble notre responsabilité vis-à-vis du passé que nous pourrons trouver la voie de l'avenir. Les situations telles que celle de la société irakienne et d'autres parties du monde aujourd'hui, par exemple, nous enseignent que plus les dégâts subis par le tissu social sont profonds, plus ils seront chers, difficiles et pénibles à réparer. L'Ukraine porte encore des cicatrices profondes. Offrons-lui notre aide.

**Urszula Gacek (PPE-DE).** – (*PL*) Madame la Présidente, le Parlement européen commémore aujourd'hui les victimes de l'un des plus grands crimes de Staline, les victimes de la famine provoquée délibérément par le régime bolchévique despotique qui régnait sur l'Union soviétique et dont l'objectif était d'affaiblir et de détruire la nation ukrainienne et d'étouffer ainsi son désir de liberté et de créer son propre État indépendant. L'Ukraine, et avec elle certaines régions du Sud de la Russie, du Caucase septentrional et du Kazakhstan, ont connu la souffrance horrible et révoltante et le désespoir de familles entières mourant de faim.

Aujourd'hui, nous voulons rendre hommage à tous ceux qui ont été tués par la Grande famine d'Ukraine. Les victimes des exécutions de masse, des massacres militaires et des campagnes d'épuration ethnique méritent elles aussi que nous honorions leur souvenir et que nous gardions en mémoire les crimes commis à leur encontre. Quelle que soit la cause au nom de laquelle ces crimes ont été commis, quels que soient les objectifs idéologiques poursuivis, ces crimes ont tous en commun la souffrance de leurs victimes.

Nous devons faire preuve de solidarité avec le peuple ukrainien, mais nous devons aussi demander à l'Ukraine de confronter les pages sombres de son histoire. Entre 1939 et 1945, les nationalistes de l'Armée nationale ukrainienne ont assassiné brutalement 150 000 Polonais, principalement des femmes et des vieillards. Les maris et pères, exilés en Sibérie, vivaient peut-être l'enfer, mais ils avaient l'espoir que leurs familles des régions frontalières à l'Est de la Pologne étaient en sécurité. Malheureusement, ces familles ont été victimes des nationalistes qui ne voulaient pas laisser de place à leurs voisins polonais dans le nouvel État ukrainien. Les victimes des massacres des régions frontalières orientales attendent encore le jour où leur destinée sera elle aussi gravée dans la conscience collective de l'Europe, comme nous le faisons aujourd'hui pour les victimes de la Grande famine.

**Colm Burke (PPE-DE).** – (*EN*) Madame la Présidente, venant moi-même d'Irlande, un pays frappé lui aussi par une terrible famine il y a plus de 150 ans, je comprends le désir des Ukrainiens de voir commémorer les victimes de la famine artificielle de 1932-1933.

Cette résolution du Parlement fait suite à d'autres résolutions commémoratives adoptées précédemment par d'autres organisations internationales telles que l'UNESCO et l'OSCE. Notre résolution sur la commémoration des victimes de l'Holodomor en Ukraine a été adoptée lors de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, et soutenue notamment par l'Irlande.

Lors de la réunion ministérielle de l'OSCE organisée à Madrid en novembre 2007, 30 pays se sont joints à la déclaration de l'Ukraine commémorant le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Holodomor.

L'intégration européenne doit continuer à se baser sur une volonté de confronter l'histoire tragique du XX<sup>e</sup> siècle. Il est important que cette résolution du Parlement européen demande à tous les pays de l'ancienne Union soviétique d'ouvrir complètement leurs archives concernant cette tragédie afin de permettre leur analyse détaillée et de permettre aux historiens de dévoiler et d'analyser en profondeur les causes et les conséquences de cette famine.

Les membres des familles des victimes qui vivent aujourd'hui ont envie de tourner la page, et ils doivent donc pouvoir accéder à ces informations afin de comprendre la catastrophe la plus grave de l'histoire contemporaine de l'Ukraine.

Je joins ma voix à cette expression de solidarité envers les millions d'Ukrainiens victimes de cette calamité et, en particulier, envers les familles de ceux qui ont péri des suites de cette famine artificielle.

**Zita Pleštinská (PPE-DE).** – (*SK*) Mon père, Štefan Kányai, qui a passé plus de dix terribles années dans les goulags russes dans l'Oural, à Karaganda et au Kazakhstan, m'a souvent dit: «Il reste des témoins qui se souviennent du génocide de Staline, un massacre commis sans armes. Le régime de Staline a arraché de nombreuses pages des annales de l'histoire européenne et tu as donc le devoir d'ouvrir les archives de l'ancienne Union soviétique et d'y réinsérer ces pages manquantes. Le souvenir des victimes est sacré, tu dois donc agir!»

Je suis extrêmement émue de voir mon nom, aux côtés des noms de mes collègues du groupe PPE-DE et des autres groupes politiques, en tête d'une résolution par laquelle nous confirmons que l'intégration européenne est fondée sur la volonté de confronter l'histoire tragique du XX<sup>e</sup> siècle. Puisse cette résolution adoptée en 2008, en ce 75<sup>e</sup> anniversaire de la famine, symboliser notre solidarité envers le peuple ukrainien et en particulier envers les survivants de la famine et envers les familles et les proches des victimes.

Puisse cette résolution représenter une leçon pour la nouvelle génération qui n'a pas connu l'oppression. La liberté est précieuse et n'est jamais garantie. Le mal existe toujours et nous devons y faire face.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). – (PL) Madame la Présidente, ce n'est qu'après la chute du bloc de l'Est que nous avons commencé à prendre conscience de l'horrible vérité concernant ce qui s'est passé en Ukraine et dans d'autres parties de l'Union soviétique sous Staline. Le totalitarisme était parvenu à empêcher le monde de découvrir ces horribles crimes contre l'humanité. La grande famine ukrainienne de 1932-1933 est un fait historique que les autorités communistes ont nié jusqu'à la fin de l'Union soviétique. Nous connaissons à présent le sort des innombrables victimes innocentes condamnées à mourir lentement de faim. Bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis l'Holodomor, nous sommes loin de savoir exactement combien de personnes ont été tuées par la politique de Staline.

Je voudrais souligner que le fait de reconnaître la Grande famine comme un génocide ou de dénoncer le totalitarisme stalinien ne constitue pas une attaque contre le Kremlin, comme on l'affirme souvent à tort. Il s'agit simplement de rendre hommage aux victimes d'un système totalitaire. En tant qu'institution internationale vouée à la défense des droits de l'homme, l'Union européenne devrait exprimer sa position clairement et sans équivoque. Si nous souhaitons honorer la mémoire des victimes avec la dignité qu'elles méritent, nous devrions adopter une résolution qui montre clairement la vérité historique et qui exprime la solidarité et la sympathie de l'Union européenne.

**Mieczysław Edmund Janowski (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, nous avons du mal aujourd'hui à imaginer ce que signifie la famine d'une population entière. Il est difficile également d'imaginer comment des millions de personnes ont pu mourir de faim en Ukraine, un pays capable de nourrir l'Europe entière. Cette famine provoquée par le communisme totalitaire a causé la mort d'enfants, de femmes et d'hommes ukrainiens et d'autres nationalités de l'Union soviétique de l'époque. Comment devons-nous qualifier ce crime commis il y a 75 ans? Il n'y a qu'un nom pour ce crime, celui de génocide. Des personnes ont été exécutées ou envoyées dans les camps pendant cinq ans pour avoir volé cinq épis de blé à une ferme collective.

Quand nous évoquons cet événement aujourd'hui, nous ne parlons pas de la Russie. Nous voulons rendre hommage aux victimes du communisme et déclarer sans la moindre équivoque que de tels crimes ne doivent jamais se reproduire.

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, chers députés, je ne sais pas ce que nous pourrions dire de plus pour condamner un crime aussi atroce que celui commis par la dictature stalinienne, l'une des deux dictatures criminelles qui ont ravagé l'Europe au siècle dernier. Il n'y a rien à ajouter, parce que les députés qui ont parlé avant moi ont parlé avec énormément de dignité et de conviction.

M<sup>me</sup> la Présidente, pour conclure ce débat, je voudrais lire quelques mots du grand écrivain Vassili Grossman, qui a décrit les moments les plus tragiques de l'Holodomor dans son roman *Tout passe*. Je l'ai lu comme une sorte de prière laïque, une remise en mémoire de millions de victimes que nous associons au souvenir de si nombreuses victimes innocentes dont le sacrifice, je le répète, ne doit pas être vain pour l'Europe.

La mort de millions de personnes victimes de dictatures cruelles au siècle dernier doit être le terreau qui permettra à la démocratie de continuer à germer. Il faut que ces morts aient l'effet inverse de celui voulu par ces dictateurs. L'Union européenne, je l'ai dit dans mon introduction, a été créée pour construire et garantir la paix. Mais nous ne pouvons pas oublier le sacrifice de si nombreuses victimes innocentes.

Je vais maintenant vous lire les mots simples par lesquels Grossman raconte cette tragédie survenue il y a de nombreuses années: «La faim a rasé le pays. Elle a commencé par emporter les enfants, puis les vieillards, puis les autres. Au début, les gens creusaient des tombes pour y enterrer les morts. Puis ils ont arrêté parce qu'ils n'en avaient plus la force. Les morts restaient dans les cours et, à la fin, ils restaient dans les maisons. Tout était silencieux et le pays entier était décimé. Je ne sais pas qui fut le dernier à mourir.»

Nous n'oublierons jamais. Nous n'oublierons jamais ces victimes innocentes à l'heure où nous nous efforçons de construire un avenir différent.

La Présidente. – J'ai reçu quatre motions de résolution (4) déposées conformément à l'article 103, paragraphe 2, du règlement.

Ce débat chargé d'émotion est clos.

Le vote aura lieu demain, jeudi 23 octobre.

## Déclarations écrites (article 142)

**András Gyürk (PPE-DE)** par écrit. – (HU) Je suis convaincu qu'en plus d'aspirer à une intégration toujours plus poussée, le Parlement européen doit également s'efforcer systématiquement de confronter les périodes les plus sombres de notre histoire commune. C'est pourquoi je me réjouis que la séance d'aujourd'hui nous permette d'attirer l'attention sur la famine ukrainienne, l'un des épisodes les plus tragiques des dictatures communistes du XX<sup>e</sup> siècle, dont l'oubli est incompréhensible.

Les désaccords qui entourent cette famine, qui a coûté la vie à quelque 3 millions de personnes, montre bien qu'aujourd'hui encore, cette période de l'histoire n'a pas fait l'objet d'un examen suffisant. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui attribuent cette catastrophe simplement à de mauvaises récoltes, à la résistance de la population ukrainienne ou à quelques décisions erronées de politique économique.

Nous devons dire clairement que la tragédie ukrainienne a été la conséquence directe d'une politique de la terreur menée au niveau de l'État. En mettant fin à la collectivisation forcée et à la confiscation des réserves alimentaires, les dirigeants de l'Union soviétique auraient pu sauver des millions de vies humaines. Mais ils ne l'ont pas fait. C'est précisément pour cette raison que les événements du début des années 1930 en Ukraine sont tout à fait comparables aux pires génocides de l'histoire.

Je pense que toutes les dictatures, qu'il s'agisse de la barbarie des régimes nazis ou communistes, ont la même origine. Nous devons utiliser tous les outils dont nous disposons pour mieux faire prendre conscience aux nouvelles générations des horribles méfaits du communisme. La création d'un institut de recherche européen et d'un monument dédié à l'histoire des dictatures pourrait jouer un rôle important dans ce processus.

**José Ribeiro e Castro (PPE-DE),** par écrit. – (PT) Voilà 75 ans que l'appareil stalinien a mis en marche l'un des crimes les plus graves que l'Europe ait jamais connus: l'Holodomor, la grande famine qui a coûté la vie à plus de 3 millions d'Ukrainiens.

Après avoir été privés, comme ils le sont encore aujourd'hui, d'éléments fondateurs importants de leur identité collective, les Ukrainiens ont été privés délibérément de nourriture dans une démonstration cruelle du «socialisme réel» et dans le contexte de campagnes de collectivisation forcée et de soviétisation menées par l'un des régimes les plus meurtriers de l'histoire.

<sup>(4)</sup> Voir procès-verbal.

Aujourd'hui les Ukrainiens, accompagnés en cela par tous les autres Européens, se souviennent de la brutalité, de la tyrannie et de la violence communistes dont ils ont été victimes et dont les conséquences constituent, en droit international, un cas manifeste de génocide. Il s'agit sans le moindre doute d'une «soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle», pour reprendre les mots exacts de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Il y a un an, le président de ce Parlement a qualifié l'Holodomor de «crime horrible contre l'humanité». Je partage tout à fait cette opinion et je m'incline en mémoire des victimes. Je salue tous les Ukrainiens et notamment ceux qui vivent et travaillent dans mon pays, le Portugal.

## 15. Redevances aéroportuaires

**La Présidente.** – L'ordre du jour appelle la recommandation pour la deuxième lecture d'Ulrich Stockmann, au nom de la commission des transports et du tourisme, relative aux redevances aéroportuaires (08332/2/2008 – C6-0259/2008 – 2007/0013(COD)) (A6-0375/2008).

**Ulrich Stockmann,** *rapporteur.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, après ce débat émouvant, nous passons à présent à des questions plus techniques. Nous voudrions faire adopter la directive sur les redevances aéroportuaires en deuxième lecture demain et, après le vote sans équivoque au sein de la commission des transports et du tourisme, je suis certain que nous y parviendrons.

De quoi s'agit-il? Cette directive instaure des principes et des procédures uniformes dans toute l'Europe pour la définition des redevances aéroportuaires. L'utilisation de bases de calcul transparentes, la non-discrimination envers les compagnies aériennes et l'utilisation d'une procédure de consultation bien définie sont quelques-uns des éléments à respecter pour fixer des redevances aéroportuaires équitables. Une autorité de contrôle indépendante pourra résoudre les conflits qui apparaissent sur la base de règles claires. Ceci permettra de renforcer le partenariat systémique entre les aéroports et les compagnies aériennes et de prévenir tout abus de position dominante.

Quelle était la situation de départ? Au cours des 15 dernières années, nous avons tenté à deux reprises de concilier les intérêts divergents des aéroports et des compagnies aériennes dans ce domaine. L'une des raisons qui font que ces tentatives ont échoué est que les États membres possèdent des procédures et des structures complètement différentes. Au Royaume-Uni par exemple, il existe une autorité de contrôle autorisée à fixer des plafonds. Cinq États membres possèdent des réseaux d'aéroports et pratiquent la subvention croisée, certains pays confient même à leur Parlement la fixation des redevances aéroportuaires, l'Allemagne se caractérise par des compétences décentralisées, et ainsi de suite. Nous sommes néanmoins parvenus à négocier un compromis viable avec le Conseil.

Quels sont les éléments de ce compromis? Nous avons convenu que cette directive s'appliquerait aux aéroports enregistrant plus de 5 millions de passagers par an ainsi qu'à l'aéroport le plus important de chaque État membre. À l'heure actuelle, cela signifie que cette directive s'applique à 69 aéroports de l'Union européenne. Nous avons instauré une procédure obligatoire de consultation régulière entre les aéroports et les compagnies aériennes. Nous avons également élaboré une procédure d'arbitrage structurée avec des délais précis, et nous avons bien sûr créé l'autorité de contrôle que je viens de mentionner.

Mais qu'entendons-nous par des redevances équitables? À l'avenir, les redevances aéroportuaires devront être davantage liées aux coûts. Elles devront être le résultat de calculs transparents et correspondre au niveau de service convenu. Nous imposons également une interdiction stricte de toute forme de discrimination. Cela signifie en principe que pour le même service au même aéroport, la même redevance sera appliquée à toutes les compagnies aériennes. Il existe bien sûr des possibilités de différenciation. Je me réjouis que nous ayons autorisé ces différenciations avant tout pour le bruit et la pollution. Certains pays maintiendront un système de redevances commun pour les réseaux d'aéroports auxquels j'ai fait allusion et pour ce que l'on appelle les «systèmes aéroportuaires» dans les villes et les conurbations, mais ces systèmes de redevances devront eux aussi respecter les critères de transparence imposés par la directive.

En permettant d'utiliser les redevances pour le préfinancement d'infrastructures, nous nous sommes efforcés de répondre aux préoccupations de nos collègues de certains États membres d'Europe de l'Est. Cette approche sera possible, bien que difficile en raison des critères nationaux, pour autant que les normes de l'OACI soient respectées.

Quels effets espérons-nous obtenir? Davantage de compétition entre les aéroports européens, davantage de compétition entre les différentes compagnies aériennes qui desservent un aéroport, et peut-être une diminution progressive du prix des billets si les compagnies aériennes répercutent aux passagers la diminution des redevances.

Cette directive doit être mise en œuvre dans un délai de deux ans.

Je remercie tous les rapporteurs fictifs pour nos négociations réussies, le président en exercice slovène du Conseil ainsi que la Commission.

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, je voudrais féliciter le rapporteur M. Stockmann pour son excellent travail. Il a parfaitement décrit le contenu d'un texte, d'une proposition de directive que nous sommes sur le point d'adopter. Cette proposition vise à inclure dans le droit communautaire certains principes auxquels tous les États membre ont déjà souscrit dans le cadre de l'OACI: la non-discrimination, la transparence et la consultation.

Le cadre établi par cette directive nous permettra de structurer le dialogue entre les compagnies aériennes et les aéroports en vue de la définition et de la perception des redevances. Par exemple, cette directive obligera les aéroports à consulter les compagnies aériennes avant de prendre des décisions relatives aux redevances aéroportuaires. C'est ainsi que j'ai moi-même procédé, en consultant les compagnies aériennes et les aéroports avant de rédiger cette proposition. Cette proposition a donc été approuvée en substance par les deux parties.

Comme l'a mentionné M. Stockmann, cette directive introduit la notion d'autorité de contrôle nationale indépendante. Ces organes auront un rôle important à jouer dans la mesure où elles seront chargées de veiller au respect des principes fondamentaux que je viens de mentionner. Tels sont en résumé les objectifs de cette proposition. Je tiens à remercier une fois de plus le rapporteur pour le travail qu'il a accompli en deuxième lecture afin de parvenir à un accord avec le Conseil. Le résultat obtenu a nécessité beaucoup de travail, de nombreuses réunions et notre engagement à tous, mais je pense que nous sommes parvenus à produire un document de qualité.

Ces négociations ont suscité un certain nombre d'amendements demandés par la Commission pour pouvoir y souscrire sans réserve. Je me réjouis que la commission des transports et du tourisme ait également soutenu cet accord à l'unanimité. Je vais bien entendu suivre votre débat avec attention et prendre note de tous vos commentaires.

**Zsolt László Becsey,** *au nom du Groupe PPE-DE.* – (*HU*) Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Commissaire, malgré la pluie, ceci pourrait être un beau jour. Je tiens à féliciter aussi bien le rapporteur que le rapporteur fictif, puisqu'en unissant nos forces avec la Commission, la présidence slovène puis la présidence française, nous sommes parvenus à un bon compromis au terme de longues discussions. Nous faisons nous aussi un bond dans le noir, c'est pourquoi j'apprécierais que les États membres commencent la mise en œuvre de cette directive le plus tôt possible, sans attendre la fin du délai négocié de deux ans. Cela nous permettra d'évaluer correctement les résultats de notre activité législative et d'apporter les ajustements nécessaires en temps utile pour le réexamen au bout de quatre ans.

J'espère que les États membres le comprendront et qu'ils complèteront rapidement les modifications institutionnelles nécessaires. Je crois également que cette directive débouchera sur des redevances transparentes et des augmentations de prix modérées. Ceci permettra d'empêcher que des compagnies aériennes prédatrices n'abusent de leur position dominante pour obtenir un avantage par rapport à leurs concurrentes en offrant le même service à un prix moins élevé dans des aéroports désireux d'attirer coûte que coûte la clientèle. Nous pourrons également empêcher les aéroports d'augmenter leurs redevances de façon opaque et, comme souvent, de façon irrégulière. Dans les deux cas, l'objectif est de faire en sorte que les consommateurs européens ne payent que le service dont ils ont réellement bénéficié. C'est aussi pour cette raison que nous n'avons pas permis d'inclure dans les redevances les coûts liés à la sécurité ou à l'aide apportée aux passagers souffrant d'un handicap. Je considère comme un bon compromis d'avoir laissé aux États membres la liberté de décider s'il est possible ou non de tenir compte des revenus des activités commerciales d'un aéroport. Je me réjouis également de l'accord conclu en ce qui concerne les réseaux d'aéroports. Aux termes de cet accord, il sera permis d'avoir un organe de gestion commun mais les participants, comme promis par la Commission, devront respecter les règles de la concurrence en matière de définition des redevances, même s'il existe un risque de distorsion du marché par rapport aux aéroports voisins dans d'autres pays. Le compromis relatif aux sphères d'autorité est un bon compromis.

Outre les aéroports dont le volume annuel dépasse les 5 millions de passagers et l'aéroport présentant le volume le plus élevé dans chaque État membre, j'aurais préféré que le champ d'application couvre également certains aéroports voisins plus petits et éventuellement concurrents. J'ai accepté de renoncer à cette position pour parvenir à un accord, mais je voudrais aborder cet élément lors du prochain réexamen du texte. J'accepte à contrecœur le fait que les considérants confirment la possibilité de préfinancement en faisant référence aux règles de l'OACI, même si je trouve qu'il aurait été préférable de les inclure dans le corps du texte. J'espère que les passagers verront d'un œil plus favorable les augmentations progressives des redevances au lieu des augmentations soudaines actuelles. C'est également un point que nous devrons aborder lors du réexamen. Le résultat est la transparence du financement par l'État ou par d'autres autorités publiques. Il s'agit d'un facteur important dans la concurrence entre aéroports, tout comme la prise en compte des questions de protection environnementale. Selon moi, le résultat le plus significatif est l'obligation faite à chaque État membre de mettre en place une autorité nationale indépendante dotée de pouvoirs considérables. Je suis fier que le principe selon lequel il faut éviter les processus de conciliation sans fin en cas de différend sur la fixation des redevances ait été accepté et inclus dans le rapport. Il faudra désormais prendre une décision provisoire qui pourra déclencher le processus de conciliation. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

**Brian Simpson**, au nom du groupe PSE. – (EN) Madame la Présidente, je salue le rapport de mon collègue Ulrich Stockmann et je le remercie d'avoir travaillé si dur sur ce dossier difficile.

Tout au long du processus d'élaboration de ce rapport, la préoccupation de mon groupe a été de faire en sorte que le système de redevances aéroportuaires appliqué dans toute l'Union européenne soit à la fois équitable et transparent, et qu'une procédure d'appel détaillée soit mise en place en cas de litige. On envisage souvent l'aviation comme un secteur unique, mais quand on se penche sur des questions telles que les redevances aéroportuaires, on remarque bien vite que les aéroports et les compagnies aériennes ont des points de vue et des aspirations qui divergent largement.

Le rapport que nous avons sous les yeux propose une solution équilibrée, qui ne favorise ni les compagnies aériennes, ni les aéroports. J'aurais personnellement préféré que le champ d'application soit défini sur la base d'un pourcentage du volume national de passagers plutôt qu'un chiffre arbitraire, mais le rapporteur a fait en sorte que ce chiffre soit défini à un niveau raisonnable de 5 millions de passagers - la Commission avait proposé le chiffre ridiculement bas d'un million. De plus, le principal aéroport de chaque État membre doit être inclus.

Un élément essentiel de nos discussions a été de déterminer si certains aéroports jouissent d'une position commerciale dominante. Mon groupe considère que les redevances aéroportuaires doivent être régulées lorsque tel est le cas. Mais de nombreux aéroports se trouvent en situation de concurrence, et les compagnies aériennes sont libres de choisir leurs aéroports de destination. Dans ma région, l'aéroport de Manchester voit passer 22 millions de passagers par an, mais il doit affronter la concurrence de huit autres aéroports dans un rayon de 150 kilomètres. Il est clair que dans ces circonstances, le marché lui-même assure une régulation efficace.

Je me réjouis donc que le Royaume-Uni soit autorisé à garder son système actuel de surveillance des redevances aéroportuaires, parce qu'il possède un cadre réglementaire qui encourage la concurrence et qui ne réglemente les redevances, par l'intermédiaire de son propre organe de contrôle, que pour les aéroports qui jouissent d'une position dominante. D'autres pays pourraient s'inspirer de ce cadre réglementaire pour garantir un système équitable et transparent de redevances aéroportuaires.

J'espère à présent que nous parviendrons à un accord sur cette directive en deuxième lecture. Ceci devrait nous permettre d'adopter une directive mettant fin aux réunions secrètes qui définissent les redevances appliquées par les aéroports en position de monopole ou en position dominante. J'espère sincèrement que les compagnies aériennes comprennent que nous aurons désormais un système transparent doté de procédures d'appel détaillées et, prévoyant une consultation complète, qu'elles renonceront à se plaindre sans arrêt des redevances aéroportuaires et qu'elles collaboreront avec les aéroports afin d'offrir aux usagers et aux passagers un service économique et offrant un bon rapport qualité-prix.

**Arūnas Degutis,** *au nom du Groupe ALDE.* – (*LT*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je pense que personne ne doute de la nécessité d'assurer la transparence et la motivation correcte des redevances et des coûts aéroportuaires au sein de la Communauté européenne, ne serait-ce que parce que certains aéroports de la Communauté se trouvent dans une position de monopole naturel. Cependant, dès les premières discussions relatives à ce document, le Parlement européen s'est penché avec une grande attention sur les propositions de la Commission et sur son souhait de contrôler plus de 150 aéroports dans la Communauté.

Lorsqu'ils participent à la préparation de différents documents, les députés du Parlement européen se trouvent souvent dans la situation délicate de déterminer quel degré de contrôle et de réglementation est nécessaire avant que cette réglementation ne devienne une fin en soi au point de paralyser les activités de contrôle elles-mêmes.

Cette considération est d'autant plus pertinente dans la crise actuelle, qui exige d'aborder avec précaution les questions importantes pour les entreprises.

Je pense qu'à travers le document sur lequel nous voterons demain, le Parlement européen est parvenu à trouver et à défendre un juste milieu dans la définition du nombre d'aéroports qui devront faire l'objet d'un contrôle. Je me réjouis que le Conseil ait eu une opinion similaire et que la Commission ait fait preuve de la flexibilité nécessaire pour trouver un compromis constructif.

L'autre aspect tout aussi important consistait à trouver un équilibre entre les principaux acteurs de ce secteur, c'est-à-dire entre les intérêts des aéroports et des compagnies aériennes. Je pense qu'ici aussi, nous avons été capables de répondre aux attentes des deux parties. C'est d'autant plus important qu'une proposition partiale ou déséquilibrée aurait pour effet de restreindre, d'une façon ou d'une autre, la capacité des consommateurs européens à utiliser le moyen de transport le plus sûr.

Tous ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts professionnels du rapporteur. M. Stockmann s'est toujours distingué comme un homme politique impartial à l'écoute de toutes les parties. Ceci marque notre quatrième collaboration à la préparation de documents relatifs à la réglementation du transport aérien. Une fois de plus, il ne m'a pas déçu, mais il m'a au contraire enrichi de nouvelles expériences. Au moment de conclure la discussion relative à ce document au sein du Parlement européen, je tiens à remercier et à féliciter M. Stockmann et mes autres collègues. Je voudrais également souhaiter bonne chance à la Commission européenne, qui va maintenant avoir la tâche difficile de mettre en œuvre cette directive et d'évaluer son efficacité, et je souhaite bonne chance à tous les députés.

Roberts Zīle, au nom du groupe UEN. – (LV) Merci madame la Présidente, Monsieur Tajani, je voudrais tout d'abord féliciter le rapporteur, M. Stockmann, ainsi que tous les rapporteurs fictifs pour le compromis trouvé avec le Conseil en deuxième lecture. Je pense que nous devons saluer l'accord relatif au champ d'application de la directive, puisqu'il couvre tous les États membres en réglementant au minimum leur aéroport principal. J'espère que dans deux ans, lorsque cette directive entrera en vigueur, nous n'aurons plus à connaître, dans l'Union européenne, des décisions judiciaires aussi incompréhensibles que celle arrêtée récemment par un tribunal régional lituanien contre une compagnie aérienne lettone et son principal aéroport. Par cet arrêt, le tribunal d'un État membre saisit non seulement des biens appartenant à un aéroport d'un autre pays, mais aussi ceux d'une compagnie aérienne d'un autre pays dans un autre État membre. La décision de ce tribunal se base sur une discrimination inhabituelle en matière de redevances aéroportuaires pratiquée par l'aéroport principal de Lettonie. J'espère sincèrement que cette directive empêchera à l'avenir des interprétations aussi peu compréhensibles du point de vue juridique, parce que ces interprétations ont un impact négatif sur le secteur de l'aviation. Merci.

**Gerard Batten,** *au nom du groupe* IND/DEM. – (EN) Madame la Présidente, ce rapport est censé empêcher les aéroports d'abuser de leur position dominante sur le marché. L'objectif est ainsi de créer un terrain de jeu régulier pour les opérateurs et de protéger les intérêts des consommateurs.

Combien de fois avons-nous déjà entendu ces arguments? Si elle est mise en œuvre, cette harmonisation des redevances aéroportuaires connaîtra probablement le même succès que l'harmonisation qui nous a donné la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et les charges toujours plus lourdes que l'Union européenne impose aux entreprises, et qui coûtent chaque année au moins 26 milliards de livres sterling au Royaume-Uni.

Cette directive nécessitera une modification parfaitement inutile de la loi britannique relative aux redevances aéroportuaires et à d'autres aspects liés aux transports. Elle imposera la création d'une autorité de contrôle prétendument indépendante qui ajoutera encore une couche de bureaucratie supplémentaire, avec les surcoûts inévitables que cela entraîne.

Le Royaume-Uni possède bien sûr déjà une réglementation de plafonnement des prix conçue pour encourager les opérateurs aéroportuaires à maîtriser leurs coûts. L'objectif de ce torrent législatif ininterrompu est d'harmoniser tous les aspects de la vie dans l'Union européenne et de les placer sous l'autorité ultime de l'Union européenne. Toutes les autres considérations possibles sont secondaires ou sans importance. Ce

dont nous pouvons être absolument sûrs, c'est que ces mesures entraîneront une augmentation des coûts pour les passagers.

**Georg Jarzembowski (PPE-DE).** - (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président de la Commission, Mesdames et Messieurs, je pense que l'orateur qui m'a précédé n'a tout simplement pas compris ce dossier. Nous ne faisons que fixer des règles en vue de dispositions transparentes régissant la perception de redevances aéroportuaires, l'objectif étant de faire en sorte que les redevances aéroportuaires soient définies de façon objective et de les diminuer dans l'intérêt des usagers. C'est notre travail.

Il y a en fait deux situations différentes. Certains aéroports jouissent d'une position tellement dominante que les compagnies aériennes ont pratiquement affaire à un monopole, et qu'elles risquent donc de payer des redevances aéroportuaires trop élevées. Dans d'autres aéroports, éventuellement plus petits, une compagnie aérienne peut décider d'utiliser ou non cet aéroport en fonction des redevances portuaires, ce qui est une situation tout à fait différente.

Je dois donc dire qu'avec ce rapport, M. Stockmann - que je remercie - est parvenu à une bonne liste de critères pour la définition de redevances aéroportuaires adéquates et correctement motivées, qui devront être également supportées par les passagers, avec une autorité nationale chargée du contrôle

Monsieur le Vice-président, au cours des deux prochaines années, vous devrez bien sûr veiller à ce que les autorités de contrôle nationales soient réellement indépendantes. Cela signifie que les autorités nationales de contrôle ne doivent pas être liées aux aéroports ni aux compagnies aériennes. Nous insistons pour que les autorités de contrôle maintiennent un équilibre équitable entre les compagnies aériennes et les aéroports dans l'intérêt des usagers.

Deuxièmement, grâce à ces nouveaux critères, nous souhaitons également promouvoir une concurrence plus juste entre les aéroports. Dans certains cas, deux aéroports situés dans deux États membres différents ne sont séparés que de quelques kilomètres. Nous voulons être sûrs que cela n'entraîne pas de concurrence déloyale. Je pense que les nouveaux critères sont corrects.

Permettez-moi pour conclure de vous adresser une question, Monsieur le Vice-président. Je pense qu'il s'est écoulé près de deux ans depuis la publication par la Commission de lignes directrices destinées aux aéroports régionaux. Au cours des derniers mois, vous avez enquêté sur d'éventuels subsides illégaux reçus par certains aéroports. J'entends par là des aides d'État versées à certains aéroports et qui faussent la concurrence. Nous aimerions savoir quelles ont été vos conclusions. J'espère que vous pourrez nous promettre aujourd'hui de présenter bientôt les résultats de cette enquête sur les aides régionales illégales ou légales, parce qu'il s'agit ici d'une question primordiale: nous voulons une concurrence loyale entre les aéroports dans l'intérêt des passagers.

**Silvia-Adriana Țicău (PSE).** – (RO) Je voudrais féliciter M. Stockmann pour les efforts qu'il a déployés pour arriver à une position commune pour le Conseil en vue d'adopter la directive établissant des principes communs de perception de redevances aéroportuaires par les aéroports de la Communauté. Pour les usagers des aéroports, la législation proposée fixe un cadre de définition des redevances qui les implique dans la prise de décisions. Ce processus est transparent et offre des possibilités d'appel.

Le Conseil a accepté la proposition du Parlement de limiter le champ d'application aux aéroports dont le volume dépasse 5 millions de passagers par an et au principal aéroport de chaque État membre. Les différenciations en matière de redevances aéroportuaires doivent se baser sur des critères transparents, objectifs et clairs. Selon la position commune, les aéroports doivent maîtriser leurs coûts et des incitants seront permis pour de nouvelles liaisons vers des régions défavorisées ou ultrapériphériques. Ces incitants doivent cependant être accordés selon des critères transparents.

Sur la base des informations reçues de la Commission conformément à la législation communautaire, nous sommes d'accord pour permettre à un organe de gestion aéroportuaire d'appliquer un système de redevances commun et transparent à plusieurs aéroports qui desservent la même ville ou conurbation, pour autant que chacun de ces aéroports respecte toutes les exigences en matière de transparence définies par la directive. En outre, les critères environnementaux feront partie des motifs acceptés pour l'ajustement des redevances aéroportuaires. L'organe de gestion aéroportuaire publiera les décisions de modification du système de redevances deux mois au moins avant leur entrée en vigueur.

En ce qui concerne le préfinancement des investissements aéroportuaires, les États membres doivent se référer aux règles de l'OACI ou définir leurs propres garanties. Le Parlement estime qu'il est nécessaire de

permettre aux autorités de contrôle indépendantes de déléguer l'application des dispositions de la directive à d'autres autorités de contrôle indépendantes, sous leur entière responsabilité et moyennant le respect des mêmes normes.

**Paweł Bartłomiej Piskorski (ALDE).** – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je souhaite moi aussi féliciter M. Stockmann pour le résultat de son travail. Le secteur dont nous discutons nécessite une réglementation, et cette réglementation ne choque pas mon esprit libéral - pas plus que la création d'organes de contrôle. Nous voyons aujourd'hui, après la crise financière, que le marché libre doit fonctionner et qu'il fonctionne, mais nous devons créer des systèmes capables de réguler, dans une économie moderne, les mécanismes qui se grippent parfois ou qui vont au-delà des mécanismes habituels de la concurrence économique, de la concurrence sur le marché libre.

Nous discutons à présent de la dernière ébauche d'un document, nous arrivons au terme d'un travail dont nous avons tous compris dès le départ qu'il serait de longue haleine. Il est en effet toujours difficile de réglementer un monopole naturel, et les aéroports, pour des raisons évidentes, fonctionnent souvent selon les règles des monopoles naturels. Il s'agit d'un pas en avant dans l'intérêt de nos concitoyens, dans l'intérêt des citoyens de l'Union européenne, auxquels le travail de ce Parlement et de la Commission européenne va une fois de plus apporter des résultats concrets qui contribueront à améliorer leur vie quotidienne. Je félicite ceux qui ont participé à ce travail, et j'espère que les États membres se montreront à la hauteur de la tâche au cours du délai de mise en œuvre de deux ans.

**Luís Queiró (PPE-DE).** – (*PT*) Nous sommes nombreux, au sein de ce Parlement, à utiliser l'internet pour réserver nos vols et acheter nos billets. Je suis cependant convaincu que la plupart d'entre nous ne savent pas comment sont définies les redevances aéroportuaires dont ils doivent s'acquitter en achetant leurs billets.

Mais comme je sais que tous les frais mentionnés sur les billets ne représentent pas des redevances aéroportuaires, j'aimerais que vous me suiviez dans ce petit exercice. Si un passager prend l'avion de Lisbonne à Bruxelles, sur Brussels Airlines par exemple, les frais mentionnés sur son billet sont de 48 euros. S'il réserve auprès de la compagnie portugaise TAP par contre, ces frais sont inférieurs de 2 euros. Dans le sens contraire par contre, cette différence disparaît et le passager doit payer 15 euros de frais supplémentaires par trajet. Pourquoi?

Si notre passager imaginaire se rend de Bruxelles à Londres (Gatwick) par Brussels Airlines, les frais pour un billet aller-retour sont de 124 euros. S'il choisit BMI et qu'il passe par Heathrow, par contre, il ne paye que 65 euros de frais. S'il va jusqu'à Heathrow avec BMI mais qu'il revient avec Lufthansa, il paye 70 euros de frais. Pourquoi ces différences? Il paye parfois un certain montant à l'aller et un autre montant au retour. Parfois toutes les compagnies aériennes facturent le même montant pour le même aéroport, mais parfois ce n'est pas le cas. Dans certains cas, il se peut même que vous ne sachiez pas combien vous avez payé.

Ceci étant, l'existence de redevances aéroportuaires différentes n'est pas une mauvaise chose en soi. Il est logique que des services différents entraînent des frais différents. Ce qui n'est pas souhaitable par contre, c'est que les mêmes frais s'appliquent à des services différents, ou au contraire que des services apparemment identiques fassent l'objet de frais différents.

Nous voulons surtout que les redevances englobent tous les frais et qu'elles soient définies sur la base de critères clairs et transparents. Tel est notre objectif ultime. Nous voulons garantir une concurrence loyale et transparente entre les grands aéroports européens, le but étant non seulement d'améliorer le marché intérieur, mais aussi de diminuer les frais encourus par les passagers lorsqu'ils achètent leurs billets. C'est pourquoi nous soutenons cette proposition de directive avec beaucoup d'espoir.

**Inés Ayala Sender (PSE).** – (*ES*) Madame la Présidente, je dois tout d'abord féliciter mon collègue M. Stockmann pour cet excellent rapport et, en particulier, pour la patience et la ténacité dont il a fait preuve tout au long de son élaboration.

Ce texte nous aidera à créer un espace aérien commun et à préparer, en insistant tout particulièrement sur la transparence et la non-discrimination, ce qui deviendra le plus grand bond en direction du ciel unique européen.

Grâce à ce système commun de perception des redevances des usagers, nous pourrons maintenir les conditions nécessaires pour une concurrence équitable et transparente. Nous préparerons également l'avenir en tenant compte des critères environnementaux dans la définition des redevances et en excluant du champ d'application

les frais liés à l'aide apportée aux passagers souffrant d'un handicap. À cet égard également, nous préparons l'avenir.

Je dois également mettre en exergue l'attention, accordée à la nécessité d'éviter une charge excessive pour les petits aéroports, qui a motivé la définition d'un seuil de 5 millions de passagers par an.

Enfin, nous sommes très heureux que la gestion de réseaux d'aéroports par un seul organe de gestion ait été admise, étant donné que cette approche a fait ses preuves - par exemple dans le cas de l'autorité aéroportuaire espagnole, AENA - et que d'autres façons de contrôler et de définir les redevances soumises à un contrôle légal aient été prises en compte - c'est également le cas dans mon pays - en plus du contrôle par des autorités de contrôle indépendantes. Je me réjouis donc que ces propositions aient été prises en compte.

Je dois également féliciter le rapporteur d'avoir fixé des délais stricts pour la publication des décisions. Ceci permettra d'éviter l'incertitude juridique et offrira des garanties aux utilisateurs en ce qui concerne la date d'application de ces décisions. Le fait que ces délais et décisions tiennent compte du contrôle parlementaire est également positif.

**Fiona Hall (ALDE).** – (*EN*) Madame la Présidente, je me réjouis de la transparence accrue instaurée par ces nouvelles règles en matière de redevances aéroportuaires. Les aéroports insistent trop souvent sur le secret des marchés qu'ils concluent, même quand ils appartiennent entièrement ou en partie aux autorités publiques. Le public a le droit de savoir comment ces aéroports gagnent et dépensent leur argent. Je regrette cependant que le seuil, à partir duquel une plus grande communication est requise, ait été fixé à 5 millions de passagers, sans aucune référence aux parts du marché national.

Ce seuil touchera particulièrement durement les aéroports régionaux comme celui de Newcastle. Avec 6 millions de passagers par an, Newcastle dépasse ce seuil, bien qu'il ait une importance minime par rapport aux géants d'Heathrow et de Gatwick. Étant donné que les aéroports régionaux sont principalement en concurrence avec leurs voisins les plus proches, il aurait été plus équitable d'instaurer un système traitant de la même façon tous les petits aéroports et les aéroports de taille moyenne.

Je regrette donc que le Conseil n'ait pas retenu l'option de limiter le champ d'application de cette directive aux aéroports représentant plus de 5 millions de mouvements de passagers par an et plus de 15 % de tous les mouvements de passagers de chaque pays. Un tel seuil aurait lui aussi permis d'empêcher aux grands aéroports européens de dicter les redevances aux compagnies aériennes selon des critères opaques. J'espère que, lorsque la Commission réexaminera cette directive, elle vérifiera attentivement si des aéroports régionaux tels que Newcastle souffrent d'une distorsion du marché.

**Emanuel Jardim Fernandes (PSE).** – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord féliciter M. Stockmann pour son ouverture et pour la volonté de compromis dont il a fait preuve durant la préparation de cet excellent rapport. Ce rapport s'appliquera directement aux aéroports de plus de 5 millions de passagers, et notamment aux aéroports de Faro et de Lisbonne dans mon pays.

Il faut que le Parlement et le Conseil adoptent cette proposition qui garantit la non-discrimination en matière de redevances aéroportuaires, sauf dans les cas où des différences sont nécessaires et compatibles avec le Traité. Une procédure de consultation obligatoire entre les organes de gestion des aéroports et les usagers de ces aéroports devrait être mise en place. Toutes les différences entre les redevances devront être transparentes et basées sur des critères clairs. Les aéroports percevront la même redevance pour le même service. Ils pourront accorder des réductions aux usagers en fonction de la qualité du service utilisé, pour autant que tous les usagers de l'aéroport puissent bénéficier de cette réduction selon des conditions transparentes, objectives et publiées officiellement. Il sera également possible d'accorder des réductions aux usagers qui ouvrent de nouvelles liaisons, dans le respect du droit de la concurrence. Une autorité de contrôle nationale indépendante devra être mise en place et intervenir en cas de litige concernant la définition d'une redevance. Il sera permis d'accorder des incitants pour le lancement de nouvelles liaisons vers des régions défavorisées ou ultrapériphériques. Enfin, les États membres pourront autoriser l'organe de gestion responsable d'un réseau d'aéroports à instaurer un système de redevances commun à l'ensemble de ce réseau.

Madame la Présidente, grâce à cette nouvelle directive, les redevances qui seront perçues à l'avenir par nos aéroports, même dans les régions ultrapériphériques telles que celle dont je suis originaire, garantiront un accès universel pour tous au transport aérien. Cet aspect est particulièrement important pour une région comme la mienne, qui n'est accessible que par avion. C'est pourquoi j'espère que cette proposition sera adoptée demain et que la Commission et le Conseil l'accepteront comme il se doit.

**Robert Evans (PSE).** – (EN) Madame la Présidente, comme mes collègues, je souhaite remercier M. Stockmann pour ce qu'il a décrit, je pense, comme un compromis viable dans l'intérêt de 69 aéroports européens.

Je me fais également l'écho des paroles de M. Becsey, mais aussi de mon collègue Brian Simpson, à propos d'une concurrence équitable et transparente. Je me réjouis que ce rapport, dans sa forme actuelle, soit avantageux non seulement pour les trois aéroports de Londres, à savoir Heathrow, Stansted et Gatwick, mais aussi pour les aéroports du reste de l'Europe, qu'il s'agisse de la Lettonie de M. Zīle, de la Roumanie de M<sup>me</sup> Țicău, ou du Portugal ou encore, pour MM. les commissaires, des aéroports italiens. Je pense qu'il y a aussi des aéroports en Allemagne, bien que peu de gens s'y rendent.

Mais je pense que ce rapport profitera également aux passagers européens, et bien sûr les aéroports ne sont rien sans les citoyens, les passagers. Ils sont notre priorité, au même titre que l'environnement, dont je pense que ce rapport le mentionne également.

Dans ce que l'on pourrait décrire comme sa contribution éclair, vu qu'il est ensuite reparti, mon collègue londonien M. Batten a insinué que de nouveaux organismes allaient être créés, et a tenu toutes sortes d'autres propos alarmistes. Mais ces organes - l'Autorité de l'Aviation Civile britannique, en l'occurrence - existent déjà. Je pense donc, pour être poli, qu'il s'agit d'un malentendu de sa part.

Et pour répondre à Fiona Hall, je ne suis pas sûr que Newcastle soit en concurrence directe avec Londres. Il y a une distance considérable entre les deux, et quiconque choisirait d'atterrir à Londres au lieu de Newcastle aurait encore une distance considérable à parcourir. Il me semble donc que vous ne comparez pas ce qui est comparable.

Je pense qu'il s'agit d'un bon compromis qui fonctionnera dans la pratique. Je pense que toutes les préoccupations que nous avons pu avoir ont été prises en compte. Dans l'ensemble, ce texte garantit l'équilibre que nous recherchions dans l'intérêt des compagnies aériennes et des passagers, tout en laissant aux aéroports une liberté suffisante pour fonctionner dans un environnement concurrentiel.

Je vis dans l'espoir que grâce à cette mesure, nous pourrons un jour bénéficier de liaisons décentes vers Strasbourg - on ne sait jamais, mes chers collègues, on ne sait jamais. Il y a peu de chances que cela arrive, mais on ne sait jamais - et c'est un objectif qui en vaut la peine.

Bogusław Liberadzki (PSE). – (PL) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à notre rapporteur Ulrich Stockmann. Il a accompli un travail considérable au départ du projet de directive, qu'il a abordé sous un angle nouveau parce qu'il souhaitait préparer correctement ce rapport en collaboration avec la Commission et le Conseil, ce à quoi il est parvenu. Je voudrais avant tout souligner l'initiative dont il a fait preuve pour améliorer la définition des redevances aéroportuaires, redéfinir le champ d'application de la directive, ou encore préciser les niveaux de service des aéroports et le lien entre ces niveaux de service et les obligations des opérateurs aéroportuaires. La possibilité de financer de nouveaux projets d'infrastructure est tout aussi importante, en particulier pour les nouveaux États membres. Le résultat est un projet de directive qui, du point de vue des passagers, permettra aux personnes qui utilisent, fournissent ou payent des services en Europe de savoir combien elles devront payer, pourquoi, et où va cet argent. Il s'agit d'un pas important vers la création d'un véritable système européen et d'un réseau européen de compagnies aériennes. Je vous en remercie, et je suis fermement convaincu que ce projet de directive servira les intérêts de l'aviation civile.

**Zuzana Roithová** (**PPE-DE**). – (*CS*) Le fonctionnement sans accrocs des services aéroportuaires est un facteur important pour le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne. Tant les passagers que les compagnies aériennes critiquent le manque de transparence et le niveau parfois trop élevé des taxes d'aéroport, qui augmentent de façon injustifiée le coût des voyages. En adoptant cette directive en deuxième lecture, nous réagissons enfin à ce problème. Ces nouvelles règles obligeront les aéroports qui traitent plus de 5 millions de passagers par an à faire la transparence sur leurs redevances et à justifier leurs coûts. Elles simplifieront également la résolution des litiges entre les usagers des aéroports et les opérateurs aéroportuaires. Je suis fermement convaincue que ceci aura pour résultat une diminution des redevances et une amélioration de l'environnement concurrentiel. Je suis ravie que le Conseil ait également admis l'ouverture du processus d'offre, ce qui favorisera l'ouverture de nouvelles liaisons vers des destinations plus désavantagées ou isolées, et je me réjouis que nous soyons parvenus à une définition commune concernant les réseaux d'aéroports gérés par les mêmes organes de gestion. Je félicite les rapporteurs pour ces résultats.

**Mieczysław Edmund Janowski (UEN).** – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, M. Stockmann mérite notre gratitude. C'est en effet un bon compromis, et je l'en félicite.

Nous finalisons aujourd'hui notre travail sur les redevances aéroportuaires. En résumé, d'ici deux ans, nous posséderons un système uniformisé de perception de ces redevances dans toute l'Union européenne. Ce système s'appliquera à tous les aéroports qui enregistrent plus de 5 millions de mouvements de passagers par an ainsi qu'au principal aéroport de chaque État membre. On peut discuter de ces chiffres, mais ils me paraissent corrects. À ma connaissance, ceci concerne environ 80 aéroports dans toute l'Union européenne.

Une vertu particulière des règles adoptées est leur transparence, qui facilitera le travail des autorités de contrôle. Les aéroports situés dans des régions défavorisées pourront appliquer les traitements préférentiels prévus. Ces règles tiennent également compte des aspects environnementaux et de la situation des personnes handicapées. J'espère que cette directive, en plus de garantir une concurrence loyale entre les aéroports, permettra de renforcer la sécurité des passagers et qu'elle leur évitera d'avoir à payer des taxes de décollage ou d'atterrissage excessives.

**Antonio Tajani,** *vice-président de la Commission.* – (*IT*) Madame la Présidente, je pense que ce débat a montré que le Parlement et la Commission avaient fait du bon travail. Les éloges adressés à M. Stockmann ne font que confirmer que son approche était la bonne. Je tiens à le remercier publiquement une fois de plus pour son travail et pour sa coopération avec la Commission en vue de parvenir à une bonne solution de compromis. Autant que je puisse en juger, cette solution fait l'unanimité parmi tous ceux qui ont pris la parole lors de ce débat.

Je pense que la proposition de directive dont nous discutons, et dont j'espère que cette Assemblée pourra l'adopter, représente, selon les termes de M<sup>me</sup> Ayala Sander, un pas dans la direction du ciel unique européen. Je pense qu'il s'agit là d'un objectif que la Commission se doit de poursuivre, avec le soutien du Parlement et ensuite l'appui du Conseil, afin d'envoyer un message fort avant la fin de cette législature. J'appuie tous les choix et toutes les décisions concernant la création des autorités indépendantes, qui existent déjà dans de nombreux pays de l'Union. Je pense que nous devons poursuivre dans cette voie; il s'agit d'un choix positif que nous avons fait ensemble.

Avant de conclure, je voudrais remercier encore une fois tous les députés qui ont contribué à ce débat et répondre à la question posée par M. Jarzembowski. Cette analyse porte sur sept aéroports régionaux. Les procédures, d'une durée de 18 mois, ont été lancées en juillet 2007. Je ne m'attends donc pas à obtenir les résultats avant la fin de cette année ou le début de l'année prochaine.

Il va de soi que ces résultats seront publiés, mais il ne serait pas juste ni opportun de ma part de faire des commentaires avant que le travail soit terminé. Dès qu'il le sera, et dès que la Commission aura pris une décision, le Parlement en sera informé et M. Jarzembowski recevra une réponse complète, en plus des informations que j'ai pu donner, concernant les propositions de la Commission quant aux sept - et je le souligne, sept - dossiers en cours d'analyse.

**Ulrich Stockmann**, *rapporteur*. – (*DE*) Madame la Présidente, je tiens à remercier une fois encore mes collègues députés pour leur coopération réellement constructive et pour nos discussions passionnantes. J'espère obtenir un soutien important lors du vote de demain. Mais il est tard, et nous avons déjà suffisamment parlé. Que ces paroles soient suivies d'actes demain. Je serais enchanté si nous pouvions clôturer ce dossier en deuxième lecture.

(Applaudissements)

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain, jeudi 23 octobre.

## Déclarations écrites (article 142)

**Corina Crețu (PSE)**, *par écrit.* – (RO) La mise en place d'un cadre européen de réglementation des redevances aéroportuaires est essentielle pour réduire les coûts supportés par ceux qui voyagent au sein de l'Union européenne et donc pour renforcer la mobilité des travailleurs et, en particulier, des travailleurs hautement qualifiés.

La mobilité des travailleurs est l'un des éléments essentiels d'un marché du travail efficace dans la perspective du chapitre de la stratégie de Lisbonne consacré à la croissance économique et à la création d'emplois. De plus, le fait de renforcer la mobilité des travailleurs hautement qualifiés devrait permettre d'accélérer les échanges d'informations et de concentrer les savoirs utiles dans les domaines de production à forte valeur

ajoutée, conformément à l'objectif de la stratégie de Lisbonne de faire de l'économie européenne l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde.

## Christine De Veyrac (PPE-DE), par écrit. – Chers collègues,

Un compromis a été trouvé entre le Conseil et notre institution, permettant ainsi de conclure ce dossier en 2<sup>e</sup> lecture.

Je me réjouis de cet accord, qui devrait notamment prévenir les abus de position dominante et favoriser un développement équilibré du secteur aéroportuaire européen.

Cette directive sur les redevances aéroportuaires constitue une véritable avancée: en introduisant davantage de transparence dans les relations entre aéroports et compagnies aériennes, elle permettra d'assainir et d'améliorer des rapports parfois opaques et conflictuels.

En outre, l'instauration d'une autorité indépendante va permettre de résoudre les éventuels conflits entre les partenaires de façon objective.

Le bénéficiaire de ces nouvelles règles devrait en fin de compte être l'usager du transport aérien et je m'en réjouis.

Je vous remercie pour votre attention.

## 16. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

## 17. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 10)